

ANNALES
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DU
GATINAIS

TOME VINGTIÈME

FONTAINEBLEAU

MAURICE BOURGES, IMPRIMEUR BREVETÉ

Rue de l'Arbre-Sec, 32 .

—
1902

Refer. - St.
42e U. lib.
7-28-26
13533

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DU GATINAIS

SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ

TENUE A FONTAINEBLEAU, LE 17 MARS 1901.

La réunion est ouverte à 2 heures 1/4, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Félix Herbet, vice-président, en l'absence de M. le président empêché. Étaient présents : MM. Thoison, Bourges, Reuss, Quesvers, Lioret, Lecomte, Deroy, Fleureau, abbé Estournet, Leidenfrost, Rigault, Gouvenin, Marquis, Guyou, Hugues, Charron, Goujat, le maire de Veneux-Nadon, et Stein, secrétaire; s'étaient fait excuser, M^{lle} Sadler, MM. Pallain, Thomas, maire, Devaux, Dufour, Trudelle, Legrand, Richemond, abbé Jarossay, Dupont, Forteau, Auvray. Quelques dames ont bien voulu en outre honorer la séance de leur présence.

Il a été donné lecture d'un mémoire de M. G. Baguenault de Puchesse, le savant éditeur de la Correspondance de Catherine de Médicis, sur les conditions dans lesquelles fut signé le traité de Nemours en 1585 et fut choisie cette ville au dernier moment par la reine-mère.

M. Abel Rigault, attaché au Ministère des affaires étrangères, a vivement intéressé l'auditoire par la lecture partielle d'un mémoire étendu qu'il a composé sur le régime de la taille à Veneux et Nadon, depuis François I^{er} à la Révolution, pour

montrer à quelles fluctuations d'impôts était soumis le petit hameau alors dépendant de la paroisse de Moret; et on peut citer ce travail comme un modèle de précision érudite.

M. Ad. Hugues, archiviste de Seine-et-Marne, a communiqué ses recherches sur une curieuse révolte des paysans du Gâtinais, qui, dans toute la région située entre Puiseaux, Malesherbes, Beaumont et Château-Landon, suscitée en 1791 par la levée du droit de champart, prit des proportions inusitées et nécessita à plusieurs reprises l'intervention de la force armée; ce petit fait d'histoire locale, qui n'avait jamais été mis en lumière, méritait la monographie que M. Hugues lui a consacrée avec beaucoup de talent.

Enfin M. Eugène Thoison a décrit la famille, la vie, les œuvres d'un peintre d'un certain mérite, Guy-Louis Vernansal, originaire de Fontainebleau, dont à grand peine il a pu retrouver plus de cinquante tableaux et dessins, sans compter ceux qui ont disparu sans laisser de traces.

Puis rapport du trésorier; — remerciements adressés au Ministre de l'Instruction publique pour la nouvelle subvention obtenue en vue de la continuation du *Cartulaire de Saint-Benoit-sur-Loire*; — adhésion et inscription de nouveaux membres; — annonce de la mention honorable obtenue par la Société à l'Exposition Universelle pour les planches hors texte publiées dans les *Annales*, et exposées dans la classe III.

M. Lioret, conseiller général, a été élu membre du bureau de la Société, en remplacement de M. J. Devaux, parvenu au terme de son mandat.

Il est, en outre, décidé par l'Assemblée que désormais les publications de la Société pourront comprendre des travaux historiques postérieurs à la Révolution et jusqu'à l'année 1815 inclusivement.

EXCURSION DE LA SOCIÉTÉ

AU CHATEAU DU MEZ-LE-MARÉCHAL (LOIRET), LE 30 JUIN 1901.

Parmi les personnes qui ont pris part à cette excursion, on a remarqué M. G. Pallain, président de la Société, M. et M^{me} Thoison, M^{lle} F. Sadler, M. et M^{me} Loreau, MM. Richemond, Reuss, A. Rigault, docteur Pasquet, Adrien Dupont, docteur Denizet, Montagnan, Saintoyant, Derooy, Nouguiier, Stein, Charron, Narme, ainsi que de nombreuses personnes venues des environs.

Les honneurs du Mez ont été faits par l'un des propriétaires, M. Louvet.

M. Henri Stein a exposé l'histoire du château en une brève conférence, passant successivement en revue ses différents propriétaires, depuis les Clément — maréchaux de France héréditaires depuis Philippe-Auguste — auxquels on doit la construction de manoir féodal; puis il a raconté quelles furent ses vicissitudes pendant le moyen âge et jusqu'au moment où, au xvii^e siècle, il tomba en ruines.

La description et la visite archéologiques ont suivi la notice historique; on a admiré l'enceinte, les tours d'angle et d'entrée, et le beau donjon intérieur qui constituent encore un ensemble imposant et séducteur.

Le château du Mez-le-Maréchal est certainement une des plus belles ruines du Gâtinais.

SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ

TENUE A BRIARE (LOIRET), LE 6 OCTOBRE 1901.

La réunion de Briare, bien que contrariée par le temps, a été l'une des plus intéressantes parmi toutes celles auxquelles il nous a été donné d'assister. Il importe de dire en commençant d'ailleurs, que M. Loreau, maire de Briare, avait fait tout — et au delà — pour répondre le plus gracieusement du monde aux vœux de la Société du Gâtinais; celle-ci se félicite vivement d'avoir choisi Briare pour son centre de réunion en octobre 1901, et se plaît à constater l'empressement des Briarois à répondre à son appel.

Il y avait foule, en effet, à la mairie (ancienne demeure des seigneurs du Canal), lorsque les congressistes y sont arrivés; la musique municipale prêtait son agréable concours et a été fort applaudie. De nombreuses dames se pressaient aux premiers rangs de l'assistance, et au bureau avaient pris place : M. G. Pallain, gouverneur de la Banque de France, président de la Société; M. H. Stein, secrétaire; MM. Loreau, Bague-nault de Puchesse, C. Bloch et F. Raud. Dans la salle on remarquait : MM. Richemond (de Fromonville), Martellière (de Pithiviers), Bourges (de Fontainebleau), Charron (de Montargis), Baffoy (de Château-Landon), comte de Lévis-Mirepoix (de Malesherbes), Royer-Collard, Chomereau-Lamotte, de Traz, de Couet, Yver, Gâtine, de Vilmorin, M. le curé de Briare, presque tous les membres du Conseil municipal, etc. S'étaient fait excuser : MM. comte d'Aboville, Lioret, Herbet, Quesvers, Devaux, Lecomte, Herluison, Huet, Rigault, Trudelle, Gouvenin, Thoison, Dufour, Lefèvre-Pontalis, Alliot, d'Eichthal, Jarossay.



Après quelques paroles aimables de bienvenue adressées à la Société par M. Loreau, maire de Briare, la séance a été ouverte par une communication de M. G. Pallain sur le château de Sully-sur-Loire; il a raconté de la façon la plus attrayante le rôle des Sully au moyen âge et les séjours de Voltaire dans cet exil où il savait s'égayer, soit aux dépens de l'abbé Courtin, soit en marivaudant. — Puis M. Bloch, archiviste du département du Loiret, a, d'une très intéressante manière, montré ce qu'était la justice du canal de Briare au xviii^e siècle, exposant ses démêlés avec les justices voisines, les difficultés des seigneurs avec les ouvriers, la condition de ceux-ci et la situation économique de la ville avant la Révolution. Les assistants ont écouté très attentifs ces communications qu'ils ont applaudies. Ils n'ont pas ménagé non plus leurs compliments à M. F. Raud, dont le travail très étudié a montré péremptoirement que l'ancien *Brivodurum* n'est point, comme on l'a voulu admettre, le Rochoir, mais bien Briare; et ses dires s'appuient notamment sur la découverte d'un « chemin perré » (ancienne voie romaine) retrouvé par lui en plein Briare, grâce à un plan de 1664 assez récemment donné à la mairie de Briare. M. Raud a terminé en exposant l'origine véritable du nom de *Brivodurum*, qui est d'origine celtique et signifie *Fort du pont*. Il y eut là en effet, de toute antiquité, un pont, et ce pont, au moment de la conquête romaine, était défendu par un point fortifié au nord.

L'assemblée a pris fin à 3 heures 1/2, après quelques paroles de remerciements du président à l'adresse de M. Loreau, maire, et de la municipalité de Briare pour le gracieux accueil qui a été fait dans cette ville à la Société historique et archéologique du Gâtinais.

Mais ce ne fut pas tout. La séance terminée, ce n'était que la moitié du programme accompli, et on allait marcher de surprise en surprise.



En effet, sur la grande place, un peu à l'ouest du monument Bapterosses, M. Loreau avait fait pratiquer quelques fouilles à l'endroit où avaient autrefois été découverts des bains romains, et les membres de la Société du Gâtinais ont pu examiner à loisir le plan de cet établissement et la disposition des différentes pièces.

Ensuite, on monte en voiture, et nous voilà sur la route d'Ouzouer-sur-Trézée, où pressés par le temps, les congressistes ne font que passer : à peine un court arrêt à l'église, beau monument du *xiii^e* siècle, de style très homogène et non remanié, que domine un fort harmonieux clocher; seul le rétable d'autel, de style italien, fait tache dans l'édifice.

Bientôt on arrive à Pontchevron; nouvel arrêt, nouvelle surprise. A 200 mètres environ avant d'atteindre le beau château moderne de M. le comte Louis d'Harcourt, sur le bord même de la route qui vient d'Ouzouer-sur-Trézée, des fouilles ont été également pratiquées par les soins de M. Loreau; elles ont permis de mettre à jour deux superbes mosaïques gallo-romaines, dont une avec médaillon central à figure de Jupiter ou de Neptune, tête nue et barbe frisée abondante; cette mosaïque, de toute beauté et relativement bien conservée, est à environ 0 m. 50 au-dessous du pré, et forme le sol d'une pièce ayant 5 m. 60 sur 4 m. 20; l'autre, plus vaste, est composée de divers carrés où sont représentés les dessins linéaires les plus variés. Il y a évidemment eu là une villa gallo-romaine du *iii^e* ou *iv^e* siècle, et la conservation de ce qui en subsiste s'impose pour l'étude de notre archéologie nationale.

Un peu plus loin, la visite des ruines d'Arrabloy complétait la journée. Ce fut une visite digne à tous points de vue de la curiosité des membres de la Société. Peu connu, ce château eut cependant un fondateur et des propriétaires illustres; no-

tamment un sénéchal de Philippe IV, un chancelier de Philippe V, un cardinal contemporain du pape Jean XXII. M. H. Stein, au milieu des ruines, a raconté à ses confrères l'histoire des seigneurs d'Arrabloy; de la femme de l'un d'eux, d'ailleurs, il existe encore, près de l'église du village, un fragment de pierre tombale. Ces ruines ont leur poésie, et les murs, assez solides encore pour défier le temps, permettent de reconstituer le château tel qu'il était il y a cinq cents ans.

*
* *

Après une journée aussi bien remplie, aussi pleine d'attrait et d'enseignement, il fallut se séparer; mais ce ne fut pas sans avoir adressé de sincères remerciements à M. Loreau, l'admirable organisateur de l'excursion, ainsi qu'à M^{me} Loreau qui avait tenu à faire elle-même, avec une exquise affabilité, les honneurs du magnifique château de Beauvoir et des ruines d'Arrabloy aux membres de la Société historique et archéologique du Gâtinais, tous très touchés de cet accueil princier.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU GATINAIS

(19^e Année.)

ÉTAT DES FINANCES DE LA SOCIÉTÉ

au 31 mars 1902.

	RECETTES.	DÉPENSES.
	fr. c.	fr. c.
En caisse.	47 40	" "
Cotisation arriérée.	12 "	" "
Cotisations de 1901	2148 "	" "
Subvention du Ministère.	500 "	" "
Subvention du Conseil général.	100 "	" "
Vente de publications	27 50	" "
Impression des <i>Annales</i> (2 ^e semestre 1900) . .	" "	766 10
Impression des <i>Annales</i> (année 1901).	" "	1565 90
Impressions diverses (compte de M. Bourges).	" "	28 50
Débours divers de l'imprimeur (1900).	" "	97 60
Frais de gravure et de clichage	" "	159 "
Frais de bureau et divers	" "	89 20
Frais de quittances et recouvrements	" "	46 80
Frais de séances et étrennes.	" "	41 "
	<hr/>	<hr/>
Total.	2834 90	2794 10
Reste en caisse.	" "	40 80
	<hr/>	<hr/>
TOTAL ÉGAL	2834 90	2834 90

NOUVEAUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Inscrits en 1901.

Mmes :

LOREAU (Alfred), à Briare (Loiret);

YVER (Paul), à Briare (Loiret).

MM. :

BALSAN (A.), député, 8, rue de la Baume, à Paris;

CREUZET (Em.), principal clerc de notaire, à Corbeil (S.-et-O.);

DELORE (M.), 41, rue de la Boétie, Paris;

DUMESNY (l'abbé P.), curé doyen de Château-Landon (S.-et-M.);

FARJAT (P.), pasteur de l'Église réformée, à Fontainebleau;

GATINE (Alb.), inspecteur des finances, 1, rue de Beaune, Paris;

NAUDIN (Dr), conseiller général, à Lorris (Loiret);

ROYER-COLLARD, au château de Thou (Loiret);

TRAZ (A. de), 9, rue Margueritte, Paris;

YVER (Paul), à Briare (Loiret).

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

pour l'année 1902.

Président : M. G. PALLAIN (C. ✱), maire de Gondreville-la-Franche, gouverneur de la Banque de France.

Secrétaire-Trésorier : M. H. STEIN (O. ✶), archiviste aux Archives nationales, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, à Paris.

Archiviste-Bibliothécaire : M. E. THOISON (O. ✶), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Larchant (Seine-et-Marne).

Membres du Comité : MM. G. LIRET, conseiller général à Moret-sur-Loing; — F. HERBET (A. ✶), avocat, archiviste-paléographe, à Paris.



RECHERCHES
SUR QUELQUES
FONCTIONNAIRES ROYAUX
DES XIII^e ET XIV^e SIÈCLES
ORIGINAIRES DU GATINAIS



Il serait un résultat appréciable, et conforme aux progrès réalisés de nos jours par la science historique, de parvenir à restituer aux personnages du moyen âge leur véritable nom fréquemment défiguré, et de pouvoir identifier les individus comme on identifie les localités, en les replaçant dans leur milieu. Je ne serais pas surpris que des recherches bien conduites dans ce sens permettent de résoudre quelques problèmes encore obscurs de notre histoire; l'étude des grands officiers de la couronne comme des plus humbles serviteurs de la royauté sous les Capétiens directs est à peine ébauchée.

Si la tâche est ingrate, il y aurait une certaine témérité à l'entreprendre d'une manière générale; mais, en se restreignant à la région ou à la période qu'il connaît le mieux, chacun peut espérer d'aboutir en partie. Qu'on nous permette de rappeler qu'en 1891

déjà nous avons rectifié¹ le nom fautif sous lequel était toujours connu Henri de Courances, maréchal de France, sénéchal de Périgord et Limousin sous Louis IX, glorieusement mort à la bataille de Tagliacozzo. Plus récemment², M. E. Richemond à son tour a exercé sa sagacité sur la personnalité d'un certain Jean de Nanteuil, soi-disant chambrier de France, dont le véritable nom était Jean de Nanteau-sur-Lunain, et la véritable fonction, chambellan d'Alphonse de Poitiers.

Nous tenterons de rendre le même service à quelques contemporains d'Henri de Courances et de Jean de Nanteau.

I.

HENRI DE GANDEVILLIERS,

bailli de Bourges, sénéchal d'Agenais et Quercy, bailli d'Auvergne.

C'est pour la première fois dans le courant de l'année 1264 que paraît un chevalier, « Henricus de Gandovillari », comme bailli de Bourges et chargé en cette qualité d'une enquête au sujet des griefs d'un écuyer contre un chevalier³; il remplissait encore le même office en 1266⁴, en février 1270 et en

1. *Annales de la Société du Gâtinais*, IX (1891), p. 203.

2. *Idem*, XIX (1901), p. 1.

3. *Olim*, I, fo 37 vo. — La sentence rendue à la suite de l'enquête étant de la Chandeleur 1265 (n. st.), il s'ensuit que l'enquête elle-même dut être faite dans les derniers mois de l'année précédente au plus tard.

4. *Recueil des Historiens de France*, t. XXII, p. 748-749.

septembre 1271¹, lorsqu'il est chargé par le roi d'une mission à Toulouse. Dans l'intervalle (janvier-février 1270), on le rencontre encore exerçant ces fonctions et, comme tel, réglant un accord entre le chapitre Saint-Just de Lyon et les habitants de cette ville, avec un autre chevalier, « Jean de Cranes »²; et ce texte français l'appelle « Henriz de Gandonviler ».

On retrouve les deux mêmes officiers royaux en octobre 1271, à Cahors; de concert avec Nicolas de Verneuil, clerc du roi, ils y rendent une ordonnance relative aux taxes, contributions, élections consulaires et séditions populaires en ladite ville de Cahors³. Il semble avoir été nommé sénéchal de Quercy et d'Agenais par Philippe III, et non, comme on l'a dit⁴, par le comte de Toulouse. Il était encore en fonctions en février-mars 1273 : à cette date, il est à Sainte-Livrade et y reçoit les stipulations de Géraud, comte d'Armagnac, qui faisait amende honorable⁵; en juin suivant, il envoie à Moissac, pour y recevoir le serment de fidélité des consuls, son lieutenant qui agit de par « noble baron le seigneur Henri de Gaudonvillars, chevalier du très noble seigneur le roi de France, sénéchal d'Agenais et de

1. Lafaille, *Annales de Toulouse*, I, pr., p. 4.

2. *Archives nationales*, J. 262, n° 3. Lisez : Jean d'Escrennes (voir plus loin). — Cf. Ménestrier, *Histoire de Lyon*, part. II, pr. p. 3-4, où Jean « de Cranes » est devenu Jean « de Traves ».

3. *Archives municipales de Cahors*, Livre nouveau, II, p. 373; et registre « Te igitur », n° 402; cf. *Bulletin de la Société des études du Lot*, t. XII, p. 62-65.

4. J. Momméja, *Sénéchaux du Quercy (Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, 2^e série, XIII, 1898, p. 253). — Cf. *Olim*, I, fo 74.

5. *Archives nationales*, J. 392, nos 13 et 15.

Quercy »¹. Et dans une liste récemment publiée des sénéchaux du roi de France en Agenais², il est appelé « Henri de Gaudouvilau ».

Ce sénéchal ne tarda d'ailleurs pas à quitter l'Agenais et le Quercy pour l'Auvergne, où il remplissait les fonctions de bailli dès août 1276 et peut-être auparavant; par devant lui, à cette date du moins, fut passé un compromis entre le prieur de Saint-Pourçain et Guillaume de Bessay pour faire régler leurs contestations par un arbitrage³. Son sceau est appendu à une charte française de septembre 1277, où il est dénommé « Henri de Gaudonviller », et il porte ses armoiries personnelles : *un écu gironné de huit pièces au franc quartier d'hermines*⁴.

1. Lagrèze-Fossat, *Études historiques sur Moissac*, t. I, p. 234 et 455.

2. A. de Bellecombe et G. Tholin, *Aide-mémoire pour servir à l'histoire de l'Agenais* (Agen, 1899, in-8), p. 52.

3. *Archives nationales*, P. 1373^a, n° 2280.

4. *Archives nationales*, J. 730, n° 208; — Douët d'Arcq, *Catalogue des sceaux*, n° 5090. Cf. A. Rivière, *Histoire des institutions de l'Auvergne*, t. I, p. 472. — Voici le texte intégral de cette pièce intéressante :

« Nos Marguerite, dame de Valeri, fasons asavoir à touz ceus qui voront ces présentes lettres que nous avons eu et receu en prest de nostre chier ami Pierre de La Broce, seigneur de Langés, chamb[ellan] le roi, deus cenx livres de parisis en deners nombrez, desquies nous nous tenons bien apaiée et renonçons à ce que nous ne puissions dire que cil deners ne nous aient esté nombré, et que nous ne les aions euz et receuz, laquelle somme de deners nos sommes tenue et prometons par nostre loial créant et par nostre serement que nos en avons fet as saintes evvangiles à rendre audit Pierre ou à son commandement, portant ces lettres sanz autre procuracion et sanz autre commandement dedenz quinze jors après ce que nos en serons requise, en quelque leu que il nos en requiere ou face requerre. Et toz les coz, les despens et les domages que lidiz Pierres ou son commandement feroient ou encorroient par défaut doudit paiement, li prometons nous à rendre avec la dete principal, et volons que celui Pierre ou son commandement en soit creuz par sa simple parole sanz autre preuve et sanz serement et sanz taxement de juge ne d'autre. Et por ces choses tenir et accomplir, nos obligons audit Pierre moi et noz hoirs et touz noz biens muebles et non muebles, présens et à venir, ou

Toutefois Gandevilliers s'occupait encore parfois rétrospectivement des affaires du Quercy, et en décembre 1277 on le voit participer à une ordonnance de son successeur Simon de Melun, au sujet de la forte amende à laquelle les habitants de Cahors avaient été condamnés après le meurtre du consul de cette ville et de sa famille¹, et on retrouve sa trace dans un arrêt de l'année 1290².

En décembre 1278, on le voit encore chargé par le roi de payer à l'abbaye de Thiers un legs qui lui venait d'Alphonse de Poitiers³; et il n'était plus en fonctions en juillet 1283⁴.

Nous pouvons revendiquer cet officier royal comme originaire du Gâtinais, et il convient de le désigner désormais sous le nom de Henri de Gandevilliers. Outre que la forme de ce nom dérive exactement des

que il soient, à prendre, à vendre et à exploier de sa propre auctorité jusques à la valeur de la dete et des coz, des despens et des damages desusdiz. Et volons et requérons que nostres sires li rois de France à ces choses nous contraigne ou face contraindre tot de plain et sanz autre conoissance que de veoir ces présentes letres. Et nous Henris de Gaudonviler, chevaliers, baillis d'Auvergne, nous establissons principal deteur et feseur de toutes les choses desus dites, sus obligation de toz noz biens muebles et non muebles présens et à venir, en tel manière que se ladite madame Marguerite dame de Valeri en defailloit, nos sonmes tenu et prometons à fere et à acomplir tout ce qui en defaudroit, soit dou principal, soit des couz, des damages ou des despens, dedenz quinze jors après ce que nos en serions requis de par ledit Pierre, en quelque leu que nos en soions requis. Et en tesmoing de ces choses, nos Marguerite et Henri desusdiz avons donné audit Pierre ces présentes letres seelées de nos seaus. Ce fu fet en l'an nostre Segnor mil deus cenz septante sept, ou mois de septembre. »

1. *Archives du Lot*, F. 99 et 177.

2. Ch.-V. Langlois, Nouveaux fragments du « Liber inquestarum » de Nicolas de Chartres (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, XLVI, 1885, p. 456).

3. *Archives nationales*, P. 1381, n° 3358.

4. *Idem*, P. 1401, n° 1029.

différentes formes anciennes connues, il n'y a aujourd'hui en France qu'une seule localité appelée Gandevilliers : c'est un hameau de la commune de Gironville, dans la vallée de l'Essonne, près de Milly-en-Gâtinais (Seine-et-Oise).

Une autre raison s'ajoute à celle-ci, et plus convaincante. Si Henri de Gandevilliers, bailli d'Auvergne, ne peut être suivi au delà de 1280 environ, nous retrouvons un autre chevalier quelques années plus tard, répondant au nom de Robert de Gandevilliers et habitant la région gâtinaise. On est en droit de supposer qu'il est fils du précédent. Mentionné sur les tablettes de cire des années 1285-1287, il fit partie de l'expédition d'Aragon (1285) et, comme son père, servit Philippe III fidèlement¹. Philippe IV l'en récompensa en le nommant châtelain de Neuville-aux-Bois²; c'est ainsi qu'il est désigné dans le compte des bailliages de France en 1299³, puis en 1306 et 1311⁴; et sans aucun doute c'est lui encore⁵ qui en novembre 1317 reçoit du roi Philippe V des droits à Neuville-aux-Bois sa vie durant, en raison de la garde de la maison royale dudit lieu⁶.

Le peu d'éloignement des deux localités, Gandevilliers et Neuville-aux-Bois, est un indice certain qu'il n'y a pas lieu de chercher ailleurs le pays d'où

1. *Recueil des Historiens de France*, XXII, p. 480, 492 et 715.

2. Chef-lieu de canton, arrondissement d'Orléans (Loiret); s'appelait jadis Neuville-aux-Loges.

3. *Bibliothèque nationale*, ms. français 10365, f° 12 : « Expensa. Robertus de Gandovillari, castellanus ibi, II s. per diem ».

4. *Recueil des Historiens de France*, XXII, p. 767 et 525.

5. « Robinus de Gandovillari, armiger, et Johanna uxor ejus ».

6. *Archives nationales*, JJ. 58, n° 83.

était originaire le fonctionnaire royal qui fut successivement bailli de Bourges, sénéchal d'Agenais et Quercy, bailli d'Auvergne¹. Sa famille n'a pas disparu, bien que sa trace ne puisse être suivie régulièrement; le chanoine Hubert ne l'a pas comprise dans ses *Généalogies des familles de l'Orléanais*. Il nous faut descendre jusqu'en janvier 1368, époque à laquelle Jean de Gandevilliers sert dans l'armée du roi de France en Auvergne et en Berri²;—à la même date, on juge aux assises du bailliage d'Orléans un certain Jean Le Sage, complice de l'assassinat de Guillaume de Gandevilliers³;—en 1388 était décédé Baudon de Gandevilliers, chevalier⁴;—puis c'est encore un Jean de Gandevilliers, l'un des capitaines entretenus par le roi en Piémont, qui, le 6 avril 1580, donne quittance, en présence d'un notaire en la chàtellenie de Jargeau, de 200 écus sol pour son état et entretien de capitaine pendant les années 1576-1577; il est encore qualifié de même en décembre 1580⁵.

Le sceau de ce dernier personnage diffère peu

1. Il est bien entendu que Henri de Gandevilliers et « Henri de Bondevillar » signalé par Lacabane (*Archives du Lot*, F. 100), et d'après lui par J. Momméja (*op. cit.*, p. 247 et 250), ne sont qu'un seul et même personnage. Une faute de lecture a été la cause unique de ce fâcheux dédoublement.

2. *Bibliothèque nationale*, Titres scellés Clairambault, reg. 52, n° 3913.

3. *Archives du Loiret*, A. 1977.

4. *Archives nationales*, S. 957, n° 4. — Sa veuve, noble dame Liéonor de La Broce, épousa en secondes noces noble homme Guillaume d'Amillis, écuyer; elle était fille de Huguet de La Broce, écuyer, seigneur de Voisenon près Melun (*Id.*, n° 6).

5. *Bibliothèque nationale*, mss. français 27759 et 27777 (vol. 1275 et 1293 des Pièces originales), dossiers 28674 et 29131. On s'étonne de ne pas trouver classées sous un seul numéro deux pièces relatives à un même personnage.

d'ailleurs de celui qui a été décrit plus haut : *écu gironné de neuf pièces au franc canton chargé d'une croix ancrée*¹.

II.

GALERAN D'ESCRENNES,

bailli de Dourdan et du Gâtinais.

JEAN D'ESCRENNES,

sénéchal de Béziers et Carcassonne, bailli de Mâcon,
sénéchal de Quercy.

Dans l'entourage du roi Louis IX vivait un chevalier, Gervais d'Escrennes, « Gervasius de Scranis », qui fut l'un de ses plus intimes serviteurs, si l'on en juge par les quelques mentions de sa présence auprès du roi que nous avons rencontrées². Il paraît dès février-mars 1246³; quelques années plus tard, il part à la croisade avec son maître et reçoit de Louis IX, au camp devant Césarée (mars 1252), un don spécial de cinquante livres parisis de rente annuelle⁴; puis, de retour en France, il assiste à la

1. G. Demay, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, no 3994.

2. Joinville, parlant de lui, l'appelle tantôt « messires Gervaises le panetiers » (édit. N. de Wailly, p. 354), tantôt « monsignour Gervaise d'Escrangnes qui lors estoit maîtres queus de France » (id., p. 376). L'éditeur, dans ses éclaircissements (p. 485), n'a pas réussi à identifier ce personnage, assez influent pour avoir réussi à réconcilier Thibaut de Navarre, le comte de Bourgogne et le comte de Chalon au nom du roi.

3. Teulet, *Layettes du trésor des Chartes*, II, p. 600 et 607.

4. *Archives nationales*, J. 422, no 15 et JJ. 26, fo 353 vo (*Layettes du trésor des Chartes*, III, p. 152).

signature¹ de deux actes diplomatiques signés entre la France et la Castille d'une part (à Paris, 20 août 1255), entre la France et l'Aragon d'autre part (à Corbeil, 11 mai 1258)². Notre chevalier est encore chargé de faire une enquête, en 1259, sur le droit de propriété de la haute justice sur une localité gâtinaise, que se disputaient Gautier de Nemours et le roi³; et lorsqu'un arrêt est rendu par le Parlement de Paris en février 1260 contre l'abbaye de Fleury-sur-Loire⁴, il est présent avec un grand nombre de clercs et de chevaliers de la région, m^e Eudes de Lorris, m^e Guillaume de Milly, Pierre Le Chambellan [de Villebéon], Mathieu ou Macé de Beaune⁵, et le grand maître des arbalétriers. On ignore l'année de la mort de Gervais d'Escrennes; son anniversaire est marqué au 3 des calendes d'octobre (29 septembre) dans le martyrologe de l'abbaye de La Cour-Dieu⁶.

A la même époque (1246-1249), le sénéchal royal de Béziers et Carcassonne se nomme Jean d'Escrennes, « Johannes de Cranis »⁷. Il y a lieu de supposer

1. Un des autres témoins est Guillaume de Centignonville, d'origine orléanaise. On trouve en 1293 Jean de Centignonville, archidiacre d'Orléans, arbitre nommé par Philippe le Bel (La Roque, *Histoire générale de la maison d'Harcourt*, IV, p. 1222).

2. J. de Laborde, *Layettes du trésor des Chartes*, III, p. 256 et 408-409.

3. *Olim*, I, f^o 14. — La localité dont il s'agit est Bardy, aujourd'hui hameau de la commune d'Aschères-le-Marché, arrondissement de Pithiviers (Loiret).

4. *Olim*, I, f^o 22.

5. Dont la veuve Jeanne de Montboferan est enterrée dans l'église de Montliart (Loiret). Le nom de son mari a été mal lu par Edmond Michel (*Monuments du Gâtinais*, pl. XXXIV et p. 62); il sera rétabli exactement dans le tome IV des *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*.

6. L. Jarry, *Histoire de l'abbaye de la Cour-Dieu*, p. 231.

7. *Layettes du trésor des Chartes*, III, p. 5, 9 et 46; — *Table chrono-*

qu'il est le frère de Gervais. Il est mentionné dans le Cartulaire de Saint-Euverte d'Orléans comme possédant en 1259 une censive à Escrennes¹.

On possède plusieurs mandements de Louis IX à son sénéchal Jean d'Escrennes à partir de juillet 1246², un entre autres pour assigner aux inquisiteurs dans les villes de Béziers et de Carcassonne des lieux particuliers pour emprisonner les hérétiques, auxquels le sénéchal fera donner le pain et l'eau³. On le voit successivement recevoir des promesses de fidélité au nom du roi⁴, requérir Raymond de Toulouse de retirer le salin établi hors de Carcassonne⁵, assigner une place aux Jacobins de cette ville pour y bâtir leur couvent⁶, et assister à la création de la ville basse de Carcassonne, qui date de 1247. En cette circonstance, plusieurs mandements royaux lui sont adressés : Louis IX lui permet de rappeler les proscrits moyennant le paiement d'une amende, de leur rendre leurs biens et de leur assigner une demeure dans le nouveau bourg de la ville basse, à condition qu'ils rebâtiront deux églises détruites; de restituer aux bourgeois soumis les terres et revenus mis aux mains du roi; d'assigner une place

gique des diplômes, VI, p. 110, 134 et 163. — Son nom est étrangement défiguré par le Livre de Jean Mascaro, qui l'appelle « mossen Johan Eranha [lisez Cranha] » (*Revue des Langues Romanes*, 1890, p. 38).

1. *Bibliothèque nationale*, ms. latin 10089, p. 374.

2. Mahul, *Cartulaire de Carcassonne*, VI, p. 302-304, et V, p. 73.

3. *Idem*, VI, p. 627.

4. *Idem*, IV, p. 532; — cf. Bréquigny, *Table chronologique des diplômes*, VI, p. 110.

5. *Idem*, VI, p. 331.

6. *Idem*, VI, p. 458.

à l'archevêque de Narbonne pour lui permettre de se construire une maison à Carcassonne; en outre il est chargé de recommander la croisade à ses administrés¹, d'apaiser une querelle entre le comte de Foix et le comte de Toulouse², de faire payer à l'évêque de Carcassonne des dommages et intérêts pour une rébellion envers le roi³. Enfin, — et c'est son dernier acte connu comme sénéchal, — il reçoit avec ledit archevêque, le 16 janvier 1249, l'assurance d'un compromis entre le chapitre et les habitants de Carcassonne⁴. Il exerça donc cette fonction pendant environ quatre années; on le qualifie encore en 1265 d'ex-sénéchal de Carcassonne⁵. Il fut ensuite bailli de Mâcon en 1266⁶ et chargé de plusieurs missions avec le bailli de Bourges, Henri de Gandevilliers, en 1270 et 1271⁷; en cette dernière année, le 16 septembre, il est encore chargé par Philippe III, conjointement avec le sénéchal de Carcassonne, d'aller recevoir le serment des consuls de la ville de Toulouse⁸.

Peut-être Gervais et Jean étaient-ils fils de ce Galeran d'Escrennes, bailli de Dourdan, qui figure dans des comptes de 1226-1228⁹, assiste aux assises

-
1. Bréquigny, *Table chronologique des Diplômes*, VI, pp. 118-119.
 2. *Idem*, VI, p. 124. — Cf. Dom Devic et Dom Vaissète, *passim*.
 3. *Idem*, VI, p. 162.
 4. Mahul, VI, p. 1-4.
 5. *Olim*, I, f° 144 v°.
 6. *Recueil des Historiens de France*, XXII, p. 748 (note 3). Il ne l'était plus en 1272 (*Olim*, I, f° 192 v°).
 7. Voir ci-dessus.
 8. La Faille, *Annales de Toulouse*, I, pr., nos 1 et 4.
 9. Ch. Petit-Dutaillis, *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII*,

de Melun en 1229, est qualifié de « chevalier et bailli du roi » en 1230¹, puis bailli du Gâtinais en 1232²; et petit-fils d'un certain Gervais de Pithiviers, qui, en 1196 tenait des fiefs dans les paroisses de Laas et d'Escrennes³.

L'origine gâtinaise n'est pas douteuse⁴. Escrennes est aujourd'hui une commune du canton et de l'arrondissement de Pithiviers.

On rencontre quelques années plus tard (1285) un certain Raimbaud d'Escrennes dont le nom paraît à propos de ventes de bois faites aux abbayes de Saint-Euverte d'Orléans et de Ferrières-en-Gâtinais⁵; — en 1299 Guillaume d'Escrennes⁶, écuyer, appelle au Parlement de Paris d'un jugement du bailli d'Orléans, confirmatif d'un jugement du prévôt de Pithiviers qui avait mis en vente ses biens à la requête de ses créanciers, et il est débouté de sa demande⁷; — en 1333 meurt Vincent d'Escrennes,

p. 523-524; — Borrelli de Serres, *Recherches sur divers services publics*, p. 68 et 73.

1. Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, I, n° 14.

2. « Inquisitio de mandato regis per Galerannum de Crannis, ballivum Gastinensem »; texte cité par J. Devaux dans les *Annales de la Société du Gâtinais*, XIV (1896), p. 316. d'après le manuscrit latin 9778, f° 229 v° de la Bibliothèque nationale. M. Devaux pense que le bailli du Gâtinais était le successeur des baillis de Château-Landon.

3. *Archives nationales*, LL. 1158 (Cartulaire de Saint-Denis).

4. La table du tome III des *Layettes du trésor des Chartes* a tort de l'identifier avec « Les Escrennes », près du Châtelet-en-Brie (Seine-et-Marne).

5. *Recueil des Historiens de France*, XXII, p. 658 et 660.

6. D'après les généalogies du chanoine Hubert, conservées manuscrites à la Bibliothèque d'Orléans, Escrennes aurait appartenu successivement à Gervais, à Pierre son fils (cf. ms. fr. 10089, p. 240-244), à ce Guillaume, puis à Guy, que nous ne connaissons pas autrement.

7. *Olim*, I, f° 99.

abbé du Jard, près Melun, qui peut bien appartenir à la même souche que les précédents¹; — et le dernier représentant que nous ayons rencontré de cette famille noble gâtinaise est Pierre d'Escrennes, écuyer, en 1488².

On possède le sceau de Jean d'Escrennes³, qui porte : *écartelé de pleins, brisé d'un lambel de cinq pendants*⁴.

III.

GUILLAUME DE PONTCHEVRON,

sénéchal de Nîmes et Beaucaire.

Pontchevron est un hameau de la commune d'Ouzouer-sur-Trézée (arrondissement de Gien); le château actuel est moderne, mais il en a remplacé un plus ancien, et de tout temps il y eut là une petite terre féodale⁵ qui a donné son nom, au XIII^e siècle, à une famille de seigneurs autochtones dont nous connaissons plusieurs représentants : Olivier de

1. Bouchot, *Inventaire des dessins de la collection Gaignières*, I, n° 3649.

2. *Archives du Loiret*, A. 1168. — D'après le chanoine Hubert, la seigneurie d'Escrennes aurait été portée en dot vers 1366 par Marguerite, sans doute fille de Guy, à son mari Robert Braque. On trouve encore au siècle suivant Marie Braque dame d'Escrennes (*Annales de la Société du Gâtinais*, IV, p. 38).

3. Avec cette légende : s. IOHANNIS DE ASCRENIS MILITIS, que Douët d'Arcq a maladroitemment traduit par « Jean de Cranes ».

4. Douët d'Arcq, *Inventaire des sceaux*, I, n° 1950.

5. La chapelle de Pontchevron fut érigée en paroisse en 1664 (*Archives de l'Yonne*, G. 1662); mais en 1707 il n'y avait dans cette petite paroisse ni fabrique ni curé (*Id.*, G. 1768).

Pontchevron, seigneur de Montbouy, qui est signalé¹ comme s'étant croisé à la suite de Louis IX² en 1248 et comme fait prisonnier en 1250 à la bataille de Mansourah; — Geoffroy de Pontchevron, peut-être frère du précédent, archidiacre de Paris, qui en 1259 plaide pour un droit de justice à La Brière (commune de Montbouy)³, est élevé au trône archiépiscopal de Bourges et meurt presque aussitôt (1274) sans avoir été sacré⁴; — messire Gibault de Pontchevron, possesseur de divers bois aux environs de Gien, dont le nom figure dans les lettres d'octobre 1298 constituant Gien en apanage⁵; — enfin Guillaume de Pontchevron, chevalier, sénéchal royal de Beaucaire et Nîmes, de 1280 à 1284, dont nous allons parler.

En décembre 1280, on voit ce dernier tenir ses assises à Alais et à Uzès et s'occuper de l'affaire des péages de la Calmette, qui durait déjà depuis de longues années. Il se rend à Viviers pour défendre les droits du roi, il y passe la montre des gens d'armes du pays, et l'évêque de Viviers, voyant là un empiètement du sénéchal sur ses propres droits, le menace d'excommunication : Guillaume de Pontchevron n'en saisit pas moins tout le temporel de l'évêché. Il rédige une ordonnance, promulguée en des assises solen-

1. *Annales de la Société du Gâtinais*, XII, p. 263. J'ignore la source de ce renseignement.

2. A la suite des Courtenay, des Clément (du Mez), des Nemours, tous de la région.

3. *Olim*, I, f° 15.

4. *Recueil des Historiens de France*, XX, p. 564. Cf. *Gallia christiana*, II, col. 71.

5. Le Brasseur, *Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Évreux* (Paris, 1722, in-4°), preuves, p. 19.

nelles le 5 avril 1281, pour la suppression des péages de troupeaux établis dans toute l'étendue de la sénéchaussée. Il soutient avec zèle et ténacité les droits de souveraineté du roi de France sur Montpellier, et veut contraindre notamment les notaires à intituler et dater leurs actes du règne de Philippe III (au lieu du roi de Majorque); ayant éprouvé un refus, il convoque la noblesse du pays pour le mois de juin 1282 à l'effet de parvenir à ses fins par la force, au besoin par la terreur¹. La terreur gagna le roi de Majorque lui-même, et une entrevue eut lieu le 8 juillet à Montpellier²; son procureur protesta que les ordres du roi de France avaient été exécutés et demanda le licenciement immédiat de l'armée déjà concentrée à Sommières et à Nîmes; le 23 juillet, après avoir de nouveau et vivement insisté pour la remise de la ville de Montpellier entre ses mains, Guillaume de Pontchevron se rendit dans cette ville et y promulgua une grande ordonnance³ qui fut l'acheminement vers une prochaine réunion d'une partie du pays au domaine royal. Et lorsque Philippe III vint lui-même en octobre 1283 en Languedoc, son sénéchal de Nîmes et Beaucaire l'accompagna partout, notamment au Puy-en-Velay où il reçut des mains des chanoines de la cathédrale les clefs de la ville, pendant la vacance du siège épiscopal⁴.

1. Ch.-V. Langlois, *Philippe III le Hardi*, p. 183. — L'armée était sous la direction de Simon de Melun, grand maître des arbalétriers.

2. *Archives municipales de Montpellier*, E IV, n° 21.

3. *Idem*, H. 3, n° 4.

4. Nous avons résumé simplement ici tous les faits racontés par Ménard, *Histoire de Nîmes*, I, p. 367-370. Cf. Ch.-V. Langlois, *op. cit.*, p. 406-409; et *Archives nationales*, P. 1397⁴, n° 616.

Le nom de Guillaume de Pontchevron comme sénéchal disparaît vers le milieu de l'année 1284, et c'est Guérin d'Amplepuis qui hérita de cette charge¹; d'ailleurs Guillaume était certainement décédé en 1285². Et cette famille ne tarda pas à s'éteindre, car on n'en trouve plus aucune trace; dès 1338, la seigneurie de Pontchevron appartenait à un écuyer nommé Nicolas Le Paumier³, qui en cette année-là donna quittance pour des droits de tréfons au bailliage d'Orléans⁴.

A en juger par ses actes, Guillaume de Pontchevron a dû laisser la réputation d'un administrateur énergique et hardi, habile et tenace, très zélé pour les affaires du royaume et hostile à toute temporisation.

IV.

PHILIPPE DE LANDREVILLE,

sénéchal de Quercy et d'Agenais.

PIERRE DE LANDREVILLE,

sénéchal de Rouergue et Albigeois et de Toulouse.

Le nom de « Philippus de Andrevilla », chevalier du bailliage d'Étampes, se rencontre pendant les années 1215-1218 comme accolé au titre de sénéchal, que créa Simon de Montfort, comte de Toulouse, en

1. Ménard, *Histoire de Nismes*, I, p. 372.

2. *Recueil des Historiens de France*, XXII, p. 657 j.

3. Demay, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, n° 7016.

4. *Bibliothèque nationale*, Titres scellés de Clairambault, reg. 84, n° 6595.

Quercy et Agenais¹; ce n'est donc pas à proprement parler un officier royal, mais il mérite de figurer ici, tant en raison de l'identité des offices que des services rendus par d'autres membres de la famille à la royauté française, après le règne de Louis IX. On a déjà signalé² son intervention à Montauban en octobre 1217, et le danger que lui firent courir les habitants de cette ville révoltés. Nous ne saurions rien ajouter à ce seul épisode connu de sa vie de fonctionnaire³.

Il convient de l'appeler Philippe de Landreville; c'est sous ce nom qu'est connu son fils Pierre, dont nous allons parler. Et Landreville est un hameau de la commune d'Ormoy-la-Rivière, canton et arrondissement d'Étampes⁴.

Pierre de Landreville, chevalier, fils du précédent, fut sénéchal d'Alphonse de Poitiers en Rouergue et Albigeois de 1253⁵ à 1262⁶, puis de Toulouse, d'octobre 1262 à novembre 1268, époque à laquelle il mourut⁷. On le trouve successivement achetant des

1. A. Molinier, Catalogue des actes de Simon de Montfort (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, XXXIV, p. 489); d'après *Archives nationales*, J. 890, n° 34.

2. J. Momméja, dans *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, 2^e série, XIII (1898), p. 235.

3. Voir toutefois mention de lui en 1218 (*Archives du Lot*, F. 163).

4. Et non pas (comme on l'a écrit) hameau de la commune de Bazoches-les-Gallerandes (Loiret), qui ne faisait pas partie du bailliage d'Étampes.

5. D'après Gaujal, *Études historiques sur le Rouergue*, I (1858), p. 513, il ne l'aurait été qu'en 1256 (liste sommaire des sénéchaux du Rouergue).

6. A. Molinier, *Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers* (Collection des documents inédits), I, p. 243.

7. Les documents postérieurs le qualifient de *defunctus P. de L. quondam senescallus* (Molinier, II, pp. 54, 93 et 103). — On trouvera diverses mentions de lui dans l'*Histoire générale de Languedoc*.

propriétés à Pont-de-Cirou¹, prononçant une sentence contre des hérétiques², passant un accord avec Géraud d'Armagnac³, correspondant avec le comte de Poitiers⁴; et l'un des derniers actes où, à notre connaissance, il paraît, est celui du 10 novembre 1266, date à laquelle il est témoin à Narbonne avec son fils Barthélemy⁵.

Barthélemy de Landreville est, dans ce document, « lieutenant du sénéchal de Toulouse » son père; en novembre 1268 il est qualifié de chevalier et châtelain de Lavaur⁶ dans des lettres d'Alphonse de Poitiers; et le Parlement de Paris rendit un arrêt en 1269, admettant à l'hommage du roi pour son arrière-fief ledit Barthélemy, chevalier du bailliage d'Étampes⁷.

Les seuls autres membres de cette famille que nous ayons rencontrés sont Robin de Landreville, dont le nom figure sur les tablettes de cire⁸ de l'époque de Philippe III, à côté de celui de Guillaume de Centignonville déjà nommé; — et Simonin de Lan-

1. De Laborde, *Layettes du trésor des Chartes*, III, p. 518^b.

2. *Idem*, III, p. 523^b.

3. *Archives nationales*, J. 312, n° 10.

4. *Idem*, J. 307, n° 55 (folio 1). — Dans le même registre de correspondance d'Alphonse de Poitiers avec ses sénéchaux, publié intégralement par M. A. Molinier, *op. cit.*, tome II, on trouve mentionnés (f° 8 v°) Henri de Courances, et (f° 10) Gervais de Pithiviers, en décembre 1262.

5. *Archives nationales*, J. 312, n° 19.

6. A. Molinier, *Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers*, I, pp. 577-578. — Notons en passant qu'à la même époque figure comme gardien du château de Cintegabelle en Languedoc (*Id.*, p. 614), pour le comte de Toulouse, un certain Pierre de Gondreville qui paraît bien être aussi d'origine gâtinaise.

7. *Olim*, I, f° 170.

8. *Recueil des Historiens de France*, XXII, p. 521.

dreville, écuyer, qui servit en 1302 dans l'armée de Flandre¹.

Pierre et Barthélemy de Landreville avaient tous deux un sceau armoyé à leurs armes : *un écu à la croix vidée*².

V.

ARNOUL DE COURFRAUD,

bailli de Caen, sénéchal de Beaucaire, panetier du roi.

GEOFFROY DE COURFRAUD,

sénéchal de Beaucaire.

Si les deux personnages précédents ne sont pas à proprement parler des officiers royaux, puisqu'ils servirent des comtes de Toulouse et non des rois de France, voici venir deux nouveaux chevaliers du Gâtinais parfaitement attachés à la personne ou au service de Louis IX.

Courfraud est un lieu dit³ de la commune de Douchy, près Châteaurenard, dans l'arrondissement de Montargis.

Landry de Courfraud, le premier connu de cette famille, est cité dès 1190, date à laquelle il est l'un des juges d'une contestation élevée entre Augalon de Seignelay et ses hommes de Cudot⁴. On le trouve

1. Demay, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, n° 5042.

2. Douët d'Arcq, *Inventaire des sceaux*, II, nos 5155 et 5159.

3. Appelé improprement aujourd'hui « Les Couffrauds ». — En latin : *De Curia Feraudi*.

4. *Archives de l'Yonne*, H. 658 (pièce publiée par Quantin dans son *Cartulaire général de l'Yonne*).

aussi témoin d'une charte de Pierre de Courtenay en faveur des religieuses desservant l'hospice d'Orléans¹; et avec sa femme Élizabeth il donne² à l'abbaye des Écharlis, voisine de son fief, les deux tiers de la dîme de Montcorbon³.

Baudouin de Courfraud, dont nous ignorons le lien exact de parenté avec Landry⁴, a été inhumé dans le prieuré de Noyers, et en 1223 fut confirmée la donation⁵ faite pour le repos de son âme par sa veuve et ses deux fils, Étienne⁶ et Jean.

On trouve encore, à une époque indéterminée du XIII^e siècle, Simon de Courfraud qui tient du roi plusieurs fiefs en la chàtellenie de Saint-Florentin⁷; — et Guillaume de Courfraud, chevalier, un des pleiges d'Étienne Bernauz⁸ dans son marché pour les fossés du château de Lachy en février 1247⁹. Nous connaissons tout à l'heure les enfants de ce Guillaume.

Arnoul de Courfraud¹⁰, chevalier, nous apparaît

1. De Vauzelles, *Histoire de la Magdeleine lèz Orléans*, p. 218. — Il y est appelé à tort « de Corterant ».

2. *Archives de l'Yonne*, H. 651.

3. Canton de Châteaurenard, arrondissement de Montargis (Loiret).

4. Peut-être son frère.

5. Quantin, *Recueil de pièces du XIII^e siècle*, n^o 287 (d'après le Cartulaire de Molesmes).

6. Celui-ci figure comme témoin dans une charte, avec Frédéric de Cudot, pour le comte de Joigny, en janvier 1222 (Quantin, *Recueil de pièces*, n^o 273; Teulet, *Layettes du trésor des Chartes*, I, n^o 1496). Alice de Courfraud est citée en 1232 comme bienfaitrice du monastère des Écharlis (Du Bouchet, *Histoire de la maison de Courtenay*, preuves, p. 32).

7. Quantin, *Recueil de pièces*, n^o 532 (à Villy et à Lignorelles).

8. De Villefranche-Saint-Phal (Yonne).

9. Quantin, *Recueil de pièces*, n^o 509, d'après le ms. latin 5993^a, p. 385, de la Bibliothèque nationale.

10. A tort inscrit sous le nom d'« Arnulphus de Corpherant ».

comme bailli de Caen dès le mois de janvier 1252¹ et dans toutes les années postérieures jusqu'en 1262² au moins et sans doute jusqu'en 1264 : on a des enquêtes qu'il fit, en cette qualité, pour des confiscations ou acquisitions de propriétés et pour la garde d'une église normande pendant la vacance du siège épiscopal. Bientôt (1^{er} décembre 1264)³, il fut transféré par le roi à Beaucaire, où on le trouve confirmant une charte bientôt après⁴; en 1266, on restitue à l'évêque de Mende le droit de frapper monnaie dans cette ville, droit dont l'avait dépossédé Arnoul de Courfraud malgré une charte royale⁵. Il ne demeura pas longtemps dans cette fonction, car un document de 1268 parle de lui comme ayant été sénéchal à Beaucaire « il y a trois ans »⁶, et nous savons pertinemment qu'il avait été remplacé en 1266 par Philippe de Saulx-Bernard. Mais Louis IX, loin de s'être séparé de ce fonctionnaire, l'avait conservé auprès de lui en qualité de panetier et chargé d'importantes missions. Nous connaissons une charte⁷ où, avec G. « de Mora »⁸, il reconnaît avoir reçu une

1. L. Delisle, Jugements de l'échiquier de Normandie (*Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, XX, 2^e partie, p. 417).

2. *Idem*, p. 419-426; — et *Olim*, I, fo 17 vo, 21 vo, et 29 vo.

3. Gaillard de Guiran, *Style ou formulaire des lettres qui se dépeschent ez cours de Nismes* (Nismes, 1666, in-12), p. 33.

4. Ménard, *Histoire de Nismes*, I, p. 334.

5. *Olim*, I, fo 44.

6. *Idem*, I, fo 52 vo.

7. *Archives nationales*, J. 473, no 27.

8. Ce « G. de Mora » n'était pas de la région; il est qualifié de panetier du roi dans un acte de vente qui lui est faite, le 15 août 1269, de la moitié du péage de Rozoy au diocèse de Noyon (*Archives nationales*, J. 229, nos 55-56).

somme de 21800 livres tournois et demande au roi ses ordres pour de nouvelles opérations financières; la charte étant donnée à Aigues-Mortes le 15 février 1270, il s'agit évidemment des préparatifs de la croisade tunisienne, auxquels Arnoul de Courfraud semble avoir été intimement mêlé¹.

Nous pensons que c'est son frère, Geoffroi de Courfraud, chevalier, dont nous trouvons mention en 1258², et qui en 1260 est chevalier du guet à Paris³; presque aussitôt⁴ il est envoyé comme représentant du roi à Beaucaire, où son sénéchalat dure de 1260 à 1262; il y est remplacé⁵ par Gui de Rochefort qui lui-même aura pour successeur Arnoul de Courfraud. C'est lui qui fit planter les bornes du territoire de Garons, près Nîmes, qui dépendait de la juridiction épiscopale; lui qui reçut la plainte des consuls de Nîmes contre les péagers de la Calmette et ordonna une enquête à ce sujet⁶.

Guillaume de Courfraud, dont il a été question plus haut, avait laissé deux fils : Jean, qui fut chanoine de Reims, et Guiot, écuyer : tous les deux, en 1307, donnent leur consentement à une charte en faveur des religieux de Vieupou⁷, voisins de leur fief patrimonial⁸. Nous connaissons encore André

1. Cf. Dom Devic et Dom Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, nouvelle édition, VI, p. 913, et VII, p. 506.

2. *Olim*, I, fo 9.

3. *Recueil des Historiens de France*, XXII, p. 743.

4. Il y était tout nouvellement en septembre (*Layettes du trésor des Chartes*, III, p. 541).

5. Ménard, *Histoire de Nîmes*, I, p. 334.

6. *Idem*.

7. Com^{no} de Saint-Maurice-Thisouaille, com^{no} d'Aillant-sur-Tholon (Yonne).

8. *Archives de l'Yonne*, H. 837.

de Courfraud, seigneur d'Appoigny¹ en 1312²; et un siècle plus tard Jean de Courfraud qui rend acte de foi et hommage³ pour divers biens sis à La Selle-en-Hermois⁴.

Les Courfraud portaient : *écu à la bande de....., accompagnée de deux cotices de....., à la bordure engrêlée*⁵.

HENRI STEIN.

(Sera continué.)

-
1. Canton et arrondissement d'Auxerre (Yonne).
 2. *Olim*, IV, fo 214.
 3. *Archives du Loiret*, A. 234.
 4. Canton de Château-Renard, arrondissement de Montargis (Loiret).
 5. Douët d'Arcq, *Inventaire des sceaux*, I, n° 1933.





GONDREVILLE-LA-FRANCHE

(LOIRET)

NOTES D'HISTOIRE LOCALE

(*Suite et fin.*)

VII. — HENRI DE CONQUÉRANT.

Nous sommes arrivés à une époque où les registres paroissiaux de Gondreville, qui commencent en 1674, vont nous donner quelques renseignements sur les seigneurs du pays. C'est ainsi que nous trouvons, en 1680, messire Henri de Conquérant¹, fils de Louis de Conquérant l'aîné, « chevalier, maréchal » de camp, brigadier de l'armée du roi, gouverneur » pour Sa Majesté de la ville et fort de Schlestadt » (Alsace) », seigneur de Gondreville, qui avait épousé Marie-Germaine de Birague, fille de messire Louis de Birague, chevalier, seigneur de Lilledon, etc., premier valet de garde-robe du roi, et de

1. Henri de Conquérant portait : *d'argent à trois têtes de maure de sable, tortillées de champ* (Armorial général).

dame Marie Lemaire. Marie-Germaine de Birague ne paraît guère avoir vécu avec son mari; elle habitait Gondreville pendant que M. de Gondreville était lieutenant-colonel du régiment de La Fère, qu'il commanda en l'absence de son colonel de 1671 à 1675, et avec lequel il fit les campagnes du Rhin, de Franche-Comté et de Senef, et ensuite lorsqu'il fut nommé gouverneur de Schlestadt où il termina ses jours, ne venant sans doute que rarement dans sa seigneurie. Son testament fut d'ailleurs rédigé à Schlestadt, le 3 août 1699¹, et il mourut quelques jours après, dans un âge avancé : sa place de gouverneur, devenue vacante, fut donnée le 31 août suivant au chevalier de La Fare².

Marie-Germaine de Birague était de la famille du cardinal et chancelier René de Birague [ou Birago], qui remonte au xv^e siècle et est originaire de Milan. Les de Birague ont possédé les fiefs de Lisledon³, de Courcelles-le-Roi, de Beauregard, d'Armeville⁴, des Fontaines, de Pourpry⁵, de la Chise⁶, de la Couldraye, etc., et l'ancien château du Pont, à Saint-Hilaire-sur-Puiseaux. Leurs armes, selon le chanoine Hubert, étaient *d'argent à trois fasces de gueules, bretessées de cinq pièces et chargées chacune de cinq trèfles d'or*⁷.

1. Minutes Simon (communiqué par M. Eugène Thoison).

2. *Mémoires du marquis de Sourches*, VI, p. 182.

3. Ancien château de Villemandeur (Loiret).

4. Près d'Outarville (Loiret).

5. A Saint-Germain-des-Prés (Loiret).

6. Ancien fief, près d'Amilly (Loiret).

7. Ces armes diffèrent de celles que l'on voit dans l'église de Montargis : *d'azur à quatre croix de gueules chargées chacune d'un trèfle d'or*.

Les registres paroissiaux de la commune font mention, à plusieurs reprises, en 1680, en 1700 et en 1706, de messire Charles-François de Birague, frère de Marie-Germaine, écuyer, sieur de l'Isledon, qui avait épousé Barbe Le Martrier. Une Marie de Birague fut inhumée dans l'église de Courcelles en 1716; il peut se faire que ce soit la femme d'Henri de Conquérant.

Henri de Conquérant mourut sans enfants et sa famille paraît être éteinte. Isabelle de Conquérant, sa parente, peut-être sa sœur, était marraine à Paucourt en 1615. Une autre Isabelle de Conquérant avait épousé Aimé de Lalande, écuyer, dont elle eut un fils, René, baptisé à Corbeilles le 26 août 1684¹.

Là s'arrêtent nos renseignements, et, d'ailleurs, la seigneurie de Gondreville va passer en d'autres mains. Cependant, à la mort d'Henri de Conquérant, on rencontre encore à Gondreville sa nièce, la fille de Françoise de Conquérant et de Louis III de Harlault², Antoinette-Suzanne de Harlault de Beaulieu, qui se maria après le décès de ses parents à Gondreville même, le 1^{er} juillet 1713, après avoir obtenu dispense pour « alliance spirituelle » de l'archevêque de Sens, avec Pierre Pingot, « veuf en secondes noces », mort vers 1730, et dont les descendants existent encore dans la commune.

1. Mme Whetnall, *Courtempierre*.

2. La famille de Harlault, originaire de Montargis, selon le chanoine Hubert, portait *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois soleils de même*. Elle a possédé les fiefs de la Motte, de Préfontaine, de Haute-Cloque et des Moineaux; et elle s'était alliée une première fois aux de Conquérant en 1623 (Hubert).

VIII. — LE COMTE DE CASTILLON-SAINT-VICTOR.

Marie-Germaine de Birague, veuve en 1700, épousa le 18 février 1701¹, en secondes noces, « haut et puissant seigneur messire » Georges-Joseph de Castillon, chevalier, comte de Saint-Victor, lieutenant-colonel du régiment de cavalerie de La Feuillade, « seigneur de Gondreville-la-Franche et autres

1. Copie non signée du contrat de mariage de « haut et puissant seigneur Messire Georges-Joseph de Castillon, chevalier, comte de Saint-Victor lieutenant-colonel au régiment de cavalerie de la Tournelle, fils de défunt haut et puissant seigneur messire Antoine-Hercule de Castillon, chevalier, marquis de Saint-Victor, au diocèse d'Uzès, et de dame Martine de Bardisy, le dit de Saint-Victor de présent en garnison en la ville de Dunkerque, et alors à Paris, rue de la Sourdière, paroisse de Saint-Roch, en présence de dame Catherine de Rougé, maréchale de Créquy, Messire François-Joseph marquis de Créquy, dame.... d'Aumont, son épouse, dame Jacqueline de Logère, comtesse douairière du Roux, Messire Charles-Auguste de La Fare, capitaine des gardes du corps de S. A. R. M. le duc d'Orléans, Messire Joseph-Étienne de La Fare, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandant la galère réale de France, Messire Charles-Auguste de La Fare d'Ablis, comte de La Fare, capitaine dans le régiment du Roi-Cavalerie, tous parents dudit futur époux, de Messire marquis de Romans, capitaine dans le régiment de Champagne, gouverneur de la ville de Bagnols en Languedoc, et d'Isnard de la Tour, de ladite ville de Bagnols, amis, accordé le 18 février 1701 avec haute et puissante dame Marie-Germaine de Birague, veuve de haut et puissant seigneur Messire Henri de Conquéran, chevalier, seigneur de Gondreville-la-Franche, etc., brigadier des armées du roi, gouverneur pour S. M. de la ville de Schlestadt, fille de Messire Louis de Birague, chevalier, seigneur de l'Isledon, etc., et de dame Marie Le Maire, demeurant ordinairement à Gondreville, de présent à Paris, hôtel de Tours, susdite rue de la Sourdière, en présence et de l'avis de demoiselle Geneviève de Birague de Pourpris, fille majeure, sa cousine paternelle; d'illustrissime et révérendissime Grégoire de La Forge, prêtre, docteur en théologie, conseiller et aumônier du roi, général et grand ministre de tout l'ordre de la T. S. Trinité et Rédemption des captifs, et ministre particulier du couvent royal du dit ordre fondé au château de Fontainebleau; de Maistre Jean Bellaindier, seigneur de Prads, avocat au Parlement et ès conseils du roi;

lieux »¹, qui rendit foi et hommage au château de Montargis pour sa haute justice de Gondreville², le 20 février 1702, « à cause de dame Marie-Germaine de Birague ». La maison de Castillon, dont les armes sont : *d'azur à la tour d'argent sur un rocher de même, surmonté d'un croissant aussi d'argent*, et dont la devise est : *Pro rege et fide*, tire son nom de la seigneurie de Castillon et de Saint-Victor, près d'Uzès. Les archives du château de Saint-Victor constatent son existence depuis 1204. La généalogie authentique et suivie commence à Firmin de Castillon, fils d'Antoine, seigneur de Castillon et de Bessèges, baron de Saint-Victor, qui

et de Maistre Pierre Le Jay, procureur au Châtelet, amis.... Le futur époux doue la future épouse de la somme de 10000 livres de douaire préfix une fois payés, dont il y aura seulement la somme de 6000 livres dont le fonds demeurera propre aux enfants à naître du dit mariage, au défaut desquels le fonds des dits 6000 livres appartiendra à la dite future épouse en propriété, à prendre les 6000 livres seulement sur la légitime du dit futur époux comme héritier des défunts seigneur et dame, ses père et mère; les quatre mille livres faisant le surplus du dit douaire de dix mille livres seront reversibles au profit des héritiers du dit futur époux. La dite future épouse lui fait donation, en cas qu'il lui survive sans enfants de la terre et seigneurie de Gondreville, fief, cens, rentes et autres appartenances, ainsi qu'elle lui appartenait, tant à cause de la communauté de biens qui aurait été entre elle et le dit feu sieur de Conquéran, pendant laquelle la dite terre avait été acquise, qu'en conséquence des reprises à elles dues de partie de ses deniers dotaux, douaire, préciput et autres conventions résultant de leur contrat de mariage, à prendre sur la part et portion du dit feu sieur de Conquéran en la dite terre. Passé en la maison du dit de Bellaindier, rue des Prouvaires, paroisse Saint-Eustache, devant Desforges et Marchand le jeune, qui en a la minute, notaires à Paris, et insinué au bailliage de Nemours le 19 mars 1701. — Le sieur de Castillon fut tué à la bataille d'Hochstett, au mois d'août 1703; la demoiselle de Birague mourut à Colmar le 25 décembre 1703 » (*Bibliothèque nationale*, Pièces originales, vol. 617).

1. Fils de feu Antoine-Hercule de Castillon, chevalier, marquis de Saint-Victor, et de dame Martine de Bardisy.

2. *Archives du Loiret*, A. 325.

épousa Isabelle de Montaut¹, dont il eut : I. François de Castillon et de Saint-Victor de Malcap, marié le 5 avril 1548 à Françoise de Blanzac qui lui donna : Pierre, qui suit, et trois filles. — II. Pierre de Castillon, baron de Saint-Victor, qui reçut, le 7 juin 1622, Louis XIII et Richelieu au château de Saint-Victor. Il se maria, le 3 avril 1592, avec Françoise de Mezan-Pujal, dont il eut : Antoine, qui suit, quatre autres fils et trois filles. — III. Antoine de Castillon, baron de Saint-Victor, qui épousa, le 1^{er} juin 1623, Jeanne d'Audibert de Lussan, dont il eut Antoine-Hercule et deux filles. — IV. Antoine-Hercule de Castillon, baron de Saint-Victor, prit pour femme, le 3 novembre 1648, Martine de Baratier, dont il eut : 1^o Antoine-Olivier; 2^o Georges-Joseph; 3^o Marie, mariée avec le baron de Gibertet, et pour seconde femme Élisabeth de Cleuster de Stucht, dont il eut : 4^o Jeanne; 5^o Marie. Hercule est qualifié marquis dans l'acte de ratification de son second mariage; il fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 29 novembre 1668².

M^{me} de Castillon qui, dès son mariage, ajoute à sa signature ordinaire la qualification de « contesse de Saint-Victor », n'avait cependant point cru déroger en acceptant, l'année 1700, d'être bâtonnière de la confrérie de la Sainte-Vierge et de présider, en cette qualité, les humbles paysannes de sa seigneurie

1. Marquis d'Aubais, III, 168.

2. Louis de la Roque, *Armorial de la noblesse de Languedoc*, t. I, pp. 127 à 129 (Montpellier, 1860), et *Bibliothèque nationale*, Pièces originales, vol. 617.

de Gondreville. Nous n'avons pu découvrir sur son second mari d'autres renseignements que ceux que nous venons de donner plus haut¹.

M. de Castillon, seigneur de Gondreville, fut tué à la bataille d'Hochstedt, au mois d'août 1703, et sa veuve mourut à Colmar le 25 décembre suivant.

La famille de Castillon de Saint-Victor existe encore de nos jours.

IX. — LA FAMILLE BOUVIER DE LA MOTTE.

Au comte de Castillon Saint-Victor et à sa femme succéda la famille Bouvier de La Motte. Cette famille, originaire du Gâtinais, portait, selon le chanoine Hubert, *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois trèfles de même, deux en chef et un en pointe*². Sa devise est : *Dum spiro spero*.

Le plus ancien membre connu de cette famille est : I. Noble homme Jacques Bouvier, seigneur de La Saussaye, procureur au bailliage de Montargis³.

1. Mme de Sévigné dans sa lettre à M. de Grignan, du 24 décembre 1688, parle d'un nommé Saint-Victor, gentilhomme d'Avignon, que « l'on connaît, qui a beaucoup de courage et de mérite ». Ce Saint-Victor, emmené en 1688 par le duc de Lauzun en Angleterre, l'aida à conduire en France, au milieu d'assez grandes difficultés, la femme et le fils de Jacques II, roi d'Angleterre, détrôné en 1688. « Après avoir mis la reine et le prince en sûreté entre les mains de M. de Charost, M. de Lauzun retourna en Angleterre avec Saint-Victor, pour courir la triste et cruelle fortune du roi ». Il se peut que ce Saint-Victor soit le futur seigneur de Gondreville.

2. Les armes de Jean-Baptiste Bouvier de La Motte, seigneur de Gondreville, relevées sur sa pierre tombale, qui se trouve dans l'église de Montargis, diffèrent de celles qui sont indiquées par Hubert, en ce que le champ est « de gueules ».

3. Manuscrits du chanoine Hubert (*Bibliothèque d'Orléans*).

Il eut pour fils : II. Noble homme messire Guillaume Bouvier, écuyer, seigneur de La Saussaye (acte de 1524), également procureur au bailliage de Montargis, marié à Madeleine de Brioux, dont il eut : III. Michel Bouvier, écuyer, seigneur de La Saussaye et de La Motte-Bouron (acte de 1563), qui épouse Barbe Pingot et mourut au service du roi, laissant : IV. Noble homme messire Guillaume Bouvier, deuxième du nom, écuyer, seigneur de La Motte-Vergonville et de La Motte-Poirier, procureur au bailliage de Montargis, qui donna foi et aveu du fief de Vergonville, relevant de la seigneurie de Beaunela-Rolande, à Christophe de Harlay, seigneur de cette terre, le 10 juillet 1607, et épousa en janvier 1583 Marguerite Le Prévost, veuve en 1618, fille de Barthélemy Le Prévost, seigneur de Chailly, lieutenant général de Montargis, et de Claude Lefaure. Un Guillaume Bouvier (peut-être le même), était bailli d'Amilly en 1606¹. Le seigneur de La Motte-Vergonville eut deux enfants : Marie Bouvier, mariée au sieur Corneille de La Charmoye, écuyer, gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans, et messire Claude Bouvier, écuyer, seigneur de La Motte-Vergonville et de La Motte-Poirier, Bourron, Marcault et autres lieux, procureur du roi au bailliage et siège présidial de Montargis, maître des requêtes d'Anne d'Autriche, qui épousa en premières noces à Montargis, le 6 février 1622, demoiselle Marie Ozon², et en secondes noces, en janvier 1645, Jeanne Lemais-

1. *Archives municipales de Montargis*, GG. 16.

2. *Archives municipales de Montargis*, GG. 19.

tre de La Maisonfort¹, inhumée à Montargis le 19 juillet 1667². Il demeurait au château de Montargis au moment de son premier mariage et il fut élu député du tiers aux États de Tours en 1649; il fut soumis, par arrêté du 4 août 1651, à une nouvelle élection dans laquelle L'Hoste l'emporta sur lui. Après de longues discussions, il fut cependant décidé, par jugement du 2 septembre 1651, qu'ils voteraient conjointement³.

Claude Bouvier de La Motte, déjà conseiller du roi, devint maître des requêtes au conseil du roi en 1664⁴, puis procureur du roi de toutes les juridictions à Montargis le 3 septembre 1674. Il eut, de son premier mariage : Marguerite Bouvier⁵; Claude Bouvier, qui se fit chartreux; Dominique Bouvier, provincial des Barnabites⁶, qui reçut en 1647, pour sa dotation, une maison sise à Montargis, rue des Moulins; et Michel Bouvier, prêtre, docteur en

1. Veuve d'Étienne Ravault, prévôt de Montargis, en 1637 (*Archives municipales de Montargis*, GG. 26).

2. *Archives municipales de Montargis*, GG. 45.

3. Antoine Boivin, *Documents sur Montargis* (*Bibliothèque de Montargis*). — Hureau de Livoy, dans sa *Notice sur Montargis* (ms.), cite un sieur La Motte d'Armanville, qui, pendant la Fronde, refusa, avec d'autres chefs, en 1652, de rendre le château de Montargis assiégé par le prince de Condé, qui commandait les Frondeurs. Nous pensons qu'il y a là une erreur de nom, et qu'il faut lire La Motte Vergonville.

4. Il fut porté sur la liste des nobles de l'élection de Montargis en 1668 (*Annales de la Société du Gâtinais*, XII, p. 100).

5. Baptisée à Montargis le 9 mars 1631, elle eut pour parrain Étienne Asselineau, sieur du Coudreau, prévôt principal des maréchaux de France à Montargis (*Archives municipales de Montargis*, GG. 25).

6. L'ordre religieux des clercs ou chanoines réguliers de Saint-Paul ou des Barnabites, fondé à Milan en 1530, approuvé en 1533 par le pape Clément VII, avait été appelé en France par Henri IV en 1608. Les Barnabites dirigeaient le collège de Montargis depuis 1620.

théologie, chanoine, aumônier de Louis XIV, prieur de Saint-Nicolas du Marle et curé de Saint-Saturnin de Tours, mort vers 1563¹. Ses enfants du deuxième lit sont : Messire Jacques Bouvier, mort vers 1722, chevalier, seigneur de La Motte-Vergonville², de La Motte-Bourron, Marcault, Thimory, Cepoy, Les Moulineaux, La Bruyère, Feins et autres lieux³, conseiller du roi, lieutenant général de police à Montargis, qui épousa le 6 novembre 1674⁴ Jeanne Tourtier de La Martinière, fille de Nicolas Tourtier, conseiller du roi, seigneur de Malmusse, et de Marie Jaupitre; — et Jeanne-Marie Bouvier, née au château de Montargis le 13 mars 1648⁵, mariée à Jacques Guyon de Montlivault, demeurant à Montargis, et devenue célèbre par sa beauté, ses théories religieuses sur le *pur amour* et sa correspondance avec l'illustre Fénelon.

X. — LES BOUVIER DE LA MOTTE DE GONDREVILLE.

Messire Jacques Bouvier eut quatre fils, dont : 1^o Jacques-Dominique Bouvier de La Motte, vicaire général des Barnabites, né vers 1685; 2^o Guillaume Bouvier de La Motte, baptisé le 8 mars 1686⁶, pre-

1. *Bibliothèque nationale*, Pièces originales, vol. 483.

2. Hameau de la commune de Beaune-la-Rolande (Loiret).

3. Porté sur la liste des nobles de l'élection de Montargis le 2 mai 1669.

4. *Bibliothèque nationale*, Pièces originales, vol. 483.

5. Les baptêmes de janvier à octobre 1648 manquent aux archives de Montargis.

6. *Archives municipales de Montargis*, GG. 58.

mier marquis de Cepoy, seigneur de Vergonville, Préfontaine, Perche, Girolles et autres lieux, créé marquis de Cepoy par Louis XV, marié en 1741 à Anne de Beauharnais, fille de Jean-François de Beauharnais, seigneur de Moulon, et de Marie-Madeleine Penillon, mort en son château de Beauvais, paroisse de Cepoy, le 13 décembre 1759; 3^e François Bouvier de La Motte, baptisé le 2 mai 1687¹, chanoine de Sainte-Geneviève; et 4^e Jean-Baptiste Bouvier de La Motte, chevalier, seigneur de Gondreville, Thimory, La Bruyère, La Madeleine, Le Châtelet, Le Désert, Le Pin, du Grand et du Petit-Villon², de Villorceau et autres lieux³, marié le 22 juin 1709 à Catherine-Marguerite Lucot, qui fut la souche des Bouvier de Gondreville.

Jean-Baptiste Bouvier de la Motte demeurait tantôt au château de Gondreville⁴, tantôt dans sa maison de Montargis, rue de Loing; il mourut vers 1742; sa femme, née en 1687, mourut à l'âge de 36 ans et fut inhumée dans l'église de Gondreville le 6 juillet 1723, laissant cinq enfants : Jean-Baptiste, né en 1710, second du nom; Marie-Marguerite-Anne-Angélique, née vers 1714; Louise-Catherine, religieuse de Saint-Dominique, où elle fut inhumée le 2 février 1788⁵; Jacques-François⁶, et un autre

-
1. *Bibliothèque nationale*, Pièces originales, vol. 483.
 2. Hameau de la commune de Girolles (Loiret).
 3. Minutes Pellard, notaire à Gondreville (communiqué par M. Eugène Thoison).
 4. Minutes Pellard.
 5. *Annales de la Société du Gâtinais*, XII, p. 118.
 6. Entra dans l'ancien ordre de saint Benoit et devint prieur de Cepoy

Jean-Baptiste, seigneur de Préfontaine, chevalier de Saint-Louis, mort vers 1784. Jean-Baptiste Bouvier de La Motte rendit foi et hommage le 9 juillet 1715, et fit aveu et dénombrement le 15 novembre 1718, reçut le lendemain, des deux tiers des fiefs d'Égrefin, paroisse de Gondreville, et de La Grand'Cour du Pin, paroisse de Treilles, l'autre tiers appartenant au seigneur de Platteville, consistant en mesure, bâtiment, cour, courtil, jardin, terres labourable et non labourable, bois, buissons, taillis et vignes assis en la paroisse de Gondreville et audit Pin, paroisse de Treilles, dépendant des fiefs de la Contenance, de 62 arpents et demi possédés par différents particuliers à titre de cens et rentes, chacun an payables le jour de la Saint-Remi (1^{er} octobre), à Gondreville-la-Franche, montant à quatre livres dix sols en deniers, quatre « pailles » et environ 42 boisseaux de grains de toute espèce.

Jean-Baptiste Bouvier de La Motte avait sur ces domaines la prévôté, avec justice moyenne et basse, et il les tenait lui-même à cens et rentes du domaine de Montargis¹.

Bien que Gondreville ne rapportât alors, en 1716, que cinq cents livres², il faut croire que ce seigneur faisait des économies, puisqu'il avait prêté à rente à Son Altesse Royale le duc d'Orléans, le 5 janvier 1716, au moins 3300 livres qu'il transporta à

et de Saint-Michel-les-Moustiers-les-Mauxfaits. Il vivait encore en 1763, et on le voit, cette année là, présider un baptême à Gondreville.

1. *Archives du Loiret*, A. 353.

2. *Archives du Loiret*, A. 1259.

Marie-Anne de Lalande, veuve de messire Charles Séguier, seigneur de Courtempierre, par contrat passé devant M^e Nicolas Hythier, notaire royal à Gondreville¹. Le rigoureux hiver de 1709, survenu précisément vers l'époque de son mariage, ne paraît pas avoir fait beaucoup de victimes dans sa seigneurie de Gondreville, puisque les registres paroissiaux ne mentionnent, du 1^{er} novembre 1709 au 31 mars 1710, que trois enterrements, parmi lesquels celui d'un inconnu.

Le fils aîné de Jean-Baptiste Bouvier de La Motte, « noble homme messire » Jean-Baptiste Bouvier de La Motte, chevalier, seigneur de Gondreville, Ichy², Verteau³ et autres lieux, devint officier du régiment de Montmorin-infanterie⁴, lieutenant de « nos seigneurs » les maréchaux de France, maître particulier des eaux et forêts de Montargis⁵ et conseiller du roi et du duc d'Orléans. Il avait épousé en 1741 Marie-Angélique de Perthuis⁶ de Verteau, fille de Pierre-Jacques-Joseph de Perthuis, chevalier, seigneur de Verteau, née à Chevrainvilliers le 22 janvier 1723, et baptisée le 1^{er} février. Le mariage avait eu lieu dans la chapelle du château de Verteau et le contrat fut passé le même jour par

1. M^{me} Whettnall, *Courtempierre*.

2. Commune de Seine-et-Marne, canton de Château-Landon.

3. Commune de Chevrainvilliers (Seine-et-Marne).

4. Minutes Pellard, notaire à Gondreville (communiqué par M. Eugène Thoison).

5. La maîtrise particulière de Montargis dépendait de la grande maîtrise d'Orléans. « Messieurs » de la maîtrise de Montargis recevaient annuellement, le premier mai, du vin, des gâteaux et autres redevances.

6. La famille de Perthuis, originaire de Provence, portait *d'azur à la croix ancrée et déjoints d'argent*.

devant maître Chahuet, le 18 septembre 1741¹. Marie-Angélique de Perthuis apportait en dot les terres d'Ichy et de Verteau qui, jointes aux cens et rentes acquis de M. d'Aldart, au fief de Montdru, acquis de M. Le Mestier; aux cens et rentes acquis de M. de Loury; au fief de La Magdeleine, acquis de M. de Conquérant; au fief du Grand-Villon, au fief et à la ferme du Petit-Villon de Girolles², et enfin à la terre de Gondreville et d'Égreffin, constituaient un domaine très important. — Jean-Baptiste Bouvier de La Motte demeurait en son château de Gondreville en octobre 1741. Il y eut plusieurs enfants, outre un fils né le 5 septembre 1742, qui fut ondoyé à la maison le même jour, avec la « permission de Mgr l'archevêque », en présence de Catherine-Françoise-Élisabeth de Préteval de Panilleuse³, religieuse de l'ordre de Saint-Dominique, du couvent de Montargis⁴. Sa fille, Marie-Louise-Françoise, naquit à Gondreville le 15 octobre 1743, et y fut baptisée le lendemain 16 par M. de Fournoue, prieur-curé de Bellegarde. Son parrain fut son grand-père, représenté par Guillaume Bouvier de La Motte, seigneur de Cepoy, son grand-oncle, et sa marraine Louise-Françoise Bouvier de La Motte, sa tante paternelle⁵. Un second fils, frère jumeau de

1. Communiqué par M. Eugène Thoison.

2. Minutes Pellard, notaire à Gondreville (communiqué par M. Eugène Thoison).

3. Village de l'Eure, canton d'Écos.

4. Elle avait pris l'habit le 19 mars 1733 (*Annales de la Société du Gâtinais*, XII, p. 112).

5. Morte religieuse à Saint-Dominique-lès-Montargis le 3 février 1787.

Marie-Louise-Françoise, Jean-Baptiste-Guillaume, fut baptisé à Gondreville le même jour par Dom Jacques-Dominique Bouvier de La Motte, son grand-oncle, et eut pour parrain messire Guillaume Bouvier de La Motte, seigneur de Cepoy, et pour marraine Marie-Geneviève de Perthuis de Chevrainvilliers, probablement sa tante maternelle. Un troisième fils, Jacques-François, né à Gondreville le 4 novembre 1744, baptisé le 5, eut pour parrain messire Jacques-François Bouvier de La Motte¹, prieur et seigneur de Saint-Michel-les-Moutiers-les-Mauxfaits² et de Cepoy, son oncle paternel, représenté par Dom Jacques-Dominique Bouvier de La Motte, et pour marraine Marie-Hélène de Perthuis de Verteau³, sans doute sa tante maternelle. L'acte est signé, en outre, « de La Mothe de Reuilly »⁴, prêtre barnabite, et « de Platteville »⁵. Enfin, un quatrième et dernier fils, Jean-Baptiste-Joseph, fut baptisé à Montargis le 2 avril 1746⁶, et devint chanoine de Troyes.

Deux ans avant la naissance de ce dernier fils, Jeen-Baptiste Bouvier de La Motte, demeurant alors à Montargis, donne en échange par devant Pellard,

1. Frère cadet de Jean-Baptiste II, était entré dans l'ancien ordre de Saint-Benoit. Il vivait encore en 1763, et on le voit, cette année-là, présent à un baptême à Gondreville.

2. Chef-lieu de canton de la Vendée.

3. Fille de Pierre-Joseph de Perthuis et d'Hélène Berthier, inhumée à Montargis le 6 mai 1763, âgée de 46 ans.

4. Le domaine et le château de Reuilly sont situés sur la commune de Breteau (Loiret).

5. Louis-Henri de Noyrat, chevalier, seigneur de Platteville et autres lieux, marié à Montargis en 1749, recevait des censives à Gondreville.

6. *Archives municipales de Montargis*, GG. 107.

notaire à Gondreville, le 27 septembre 1744, deux arpents de vieilles vignes situées à Gondreville, à Baptiste Pichot, curé de Gondreville, qui, en contre-échange, lui abandonne cinq quartiers de vieille vigne située aussi à Gondreville, mouvant en roture de la seigneurie de Gondreville et « vallant cent livres »¹. Il mourut le 20 août 1756, âgé seulement de 46 ans, et fut inhumé dans l'église de Montargis, où l'on voit sa pierre tombale indiquant qu'il était le neveu de M^{me} Guyon. Sa veuve, Madame de Gondreville, passa déclaration au terrier de Garentreville² et assista à l'inhumation, dans le monastère des Dominicaines de Montargis, de sa fille âgée de 17 ans, Marie-Louise-Françoise Bouvier de La Motte, le 16 août 1760, avec son beau-frère Jacques-François Bouvier de La Motte, et son fils Jean-Baptiste-Guillaume Bouvier de La Motte, chevalier, seigneur de Gondreville et autres lieux, mousquetaire de la première compagnie de Sa Majesté³.

Jean-Baptiste-Guillaume Bouvier de La Motte de Gondreville avait, comme son père, embrassé la carrière des armes. Seigneur de Gondreville, il mourut, sans laisser de postérité, dans la fleur de l'âge, à 35 ans, le 29 juillet 1779, en sa maison de Montraversier, paroisse de Pannes, et il fut inhumé

1. Communiqué par M. Eugène Thoison.

2. Note de M. Eugène Thoison (*Archives de Seine-et-Marne*, B. 46, n° 1).

3. Elle fut marraine, en septembre 1764, de la première et grosse cloche de Montargis, nommée Guillaume-Angélique, dont le parrain fut messire Guillaume-François Bouvier de La Motte, marquis de Cepoy, grand bailli de Montargis et de Cepoy, capitaine des chasses et gouverneur des ville, château et capitainerie de Montargis.

le lendemain à Gondreville, en présence de Jacques Bellenfant, notaire à Pannes.

Vers la même époque, les registres paroissiaux de Gondreville font mention d'un curé de Pannes, appelé Bouvier de La Motte (1772), probablement de la même famille que Jean-Baptiste-Guillaume.

XI. — ANSELME-FRANÇOIS D'OULTREMONT.

La mort de Jean-Baptiste-Guillaume Bouvier de La Motte fut suivie de la vente, par contrat passé devant M^e Fieffé et son confrère, notaires à Paris, le 26 mars 1780, de la terre, fief et seigneurie de Gondreville et ses dépendances, moyennant la somme considérable de 100000 livres, par messire Jacques-François Bouvier de La Motte¹, chevalier de Ver-teau, demeurant à Montargis; messire Jean-Baptiste-Louis Bouvier de La Motte, fils de Jean-Baptiste, prêtre licencié de la maison de Sorbonne, chanoine de l'église métropolitaine de Sens²; et messire Jacques-François Bouvier de La Motte, chevalier, seigneur de Gondreville, lieutenant de mineurs en l'artillerie³, fils de Jean-Baptiste, ancien officier du régiment de Conti; vente faite à messire Anselme-François d'Oultremont, chevalier, conseiller du roi

1. Jacques-François-Marie-Achille de La Motte, son fils, fut baptisé à Chevrainvilliers le 18 décembre 1788.

2. Tarbé, *Almanach historique de la ville, bailliage et diocèse de Sens* (1784).

3. Minutes d'Outreleau, notaire à Nemours (communiqué par M. Eugène Thoison).

et ancien avocat en sa cour de Parlement, secrétaire du cabinet du roi de Pologne et duc de Lorraine, seigneur de Mignères et autres lieux, demeurant à Paris¹, dont il est fait mention dans les registres paroissiaux de Mignères dès 1776.

Anselme-François d'Oultremont, le dernier seigneur de Gondreville avant la Révolution, avait épousé Catherine Aubry et était l'un des administrateurs de l'hôpital général des Enfants-Trouvés de Paris. Anne-Françoise d'Oultremont, leur fille, s'était mariée en 1762 avec Jean de Fougeret, ancien capitaine au régiment de La Rivière, receveur général des finances à Paris, écuyer, seigneur de La Motte-Château-Renard, gouverneur de cette ville, fils de Jean-Pierre de Fougeret, écuyer, seigneur de Château-Renard, La Selle-en-Hermois, Saint-Germain-des-Prés et autres lieux, mort à Château-Renard le 19 avril 1756, et de dame Anne de Puzos.

M^{me} de Fougeret d'Oultremont avait fondé à Château-Renard, en 1788, à l'exemple de la reine Marie-Antoinette, l'œuvre de « la Charité maternelle ». Son médaillon en plâtre, exécuté par M^{me} Dupont de Maussois, sa petite-fille, a été donné au Musée de Montargis.

Le chevalier d'Oultremont, né vers 1720, mourut vers 1790. Son domaine de Gondreville, probablement échu à sa fille, fut sans doute compris dans la confiscation des biens de son gendre, M. de Fougeret. Le nom de Gondreville continuait d'ailleurs

1. *Affiches de Montargis*, 1780, n^o 19.

à être porté par Jacques-François Bouvier de La Motte de Gondreville, qui fut convoqué à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Montargis pour l'élection de 1789 et créé vicomte par Louis XVIII. Il laissa deux fils : Bouvier de La Motte de Gondreville, mort jeune, et Bouvier de La Motte de Villorceau, officier de marine, dont les descendants portent encore le même nom.

Une autre famille noble, celle du Mousseau¹, paraît avoir vécu à Gondreville au moment de la Révolution. Dame Françoise du Mousseau avait épousé Vincent Toison et en eut un fils, Jean, baptisé à Gondreville, le 28 décembre 1789; la marraine fut Elisabeth du Mousseau. Deux climats, dans les bois de Gondreville, ont conservé les noms de « Parc à Toison » et de « La Chaume à Toison »². Mais, à dater de 1790, il n'est plus question, dans les archives de la commune, des familles Toison et du Mousseau, non plus que de la famille Bouvier de La Motte, dont la branche aînée existe encore aujourd'hui à Montargis et dans les environs.

XII. — LE CHATEAU DE GONDREVILLE DEPUIS LA RÉVOLUTION.

La terre de Gondreville, selon toute apparence, passa de la famille d'Oultremont dans la famille sei-

1. Mousseau est un hameau de Boynes.

2. Vincent Toison, de Chenouveau, âgé de 85 ans, vivait à Chenou en 1719.

gneuriale de Courtempierre, qui possédait le château de cette dernière commune depuis 1585, époque à laquelle il avait été acquis par Jacques Amyot, l'évêque d'Auxerre et le savant traducteur de Plutarque¹. Ce qui peut le faire supposer, c'est qu'à la fin du XVIII^e siècle le château de Gondreville, qui se composait d'un vaste rez-de-chaussée sans étage supérieur, était habité par Jean-Hubert Bouail et sa femme, Françoise-Eustache-Alexis Amyot. M. Bouail mourut à Gondreville, le 14 messidor an VI, après avoir perdu sa femme.

Adélaïde-Étienne Bergeret de Norinval succéda à M. Bouail. Il avait épousé Charlotte-Françoise Fliéger et en eut un fils, Charles-François, né au château le 13 germinal an XII, et décédé le 20 thermidor suivant. M^{me} de Norinval, devenue veuve, vivait encore à Montargis en 1847, dans le quartier du Loing².

Après M. de Norinval, le château fut successivement habité par le baron Jacques-Valère-Clément de La Roncière, ancien colonel d'infanterie, commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; — Félix Godeffroy, qui installa un pressoir à l'huile dans les communs du château; — Louis-Philippe-Joseph Mandilény, conseiller de cour de Sa Majesté l'Empereur de Russie, Nicolas I^{er}, docteur en médecine de la Faculté de Paris, né à Fribourg (Suisse) en 1788, mort à Paris en 1860. Madame Mandilény vendit toutes les terres et fermes dépendant de la

1. M^{me} Whettnall, *Courtempierre*,

2. *Le Loing*, année 1847.

propriété dont elle héritait de son mari; elle aliéna le parc lui-même qui fut livré à une bande noire; elle ne conserva que le principal corps d'habitation et une partie du potager.

La propriété ainsi réduite et morcelée appartient actuellement à M. Georges Pallain, président de la Société historique et archéologique du Gâtinais, qui la tient de son père, né à Gisors (Eure) en 1811, décédé à Gondreville en 1879, tandis qu'il remplissait encore les fonctions de maire de la commune, dans lesquelles son fils lui a succédé.

XIII. — LES GUERRES ET LES INVASIONS A GONDREVILLE.

Gondreville, situé à douze kilomètres de Château-Landon et à neuf kilomètres de Montargis, dans une vaste plaine dépourvue de tout cours d'eau, est un endroit favorable aux batailles rangées. Cette commune, à proximité de trois voies romaines et traversée par la route de Lorris à Château-Landon, a dû être et a été en effet parcourue par les troupes en marche. Peut-être ses habitants ont-ils vu passer César dans sa marche sur Orléans, après s'être emparé de Château-Landon. N'oublions pas que Gondreville n'est pas éloigné d'une ville romaine, Sceaux.

Le pays a été en tout cas occupé, au xv^e siècle, par les Anglais, et au xvi^e siècle par les Calvinistes, qui pillèrent la contrée en 1567 et en 1568¹, ainsi qu'au

1. Le chantre Raoul de La Motte, âgé de quatre-vingts ans, fut alors

moment de la bataille de Vimory (1587) et de la prise de Château-Landon par les Ligueurs¹.

Pendant les troubles de la Fronde, le lundi 15 avril 1652, vingt-deux maisons de Gondreville et le château « des seigneur et dame du lieu » furent incendiés par les Allemands qui faisaient partie de l'armée des Princes, sous les ordres du lieutenant général baron de Clinchamps². C'est peut-être à cette époque que Chaumout fut détruit.

Gondreville, comme le reste de la nation, paya du sang de ses enfants les succès de la Patrie sous le premier Empire. Les trois frères, Mathurin, Alexandre et Pierre Pingot, moururent vers 1806, « au service des armées françaises »; un voltigeur, Julien Saligot, fut tué par l'ennemi à Ebersberg³ le 3 mai 1809; enfin François Caillard mourut à Madrid, aussi en 1809. La mort glorieuse de ces enfants de Gondreville n'empêcha point malheureusement leurs familles de connaître les hontes et les douleurs de l'invasion étrangère. Les Cosaques occupèrent Gondreville en 1814 et les Prussiens entrèrent à Montargis le 11 juillet 1815, bientôt suivis, le 13, par trente mille Bavares qui se répandirent dans les environs⁴.

Pendant la seconde invasion allemande (1870), la

trainé par un cheval à la queue duquel les soldats calvinistes l'avaient attaché et fut enfin empalé. De pauvres paysans recueillirent son cadavre et l'inhumèrent à Château-Landon où on le considéra comme un martyr.

1. Voir *Annales de la Société du Gâtinais*, XIX (1901), p. 37.
2. De Girardot et Ballot, *Documents relatifs à la ville de Montargis*.
3. Ebersberg ou Ebelsberg, village de la Haute-Autriche, où le maréchal Masséna battit les Autrichiens le 3 mai 1809.
4. Boivin, *Documents sur Montargis* (Bibliothèque de Montargis).

garde nationale sédentaire de Gondreville, bien que fort peu nombreuse, s'organisa sous la direction d'anciens soldats de Crimée et d'Italie, qui instruisaient ses hommes. Elle monta la garde et forma des patrouilles, quelquefois à très peu de distance de l'ennemi, qui traversa souvent le village, ainsi que les troupes françaises. Le mardi matin, 22 novembre, six hulans se dirigeant sur Mignerette, passèrent à Gondreville et échangèrent sans résultat, près de la gare de Mignéres, quelques coups de feu avec les éclaireurs français. Le lendemain, mercredi 23 novembre, les gens de Gondreville virent les Prussiens défilér sur la route de Pannes à Beaumont; une partie des troupes ennemies s'engagea sur la route de Villevoques, Moulon, etc.; l'autre partie continua sa marche sur Mignéres et Mignerette. Le jeudi matin, 24 novembre, les Allemands qui étaient dans les environs de Gondreville, à Corquilleroy, Girolles, Cepoy, etc., passèrent à leur tour sur la même route de Pannes à Beaumont. Quelques coups de canon, entendus à Gondreville dans la direction de Beaunela-Rolande, les arrêterent pendant une demi-heure environ; cependant ils continuèrent ensuite à marcher sur Mignerette. Mais on entendit, dès neuf heures et demie, les Français, commandés par le général Crouzat, et embusqués dans les bois de Ladon et de Villemoutiers, qui assaillaient les soldats du prince Charles, sur la route d'Orléans, par des feux de peloton bien nourris. La fusillade se poursuivit jusqu'à deux heures. On se battit encore, le samedi 26 novembre, à Mézières, à Juranville, à Lorcy et à Corbeilles. Et le soir on vit à Gondreville

les lueurs d'un incendie allumé par les Prussiens à Mignerette. Le matin du combat meurtrier de Beaune-la-Rolande, le lundi, 28 novembre, on entendit encore à Gondreville le canon et la fusillade. Pendant ce temps, les élèves de l'école du village faisaient de la charpie pour les blessés.

Le petit village de Gondreville fut envahi à son tour, les 7 et 8 janvier 1871, par 1200 Allemands venus de Villevoques (une colonne d'infanterie, deux colonnes d'artillerie et six cents chevaux); mais, à la nouvelle que Bourbaki se rendait dans l'Est, ils quittèrent précipitamment la commune, se dirigeant sur Corquilleroy.

Pendant leur séjour, ils firent une réquisition d'avoine, qui fut mesurée sous les yeux de l'instituteur, dans un pavillon du château. Cependant, il faut dire que, contraints de partir pour Joigny, ils laissèrent, pour payer l'avoine réquisitionnée, entre les mains du maire, M. Piget, une somme de cent quatre-vingts thalers¹ en billets de banque allemands. Ils n'avaient d'ailleurs commis d'autre déprédation que le vol de quelques poules. Bien qu'il ait été presque toujours seul au milieu d'eux, ils n'ont point cessé de respecter l'instituteur qu'ils appelaient en riant : « Mossié Schulmeister »². Après leur départ, Gondreville resta, comme auparavant, sans journaux et sans nouvelles. En revanche, des récits absurdes étaient colportés dans les campagnes et de fausses

1. Le thaler valait à peu près 3 fr. 70.

2. « Monsieur le maître d'école ».

dépêches y parvenaient. Les réquisitions des vainqueurs s'élevèrent à 3755 francs.

XIV. — LES AGENTS FÉODAUX, LES NOTAIRES ET LES MAIRES.

Les seigneurs de Gondreville avaient droit de moyenne et basse justice sur leurs terres; Pierre Courtois, « procureur de Gondreville », assistait à la revision des coutumes de Lorris-Montargis en 1530; Alexandre Gemton¹ était procureur en la prévôté de Gondreville en 1690; il eut pour successeurs Charles Delacroix, juge en 1762, et Edme-Louis Régnier, en même temps procureur fiscal, en 1770. M^e Nicolas Hythier, successeur de Jacques Beauvais, notaire à Gondreville en 1680, cumulait avec ces fonctions celles de « maître chirurgien », de procureur fiscal de la justice de Gondreville (1700) et de régisseur de la terre et seigneurie de Gondreville; on voit qu'il ne manquait pas d'occupations variées. Après lui vinrent Jean-Baptiste-Timothée Raige, en même temps prévôt (1770), qui eut pour greffier Fiacre Saligot, et enfin Louis-Étienne Régnier, probablement le dernier procureur de Gondreville, qui devint en 1790 greffier de la justice de paix de Lorris.

Gondreville a eu ses notaires et nous pouvons en citer un certain nombre. Le 26 octobre 1635, Pierre Simon et Jacques Beauvais prennent à bail les nota-

1. Deux Gemton (Pierre et Louis) périrent au siège ou des suites du siège de Paris en 1871.

riats de Gondreville et de Corquilleroy, dépendant de Château-Landon, pour neuf ans, à raison de trente-sept livres par an¹. Le 6 juin 1643, le même Jacques Beauvais, « praticien » à Gondreville, continue le bail pour cinq ans, moyennant quarante-trois livres². Cependant, avant la fin du bail, en 1646, nous trouvons Georges Simon, probablement fils de Pierre, établi notaire royal à Gondreville³ et greffier de la prévôté, qui prend à bail pour neuf ans, à partir de la Saint-Jean 1649, moyennant soixante livres et deux chapons par an, les notariats de Gondreville et de Corquilleroy (26 décembre 1648). Le 21 février 1658, Pierre Simon consent un nouveau bail pour neuf ans, à raison de quatre-vingt dix livres par an et deux chapons, pour les notariats de Gondreville, Corquilleroy et Villevoques⁴. Pierre Simon eut pour successeur, au notariat de Gondreville seulement, Jacques Beauvais, qui conclut un bail de deux ans, à raison de vingt-cinq livres par an, le 16 mai 1670. Dans le siècle suivant, en décembre 1728, nous trouvons Nicolas Hythier⁵. De 1736 à 1742, il a pour successeur Pellard, « notaire royal » à Gondreville et y demeurant, dont les minutes, sauf celles de 1738, sont déposées aujourd'hui en l'étude de M^e Périchon, notaire à Nemours. Nicolas Hythier, qui avait été régisseur de la terre et seigneurie de Gondreville, eut pour successeur Thomas

-
1. Minutes Gobert, notaire à Nemours.
 2. Minutes Débonnaire, notaire à Nemours.
 3. *Archives de Seine-et-Marne*, série B, non inventoriée.
 4. Minutes Débonnaire, notaire à Nemours.
 5. Minutes Dubesset, notaire à Nemours.

Pingot, qui prit à bail, le 17 janvier 1740, la « recette » générale de Gondreville et des fiefs en dépendant, » à la réserve du fief du Petit-Villon et du château » de Gondreville et de ses appartenances, moyen- » nant deux mille cent livres et dix journées à deux » chevaux pour voiturer le bois de la forêt de Mon- » targis à Gondreville et autres services »¹.

Les maires ou officiers publics succédèrent aux procureurs, mais, comme on le sait, sans en avoir toutes les attributions féodales. Nous en avons dressé la liste suivante :

1790-1793. Guillaume Levasseur, curé constitutionnel.

1793-1800. Jean-Baptiste Saligot, probablement fils de Fiacre, l'ancien greffier du prévôt.

1800-7 juillet 1821. Paul Beauvais.

7 juillet 1821-27 mars 1825. Le baron Clément de La Roncière.

27 mars 1825-1831. Paul Beauvais.

1831-1840. Julien Charpentier.

1840-1847. Gemton.

1848-1849. Pierre Piget.

1849-1853. Gemton.

1853-1857. Louis-Philippe-Joseph Mandilény.

1857. Gemton, mort le 29 septembre de la même année.

1857-1860. Mandilény.

1860-1870. P. Piget.

1870-octobre 1879. Noël-Désiré Pallain.

1879-1902. M. Georges Pallain, fils du précédent, maire actuel.

Pendant la période révolutionnaire, en 1793, les habitants de la commune de Gondreville eurent de la peine à payer leurs impôts et furent l'objet, ainsi

1. Communiqué par M. Eugène Thoison, ainsi que les notes précédentes relatives aux notaires.

que leurs voisins de Corquilleroy, Treilles, Sceaux, Courtempierre et Préfontaine, d'une résolution du Comité révolutionnaire de Montargis, qui proposa de mettre des garnisaires chez les contribuables arriérés¹.

Le Conseil municipal de Gondreville, sur l'initiative de M. Georges Pallain, maire, à la date du 1^{er} novembre 1880, prit une délibération pour demander, comme l'avait fait le Conseil d'arrondissement de Montargis, également sur sa proposition, qu'une statue fût élevée à Mirabeau par le Gouvernement de la République. Une délibération semblable fut prise dans toutes les communes du canton de Ferrières, et on sait qu'à la suite de ce vœu la statue du grand orateur a été érigée sur une des places de Montargis en 1888, et sur la place du Bignon-Mirabeau l'année suivante².

Gondreville-la-Franche qui a été, avant la Révolution, de la Généralité de Paris, fit partie (3 février 1790) du district de Montargis. Il fut compris d'abord dans le canton de Corbeilles-les-Rouches, le cinquième du district (29 mars 1790), et, plus tard, dans celui de Ferrières où il est toujours demeuré depuis cette époque.

1. *Registre des délibérations du conseil municipal de Treilles* (Archives communales).

2. On sait que Mirabeau est né au Bignon, canton de Ferrières-Gâtinais, le 9 mars 1749. Un décret, en date du 13 décembre 1881, rendu, le Conseil d'État entendu, porte que la commune du Bignon portera dorénavant le nom de « Le Bignon-Mirabeau ».

XV. L'ÉCOLE. PROGRÈS ACCOMPLIS.

L'ancienne maison commune de Gondreville, trop étroite, où se trouvaient l'école et les archives de la mairie, construite hors du bourg, a été vendue en 1872. L'école et la mairie actuelle sont situées près de la place publique. Gondreville, malgré sa faible population, a depuis longtemps des instituteurs. Le premier que nous rencontrons, en décembre 1728, est Jean Pellard, « maître d'école », peut-être en même temps « notaire royal », ou tout au moins parent de celui-ci. En 1796, Saturnin Lioret, officier public à Treilles, vint s'installer à Gondreville et y tenir l'école¹. Il nous faut franchir un espace de plus de trente ans pour retrouver un nouveau maître, Pierre Piget, né à Gondreville, dont il a été maire, décédé en cette commune le 8 août 1878, à l'âge de soixante-quinze ans. Ses successeurs ont été :

1849-1850. Léonor Poullin, né à Neuvy-en-Sullias, ensuite instituteur à Ferrières et à Courtenay, officier de l'instruction publique, aujourd'hui en retraite à Montargis.

1850-1856. Auguste Rigault, né à Ladon, décédé instituteur à Ingré, le 7 novembre 1870.

1856-1860. Jules Vautier, de l'école normale de Châlons-sur-Marne, qui a été ensuite instituteur à Gy-les-Nonains, à Treilles, à Presnoy, à Audeville, à Orville en 1878, et enfin à Rozoy-le-Vieil, actuellement en retraite à Ferrières.

1860-21 septembre 1863. Émile-Isidore Guiot, ensuite à

1. *Registre des délibérations* (Archives communales de Treilles).

Montcresson, à Paucourt, à Chevy, à Chevannes, à Bonnée, à Thimory, admis à la retraite.

21 septembre 1863-26 mars 1872. Alfred-Eusèbe Charron, né à Boësses, précédemment instituteur adjoint à Puiseaux, ensuite instituteur à Montbouy, puis professeur à l'école professionnelle de Montargis (1890), actuellement en retraite, officier d'académie.

26 mars 1872.... Louis Tranchant, né à Orléans, auparavant instituteur à Huêtre et à Montbouy, aujourd'hui horloger à Orléans.

1872-18... Guillaud, né à Saint-Jean-de-Bournay (Isère), élève de l'école normale de Lyon, depuis instituteur à Jouy-le-Pothier et à Villorceau, enfin sorti de la carrière.

18...-1^{er} octobre 1880. Barbadaux, ensuite à Auvilliers, décédé récemment.

1880-1884. Avare, depuis à Bromeilles, puis comptable à Paris et à Orléans.

Octobre 1884-1893. Milan, né à Briare, actuellement à Saint-Martin-d'Abbat.

1893-18... Godard, né à La Selle-sur-le-Bied, ancien professeur au collège de Montargis et instituteur adjoint à Orléans.

18...-1901. Devernoy, sorti de la carrière.

1901. Moreau, instituteur actuel, auparavant à Saint-Firmin-des-Vignes.

Une bibliothèque communale populaire a été fondée à l'école par une concession ministérielle, à la demande du Conseil municipal, sous l'administration de M. Pallain père.

Le territoire de Gondreville produit surtout des céréales, il est très bien cultivé et de grands progrès agricoles s'y sont accomplis. Citons surtout l'extension fort considérable des prairies artificielles et de la culture des racines fourragères, l'introduction des machines modernes, ainsi que l'emploi des engrais

chimiques, rendu d'autant plus facile qu'ils sont aujourd'hui fabriqués sur place, dans une usine spéciale établie par M. Gaucher, de Gondreville. Ajoutons, aux ressources procurées aux habitants par l'agriculture, celles que produisent la vente du gibier et la prise des alouettes, autorisée par M. Alfred Pereira, préfet du Loiret, en 1848 et en 1870. Malheureusement, d'un autre côté, le phylloxéra a presque achevé la destruction du vignoble, et les safranières, gelées à deux reprises, en 1879 et en 1891, sont encore à reconstituer. Cependant, plusieurs cultivateurs intelligents essayent d'acclimater les cépages américains. Sous le rapport vicinal, le progrès n'est pas moins remarquable; avant 1836, les transports, à Gondreville, ne se faisaient qu'à bête de somme, témoin le nom de « chemin des Anes à Corquilleroy », conservé à un chemin rural. Aujourd'hui, le territoire est traversé par le chemin de fer (station) de Montargis à Paris par Corbeil, deux chemins vicinaux, un chemin de moyenne communication et un chemin de grande communication. La commune est reliée par une ligne télégraphique à la station de Mignères-Gondreville, ainsi que par une ligne téléphonique établie le 15 août 1890. En outre, par arrêté du 4 juillet 1894, le ministre du Commerce y a autorisé la création d'un établissement sédentaire de facteur-receveur des postes.

Jean de Conquéran trouverait aujourd'hui le pays bien changé!

ALF. CHARRON.



LES GRAVEURS DE L'ÉCOLE DE FONTAINEBLEAU

V.

LES EAUX-FORTES ANONYMES



LE catalogue des estampes anonymes de l'École de Fontainebleau, donné par Bartsch, contient 143 numéros. De cette liste il faut maintenant retirer les n^{os} 1, 4, 54, 55, 63, 96, 101, 103 à 110, soit quinze pièces restituées à L. D.; les n^{os} 22, 39, 43, 48, 51, 57, 62, 67 à 69, 81, 84, 85, 87 à 91, 93, 94, 98, 114, 123, 128, 129, 140, 143, soit vingt-sept pièces, à Fantuzi; les n^{os} 2, 3, 14, 15, 21, 23, 25, 29, 37, 38, 41, 42, 44 à 47, 52, 53, 58, 60, 72, 73, 99, 126, soit vingt-quatre pièces, à Mignon; les n^{os} 32, 33, 61, 74, 82, 135, soit six pièces, au Maître I ♀ V; les n^{os} 8, 9, 31 et 100, soit quatre pièces, à Geoffroy Dumoustier; les n^{os} 83 et 125, soit deux pièces, à Androuet Du Cerceau; les n^{os} 5 et 120, soit deux pièces, au maître G. R. Nous devons encore en retrancher les n^{os} 17 et 80, classés dans les eaux-fortes marquées; le n^o 56, qui est un burin; le n^o 71, qui est une eau-forte du xvii^e siècle, de Ferdinand, et le n^o 35 qui, de l'aveu de Bartsch lui-même, appartient à Battista del Moro, soit en

tout quatre-vingt-cinq pièces. Dans cette grande nébuleuse que formait cet amas d'anonymes, il reste donc cinquante-huit planches, pour le moment irréductibles. Il est probable que plusieurs d'entre elles sont l'œuvre des maîtres dont j'ai donné les catalogues, mais je n'ai pas pu ou pas osé pousser plus loin le travail d'attribution, soit parce que je n'ai pas vu les estampes, dont beaucoup manquent aux collections les plus riches, soit parce que je n'ai pas découvert, dans celles que j'ai connues, le caractère distinctif de tel ou tel maître. D'ailleurs, il en restera toujours un certain nombre dont les auteurs demeureront inconnus, perdus au milieu de la foule d'artistes qui ont travaillé au château de Fontainebleau sous les ordres du Rosso, du Primatice, de Camillo dell' Abbate ou de Rugieri.

Mais Bartsch a négligé beaucoup d'eaux-fortes qu'il convient de faire entrer dans l'École de Fontainebleau; j'en ai retrouvé 72 non décrites, si bien que la classe des anonymes, telle qu'elle va être présentée, comporte encore, malgré les retranchements, 130 numéros.

Ce serait ici le lieu d'expliquer, à mon tour, ce que j'entends par *École de Fontainebleau* pour motiver les attributions à cette École des planches nouvellement décrites.

Mariette est, je pense, le premier, qui, dans ses catalogues manuscrits, ait parlé des maîtres qui travaillaient à Fontainebleau comme auteurs anonymes des eaux-fortes qu'il décrivait. Je ne vois pas qu'il ait prononcé le mot d'École. Mais à quoi se reconnaît l'œuvre d'un maître de Fontainebleau? C'est

Bartsch qui jugea à propos de réunir sous le titre d'École de Fontainebleau les estampes reproduisant les peintures à fresque qui ornaient le château au xvi^e siècle, pourvu qu'elles fussent exécutées par des graveurs contemporains. Tel est son critérium, auquel il ajoute ce correctif : pour les graveurs connus par leur nom ou par leur marque, il donnera en outre les planches gravées par eux d'après d'autres maîtres; pour les anonymes, il recevra dans leur catalogue plusieurs pièces qui approchent du goût de l'École, quoiqu'il ne soit pas sûr qu'elles reproduisent des peintures du château. Or, si l'on passe en revue les 143 numéros du catalogue de Bartsch, on en trouve tout au plus une vingtaine qui répondent à cette condition générale, de représenter une composition peinte ou sculptée à Fontainebleau (et ce sont précisément pour la plupart les planches que nous avons restituées à L. D. et à Fantuzi). L'accessoire est donc devenu le principal et, pour beaucoup d'estampes, les sujets religieux par exemple ou la suite des vues de Lucas Penni, il devait être évident, pour Bartsch lui-même, que jamais les murs du château n'avaient reçu tels ornements.

Si nous cherchons dans Renouvier la définition de l'École de Fontainebleau, nous ne la trouvons pas nettement exprimée. Pour lui, c'est une École française, avec les Italiens pour pères; l'influence du milieu les a modifiés. Puis il analyse avec beaucoup de finesse les manières de plusieurs des graveurs de l'École et les différences qu'elles présentent, mais il ne s'occupe pas des eaux-fortes anonymes et des caractères généraux qu'elles peuvent offrir.

Enfin M. Dimier (*Le Primitice*, p. 119), s'est aussi posé la même question. Il insiste sur la variété des éléments qui sont entrés dans l'École de Fontainebleau, sur les origines diverses des artistes qui la composent. « École si l'on veut, à condition de ne signifier rien de plus qu'un atelier, où des hommes d'éducation diverse, rassemblés par hasard, ont mêlé leurs travaux. »

Que les artistes de Fontainebleau aient des origines diverses, c'est l'évidence même. On y rencontre des Italiens venus de Florence, de Bologne ou de Rome, des Flamands venus d'Anvers ou de Leyde, des Français accourus de Troyes, de Tours ou de Picardie. Chaque pays envoyait ses meilleurs élèves, assurés de trouver là une juste rémunération de leur travail. Mais arrivés à Fontainebleau, tous ces hommes furent obligés de se plier à une discipline sévère : ils n'eurent d'autre fonction que d'exécuter les compositions des maîtres qui les faisaient vivre. Le travail en commun, dans un même atelier, sous une direction unique, est bien de nature à briser toute tentative d'originalité, et si les mieux doués ont pu, comme Dominique, échapper à l'uniformité du style, on peut bien croire que la plupart ont accepté, sans protester, les habitudes, les procédés, les formules qu'on leur demandait de prendre. Et comme leur travail consistait dans la décoration des murs du château, l'atelier s'est trouvé être une École d'art décoratif qui, par la dispersion des artistes, a fait sentir son influence dans toutes les branches de l'industrie, dans ce qu'on a appelé les Arts Mineurs. Voici donc une première catégorie de planches, celles

qui contiennent des panneaux d'ornements, dans le style de l'École, faciles à classer.

En second lieu, nous savons, par les pièces connues, que quatre maîtres ont surtout servi à alimenter les graveurs de Fontainebleau : Rosso et le Primatice, les deux chefs qui, à l'origine, se sont partagé la décoration du château; Jules Romain, dont le Primatice avait apporté en France de nombreux dessins; Luca Penni, d'abord simple auxiliaire des premiers, qui a voulu produire en dehors d'eux des œuvres originales. La circonstance qu'une estampe révèle l'esprit d'un de ces maîtres ou reproduit une composition connue pour leur appartenir, est donc de nature à éveiller l'attention. Sans doute, ce critérium n'a rien d'absolu; car, d'une part, des graveurs italiens, comme Battista Franco, Battista del Moro, plus tard Ange Falcone, ont laissé des estampes d'après le Primatice. Il y a là une cause de confusion dans laquelle personne ne peut assurer qu'il ne tombera pas. Et, d'autre part, il est certain que, en dehors des quatre maîtres cités plus haut, d'autres ont eu quelquefois l'avantage d'être traduits par les graveurs de l'École. Mais il est assez remarquable que nos artistes, qui travaillaient d'ordinaire sur les dessins originaux, copiaient plutôt des gravures déjà exécutées, quand ils s'éloignaient de leurs maîtres ordinaires.

Enfin, pour procéder au classement des estampes, le moyen le plus sûr et le plus délicat, est de s'en référer à la technique de l'art. Les graveurs anonymes de l'École de Fontainebleau semblent avoir appris de Fantuzzi à manier la pointe. Comme lui,

ils s'en tiennent à l'eau-forte pure; pressés de livrer leurs planches, ils ne les retouchent pas; ils ne les finissent pas; des indications leur suffisent, en quelques traits ils ont su rendre l'esprit du modèle; pourquoi chercheraient-ils au delà? Le dessin est hardi, largement traité; les ombres sont négligées, grossièrement données par des lignes, par des hachures, par des points. C'est à tous ces caractères que se reconnaît ce que Bartsch appelle le goût de l'École, et qui est en effet très particulier. Plus tard, les planches ont été plus lourdement travaillées, la peine de l'artiste augmente sans que son œuvre en devienne meilleure. On serait tenté de les rejeter si elles n'appartenaient à l'École comme panneaux d'ornements. C'est donc à ce triple point de vue que les estampes peuvent être examinées et classées : style décoratif, origine du dessin, facture.

De même que pour les eaux-fortes nommées, j'ai entendu me borner à l'époque du xvi^e siècle. Je suis convaincu qu'au xvi^e siècle les graveurs travaillaient d'après les dessins; plus tard, ils ont travaillé d'après les peintures, et ces peintures elles-mêmes, sans avoir subi la restauration ridicule que les peintres de Louis-Philippe ont fait subir à celles qui subsistent, avaient déjà été altérées par les artistes chargés de les entretenir. Si Ferdinand, Bonneione, se montrent adroits, que dire de Garnier et de Betou? On ne peut vraiment pas les réunir à leurs prédécesseurs.

Depuis que j'ai commencé cette série d'études que clôt le présent article, il a été publié par M. Dimier un livre sur le Primaticci qui contient sur les œuvres de ce grand artiste, et spécialement sur ses dessins,

des renseignements absolument neufs. Si le Primate n'est pas tout le Fontainebleau du xvi^e siècle, il s'en faut de peu. Le livre de M. Dimier m'a fourni des rapprochements entre les dessins et les estampes que j'avais le devoir de relever. En faisant à cette occasion la revision de mes précédents catalogues, j'ai pu ajouter quelques pièces qui m'avaient échappé. Mais qui peut, en cette matière, se flatter d'être complet? Je serai trop heureux si l'on estime que mes additions aux listes de Bartsch et de Passavant méritaient d'être données.

ANCIEN TESTAMENT.

1. Le déluge. On voit flotter l'arche dans le fond vers la gauche. A droite, groupe de femme et d'enfants avec un chien. D'après le Primate. L. 276; H. 220. (B. N., Le Primate.)
2. Moïse élevant le serpent d'airain. Le serpent s'élève vers la droite. A gauche, deux enfants. Dans le fond, le camp des Hébreux. L. 343; H. 265. (B^x-A.)
3. David et Goliath. Goliath est à terre, la tête tranchée; David, à gauche, porte une fronde de la main gauche, un grand sabre de la main droite. Planche ronde. D. 195. (B. N.)
4. Samson emportant les colonnes d'un temple. A droite, un fleuve. H. 253; L. 215. (B. N., Le Primate.)
5. La sibylle Tiburtine et Auguste. Ils sont debout, au milieu, l'empereur adorant la vierge que la sibylle lui montre planant dans un nuage et couronnée d'anges, au haut de la droite. H. 290; L. 221. (R. D. 1838, n^o 34, et 1862, n^o 143.) Composition dans le goût du Parmesan, dit Robert Dumesnil. Peut-être est-ce le dessin du Rosso, trouvé chez lui après son suicide, dont Vasari fait un si grand éloge.

NOUVEAU TESTAMENT.

6. B. 6. La naissance de la Vierge. Copie en contre-partie du n° 3 du maître G. R., avec quelques changements. H. 300; L. 430.
7. B. 7. La présentation de la S^{te} Vierge. D'après Jules Romain? L. 380; H. 349.
8. B. 11. La nativité. École du Primatice. H. 276; L. 220.
9. La nativité. R. D. 1862, n° 138. Estampe gravée en largeur.
10. B. 10. L'adoration des bergers. L'année 1544 (les deux 4 à rebours) est gravée sur les tronçons d'un fût de colonne. D'après le Rosso. H. 210; L. 182.
Peut être de Léonard Limosin.
11. B. 12. L'adoration des bergers, avec S^t Jean l'évangéliste et S^t Longin. D'après Jules Romain. H. 427; L. 303.
12. L'adoration des bergers. Même composition que celle de Bonasone. (B. 38). L. 405; H. 350. (B. N.)
13. L'adoration des mages, neuf figures dont un homme monté sur un chameau. (R. D. 1854, n° 402.)
14. B. 13. Sainte famille, dans un encadrement d'anges. D'après le Rosso. L. 344; H. 276.
Peut être de Mignon.
15. B. 16. La Vierge chantant avec l'enfant Jésus et S^t Jean. Dans une bordure d'ornement, qui manque en haut, et qui est beaucoup plus large en bas que sur les côtés. L'année 1544 (les deux 4 à rebours) est gravée à la gauche du bas. D'après le Primatice? H. 240; L. 195.
Du même auteur que le n° 10.
16. B. 18. La Vierge ayant près d'elle l'enfant Jésus adoré par S^t Jean, derrière lequel sont deux anges. S^t Joseph dans le fond. Au milieu d'en haut, l'année 1543 dans une tablette. D'après Jules Romain. H. 350; L. 253.
17. B. 19. Sainte famille. D'après le Rosso. L. 306; H. 222.
18. La Vierge, assise, vue de face, ayant sur ses genoux l'enfant Jésus qu'elle soutient du bras gauche. H. 188; L. 116. (B. N.)

19. La Vierge, assise, allaite l'enfant Jésus qui tient un oiseau de la main droite, adoré par S^{te} Élisabeth et par S^t Jean qui joint les mains. Au fond, une étable. H. 315; L. 250. (B. N.)
20. S^{te} Famille. L'enfant Jésus, debout, embrasse sa mère, accroupie. Joseph est assis à gauche. H. 200; L. 180. (B. N.)
21. La Vierge et l'enfant Jésus adoré par S^t Jean-Baptiste. A gauche, un panier de fruits. H. 265; L. 187. (B. N. Le Primatice.)
22. L'enfant Jésus caressant sa mère et une sainte. H. 268; L. 225. (F. H.) Copie en contre-partie du maître I ♀ V (F. H. 18; B. 32 des Anonymes), et, dans le même sens, de Fantuzi. (F. H. 38.)
23. Jésus dans un berceau ornementé; à droite, S^t Jean lui apporte des fruits dans sa robe; la Vierge est à genoux; S^t Joseph, dans le fond, appuyé; en haut, deux anges jettent des fleurs. H. 233; L. 162. (B. N., Le Primatice.)
24. B. 20. La résurrection du Lazare. École du Primatice. L. 382; H. 216.
25. B. 26. Les disciples déposant le corps de Jésus-Christ, d'après Luca Penni. Copie du n^o 7 de Mignon. Dans une bordure ronde. Diam. 324.
26. B. 27. La même composition, en contre-partie, avec quelques changements dans le paysage. H. 279; L. 211.
27. B. 24. Les disciples portant le corps de J.-C. dans le tombeau, d'après Luca Penni. H. 229; L. 189?
28. B. 28. Le corps mort de J.-C. sur les genoux de la Vierge, d'après le Rosso. H. 324; L. 236.
29. La résurrection du Christ. J.-C. sort du tombeau, au milieu d'une gloire d'anges, tenant d'une main une bannière, de l'autre, donnant sa bénédiction. Les soldats sont dans diverses attitudes; l'un d'eux est vu de dos, debout, à gauche. Pièce ovale. H. 375; L. 267. (R. D. 1862, n^o 141, et B. N., Le Primatice.)

Le Primatice a peint deux fois la *Résurrection* : à la chapelle des Guise et à la chapelle de Beauregard.

M. Dimier, à qui j'emprunte ce renseignement, n'a pas cru devoir identifier l'estampe ci-dessus avec l'une ou l'autre de ces compositions.

30. B. 36. La S^{te} Vierge s'élevant au ciel. D'après Jules Romain. H. 432; L. 317.
31. B. 30. La Madeleine portée au ciel. D'après Jules Romain. .
Planche ronde. Diam. 300.
Copie en contre-partie de L. D. (F. H. 76.)
32. B. 34. S^t Jean l'évangéliste et S^t Antoine. D'après Jules Romain. H. 353; L. 326.
33. Le mariage mystique de S^{te} Catherine. Pièce gravée en largeur, dit Robert Dumesnil. (1862, n^o 142.)

Mariette, après avoir cité l'estampe de Georges Ghisi d'après le Primatice (B. 12) représentant ce sujet, et une copie éditée par Ant. Lafreri, ajoute : « Une autre estampe du même tableau faite peut-être par ce Luc Penni que Vasari dit avoir gravé plusieurs pièces d'après le Primatice. Il parle entre autres des épousailles de S^{te} Catherine », mais voici les dimensions qu'il donne : H. 8^o 8¹; Tr. 6^o 3¹. La planche de Georges Ghisi est aussi en hauteur.

SUJETS HISTORIQUES.

34. B. 50. Hector soutenant l'effort des Grecs. Sur une pierre, en bas, vers la droite, 1545. D'après Jules Romain. L. 593; H. 378.
35. Achille traînant le corps d'Hector. Il est sur son char, attelé de deux chevaux, se dirigeant vers la droite. A droite, un gros arbre coupé par la bordure. A gauche, un groupe de guerriers dont l'un se prépare à jeter une pierre. (D'après Jules Romain?) Pièce cintrée, irrégulière. L. 486; H. 260. (B^x-A.)
36. B. 40. Romulus et Remus occupés à bâtir les murs de Rome. Dans la marge du bas, à droite, *F. L. D. Ciartres excudit*. Il est probable que les épreuves de premier état ne portent pas cette inscription, qui est le plus

souvent rognée. L. 290; H. 245, marge du bas comprise.

Brulliot dit avoir trouvé cette estampe avec le nom de *Ruggieri sc.* Voir ce que nous en pensons dans *Dominique Florentin (Annales, XVII, p. 24).*

Mariette dit qu'elle est gravée dans la manière de Léon Daven par un anonyme qu'il croit être Fantuzi. Cette attribution nous a paru trop douteuse pour être retenue. Le même Mariette dit encore : « C'est un des tableaux du vestibule appelé la Porte Dorée », plus tard il a corrigé « *c'est* » par « *c'étoit* » et il a ajouté : *et ce doit être la construction de Troye.* En quoi il est repris par M. Dimier; on connaît en effet tous les tableaux du vestibule de la Porte Dorée, et il n'y a pas place pour celui-ci. Cependant l'affirmation de Mariette est très nette. La composition n'aurait-elle pas été placée dans la chambre sur le portail, au-dessus du vestibule, sur la décoration de laquelle on ne sait rien? Sa forme carrée conviendrait, si l'hypothèse de M. Dimier sur l'emplacement d'un dessin de Mars et Vénus se trouvait vérifiée. Quand cette partie du château a été aménagée pour M^{me} de Maintenon, l'ancienne décoration a été supprimée. Voilà sans doute pourquoi Mariette, qui connaissait par son père l'existence de ce tableau, a remplacé le présent par le passé quand il a appris sa destinée.

37. B. 49. Clélie s'échappant du camp de Porsenna. D'après Jules Romain. L. 580; H. 417.

La même composition a été gravée par René Boyvin. (R. D. 19.)

38. Cléopâtre apportant des présents à Antoine. A gauche, Antoine est assis sur un trône, tenant le sceptre de la main droite. A la droite du fond, des chameaux. On lit au milieu du bas : *Cleopatra Ephesum appulsa ornatu regio ad M. Antonium imperatorem salutat eique Ægypto splendore digna munera offert.* Un second état porte en outre le nom de l'éditeur : *Petri de nobilibus formis.* L. 375; H. 252. (R. D. 1858, n° 9, dans les Ano-

nymes goût de l'École vénitienne; B. N. dans les Anonymes de l'École de Fontainebleau. L'épreuve porte cette inscription manuscrite : *vel potius regina Saba ante Salomonem.*)

SUJETS MYTHOLOGIQUES.

39. B. 66. Pluton enlevant Proserpine. H. 315; L. 348¹.
40. B. 61. Vénus regardant Mars qui dort, d'après le Primatice? L. 277; H. 320, y compris 20^m pour les marges du haut et du bas.
41. B. 75. Vénus debout dans une conque, d'après le Rosso. H. 498; L. 346. Peut être de Fantuzi.
C'est le médaillon en bas-relief de la galerie François I^{er}, mutilé probablement au temps d'Anne d'Autriche, qui est placé sous le premier tableau, à droite, en entrant par le vestibule de la cour du Cheval-Blanc.
42. Vénus désarmant l'Amour? Catalogue de la vente de Laurencel, n^o 115. Sujet en hauteur.
43. B. 77. Vénus pleurant la mort d'Adonis. L. 544; H. 343.
44. B. 64. Paris adjugeant à Vénus le prix de la beauté. L. 181; H. 130.
Copie en contre-partie d'une autre estampe anonyme. B. 72, attribuée à Mignon.
45. Apollon commandant le supplice de Marsyas. Marsyas, la tête en bas, à droite, est attaché à un arbre. Apollon, à gauche, tenant un arc, donne l'ordre d'écorcher le

1. Le P. Dan indique parmi les tableaux de la salle de la Conférence, l'une des pièces de l'appartement des Bains, un *Ravissement de Proserpine*. Mais le journal de Cassiano del Pozzo nous apprenant : 1^o Que Léonard de Vinci était l'auteur d'un tableau représentant ce sujet, conservé au Pavillon des Peintures du Château; 2^o qu'autrefois la collection dont ce tableau faisait partie était exposée dans l'appartement des Bains; 3^o que dans ce même appartement des copies avaient été substituées aux originaux, il s'ensuit qu'il n'y a aucun rapprochement à faire entre l'estampe décrite et le tableau signalé par le P. Dan. Celui-ci est sans doute le n^o 798 de l'inventaire des esquisses, tableaux inconnus et copies dressé par Bailly (Engerand, p. 611).

vaincu ; ordre exécuté par un jeune homme porteur d'un grand sabre. H. 172 ; L. 141. (B. N., Le Primaticé.)

D'après le P. Dan, ce sujet était représenté dans la salle de la Conférence. Je ne saurais dire si l'estampe reproduit ce tableau.

46. Apollon, couché, tenant une lyre de la main droite, le visage tourné vers la droite. L. 298 ; H. 220. (B. N.)
47. Apollon, tenant une lyre, se dirige vers la droite, en tournant le visage vers la gauche. H. 245 ; L. 130. (B. N.)
48. Apollon poursuivant Daphné. Au milieu, Apollon, barbu, les vêtements flottants, est sur le point d'atteindre Daphné, dont les jambes et les bras sont déjà transformés. Dans le fond, un paysage où l'on remarque vers la droite une femme attachant un âne à une branche d'arbre. L. 280 ; H. 205. (F. H.)
49. Vaste composition où des Génies aux ailes déployées tiennent en main les chevaux du Soleil. Sur le devant, personnages assis sur des nuages. Apollon, tenant sa lyre, à droite. L. 476 ; H. 336. (B. N.)
50. Diane, tournée vers la gauche, décochant une flèche. H. 233, L. 117. (B. N., Le Primaticé.)
51. B. 65. Hercule combattant de dessus le vaisseau des Argonautes. L. 340 ; H. 230.

C'est une copie en contre-partie de la planche de L. D. (F. H. 1.) Le sujet est peint au vestibule de la Porte Dorée, dans le sens de la présente estampe.

52. Orphée dans un paysage. L. 213 ; H. 198. (F. H.)

Le dessin est en contre-partie d'une estampe de L. D. (F. H. 181.) Ici Orphée tient son violon du bras gauche, comme il convient, et son archet de la main droite. Ce qui tend à prouver que L. D. a reproduit une peinture en contre-partie ; et le travail de son copiste s'est trouvé dans le même sens que la peinture.

53. La chute de Phaéton. Trois nymphes lèvent leurs bras transformés en branches. Sur la droite, un fleuve. Pièce ronde. Diam. 288. (R. D. 1862.)

Ce sujet était représenté dans la salle de la Confé-

rence; je ne saurais dire si l'estampe reproduit précisément la composition peinte.

54. B. 76. Les nymphes excitées par l'Amour. L'année 1543 est marquée sur une tablette, au milieu du bas de l'estampe. D'après Jules Romain. L. 428; H. 295. (B^x-A.)
55. B. 78. La mort de Procris. D'après Jules Romain. L. 554; H. 357.

La même composition a été gravée par George Ghisi. (B. 61.)

56. La mutilation du satyre. L. 295; H. 160.
Copie en contre-partie de l'estampe de L. D. (F. H. 7.)
57. B. 70. Nombre d'amours dans un bois. L. 428; H. 295.
58. Le vieux Silène, d'après Luca Penni. (Catalogue de Laurencel, n° 136; R. D. 1862, 150.)
C'est la copie de la gravure de René Boyvin. (R. D. 28.)
59. Deux amours, armés chacun d'un trident, sur des chevaux marins. (R. D. 1862, 151.)
60. Bacchus enfant, monté sur une panthère qui mange des raisins; il est accompagné de quatre autres enfants : l'un porte un grand vase, à droite; celui de gauche verse du vin dans l'écuëlle que porte Bacchus. (R. D. 1862, 149; F. H.) L. 215; H. 132.
61. Un génie appuyé sur un cube de maçonnerie; il est debout, sur la jambe droite, appuyé sur le coude droit et tourné vers la gauche. Sous son pied : *Rous de Rous Floren. Inven.* Au milieu du bas : *cum privilegio Regis.* H. 230; L. 150. (F. H.)

Le catalogue de la vente de Laurencel attribue cette pièce à Fantuzi.

62. Satyre violentant une femme. Un jeune satyre tient les jambes de la femme. En haut, l'aigle plane, lançant la foudre. H. 180; L. 120. (B. N., Le Primaticé.)

SUJETS DIVERS.

63. Scipion. Il est debout, vu de profil, tourné vers la droite. A gauche, en haut, *Scipio*; à droite, en bas, sur la base

d'une colonne renversée, l'année 1546. H. 200; L. 83.
(F. H.)

Cette composition, par ses dimensions, conviendrait aux armoires du cabinet du roi, et confirmerait l'hypothèse probable émise par M. Dimier, à savoir que le personnage qui accompagnait la Tempérance était un Scipion. Les travaux du cabinet du roi étaient terminés en 1545.

64. B. 102. La Charité. Deux états qui se distinguent par la taille des ombres, croisée dans le second état. H. 277; L. 152.

C'est probablement le tableau d'André del Sarte, actuellement au Louvre, qui faisait partie de la collection de Fontainebleau. Mais je n'ai jamais vu l'estampe, qui diffère, par les dimensions données par Bartsch, de celle qui est attribuée par Mariette au maître I ♀ V.
(F. H. 19.)

65. B. 79. Deux soldats romains conduisant trois chevaux, d'après un bas-relief de la colonne trajane dessiné par Jules Romain. H. 154; L. 107.

66. B. 86. Un soldat revêtant un homme d'un manteau, d'après Jules Romain. L. 344; H. 255.

67. B. 92. Des hommes rassemblés autour d'un chameau. L. 420; H. 310.

Copie en contre-partie de l'estampe de L. D.
(F. H. 15.)

68. B. 95. Combat de plusieurs hommes nus et chauves, pour la plupart, armés de massues. D'après Perin del Vaga. L. 448; H. 297.

Le dessin original se trouve au Louvre sous le nom de Luca Penni.

69. B. 97. Deux gladiateurs combattants. D'après un dessin attribué au Primaticé. L. 439; H. 309.

70. Combat d'hommes à pied. On remarque, à droite, un drapeau, et dans le bas, du même côté, un bouclier orné d'une tête de Méduse; à gauche, un soldat armé d'une

longue lance dont il menace son adversaire. L. 290; H. 245. (B. N., Le Primatice.)

71. Le sacrifice au Dieu Priape. Son terme est au milieu; la vieille qui tient le bouquet et qui l'arrose est à droite; l'âne que l'on sacrifie a la tête tournée vers la droite. L. 451; H. 275, plus une marge restée blanche (F. H.).

Contre-partie avec quelques changements de la gravure de Cock.

72. Femme portant une couronne, marchant sur des trophées en se dirigeant vers la gauche. H. 340; L. 180. (B. N.)

73. La femme (du lay d'Aristote) se regardant dans un miroir, assise sur le dos d'un homme à genoux qui porte un bandeau sur les yeux. Les cheveux de la femme semblent former un visage. H. 320; L. 220. (B. N.)

74. Une femme sur le point de se baigner avec une autre. En arrière, à droite, un satyre lascif s'avance portant un grand vase sur ses épaules. L. 275; H. 199. (B. N.)

75. Le triomphe d'une femme tenant un arc, dont le char traîné par des aigles écrase plusieurs hommes, pendant qu'un génie la couronne. L. 520; H. 345. (B. N.)

76. Lucrèce? Femme nue assise sur un lit, qu'un homme prend à la gorge de la main droite et menace d'un poignard de la main gauche. H. 270; L. 210. (B. N., Luca Penni.)

77. Même sujet : ici la femme est vue de face et l'homme la tient par la nuque. (B. N., Luca Penni.)

78. Sous une tente, dans un paysage, une femme couchée joue avec trois enfants, dont l'un tient un oiseau de la main gauche. Au milieu du bas, pancarte restée blanche. L. 260; H. 200. (B. N., Le Primatice.)

79. Femme nue, assise, portant la main droite sur son sein gauche. Rideau à gauche. H. 240; L. 140. (B. N.)

80. Femme nue, tournée vers la droite, assise devant des rideaux. H. 205; L. 132. (Catalogue de Laurencel, n° 114; F. H.)

81. Cinq lutteurs. (R. D. déc. 1854, 402.)

82. Guerriers près d'une tente sur laquelle on lit : à *Fontainebleau*. (R. D. déc. 1854, 403.)

83. Homme nu attaché à un arbre, en hauteur. (R. D. 1862, 152.)
84. Études d'animaux. Hérisson; lapin pris par un chien; cerf poursuivi par deux chiens; sangliers et chiens. H. 218; L. 202. (B. N.)
85. Études de pieds chaussés de cothurnes. Douze pieds posés dans diverses attitudes. L. 332; H. 188. (B. N.)
86. Deux tombeaux sur une seule planche. Celui du haut, ouvert, supporté aux angles par des satyres; celui du bas, à double étage, surmonté d'un gisant, supporté par des aigles. Au milieu, des rouleaux portent des inscriptions grecques, ερος, à rebours μισος? La mort met fin à l'amour et à la haine. H. 205; L. 220. (B. N.)
87. Une femme assise dans un bateau sur lequel monte un homme portant un enfant. L. 243; H. 180. (Francfort; F. H.)
C'est la copie d'une planche de George Ghisi. (B. 65.)
Passavant l'attribue à Battista del Moro. (VI, p. 139.)
88. Statue d'homme portant un bâton de la main droite et une torche de la main gauche, dans une niche. H. 200; L. 134. (B. N., Le Primatice.)
89. Chapiteau, d'après l'arc de Constantin. (R. D. 1862, 156.)

PAYSAGES (non encadrés).

90. Ruines, où l'on remarque, à gauche, un homme monté sur un chameau; au milieu, deux hommes causent et montrent un grand obélisque placé sur le devant, à droite. L. 440; H. 305. (B. N.)
91. Ruines avec obélisque à gauche. Au milieu, un grand arbre. Personnages dans des barques, à gauche. À droite, une entrée monumentale. L. 427; H. 302. (B. N.)
92. Paysage maritime. La mer baigne la gauche et le bas de ce morceau qui offre au delà un continent habité par une foule de quadrupèdes, la plupart dirigés à gauche et regardant les habitants de la mer dont la tête sort des

- flots. Au haut de la gauche : *Questi son le bestie di terra et pesi de mar*. L. 226; H. 215. (R. D. 1838, 35.)
93. La forêt (de Fontainebleau?). Dans une forêt, où le bois n'est pas serré, on voit des cerfs, des biches, des chevreuils courir ou pâturer. A droite, un grand arbre, sur lequel s'enlace un lierre, porte sur sa première branche un hibou, et un autre oiseau sur la branche supérieure. L. 425; H. 310. (F. H.)

ORNEMENTS.

94. B. 111. Ovale en largeur, au milieu d'un montant orné de quatre cartouches, dont celui du haut présente Mercure, et de quatre têtes de lions aux quatre angles de la planche. Le sujet du milieu représente deux femmes, à droite, portant chacune un enfant, qui se dirigent vers un palais. Planche carrée; 175^m.
95. B. 112. Rond vide, entouré d'une bordure ornée, vers le haut, de deux termes de faunes. En bas, deux sphinx ailés qui se tournent le dos, tenant chacun une sorte d'écusson armorié. H. 227; L. 164.
96. B. 113. Ovale en largeur dans un panneau d'ornements où l'on voit en haut deux termes de femmes, en bas deux termes d'hommes. Pièce mal dessinée, dit Bartsch. H. 231; L. 189.
- Ces trois planches manquent à la B. N. Je ne les ai pas vues.
97. B. 115. Panneau d'ornements surmonté de deux génies ailés, couchés sur le dos, la tête dirigée vers un panier rempli de fruits. Un enfant nu est assis sur un rond que supporte une femme nue, en élevant les bras. Deux femmes et quatre enfants complètent la décoration. H. 324; L. 256.
98. B. 116. Terme de femme dans un encadrement orné de mascarons et surmonté d'une tête de femme entre deux vases. H. 238; L. 340, avec les marges.
99. B. 117. Ovale vide au milieu de deux termes de vieillards

et de deux génies ailés qui sonnent de la trompe, assis sur un coussin. L. 184? H. 103?

100. B. 118. Paysage dans un ovale au milieu d'un montant d'ornements, où l'on remarque, à droite et à gauche, deux génies dont les ailes sont faites de feuilles. L. 189? H. 94?
101. B. 119. Huit enfants autour d'un encadrement ovale, renfermant la figure d'une femme nue entourée d'un nuage. L. 235; H. 162.
102. B. 121. Paysage dans une forme ovale entourée de plusieurs génies ailés, dont deux en haut soutiennent un F à rebours et contre laquelle s'appuient, à gauche, un homme, à droite, une femme, tenant chacun un bouclier. L. 238; H. 206.

A rapprocher d'une planche de Schiavone (B. 16) et d'une planche de Ducerceau (1 de la suite des Petits Cartouches).

103. B. 122. Cartouche carré au milieu de deux panneaux, dont celui de gauche est orné de deux ronds et celui de droite d'un seul. L. 249? H. 153.
104. B. 124. Montant d'ornements où l'on voit vers la gauche une femme et vers la droite un homme, tous les deux assis et ayant une jambe appuyée sur un sphinx. L. 292; H. 175.
105. B. 127. Paysage dans un encadrement orné au milieu d'en haut d'une triple tête couronnée, et en bas de deux esclaves à genoux dos à dos. Deux satyres sont accroupis dans les angles du bas. L. 278; H. 265.
106. B. 130. Planche d'ornements composée, à gauche, d'un rond sur deux têtes de satyres, au milieu d'un carré long, à droite d'une décoration où l'on remarque une lampe suspendue par trois chaînes. L. 324; H. 229.
107. B. 131. Terme de satyre entre deux tableaux encadrés contenant des paysages. En bas, quatre génies sonnent de la trompe. En haut, enfants couchés sur des guirlandes de fruits. L. 353; H. 171.

Ducerceau s'est inspiré deux fois de cette disposition, en laissant les cadres vides.

108. B. 132. Montant d'ornements divisé en trois compartiments, présentant au milieu une femme romaine, à droite un guerrier, à gauche un homme à demi-nu s'appuyant sur un instrument que je ne peux déterminer, dans des cadres ronds. En bas, quatre figures. L. 350; H. 218.

Mêmes dispositions dans le n° 13 des Petits Cartouches de Ducerceau, avec des ornements accessoires différents.

109. B. 133. Paysage dans une large bordure ornée d'un mascarón et d'enfants. En bas, de chaque côté, une femme chimérique sans bras se tient sur une jambe de griffon. L. 364; H. 243.

110. B. 134. Paysage dans un rond surmonté d'un demi-cercle où se trouvent deux enfants à mi-corps, dont l'un tient un flambeau. En bas, deux femmes nues couchées près d'une guirlande de fleurs, et, plus bas encore, deux satyresses assises, accompagnées d'un enfant. L. 356; H. 275.

111. Contre-partie du numéro précédent. Premier état, les cadres ne sont pas ornés; les cages, qui font partie de la décoration, sont vides. Mêmes dimensions. (B. N.)

112. B. 136. Paysage où l'on remarque des bateaux amarrés et un arbre isolé, au premier plan, dans un montant d'ornements qui offre de chaque côté un satyre à longue barbe portant sur ses épaules des enfants avec des ailes de papillon. Au-dessus, un satyre étendant les bras. Au milieu du bas, deux chevaux ailés liés par un ruban. L. 385; H. 260, marges comprises.

113. B. 137. Paysage maritime, dans une large bordure ornée de plusieurs enfants, dont deux soutiennent des festons de fruits et deux autres sonnent du cor. L. 383; H. 245.

A rapprocher du n° 26 des Petits Cartouches de Ducerceau et d'une planche de Schiavone. (B. 20.)

114. B. 138. Paysage dans un montant d'ornements, offrant en haut deux femmes accroupies qui versent, chacune, d'un vase, le liquide que recueillent dans des gobelets

deux enfants placés au bas de l'estampe. L. 395; H. 262, marges comprises.

115. B. 139. Paysage dans un carré, entre deux ronds, présentant, celui de droite, Mutius Scevola, celui de gauche, un homme et une femme, le tout dans une riche ornementation où l'on remarque, au milieu du haut, un sphinx double à une seule tête, entre deux groupes composés chacun d'un homme et d'une femme, aux jambes enlacées. L. 409; H. 249.

Les ornements se retrouvent chez Schiavone (B. 24) et chez Du Cerceau (6 des Petits Cartouches).

116. B. 141. Paysage, entre deux femmes termes, dans un montant d'ornements entremêlés d'amours, arrangeant ou portant des guirlandes de fruits. L'un d'eux, à gauche, en bas, montre le dos. L. 418; H. 290.
117. B. 142. Paysage maritime. Dans un montant d'ornements où l'on remarque à gauche une femme vue de face, à droite un homme vu de dos, tous deux nus, assis, les bras levés pour porter les cuirs. L. 418; H. 310.
118. Paysage dans un encadrement carré interrompu de chaque côté. Ornaments entremêlés d'enfants et de guirlandes de fruits; on remarque aux angles du bas un homme et une femme chimériques, aux mamelles tombantes. L. 340; H. 200. (B. N.)

Les ornements semblables ont été employés par Schiavone (B. 21) et par Ducerceau (19 des Petits Cartouches).

119. Paysage dans un encadrement carré : de chaque côté, ornements où l'on remarque un taureau sellé. En haut, la Salamandre. L. 300; H. 212. (B. N.)
120. Paysage de ruines dans un ovale. De chaque côté, un médaillon représentant, à gauche, un homme s'enfuyant vers un satyre et une femme nus, à droite, un vieillard et des guerriers. Au-dessous de chaque médaillon, un personnage, la tête prise dans des cuirs; au milieu du bas, la Salamandre. L. 256; H. 170. (B. N.)
121. Deux paysages carrés sur un soubassement, dominés par

deux lucarnes vides. Au milieu et de chaque côté, satyres et satyresses formant caryatides avec deux satyres enfants à leurs pieds. L. 429; H. 250. (B. N.)

122. Cadre vide dans un ordre d'architecture. Au milieu du bas, la Salamandre sur un soubassement de marbre. Deux grands vases de chaque côté. H. 426; L. 330. (B. N.)

123. Deux paysages carrés séparés par un ovale allongé en hauteur, au milieu duquel est un terme : au-dessous deux sphinx armés d'une sorte de casque. De chaque côté, un mur bas. Planche cintrée par en haut. L. 452; H. 227. (B. N.)

124. Femme vue de face, portant sur sa tête un panier plein de fruits, qu'elle soutient du bras droit, dans un ovale en hauteur entouré d'un riche encadrement où l'on remarque des caryatides fantastiques, des enfants, etc. H. 342; L. 213. (B. N.)

(Ornements plus flamands qu'italiens.)

125. Petit cadre ovale entre deux femmes nues. Satyres ailés dont on ne voit que les bustes. L. 296; H. 239. (B. N.)

126. Paysage en hauteur, entre deux ronds vides, au-dessus desquels sont assis des enfants. En bas du cadre, un homme et une femme se pressant le sein, couchés. L. 395; H. 231. (B. N.)

127. Panneau d'ornements où l'on remarque dans des cuirs compliqués deux termes de satyres et plusieurs enfants. L'un d'eux, à gauche, monte sur le dos de son camarade; le milieu est occupé par un ovale dans un carré. Planche ovale. L. 380; H. 300. (B. N.)

128. Ovale dans un encadrement très chargé. En bas, cornes de béliers. De chaque côté, satyres caryatides avec des serpents enroulés autour de leurs bras. H. 231; L. 136. (B. N.)

Le milieu de l'épreuve de la B. N. est découpé : ce qui ne permet pas de dire si l'ovale contenait un sujet. Style flamand.

129. Panneau d'ornements avec le triomphe de Vénus. (R. D. déc. 1854, 413.)

130. La grotte en gresserie. L. 400; H. 295. (F. H.)

Copie de l'estampe de Fantuzi (F. H. 22), sauf que les côtés de la grotte sont restés blancs, que toutes les fenêtres sont grillagées et qu'il n'y a pas d'inscription. L'estampe de L. D. reproduit fidèlement la façade de la grotte du jardin des Pins, dont celle-ci s'est seulement inspirée.

APPENDICE.

Nous décrivons ici quelques estampes conservées à la Bibliothèque Nationale sous le nom d'École de Fontainebleau ou du Primatice. Elles ne rentrent pas dans notre cadre; mais il est peut-être intéressant de les connaître :

1. Sainte Famille. Joseph tient l'enfant Jésus qui tend les bras à sa mère placée à sa gauche. H. 192; L. 155.
2. Le banquet. Des hommes et des femmes, tous nus, sont réunis autour d'une table. Un femme nue, portant un plat dans ses mains élevées, se dirige vers la droite, en tournant la tête. A droite, une vieille portant un vase. L. 442; H. 223.
Passavant décrit cette pièce sous le n° 62 des élèves anonymes de Marc-Antoine. D'après le Rosso?
3. Hercule debout, la peau du lion de Némée est à gauche. H. 193; L. 136.
4. Polyphème, d'après le Primatice. L. 406; H. 210.
C'est le sujet principal du ix^e tableau de la galerie d'Ulysse.
5. Apollon tenant un masque et une plume de la main gauche. L. 300; H. 220. C'est une pièce d'Ange Falcone. (B. 20.)
6. Groupe de trois anges, plafonnant. H. 188; L. 173. D'après le Primatice. C'est une pièce de Battista Franco. (B. 61.)
7. Saturne dévorant un enfant. H. 195; L. 140. D'après le Primatice. C'est une pièce de Battista Franco. (B. 64.)

Additions et corrections aux catalogues précédents.

CATALOGUE DE L'ŒUVRE DE L. D.

1. Le dessin original du Primatice est à la Collection Albertine, de Vienne.
2. Le dessin original se trouve chez le duc de Devonshire, à Chatsworth.
3. Le dessin original est à la Collection Albertine, de Vienne. L'estampe en contre-partie, décrite par Bartsch aux Anonymes, est de Fantuzi. (F. H. 45.)
4. Le dessin original est au Louvre.
7. Le dessin original est à la Collection Albertine, de Vienne, et non au Louvre.
10. La même composition a été gravée par Fantuzi. (F. H. 51.)
13. Le dessin original se trouve chez le duc de Devonshire, à Chatsworth.
14. La composition gravée par L. D. est de Luca Penni. Celle qui était peinte sur la cheminée de la chambre du roi était du Primatice; on la connaît par le dessin original, au Louvre, et par les gravures de F. G., d'Énée Vico et de Ferdinand.
15. Le dessin partiel de la composition gravée est au Musée des Offices, à Florence. La description du tableau de la chambre du roi donnée par Bailly : « Les enfants de Jacob devant leur frère Joseph qui le viennent visiter », doit faire rejeter l'identification proposée au texte. Il y a lieu de supprimer aussi la note relative aux armoires du cabinet, M. Dimier ayant retrouvé quelques-uns des sujets qui ont été peints sur ces armoires. (*Le Primatice*, p. 500.)
16. Le dessin original est au Louvre.
18. Le dessin original que possédait Mariette est maintenant au Louvre.

19 à 30. De ces douze compositions, le Louvre conserve dix dessins originaux; il lui manque *Euterpe* et *Erato*; le dessin d'*Euterpe* se trouve chez M. Bonnat.

M. Dimier pense que ces compositions ornaient la Galerie Basse ou chambre du Conseil, au château de Fontainebleau.

Les copies que nous avons signalées sont accompagnées d'un titre composé d'inscriptions latines et grecques dans un encadrement. (B^x-A.)

31. Le dessin original est au Louvre.

33. Le dessin original est au Musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg.

34. Cette composition a été exécutée en émail par Pierre Reymond, sur une coupe aux armes du président de Mesmes. (Musée de Cluny, n° 4596.)

35. L'anonyme qui a gravé le même dessin est Fantuzi. (F. H. 48.)

36. Le dessin original est au Musée de Dresde.

37. La description donnée par Bartsch est inexacte. M. Dimier a reconnu dans le sujet un des tableaux de la chambre d'Alexandre, *Timoclée*. Cette estampe devait donc être classée après le n° 13.

43. C'est la contre-partie d'une estampe d'Augustin Venitien (Pass. 33), qui nous fait connaître le nom de l'auteur de la composition *Bacio Fiorentino*.

51. D'après Mariette, « le dessin est à n'en point douter du Primatice ». M. Dimier maintient qu'il est de Jules Romain.

55. Le dessin original est au Louvre.

87. Cette pièce est au burin. La copie par A. Quesnel est en contre-partie.

96 à 156. Ces figures ont été reproduites sur faïence, au xvii^e siècle, par des fabriques de Nevers. On en voit un spécimen au Musée céramique de Sèvres; c'est une plaque représentant la *Fille Juifve d'Andrinople*.

169 à 188. Suite de la fable de Calisto. En citant à cette occasion le journal de Cassiano del Pozzo, nous n'avons pas

prétendu que les compositions décrites fussent précisément celles qui ornaient la salle des Bains, mais seulement que la fable de Calisto avait été très en faveur à Fontainebleau. M. Dimier a retrouvé les dessins de deux des sujets de Calisto qui avaient été exécutés dans cette salle.

213. La marque L. D. est à droite, dans la marge du bas.
224. Nous pouvons compléter la description de cette planche, citée seulement d'après Robert Dumesnil. Michel-Ange est vu de profil, dirigé vers la droite, éclairé par la gauche. On lit sur une tablette une inscription en cinq lignes commençant par : *Michel Angelus Buonarotus nobilis*, etc. H. 234; L. 175. Reproduit dans la *Gazette des Beaux-Arts*, t. I., p. 257.
- 227 et 228. Deux enfants nus, tenant chacun un aviron et ayant derrière un bout de vaisseau antique, en deux petites pièces gravées à l'eau-forte par L. D., quoiqu'on n'y trouve pas sa marque. D'après le Primatice (Marianne). H. 124; L. 68. (B. N.)
Ferdinand a copié ces deux pièces en contre-partie.

CATALOGUE DE L'ŒUVRE DE FANTUZI.

1. Cette planche se trouve dans les Petits Ornaments de Ducerceau. Elle a servi aussi à Léonard Limosin pour décorer le portrait du connétable de Montmorency (au Louvre). Voir *Gazette des Beaux-Arts*, 1879, II, pp. 93 et 103.
4. Une serrure au chiffre du connétable de Montmorency (Musée de Cluny), est décorée des mêmes ornements. Elle a été reproduite dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1879, I, p. 319.
- 9 à 11. Ces planches se trouvent aussi dans la suite des Petits Ornaments de Ducerceau.
13. Cette estampe reproduit les stucs du pavillon de Pomone;

il suffit, pour en être assuré, de la rapprocher de la planche décrite sous le n° 37; on retrouve la même disposition des cartouches et des masques. C'est M. Dimier qui s'est avisé de faire ce rapprochement.

- 15, 17, 19. Ces planches se retrouvent dans les Ornaments de Ducerceau.
27. Le dessin original se trouve à la Bibliothèque des Beaux-Arts, collection Gatteaux.
33. La composition a été reproduite en émail par Pierre Reymond, sur un coffret de la collection Mannheim.
37. Le dessin original est au Louvre, Collection His de la Salle, ainsi que celui de l'*Éducation d'Achille*.
45. Le dessin original est à la Collection Albertine, de Vienne.
47. Supprimer ce qui est dit de la Salle de la Conférence, M. Dimier ayant fait observer que les figures de l'estampe de Fantuzi plafonnent, et que le P. Dan parle de peintures appliquées aux murailles.
54. Le dessin original est au Louvre.
59. Diana Sculptor a gravé le même composition. (B. 36.)
62. Une copie au burin porte ce nom d'éditeur : *Apresso Donato Bertelli*.
65. J'en possède le dessin.
69. La frise du Palais du T a été aussi gravée par Petro Sancti Bartoli, en 26 planches.
84. Cette pièce est placée à la B. N. dans l'œuvre du Primatice; mais M. Dimier ne l'a pas retenue. Mariette dit qu'elle est de la manière de Jules Romain.
106. La Fortune, ailée, assise sur une roue, présente à boire à un roi qui est debout devant elle. Marquée  Pièce ronde. Diam. 226.

Cette pièce, dit Mariette, est composée d'une manière assez froide et l'on ne peut trop déterminer qui en est l'inventeur.

DOMINIQUE FLORENTIN.

6. Le dessin original est au Louvre.
20. Lire une lionne au lieu d'un homme.
27. Une femme à demi-vêtue, vue de profil, mettant la main derrière le dos. Au burin. H. 196; L. 74. (B. N.)
Cette pièce, dit Mariette, tout à fait dans la manière du Parmesan, est peut-être gravée par Dominique del Barbieri.

LE MAITRE F. G.

- 1, 2, 5. Les dessins originaux sont au Louvre.
4. Supprimer ce qui est dit de la Salle de la Conférence.
12. Une déesse assise sur des nuées, ayant auprès d'elle un guerrier casqué, les deux figures vues en plafond, gravé au burin par un anonyme qui peut être Guido Ruggieri; elle est très bien dans la manière du Primatice et n'est pas commune (Mariette). H. 6° 10'; Tr. 12° 6'. Les dimensions exactes sont : L. 335; H. 210. (B. N.)
La même composition se trouve gravée dans une suite *ex Collectione Francisci Fabri Bonon.*

RENÉ BOYVIN.

- R. D. 73. Jupiter sous les traits de Diane et Calisto. L. 284; H. 180.

La composition était peinte dans la grande salle de l'appartement des Bains. Quoique le P. Dan l'attribue à Dupérac, il n'est pas douteux qu'elle soit du Primatice. (Dimier, *op. cit.*, pp. 282, 283.)

Le même dessin a été gravé au XVIII^e siècle par un anonyme, et il est assez curieux de voir comment il est alors devenu un sujet tout à fait galant.

MARC DUVAL.

Les quatre panneaux, représentant les quatre Saisons, ont été copiés par un anonyme au xvii^e siècle. (Vente Des-tailleur, 1895, n^o 416.)

BURINS ANONYMES.

25. La naissance de la Vierge, avec cette inscription : *Maria beatissima virgo perpetua ex radice Jesse et regia stirpe David duxit originem patre Joachim matreque Anna in Nazareth nata est.* H. 173; L. 117. (B. N., Le Primatice.)
26. L'adoration des Mages. La Vierge est assise à gauche, tenant l'enfant sur ses genoux, en avant d'une colonne dont la base est ornée d'un bas-relief. En haut, à droite, l'étoile. Nombreux personnages; chevaux; chameaux à l'arrière-plan. H. 355; L. 250. (B. N., Le Primatice.)
27. Sainte Famille, dans les ruines. L'enfant Jésus, debout sur son berceau, caresse S^t Jean que tient S^{te} Élisabeth agenouillée. La Vierge, assise, maintient les deux enfants. Le fond est une construction. H. 327; L. 270. (F. H.)
28. Jupiter avec l'aigle, et Junon avec le paon, assis. Au coin, à droite, *NN exc.* (Nic. Nelli, éditeur à Venise.) L. 291; H. 160. (B. N., Le Primatice.)
29. Les trois Parques filant la vie des humains, d'après le Rosso.
Copie très exacte du dessin de René Boyvin. (R. D. 31.)
30. Vulcain, assis, forgeant entre ses jambes. Vénus est derrière lui. L'Amour fait chauffer les fers des flèches. En bas, la date 1549. L. 269; H. 170. (B. N.)
31. Adonis se mirant dans l'eau. L. 163; H. 102.
32. Femme couchée, tournée vers la gauche, se regardant dans un miroir. L. 165; H. 100. Dans ces deux pièces, le

sujet principal est dans un ovale encadré d'une bordure rectangulaire. (B. N.)

33. Un homme nu est assis, à gauche, près d'une femme assise aussi, qui embrasse un enfant debout. L. 352; H. 334. (B. N.)
34. Un homme, couronné par un génie, caressant un aigle de la main droite. H. 240; L. 144. (B. N.)

GEORGE GHISI.

- B. 12. Le mariage de S^{te} Catherine, d'après le Primitice. H. 313; L. 253.
- B. 36. Une étude pour la composition de ce plafond se trouve dans les dessins du Louvre.
- B. 52. Le dessin original est à la Collection Albertine, de Vienne.

ÉNÉE VICO.

- B. 26. La Leda de Michel-Ange a encore été gravée par C. Cort et par le maître I H S.

JEAN CHARTIER.

- R. D. 4. Le dessin original du Ballet de Persépolis est au Louvre.

NICOLAS BEATRIZET.

- R. D. 100. Lire : Louis XIV la déplaça (la statue du Tibre) et la fit transporter au bassin rond du Bréau.
Cherubino Alberti a reproduit cette même statue du Tibre, avec les mutilations qu'elle a subies (B. 154).

ÉTIENNE DELAUNE.

- R. D. 101. Le Nil. Le dessin original est au Louvre. La composition, comme nous l'avons dit, a été aussi gravée par Androuet Du Cerceau.

PHILIPPE GALLE.

1. Ulysse perce Antinoüs. 40^e tableau de la galerie d'Ulysse. (Dimier).

MARTINI PETRI.

1. Ulysse endormi transporté dans son pays. 30^e tableau de la galerie d'Ulysse. Premier état : BOL IN. (B. N.) Deuxième état : *Martini Petri excude in insigni aurei fontis prope novam bursam.* (F. H.) L. 315; H. 225.
2. Mars et Vénus surpris par Mercure. FRAN BOL IN. *Martini Petri excude.* Ovale. L. 198; H. 148. (B. N.)

Eaux-fortes nommées ou marquées.

ANDROUET DU CERCEAU.

- IX. 6. La même composition a été gravée sur bois. (B. N., E d 5 g.)

JEAN MIGNON.

10. La même composition a été gravée sur bois, *A Paris, par Nicolas Prevost, rue de Montorgueil, au chef S^t Denis.* (B. N., E d 5 g.)
- 13, 14. Les dessins originaux de Luca Penni sont au Louvre.
15. Le dessin original de Luca Penni figure dans les collections du Louvre sous cette désignation : Le perfide Sinon introduit par les bergers dans le camp des Troyens.
17. La planche qui possédait une petite marge a été ensuite rognée, ce qui constitue un deuxième état.
19. Le dessin original de Luca Penni est au Musée Teyler, à Harlem.

20. La composition a été copiée par Franc. Erlinger dans un format plus petit. (B. N.)
21. La référence est B. 72 des Anonymes (et non B. 64), dont voici les dimensions : L. 425; H. 304. Le dessin original de Luca Penni est au Louvre.
22. Effacer ce qui est dit de la collection His de la Salle. Le dessin du Louvre, qui n'a pas été gravé, comme l'indique à tort le catalogue, offre une composition absolument différente de celle de l'estampe.
25. Le dessin du Louvre est attribué par M. Dimier à un auxiliaire du Primatice, par exemple à Miniato. Il n'est sûrement pas du Rosso, comme le dit le catalogue.

LE MAITRE I ♀ V.

6. Le dessin original est au Louvre.
7. Le dessin original est au Musée des Offices, à Florence. L'Albertine, à Vienne, en possède une copie.
20. La visitation de la Vierge (et non la présentation). B. 8 des Anonymes. Retirer cette pièce de l'œuvre du maître, malgré l'autorité de Mariette. Elle figure déjà dans l'œuvre de Geoffroy Du Moustier.

LE MAITRE G. R.

1. La même composition est gravée *ex Collectione Francisci Fabri Bonon.* (B. N.)

FÉLIX HERBET.





LE SAINT MICHEL

DU MUSÉE DE MONTARGIS

(DEUXIÈME MOITIÉ DU XV^e SIÈCLE)



LA tête casquée du Musée archéologique d'Orléans, qui a longtemps passé pour une Jeanne d'Arc et qui provient, paraît-il, d'une statue de saint Maurice placée jadis au portail d'une église de la ville, est bien connue des amateurs et le moulage l'a même vulgarisée dans le grand public. Mais on ignore généralement qu'il existe au Musée de Montargis une statue complète et fort bien conservée qui, à en juger par son style, doit bien être sortie du même atelier, sinon de la même main¹.

Cette statue, qui représente un saint Michel, provient de l'abbaye de Ferrières, mais nous ignorons malheureusement jusqu'ici l'emplacement exact qu'elle pouvait y occuper. L'archange est figuré, selon l'iconographie consacrée, et tel qu'on le voit par exemple dans les Jugements derniers de l'école

1. Cette statue a pourtant figuré en 1900 à l'Exposition rétrospective du Petit-Palais. Mais elle y était assez mal placée et n'a guère été remarquée.

flamande du xv^e siècle, sous les traits d'un jeune homme imberbe, aux cheveux bouclés, revêtu d'une armure complète. Cette armure est très fidèlement copiée sur la réalité. L'exécution en est même d'une



TÊTE CASQUÉE.
(Musée archéologique d'Orléans.)

finesse et d'une précision admirables. Tous les détails, toutes les articulations, tous les clous en sont indiqués juste à leur place et dans leur forme.

Le casque du saint Maurice d'Orléans était exécuté avec un soin et une vérité identiques, et la figure,



SAINT MICHEL.

Statue pierre peinte (Musée de Montargis).

lorsqu'elle était complète, devait bien évidemment représenter le héros chrétien, non pas sous les espèces d'un guerrier romain, mais bien d'un chevalier du xv^e siècle. C'est l'anachronisme ingénu tel qu'il avait été pratiqué par tout le moyen âge; c'est le même souci de réalisme précis et minutieux qu'avait apporté un Jacques de Baerz dans l'exécution de son saint Georges du retable des ducs à Dijon et que nous retrouverions encore plus de cent ans après chez Michel Colombe, héritier de nos vieux imagiers gothiques. Le saint Georges sculpté par ce dernier dans son retable de Gaillon (1509), aujourd'hui au Musée du Louvre, porte encore l'équipement de bataille des chevaliers contemporains : la salade et la cotte de mailles, les cuissards et les solerets élargis.

Par dessus l'armure, l'archange de Montargis porte un grand manteau qui lui couvre les épaules et dont le pan de droite, ramené par devant, est maintenu sous le bras gauche. La draperie en est assez souple, sans complications exagérées de plis entrecoupés comme les aimaient les Flamands de ce temps, sans la lourdeur accablante que recherchaient les continuateurs, un peu disséminés par toute la France à ce moment, de la grande et puissante école bourguignonne. La comparaison à ce propos est bien curieuse à faire entre notre statue et un petit saint Michel du Musée de Toulouse, dont l'origine bourguignonne ne saurait faire de doute pour personne.

Le geste de l'archange qui, de son épée levée, va pourfendre le dragon rampant à ses pieds, est aisé, vigoureux et pittoresque mais sans outrance drama-

tique. Nous connaissons d'autres saints Michel où l'artiste est loin d'avoir su rencontrer cette aisance dans le mouvement, tel celui du Musée archéologique de Laval qui provient de Montsûrs. Ailleurs, le calme du tueur de monstres est vraiment par trop extraordinaire : ainsi, dans le saint Michel de l'église de Villeloin, en Touraine, près de Loches, qui transperce d'un geste discret et modéré un vilain petit démon vert à tête de lapin écorché.

L'expression de la figure, calme et demi souriante, la forme du petit nez rond, le modelé ferme et précis de la bouche et des joues se retrouvent presque identiques dans la figure du saint Michel de Montargis et dans la tête casquée d'Orléans. Il semble que l'on reconnaisse ici un peu plus de verdeur; moins de délicatesse et de fondu que dans certaines têtes juvéniles de l'Ensevelissement du Christ à Solesmes, celles du saint Jean ou des angelots. Celles-ci, un peu postérieures sans doute (le groupe de Solesmes date des toutes dernières années du xv^e siècle), seront encore cependant de la même famille. Les unes et les autres sont bien dans la tradition française et fort éloignées de ces modèles italiens qui commençaient à se répandre en France dans le dernier tiers du xv^e siècle, les figures d'un Laurana par exemple. Elles sont plus fermes, plus énergiques, de dessin plus écrit, et ce n'est que beaucoup plus tard, chez les successeurs de Michel Colombe, vers la fin du règne de Louis XII et le début de celui de François I^{er}, que commencera à s'introduire dans les œuvres de nos imagiers français quelque chose de cette grâce un peu molle et

banale que nous apportaient les artistes d'outre-monts.

Pendant toute la fin du xv^e siècle, ce que l'on peut voir se développer, dans la plupart de nos écoles de sculpture française, avec un éclat beaucoup plus sensible qu'on ne le dit généralement, c'est justement cette sorte de réalisme modéré et adouci que nous venons de rencontrer dans les deux œuvres de Montargis et d'Orléans; le style de nos imagiers de ce temps s'éloigne de plus en plus des violences et des exagérations de l'école bourguignonne, tout en gardant ses habitudes de précision et de conscience dans le détail. Ce style trouvera son expression la plus parfaite dans les œuvres de l'école de Tours et en particulier dans celles de Michel Colombe.

Est-ce à dire qu'il faille rattacher les deux œuvres que nous venons d'étudier, et qui sont des plus significatives, à cette grande école? Nous ne saurions l'affirmer absolument. Elles sont en tous cas les produits du même esprit, des mêmes tendances dans une école voisine et parallèle. Peut-être ne sont-elles pas les seules, encore subsistantes, qui puissent servir à constituer une sorte de groupe orléanais, dans la grande famille que nous avons désignée ailleurs sous le nom d'École de la Loire¹, et nous serions très heureux si, en remettant en lumière et en rapprochant ces deux œuvres charmantes de la

1. Paul Vitry, *Michel Colombe et la sculpture française de son temps* (Paris, Lib. centrale des Beaux-Arts, 1901, in-8°).

deuxième moitié du xv^e siècle, nous avons facilité ou provoqué la réapparition dans l'histoire de notre art français de quelques documents ignorés ou méconnus jusqu'ici.

PAUL VITRY,
attaché au Musée du Louvre.





PASSAGE A ÉTAMPES
D'UN DUC DE PARME
EN 1636



Les historiens locaux nous ont déjà renseigné sur le passage à Étampes des rois, reines, princes, princesses et autres personnes de marque.

M. Eug. Thoison, dans son ouvrage général sur *Les séjours des rois de France dans le Gâtinais*, a signalé tous les séjours des rois à Étampes, du x^e au xviii^e siècle¹.

On sait aussi qu'en 1721 eut lieu à Étampes le passage de Mademoiselle de Montpensier, depuis le récit qu'en a publié M. Maxime Legrand².

Les passages des ducs de Bourgogne dans la même ville ne sont bien connus que depuis l'année 1888, époque à laquelle on a publié les comptes

1. Pages 28 à 32 et supplément pp. 169-170.

2. *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1800, pp. 315-319.

et dépenses de leur hôtel¹. On y voit que Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, y a « dîné, soupé ou gîté » en 1367, 1400 et 1402; que son fils Jean sans Peur a fait de même en 1411 et 1417, mais il n'y a aucun détail sur le séjour de ces deux seigneurs.

A notre tour, nous donnerons quelques détails sur le passage d'un duc de Parme à Étampes, au xvii^e siècle, grâce à une source encore peu utilisée pour l'histoire locale.

Édouard Farnèse, duc de Parme, qui disposait d'une armée de douze mille hommes, venait d'entrer en 1635 dans l'alliance de la France contre l'Espagne, lorsqu'il éprouva le désir d'aller rendre visite à Louis XIII², dans un but politique.

Parti de Verceil (Piémont) le 28 janvier 1636, accompagné de dix gentilshommes³, « il fut reçu, dit Fr. Le Maire, historien d'Orléans, sous Pierre Le Berche, maire, par le comte de Brulon, accompagné des sieurs Parfait, contrôleur général, Strassy, maître d'hôtel des gentilshommes servants, et autres officiers de la maison du roi; et il fut harangué par tous les ordres de la ville, qui lui rendirent tous leurs autres devoirs selon le commandement qu'ils en avaient reçu de Sa Majesté⁴ ».

Dans la *Gazette*, on lit dans le n^o 31, extraordi-

1. *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur (1363-1419)*, par Ernest Petit (Paris, 1888, in-4^o).

2. Mémoires de Richelieu.

3. Mémoires de Richelieu. D'après le récit, les gentilshommes étaient au nombre de douze.

4. Le Maire, *Histoire de la ville et duché d'Orléans* (1648, in-fol.), t. I, p. 175.

naire, du xxviii février 1636 : « *Ce qui s'est passé à Orléans et Estampes à la réception du duc de Parme* » :

L'11 de ce mois, Son Altesse de Parme estant arrivée à un quart de lieue de la ville d'Orléans, dans les bateaux qu'il avoit pris à Briare, mit pied à terre auprès de l'église des Capucins, et y fut receu de la part du Roy par le comte de Brullon, Introduceur des Ambassadeurs, dans les carrosses de Sa Majesté où il monta, estant accompagné des Comtes Fabio Scoti père, et Ascanio Scoti fils, du Marquis de Sorraigne, du Sr Gofredi Secrétaire de Son Altesse, des Comtes Prati, Tudesqui, Cavalque, Rive, Pol Scoti et du sieur Leonard, du Comte Montaout Page d'honneur, et du sieur Monquid : tous en un équipage qui tesmoignoit la magnificence de ce Prince. Avec cette suite, Son Altesse de Parme fit son entrée dans la ville d'Orléans aux flambeaux, et fut mené dans l'hostel d'Escures : ayant esté rencontré et harangué hors les portes de la ville par tous les corps : les rues par où il passa bordées de trois à quatre mille bourgeois rangez en haye, à droit et à gauche; dont les salves, jointes au bruit des canons et boëtes, rendoient une harmonie beaucoup plus agréable à ce Prince belliqueux qu'aucune autre musique. Après qu'il fut descendu en son logis, le sieur de Tracy, Maître d'Hostel du Roy, qui donne ordre à son traitement, le fut saluer; comme firent aussi les sieurs Parfait Controlleur général de la maison du Roy, du Puy et Chefdeville Gentils hommes servans. Le lendemain 12, avant son partement, Son Altesse fut haranguée par le Clergé. Et arriva le 13 par Touri à Estampes, où six à sept cens bourgeois le receurent en armes cinq cens pas hors la ville : passant pour le meilleur soldat celui qui faisoit le plus de bruit. Les harangues ne furent pas oubliées à la porte, ni les escrevisses, le présent ordinaire du corps de ville, comme estant le lieu où elles sont

1. A Paris, du Bureau de l'Adresse, in-4o de 4 pages.

estimées croistre les plus belles et les meilleures du monde. De là il se rendit par Linas à Chilly, comme vous avez sceu, avec le reste des cérémonies observées à son entrée en cette ville. »

D'Étampes, le duc de Parme se rendit donc à Linas puis à Chilly, où il resta deux jours à visiter cette belle résidence. Il s'arrêta ensuite à Bourg-la-Reine où il fut reçu par les délégués envoyés de la part du roi. Il arriva à Paris le 18 février et il y eut une grande réception au Louvre. Le lendemain, il fut reçu dans le palais du cardinal de Richelieu.

Le 23 février, le roi lui-même le fit assister à la revue d'un régiment dans le manège des Tuileries.

Le 24 février, c'est Gaston d'Orléans, frère du roi, qui lui donne une fête aux Tuileries dans les appartements de Mademoiselle de Montpensier, sa fille; le lendemain, réception à Versailles¹.

On sait que ce duc de Parme, comme la plupart des membres de sa famille, était affligé d'un excessif embonpoint. Les mémoires du temps ajoutent « qu'il était tout plein d'esprit et de générosité ».

Il partit de Paris le 18 mars, coucha le même jour à Villeroy et arriva le lendemain à Fontainebleau². Il fut de retour en Italie au commencement d'avril, très satisfait de l'accueil du roi de France qui lui avait remis en cadeau une chaîne en diamants valant soixante mille écus³.

LÉON MARQUIS.

1. *Gazette et Mémoires de Richelieu.*

2. *Mercure de 1636.*

3. *Mémoires de Richelieu, cités.*



LISTE ALPHABÉTIQUE
DES
PERSONNES INHUMÉES
EN L'ÉGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE
DE NEMOURS
Aux xvii^e et xviii^e siècles.



N n'a pas à faire ici l'histoire des inhumations dans les églises, mais à montrer quel peut être l'intérêt de la liste que nous avons dressée, et que nous publions ci-après.

La sépulture dans l'église, bien que, dans nombre de cas, accordée à des individus de peu d'importance profitant de quelque circonstance particulière, était ordinairement réservée à une élite : ecclésiastiques, seigneurs, magistrats, etc., etc. Notre liste fournira donc surtout des noms pouvant entrer dans des catalogues de curés, de vicaires, de titulaires de fiefs, d'officiers de justice ou de finance, et, plus modestement, de marguilliers, de serviteurs de l'église, etc. Il est à peine besoin d'insister sur les services qu'elle pourra rendre au point de vue biographique ou généalogique; nous ferons seulement remarquer que l'on y trouvera la mention de personnages de distinction n'habitant pas Nemours, mais que le hasard d'un passage ou d'un séjour y a fait

décéder : ainsi de Barrin de La Galissonnière et de plusieurs autres ; mention que l'on n'aurait probablement pas l'idée de venir chercher dans les registres de cette ville.

Il semble, et nous l'avons reconnu plus haut, qu'un certain nombre de noms auraient pu être éliminés sans grande perte pour l'histoire ; nous ne nous sommes cependant pas cru le droit d'opérer de suppressions que rien ne nous garantissait ne pas être regrettables. Nous donnons donc tout ce que nous a fourni un dépouillement attentif des registres paroissiaux de Nemours, de 1628, époque où les inhumations commencent à y être inscrites régulièrement, à la fin du XVIII^e siècle, où, après plusieurs ordonnances du Parlement, on dut renoncer à cet usage si contraire à l'hygiène publique¹.

Notre liste comprend 475 noms classés alphabétiquement en vue de rendre les recherches plus faciles. Ce nombre relativement considérable ne renferme pas ceux des personnes citées dans un article sans cependant reposer dans l'église ; nous les intercalons marqués d'une astérisque.

Nous indiquons, toutes les fois que nous le connaissons, le lieu précis de la sépulture, mais en nous en référant aux mentions anciennes et sans tenter l'identification encore incertaine de plusieurs vocables.

Enfin, il ne sera pas superflu de noter qu'à l'ex-

1. La dernière inhumation dans l'église est du 20 juillet 1773. — Dès 1765, le Parlement avait promulgué une ordonnance « prohibant sévèrement », pour cause de salubrité, les sépultures dans les églises. Il y eut certainement des résistances, car une déclaration du Roi, du 10 mars 1776, dut renouveler la même défense.

ception de celle de Barrin, aucune épitaphe antérieure à 1790 n'existe plus dans l'église de Nemours. Si l'on y voit quelques pierres ou quelques fragments de pierres tombales, ils y ont été apportés lors de la démolition de la chapelle de l'abbaye de la Joie.

ALEXANDRE (François), sieur du Rousset; 79 ans. — 20 avril 1710.

* ALEXANDRE (Jean-Baptiste).—V. FRÉMONT (Julie-Auguste de).

ALEXANDRE (Marie), veuve de Jean MARCHAND. — 29 juin 1652.

ALEXANDRE (Marie-Catherine), [fille de François]; 3 jours. — 9 février 1672.

ALEXANDRE (Mathurin), élu en l'élection; 70 ans. — 27 septembre 1657.

ALEXANDRE (N...), fils de François. — 24 août 1679.

ALEXANDRE (Pierre), élu en l'élection. — 30 mai 1631.

ALEXANDRE (Pierre), procureur du Roi au présidial de Melun; 48 ans. — 1^{er} mai 1659.

* ALLEGRAIN (François), écuyer. — V. CHARLOT (Marie).

ALLEGRAIN (Jeanne-Marie), femme de Louis HÉDELIN; 40 ans. — 25 février 1691. — *Chapelle des Hédelin.*

ARMAN (Gabriel), lieutenant assesseur en la maréchaussée de Melun et Nemours. — 28 mars 1663.

ARMAN (Jeanne), veuve de Claude LEMAITRE; 86 ans. — 26 juin 1716. — *Près de la chaire.*

ARMAN (N...), fils de Gabriel; 16 ans. — 13 septembre 1667.

ARQUIER (Claude), greffier de Nemours (*sic*); 62 ans. — 22 juin 1698. — *Près de la chapelle de la Vierge.*

AUDIGER (Anne), veuve de Louis BAUDRAN. — 17 octobre 1730.

AUSSIÈRE (Louis), vicaire; 33 ans. — 14 octobre 1751. — *Dans le chœur.*

- BABIN (Pierre), sonneur et bedeau. — 17 mai 1656.
- BARRAGE (Jean), élu en l'élection; 60 ans. — 22 mai 1680.
- BARRAGE (Marie), veuve de Guillaume BERTHIER; 73 ans. — 17 octobre 1701.
- BARRAGE (N...), fille de... — 13 décembre 1651.
- BARRAGE (Pierre), ancien curé de Batilly; 87 ans. — 21 août 1753.
— *Dans le chœur.*
- BARRIN (Roland-Michel), marquis de la Galissonnière, lieutenant général des armées navales; 63 ans. — 27 octobre 1756.
— *Chapelle à présent sous le vocable de la Vierge.*
- BATAILLE (Agathe - Élisabeth), femme de Charles - Jacques HÉDELIN; 39 ans et demi. — 2 mai 1767. — *Chapelle Sainte-Barbe.*
- BATAILLE (Charles), marchand; 46 ans. — 12 avril 1694.
- BATAILLE (Charles), élu en l'élection; 77 ans. — 7 avril 1766.
- BATAILLE (Claude), fille de Charles I; 15 ans. — 1^{er} février 1700.
— *Près de la chapelle Saint-Nicolas.*
- BATAILLE (Espérance); 22 ans. — 7 août 1673.
- BATAILLE (N...); « M. Bataille ». — 23 août 1663.
- BATAILLE (N...), « enfant à M. Bataille ». — 26 janvier 1662.
- BAUDET (Nicolas), bedeau; 72 ans. — 27 octobre 1713.
- BAUDOIN (Marie-Catherine-Jacquette), fille de Raphaël; 18 mois. — 2 août 1718.
- * BAUDOIN (Raphaël), avocat en Parlement. — V. BAUDOIN (Marie-Catherine-Jacquette).
- * BAUDRAN (Louis), écuyer. — V. AUDIGER (Anne).
- BAUDRAN (Pierre-Louis), écuyer, ancien lieutenant de cuirassiers; 60 ans. — 14 juillet 1741. — *Devant l'autel de Saint-Sébastien.*
- BAUDRY (Marie-Françoise), femme de Charles-Alexandre THIBAUT; 46 ans. — 10 mars 1708. — *Vis-à-vis de la chapelle Saint-Nicolas.*

BAUDRY (Simone), veuve de Louis THIBAUT; 68 ans. — 7 août 1731.

BEAULLIER (Marie-Anne), veuve de Henri LESAGE DE SAINTE-FOY; 74 ans. — 17 octobre 1735.

BEAULLIER (N...); « la petite Baulier »; 8 mois. — 30 juin 1666.

BÉGAUT (Michel), procureur du Roi au grenier à sel; 50 ans. — 6 août 1667.

BELAMY (Augustin), ancien curé de Villecerf; 77 ans. — 9 février 1770. — *Dans le chœur.*

BELAMY (Françoise), veuve de Thomas ROUX; 82 ans. — 31 janvier 1729.

BELAMY (Geneviève-Marguerite), femme de Robert LEFÈVRE; 61 ans. — 7 septembre 1750.

BELAMY (Julien); 42 ans. — 21 septembre 1702.

BELAMY (Marie-Anne), femme de Jacques PRIEUR. — 8 avril 1705.

BÉNARD (Louis), docteur en médecine; 39 ans. — 13 septembre 1694.

* BENOIST (Claude). — V. CRANSSON (Louise-Marguerite).

BENOIST (Hélène), veuve de Guillaume BERTHIER DE NIBELLE; 72 ans. — 11 mai 1731.

BENOIST (Hélène), veuve de Pierre-Charles LE ROY; 63 ans — 5 mars 1746.

BENOIST (Marguerite), femme de Jacques Dupais; 66 ans. — 4 février 1749. — *Chapelle Saint-Yves.*

BENOIST (N...), fille du suivant; 2 ans. — 11 août 1651.

BENOIST (N...), sieur DU CHESNE, ci-devant élu en l'élection. — 28 mars 1672.

BENOIST (Sébastien), tanneur, second marguillier; 40 ans. — 27 janvier 1709.

BERCHER (Marie-Madeleine), femme de Victor-Étienne BERTRAND. — 11 janvier 1762. — *Chapelle Sainte-Barbe.*

BERGER DE VILLEPARC (Bernard), écuyer; 28 ans. — 24 avril 1711 — *Devant la chapelle de la Vierge.*

- BERGER DE VILLEPARC (Jeanne), fille de Bernard; 3 ans. — 1^{er} avril 1711. — *Devant la chapelle de la Vierge.*
- BERTHAULT (N...), fils de « M. Berthault, de Paris ». — 8 septembre 1652.
- * BERTHE (Honoré), négociant. — V. IMBERT (Claudine).
- BERTHELET (Françoise), fille de Marin; 5 ans. — 17 mai 1668.
- BERTHELET (Marin), lieutenant particulier. — V. BERTHELET (Françoise).
- BERTHELET (N...), fille de Marin; 9 ans. — 20 décembre 1665.
- BERTHELET (N...), fille de Marin. — 7 janvier 1704. — *Près de la chapelle Saint-Yves.*
- BERTHIER (Antoine), fils de François. — 16 décembre 1695.
- BERTHIER (Claire), « fille du procureur du Roi »; 2 ans. — 29 juin 1656.
- BERTHIER (François), procureur aux bailliage, prévôté et maréchaussée; 73 ans. — 1^{er} mai 1715.
- BERTHIER (Geneviève), veuve de Nicolas HEAULMÉ DE LA NEUVILLE; 72 ans. — 4 juillet 1731.
- BERTHIER (Guillaume), fils du procureur du Roi au bailliage; 5 ans. — 2 juin 1650.
- BERTHIER (Guillaume), sieur de Nibelle; 52 ans. — 2 décembre 1667.
- * BERTHIER (Guillaume II), sieur de Nibelle. — V. BENOIST (Hélène).
- BERTHIER (Guillaume III), fils de Guillaume II de Nibelle; 5 à 6 ans. — 18 janvier 1701.
- BERTHIER (Jean), sieur de Nibelle, curé d'Ichy; 44 ans. — 4 août 1694.
- BERTHIER (Jean-François), sieur de Luzy; 35 ans. — 30 mars 1731.
- BERTHIER (Jérôme); 12 ans. — 25 mars 1662.
- BERTHIER (Julien), élu en l'élection. — 14 octobre 1629. — « *Devant l'autel Notre-Dame.* »

BERTHIER (Julien), sieur d'Ichy, fils du précédent; 22 ans. — 4 septembre 1652.

BERTHIER (Marie), fille de Guillaume II; 4 ans et 7 mois. — 6 avril 1702. — *Vis-à-vis de la chapelle Saint-Pierre.*

BERTHIER (N...), fils de feu Thomas. — 29 décembre 1652.

BERTHIER (N...), enfant du procureur du Roi. — 9 avril 1657.

BERTHIER (N...), enfant du procureur du Roi. — 20 juillet 1657.

BERTHIER (N...), « enfant de M. Berthier de Nibelle »; 5 ans. — 12 septembre 1657.

BERTHIER (N...), « enfant de M. de Nibelle ». — 17 février 1662.

BERTHIER (N...), « enfant de M. de Vaulouis ». — 2 mai 1667.

* BERTHIER (Pierre), sieur de Vaulouis. — V. BERTHIER (N...), 1667.

BERTHIER (Pierre), ancien curé d'Ichy; 53 ans. — 5 avril 1719.

BERTHIER (René), sieur d'Escumiers (*sic*)¹; 65 ans. — 20 octobre 1667.

* BERTHIER (Thomas). — V. BERTHIER (N...), 1652.

BERTRAND (Anne), fille de N... Bertrand. — 10 octobre 1675.

BERTRAND (Étienne), conseiller du Roi au bailliage et procureur du Roi aux eaux-et-forêts; 59 ans. — 14 juin 1736. — *Chapelle Saint-Yves.*

BERTRAND (François); 66 ans. — 28 juin 1703. — *Vis-à-vis de la chapelle Saint-Yves.*

BERTRAND (François-Léon), fils d'Étienne; 9 à 10 ans. — 23 juin 1714. — *Chapelle Saint-Yves.*

BERTRAND (Jacques), ancien conseiller au bailliage; 79 ans. — 4 mars 1718. — *Chapelle Saint-Yves.*

BERTRAND (Jacques-Étienne), fils d'Étienne; 2 ans. — 12 mai 1705. — *Chapelle Saint-Yves.*

1. *Cumiers*, paroisse de Recloses.

- BERTRAND (Jeanne-Françoise), fille d'Étienne; 11 mois. — 30 août 1714. — *Chapelle Saint-Yves.*
- BERTRAND (Jeanne-Martine), fille d'Étienne; 23 ans. — 10 août 1739. — *Chapelle Saint-Yves.*
- BERTRAND (Louis-Étienne), fils d'Étienne. — 11 juillet 1711. — *Chapelle Saint-Yves.*
- BERTRAND (Louise), fille de Jacques; 20 ans. — 16 août 1699. — *Chapelle Saint-Yves.*
- BERTRAND (Louise-Anne), fille de Jacques; 2 mois. — 24 septembre 1668.
- BERTRAND (Louise-Marie-Françoise), fille d'Étienne. — 25 février 1704. — *Chapelle Saint-Yves.*
- BERTRAND (Marie-Jeanne), femme de François NIOCHE. — 6 février 1715. — *Chapelle Saint-Yves.*
- * BERTRAND (N...), avocat en Parlement. — V. BERTRAND (Anne).
- * BERTRAND (Victor-Étienne), conseiller au bailliage. — V. BERCHER (Marie-Madeleine).
- * BERTRAND DES TERRIERS (François), maire perpétuel. — V. BERTRAND DES TERRIERS (Jean).
- BERTRAND DES TERRIERS (Jean), fils de François; 10 mois. — 7 août 1708. — *Chapelle Saint-Yves.*
- BEZOUT (Louis), avocat au bailliage; 74 ans. — 11 janvier 1759.
- BEZOUT (Pierre), procureur au bailliage; 84 ans. — 10 septembre 1738.
- BEZOUT (Suzanne-Henriette), fille de Louis; 18 mois. — 10 novembre 1718.
- BIGOT (Catherine-Euphrasie), fille de François-Robert; 6 mois. — 10 mars 1729.
- * BIGOT (François-Robert), sieur de Saint-Simon, mousquetaire du Roi. — V. BIGOT (Catherine-Euphrasie).
- BIGOT (Pierre-François), fils de François-Robert; 7 mois. — 25 septembre 1730.

- BLANCHARD (Isaac), prévôt de Nemours; 55 ans. — 24 décembre 1638.
- BOIZEAU (Charles), bedeau; 48 ans. — 26 mars 1742.
- BONHOMME (Noël), garçon chirurgien; 22 ans. — 19 septembre 1678.
- BOULAND (Étienne), prêtre habitué à l'église de Saint-Jean-Baptiste; 42 ans. — 28 août 1635.
- BOURGUIGNON (Étiennette), veuve de Jacques CHEVAL; 78 ans. — 29 janvier 1701.
- BOURSE (Robert); cent ans. — 30 octobre 1650.
- BRESLÉ DE GRAND'MAISON (Charles), régisseur des domaines du duché de Nemours; 46 ans. — 12 septembre 1734.
- BRUGÈRE (Marie), femme de Pierre BEZOUT. — 17 février 1719.
- BUISSON (Jean), élu en l'élection; 50 ans. — 13 mars 1634. — *Nef de la Vierge.*
- CACOU (Jean), porte-bannière à l'église; 72 ans. — 16 août 1679.
- CADOT (Nicolas), élu en l'élection; 81 ans. — 7 juillet 1731.
- CAVILLE (Louis-Antoine), marchand, marguillier en charge; 45 ans. — 22 avril 1766. — *Vis-à-vis du banc-d'œuvre.*
- CHAFFEAU (Marie), femme de Nicolas MALET; 36 ans. — 13 juillet 1638.
- CHAMBAULT (Françoise-Louise), veuve de N... DUMOUSTIER; 74 ans. — 10 avril 1764.
- CHAMBLÉ (N...), « petit enfant de M. Chamblé ». — 20 septembre 1665.
- CHANTOISEAU (Élisabeth), fille de Mathurin. — 24 avril 1695. — *Près de la chapelle de la Vierge.*
- CHANTOISEAU (Mathurin), élu en l'élection; 51 ans. — 2 février 1704. — *Devant la chapelle de la Vierge.*
- CHAPPOTTIN (Charles). — 19 mars 1658. — *Devant l'autel de la Vierge.*
- CHAPPOTTIN (Louis). — 4 octobre 1657. — *Devant l'autel de la Vierge.*

CHARLOT (Hélène), femme de François BERTHIER; 52 ans. — 21 septembre 1710.

CHARLOT (Marie), veuve : 1^o de François ALLEGRAIN; 2^o de André DU CHESNEAU; 73 ans. — 24 novembre 1705.

CHARPENTIER (Claude), principal du collège; 70 ans. — 19 avril 1702.

* CHASTELLIER (N...). — V. JONCOUX (Geneviève-Thérèse de).

* CHAUVETON (Pierre-Claude), chevalier, sieur de Saint-Léger, mousquetaire de la garde du roi. — V. GODERNEAUX (Françoise-Claudine de).

CHAUVIN (Alphonse), bedeau; 77 ans. — 12 avril 1748. — *Près des fonts.*

CHÉRON (Marguerite), femme de Jean FLEURANT; 52 ans. — 29 juillet 1708. — *Vis-à-vis de la chapelle Saint-Sébastien.*

CHÉRON (Pierre), marchand de grains, de Paris. — 17 janvier 1677.

CHEVAL (Jacques), sieur de Bichereau; 47 ans. — 29 janvier 1698.

CHEVAL (Jacques II), fils de Jacques; 21 ans. — 13 mars 1699. — *Devant la chapelle de la Vierge.*

CHEVALLIER (Louis), sieur de Thivernon, gendarme du Roi; 40 à 50 ans. — 2 novembre 1705. — *Au bout de la nef.*

CHEVETARTE (Noël), prieur-curé de Nemours; 72 ans. — 9 avril 1636. — *Dans le chœur.*

* CLAVEAU (Nicolas). — V. MATHIEU (Claire).

CLÉMENT (Robert), contrôleur au grenier à sel; 42 ans. — 21 mars 1642.

CLÉRAMBAUT DE VENDEUIL (N...), mousquetaire de la seconde compagnie. — 13 juin 1731.

COLIN (Gilles), ancien curé de Châtenoy; 74 ans. — 4 mai 1740. — *Dans le chœur.*

* COLIN (Gilles). — V. HUGUET (Marie).

- * COLIN (Jean), sieur de Montméry. — V. LESAGE (Hélène).
- COLIN (Jean), fils de Jean; 1 jour. — 7 octobre 1663.
- COLIN (Jean-Baptiste), avocat en Parlement, ci-devant élu en l'élection; 59 ans. — 23 mai 1716. — *Près de la chapelle de la Vierge.*
- COLIN (Louis-Alexandre), fils de Nicolas; 4 mois. — 29 juillet 1702. — *Vis-à-vis de l'autel Saint-Joseph.*
- COLIN (Louis-Marcou), ancien curé de Tousson; 53 ans. — 23 septembre 1765. — *Dans le chœur.*
- COLIN (Marc), fils de Nicolas; 4 ans. — 8 février 1714.
- * COLIN (Nicolas). — V. COLIN (Louis-Alexandre).
- COLIN (N...), « enfant de M. Colin, grenetier » au grenier à sel; 6 mois. — 12 novembre 1666.
- COLIN (Pélagie), fille de Nicolas; 6 ans. — 27 avril 1711. — *Près de la chapelle de la Vierge.*
- COLIN (Pierre), ancien receveur des tailles; 65 ans. — 2 mars 1729.
- COLIN DE SAINT-MARC (Anne-Élisabeth), fille de Marc-Hubert; 7 mois. — 16 août 1746.
- COLIN DE SAINT-MARC (Anne-Henriette-Élisabeth), fille de Marc-Hubert; 5 mois. — 21 avril 1732.
- COLIN DE SAINT-MARC (Henry), fils de Marc-Hubert. — 16 juin 1748. — *Devant la chapelle de la Vierge.*
- * COLIN (Marc-Hubert), écuyer, sieur de Saint-Marc, secrétaire du Roi. — V. les précédents.
- CORBY (Jean), prêtre, vicaire de l'église Saint-Jean-Baptiste; 36 ans. — 15 septembre 1714. — *Dans le chœur, « près des dernières chaises ».*
- CORNEILLAT (N...), « marchand ». — 20 août 1661.
- CORNEILLAT (N...), huissier royal; 79 ans. — 14 juillet 1708.
- CORNEILLAT (Philippe), lieutenant des eaux et forêts du duché de Nemours; 74 ans. — 16 octobre 1668.

CORNEILLAT (Pierre), avocat au bailliage de Nemours. —
Avant 5 juillet 1642. — *Devant l'autel de la Vierge.*

D'après le testament de Claude Yves, reçu par Debonnaire, notaire
à Nemours.

CORNEILLE (Anne), fils de N... CORNEILLE; 10 ans. —
13 février 1659.

CORNEILLE (François), avocat du Roi au bailliage; 53 ans. —
24 septembre 1658.

* CORNEILLE (N...). — V. CORNEILLE (Anne).

CORSE (Jean de), sieur de Sainte-Croix, mousquetaire de la
seconde compagnie; 22 ans. — 17 octobre 1707.

* CRANSSON (Gilles), seigneur de Foucherolles. — V. PICAULT
(Jeanne).

CRANSSON (Louis), élu; 48 ans. — 15 janvier 1702. — *Près du
Trésor.*

CRANSSON (Louise-Marguerite), femme de Claude BENOIST;
23 ans. — 31 mars 1707. — *Près du Trésor.*

CRANSSON (Marie), veuve de François ALEXANDRE; 75 ans. —
12 mars 1713.

* CRANSSON (Mathieu). — V. LE ROY (Jeanne).

CREUSOT (Nicolas), religieux de Saint-Augustin attaché au
prieuré; 52 ans. — 12 février 1703. — *Près de la chapelle
Saint-Nicolas.*

DABONDE DE VULAINÉ (Charles-Alexis). — 2 octobre 1730.

* DAILLERY (Claude), curé de Bougigny. — V. DAILLERY
(N...).

DAILLERY (N...), sœur de Claude. — 2 mai 1652.

(Sera continué.)

EUG. THOISON.





CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE GATINAISE

M. FERNAND ENGERAND a publié (Paris, Leroux, 1899, in-8) *l'Inventaire des tableaux du Roy rédigé en 1709 et 1710 par Nicolas Bailly*, classé par écoles et par artistes dans chaque école : le nom de Fontainebleau y est souvent mentionné, car les châteaux royaux sont compris dans l'inventaire.

Le même auteur a rédigé et publié *l'Inventaire des tableaux commandés et achetés par la Direction des bâtiments du Roi de 1709 à 1792* (Paris, Leroux, 1900, in-8) qui apporte aussi, à l'aide de documents inédits, un contingent très appréciable de renseignements sur les richesses artistiques du château de Fontainebleau et la décoration (en partie conservée) de ses divers appartements; ces renseignements sur l'art officiel sont malheureusement dispersés puisque l'ordre alphabétique des noms de peintres a été également suivi dans ce second travail. A signaler aussi la commande faite à J.-B. Martin l'aîné, en 1722, d'un tableau représentant le château de Bellegarde, et vers la même époque de plusieurs vues du château de Fontainebleau par P.-D. Martin le jeune.

* *

L'*Abeille de Fontainebleau* a imprimé dans ses colonnes, puis à part (Fontainebleau, M. Bourges, 1901; in-12 de xvi-475 p.)¹ la *Chronologie des Fastes de Fontainebleau (1137-1850)*; extrait d'un manuscrit d'ALEXIS DURAND. Alexis Durand, né en 1795, mort en 1853, était menuisier et poète; ce n'était donc pas un historien de profession, mais un intelligent

1. En vente à l'imprimerie Bourges (3 fr. 50).

curieux. Petite célébrité locale, dont le nom a été donné à une voie de la ville en 1897, il a laissé ce manuscrit des « Fastes » qui appartient aujourd'hui à la bibliothèque municipale. Félicitons-nous de la bonne pensée que l'on a eu de le sortir de l'oubli, bien que ce travail trop hâtif et souvent insuffisamment contrôlé n'ait pas de valeur documentaire. Ce n'est guère qu'un recueil analytique et chronologique de tous les événements, petits et grands, qui ont eu Fontainebleau pour théâtre et dont il a été possible à Alexis Durand de retrouver trace. Et il n'est certes pas exempt d'erreurs; mais c'est un vade mecum commode pour tous ceux qui ont des recherches à faire sur l'histoire de la ville, en ayant soin de le consulter avec précaution. La très bonne table, due à M. Herbet, qui y est jointe, et où les fautes les plus graves ont été corrigées¹, permettra de le consulter beaucoup plus aisément et sûrement.

* * *

Une petite brochure de M^{lle} F. SADLER est consacrée à une *Promenade archéologique à Grez-sur-Loing* (Fontainebleau, impr. Bourges, 1901; in-12 de 39 p.). On y retrouvera la lecture faite par notre aimable confrère à l'une de nos séances de 1899. Ce n'est d'ailleurs qu'un travail précurseur d'une monographie plus étendue que projette M^{lle} Sadler et pour laquelle elle ne négligera aucun moyen d'information. Cette localité, toute pleine encore de souvenirs précieux d'un autre âge, mérite en effet plus que beaucoup d'autres d'attirer du même coup la plume exercée de l'écrivain que nous pouvons déjà connaître, et le burin remarquable de l'artiste qu'admirent les plus fins connaisseurs.

* * *

M. EUG. THOISON continue depuis 1898, dans la *Semaine religieuse du diocèse de Meaux*, la série de ses recherches historiques sur les anciens curés du diocèse actuel de Meaux,

1. Le point d'interrogation mis à la suite du nom de Jean Hympe (p. 440) me semble inutile : des artistes de ce nom sont très connus à Sens.

dans les environs de Nemours (autrefois diocèse de Sens). Voici les localités parues jusqu'à présent, sans ordre d'ailleurs : Guercheville, Larchant, Fromont, Bagneaux-Glandelles, Châtenoy, Villiers-sous-Grez, Chevrainvilliers, Bougigny, Aufferville, Maisoncelles, La Chapelle-la-Reine, Fromonville, Souppes, La Genevraye, Nonville, Paley, Rumont; au total : dix-sept paroisses de l'arrondissement de Fontainebleau.

* * *

M. ARDOUIN-DUMAZET continue par la Basse-Bourgogne et le Sénonais la suite de son *Voyage en France*, 25^e série (Paris, 1901, in-18). Ce nouveau volume s'étend sur le département de l'Yonne et sur parties de ceux de Seine-et-Marne et du Loiret, comprenant le Sénonais, la Puisaye et le Gâtinais oriental. Nous assistons au parcours un peu rapide de l'auteur à travers cette région; il contourne Toucy et Saint-Fargeau, s'arrête un moment à Châteaurenard, à Châtillon-Coligny, à Bellegarde, à Saint-Benoit-sur-Loire; Montargis, Souppes et Montereau sont les seules localités capables de le retenir un peu plus longtemps. Toute son érudition est assez superficielle, et nous regrettons d'y voir paraître Louis le Débonnaire à la bataille de Fontanet [Fontenoy] en 841, alors qu'il était déjà mort; d'y trouver le pont d'Yonne confondu avec le pont de Seine à Montereau¹; de constater la présence d'une église *Saint-Ugalde* (1) à Château-Landon. L'auteur s'étonne qu'il y ait une rue Mac-Mahon à Châtillon-Coligny : il n'en a pas connu la raison. Il est vrai que c'est principalement le côté agricole et industriel du pays qui l'attire; mais comment n'a-t-il pas un mot de souvenir pour la papeterie de Buges, et comment n'a-t-il pas reconnu dans tout le pays compris entre le Loing et l'Yonne, entre Ferrières et Joigny, les restes d'une très ancienne exploitation du fer?

* * *

Le Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, XII, 2^e trim. 1901, p. 646, contient une courte et insignifiante notice

1. M. Ardouin-Dumazet n'a pas manqué de nous parler de Montereau où *faul* l'Yonne!

sur l'Hôtel-Dieu de Bellegarde¹; son auteur, le Dr E. Tartarin, a *découvert* l'existence de cet établissement pendant toute la durée du xviii^e siècle. Sans se donner beaucoup de peine, et en consultant simplement notre « Pouillé de l'ancien diocèse de Sens », p. 145, on aurait pu acquérir la certitude que cet Hôtel-Dieu existait depuis fort longtemps.

Grâce au même *Bulletin*, XII, p. 582, nous apprendrions, si nous ne le savions déjà, que le célèbre Mondor, ami de Tabarin, était propriétaire d'une maison de campagne dans la paroisse de Chantecoq (arrondissement de Montargis); le rédacteur de cette note emprunte ses renseignements à un journal quotidien de Paris, l'*Éclair*; il eût été mieux inspiré en se référant aux documents eux-mêmes publiés dès 1884 et que nous avons signalés à leur apparition (*Annales du Gâtinais*, II, p. 265).

* * *

Dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix* nous continuons à recueillir quelques documents et notices relatifs à nos études. Dans le tome VI (1900), relevons les communications de M. P. Pinson, *Description de l'Hôtel-Dieu de la ville d'Étampes en 1785*, et *Un épisode de la Terreur; le citoyen A. Clartan, maire d'Étampes, au tribunal révolutionnaire*; — de M. Ch. Forteau, *Premier couronnement de la Rosière à Étampes en 1789*, et *Un baptême à Saint-Basile d'Étampes en 1762*; — de M. A. Dufour, *Un condamné à mort au xvii^e siècle* [il s'agit de Jacques Bourgoïn, † 1661, capitaine au régiment de La Tour, dont le monument funéraire existe dans l'église Saint-Spire de Corbeil].

HENRI STEIN.

1. On y a joint la reproduction d'un portrait de Madame de Montespan, provenant de cet Hôtel-Dieu et conservé encore aujourd'hui à Bellegarde.



LE DROIT DE CHAMPART

EN 1790

ET LA

RÉVOLTE DES PAYSANS DU GATINAIS

§ I.



PEU de questions ont provoqué autant de polémiques, de discussions parlementaires, de troubles dans les campagnes, que l'application du décret, rendu dans la nuit mémorable du 4 août 1789, au sujet de la suppression des droits féodaux.

Le législateur, visant l'abolition définitive, sans indemnité, des dîmes ainsi que des droits et redevances qui tenaient à la servitude personnelle, avait prononcé le maintien des droits utiles, légitimés, dans sa pensée, par la concession ancienne d'un fonds de terre à charge d'un cens annuel. Dans ce nombre figurait le champart, assimilé aux rentes foncières.

Cette distinction entre la dîme et le champart, n'était-elle pas illogique et les esprits simplistes des campagnes ne la considéreraient-ils pas comme inacceptable, d'autant plus qu'on semblait se trouver en présence d'un même droit perçu sous des rubriques

différentes, malgré la commune origine? Si l'on remonte en effet à l'établissement du régime féodal, on reconnaît que la dîme, due en retour d'une concession gratuite de fonds, possédait bien toutes les qualités d'un droit utile. Il était contestable, dans ces conditions, de conserver le caractère d'utilité au seul champart qui, lui aussi, formait le prélèvement d'une partie des fruits de la terre destinés à la grange champarteresse du seigneur. Il était difficile, en outre, d'en retrouver l'origine première sur le territoire d'une paroisse, en raison de la disparition du titre primitif et du silence des actes postérieurs de mutation de la propriété. Ne perdons pas de vue en outre la confusion fréquente survenue dans le cours des siècles, entre les deux redevances, désignées fréquemment sous une dénomination unique en ces termes : *droit de dîme et champart*, tant de gerbes dues au seigneur.

Le principe de la distinction des droits abolis et de ceux déclarés rachetables, proclamés en 1789, fut développé dans les décrets ultérieurs de 1790 et 1791, rendus à la veille de la récolte des moissons et de la perception du champart. On pressentait de graves difficultés, à cause précisément de l'assimilation possible de ce droit à la dîme supprimée, et les mesures de précaution adoptées pour la perception des redevances semblaient devoir constituer le gage du maintien de la paix publique. Dans la plupart des provinces, cette opération s'exécuta avec facilité, mais dans le Gâtinais, où la parole de Dupont de Nemours s'était élevée avec une si rare énergie contre les abus du régime féodal, les admi-

nistrations locales étaient sur le point de se trouver aux prises avec les plus lourdes responsabilités. Il leur incombait de lutter contre le courant de l'opinion publique, favorable à une interprétation plus large des textes de la loi, en un mot contre la ligue puissante des intérêts menacés, substituant à la maxime : *nulle terre sans seigneur*, la devise plus moderne : *nulle propriété sans titres*.

L'abolition des capitaineries, des droits de garenne et de colombiers, des banalités diverses, lourdes entraves de l'agriculture, constituait sans contredit un bienfait inappréciable, mais la plus lourde charge était conservée par le maintien du droit de champart, si l'on en considère la quotité s'élevant parfois à la huitième gerbe dans le Gâtinais et que plusieurs seigneurs revendiquaient dans une même paroisse. Le Tiers-État du bailliage de Nemours ne trouva pas de termes assez vifs, dans son cahier de doléances, pour décrire la situation faite à la population rurale par la perception de cette redevance et les conséquences désastreuses de l'application fréquente du principe du droit d'*enclave*. La production du titre primitif, seul susceptible de donner au champart la valeur et le caractère respectables de la rente foncière, semblait au Tiers-État un minimum indispensable.

Parmi ces doléances, plusieurs reçurent satisfaction, entre autres celle relative à la suppression du droit d'enclave ou faculté d'étendre le droit du champart à des terres comprises dans la limite de territoires soumis à cette redevance. Mais cette concession n'était-elle pas appelée à devenir le point de départ

de contestations sans fin au sujet de prétendues usurpations accomplies du chef de l'enclave? La plupart des débiteurs n'élèveraient-ils pas la prétention d'être les victimes de cet abus?

En prévision du règlement de ces difficultés éventuelles, la loi avait subordonné la reconnaissance des droits à la décision des coutumes locales, en d'autres termes, à la présentation des titres ou reconnaissances. Ce dernier élément, le seul en général à la disposition du propriétaire de champarts, ne présentait, de l'avis du tenancier, aucune valeur. Donnée durant chaque période de 40 ans, au moment de la rénovation du papier terrier de la seigneurie, la reconnaissance, loin de prouver la légitimité du droit, ne faisait que consacrer la perpétuité et le renouvellement d'une usurpation. A cet argument, le seigneur, fort des dires de la Coutume, répondait que la preuve de l'allodialité de son héritage s'imposait au tenancier. Tel apparaît le cercle vicieux où se débattent les deux adversaires et que décrets et lettres patentes sont impuissants à détruire. Deux intérêts contraires se trouvent en effet en présence et restent inconciliables; de là aussi l'origine de troubles persistants, qui ne cesseront que le jour où le législateur, donnant gain de cause aux doléances du Tiers-État du bailliage de Nemours, imposera au propriétaire l'obligation de la présentation du titre primitif et, en fait, prononcera l'abolition du champart.

Les populations rurales du Gâtinais, dont le sort paraît digne d'un réel intérêt, disaient au roi en 1789 : « Si vous prenez ce qui nous reste de revenus, dispensez-nous de payer ce que nous fournissons au

seigneur, car il faut bien que nous ayons quelque chose. » Elles avaient entrevu, à l'aube de la Révolution, l'abolition de toutes les charges féodales, mais exaspérées de voir borné au rachat facultatif de charges, dont elles nient la légitimité, l'allègement offert à leurs revendications, elles vont réclamer d'une voix unanime la production du titre confirmant leurs devoirs et organiser la résistance à la loi sous la direction des municipalités elles-mêmes.

§ II.

Le ministre Guignard, le 3 juillet 1790, informé de l'impuissance des propriétaires et des percepteurs à assurer l'exécution des jugements obtenus devant les tribunaux, invite les municipalités à prêter main-forte à toute réquisition¹. L'envoi de cette circulaire indique de la part de son auteur et des autorités départementales, chargées de le renseigner, une ignorance absolue de l'exacte situation et des dispositions des populations rurales. Non seulement l'appui réclamé des officiers municipaux leur manquera, mais on verra les maire et procureur-syndic prendre la tête du mouvement séditieux, ainsi que le fait survient à La Chapelle-la-Reine le lendemain de la réception de cette circulaire.

Le signal de la révolte, en effet, est donné le 6 juillet 1790 par cette paroisse : elle se déclare prête à

1. *Archives nationales*, D xxix, 43.

recevoir à coups de fusil les huissiers et les troupes chargées d'assurer la perception du droit exécré et n'hésite pas à s'insurger contre la maréchaussée de Fontainebleau qui protège la mission d'un huissier dans la signification d'un acte à divers réfractaires¹. Les habitants accourent de leurs champs au son du tocsin, armés de pioches et de pelles, et menacent de faire un mauvais parti aux agents de la force publique, contraints aussitôt de disparaître sans avoir rempli leur mandat. A Achères, la multitude ne craint pas de se servir d'armes à feu pour défendre son territoire².

A la nouvelle de ces événements, le Directoire de Seine-et-Marne enjoint, le 7 juillet, au district de Nemours de déléguer deux commissaires dans les paroisses où se produisent des refus d'acquitter les droits et de procéder à une enquête. L'exécution de cet ordre est éludée, en raison du danger réel d'envoyer une délégation officielle dans ces villages, où l'agitation devient extrême. Le district ajoute qu'à Chevry-sous-le-Bignon une potence est dressée depuis quinze jours, à destination de ceux qui oseront parler de payer le champart; il expose au Département l'urgence de recourir « à des moyens plus sûrs et moins dangereux pour procurer l'entière exécution des décrets », et délègue en outre à Melun deux de ses membres, les citoyens Petit et Mauduyt, chargés d'insister sur la gravité de la situation.

Sous l'impression de ce rapport, le Directoire

1. *Archives nationales*, D XXIX, 43.

2. *Ibidem*.

départemental écrit à l'Assemblée nationale, le 10 juillet, la lettre suivante :

« Le temps nous a manqué pour réunir toutes les pièces capables de prouver le refus opiniâtre du champart et même de la dîme de plus de 80 paroisses du district de Nemours. Dans les unes, on a repoussé à force ouverte les huissiers chargés seulement d'assigner les refusants; dans d'autres, on a élevé des potences et porté la terreur au point d'arrêter le cours de la justice. Mais plusieurs paroisses reconnaissent la légitimité des droits de dîme et champart et ne sont entraînées à suivre l'exemple que par la crainte d'être incendiées.

» Partie des officiers municipaux ont refusé le paiement, non pas en corps municipal, mais individuellement, pour leurs possessions grevées de dîmes et de champarts. En conséquence, il n'y a aucun fond à faire sur l'interposition de ces corps administratifs pour ramener les administrés à des sentiments de justice et d'équité. Prendre des mesures partielles ne serait que compromettre l'autorité publique; pour prévenir une perte immense qui va retomber sur le Trésor, à l'occasion des biens nationaux, il ne reste plus de ressource que dans une force imposante de troupes nationales et de troupes de ligne; alors les gardes nationales de Nemours, Château-Landon, Beaumont, Égreville et Moret leur prêteront assistance et protection¹. »

Le décret du 13 juillet pris en conséquence de cet

1. *Archives nationales*. D xxix, 43.

exposé par l'Assemblée nationale, d'accord avec le Comité des Rapports, déclare criminelle toute résistance à la loi et prévoit une information judiciaire contre les infracteurs et même contre les officiers municipaux coupables de négligence. Tout débiteur de champart devait solder immédiatement ce droit, sauf faculté pour lui de se pourvoir, en cas de conflit, devant les juridictions ordinaires, à l'effet d'obtenir un jugement sur la légitimité de sa réclamation. Comme mesures coercitives, des troupes régulières devaient être mises à portée de seconder les gardes nationales sur la réquisition des municipalités ou des directoires de département.

Fait à noter, ce décret du 18 juin destiné, dans l'esprit du législateur, à calmer la surexcitation des esprits et à inspirer le respect des lettres patentes de mars 1790 sur la matière, au lieu d'exercer une heureuse influence, comme dans la plupart des provinces, produisit un effet désastreux sur le Gâtinais. Origine des troubles actuels, selon la constatation du président du Comité des Rapports, de Broglie¹, il accrut l'effervescence par l'obligation qu'il imposait aux débiteurs de faire la preuve de la légitimité du refus d'acquitter leurs dettes. De toutes les parties de la région le mot d'ordre était donné de subordonner le payement du champart à la justification des titres de propriété².

La rébellion se généralise et le département, per-

1. Rapport du 23 juillet 1790.

2. Délibération du Directoire du 21 juillet 1790 (*Archives départementales de Seine-et-Marne, série L*).

sistant à attribuer le refus d'acquitter les droits à une fausse interprétation des textes législatifs, requiert l'assistance des troupes de ligne et des gardes nationales et les invite à se rendre à Nemours, Fontainebleau et Moret¹. Il estime même urgent de réclamer le concours de la garde nationale parisienne. Rappelant aux citoyens actifs le serment prêté de conserver la propriété individuelle, il les prévient de sa ferme volonté de recourir aux voies de rigueur, si la nécessité s'en impose. En même temps, M. de Château-Thierry reçoit du ministre de la guerre, de La Tour du Pin, le titre de commandant en chef des troupes d'opération, mais avec obligation de prendre les ordres du Directoire départemental.

Malgré le déploiement d'un vaste appareil militaire, composé des régiments de chasseurs de Lorraine et du Royal-Bourgogne, ainsi que de cent hommes de la garde nationale parisienne, l'intensité de la rébellion augmente et la dernière décision du Directoire a pour conséquence des attentats plus nombreux et plus graves à la propriété. Le 30 juillet, le commandant de Château-Thierry annonce que, dans une assemblée tenue à La Chapelle-la-Reine, le fermier du champart a dû, sous la menace de violences, signer un acte de renonciation à ce droit². Il ajoute que le centre de la rébellion réside à Pithiviers et à Puiseaux, où des potences sont dressées, mais qu'il lui est impossible de faire exécuter des ordres sur le territoire du Loiret ni de mouvoir

1. *Archives départementales de Seine-et-Marne*, série L.

2. *Archives nationales*, D XXIX, 59.

les détachements de cavalerie stationnés à Milly et à Malesherbes.

D'autre part, les habitants d'Égreville menacent d'incendier le château de leur ancien seigneur, de Rouault-Gamaches, et réclament la justification des titres du droit de champart, auquel on veut continuer à les assujettir. C'est aussi la conclusion des habitants de Bransles assemblés pour entendre la lecture des décrets; M^{me} d'Égreville, d'après leurs dires, n'obtiendra le payement de ses droits seigneuriaux qu'après l'exhibition de ses titres¹.

En vue d'éteindre le foyer d'incendie du Loiret, qui déborde sur le district de Nemours, le commandant de Château-Thierry reçoit du département de Seine-et-Marne l'autorisation de faire une démonstration vers la région de Pithiviers, inondée à ce moment d'un placard intitulé : *Réponse des officiers municipaux des campagnes du Gâtinais aux administrateurs du Loiret*. Le Directoire de ce département, adressant le libelle au Comité des recherches, expose que l'objectif de cet écrit est d'exciter le peuple à ne payer aucun des droits « conservés par l'Assemblée nationale dans un intérêt purement personnel », et à dresser des potences contre ceux qui le réclameront ou voudront l'acquitter. Ces conseils étaient suivis de point en point et à l'entrée de maint village, à Chevry-sous-le-Bignon et à Jouy notamment, se dressait le sinistre appareil. Le décret du 3 août 1790 enjoint aux municipalités de faire

1. Délibération du 5 août 1790.

disparaître toutes ces marques extérieures de sédition et menace de la rigueur des lois les réfractaires aux décrets.

A ce moment même où l'insurrection semblait atteindre son apogée, M. de Noailles visitait la région du Gâtinais, en qualité de délégué de l'Assemblée nationale, et procédait à une enquête personnelle en vue de se rendre compte de l'importance du mouvement. Dans quelles conditions la poursuivit-il ? Il est vraisemblable qu'il se borna à parcourir les localités voisines de La Chapelle-la-Reine et de Nemours, c'est-à-dire celles où la surveillance des troupes était le plus étroite. Si l'on considère en effet la situation géographique des villages visités, Ury, Recloses, Larchant, il est facile de constater, d'après les rapports officiels, qu'ils se trouvaient cernés par les détachements de Nemours, Malesherbes et Fontainebleau. Il est probable en outre que l'arrivée de ce personnage, animé des meilleures intentions conciliatrices, eut comme conséquence immédiate de calmer les esprits dans tous les lieux de son passage et de lui faire envisager sous les couleurs les plus riantes une situation très grave. Comme conclusion, en séance extraordinaire du Directoire, à Melun, il exprima un avis formellement favorable au retrait des troupes en garnison à Nemours, « attendu, disait-il, que les villages qui avaient d'abord refusé le paiement, revenus de leur égarement, avaient presque tous transigé avec les propriétaires »¹.

1. Délibération du Directoire du 5 août 1790 (*Archives départementales de Seine-et-Marne*, série L).

Responsable du maintien de l'ordre public et appréciant plus sainement la réalité des choses, le Directoire ne partagea pas cet optimisme et décida de subordonner toute réduction de la force des troupes à la réception de l'avis du commandant de Château-Thierry. La réponse ne fit que confirmer ses appréhensions :

« Le respect, dit le rapport, qu'imposent 800 hommes que l'on croit répandus dans le district par les moyens dont je me suis servi pour donner une plus grande apparence de forces, les fréquents détachements portés sur divers lieux pouvaient contenir pour l'instant l'effervescence, mais le relâchement, que l'absence de troupes semblerait annoncer, pourrait faire renaître la fermentation. »

En effet, le retrait des troupes de Nemours, base des opérations dirigées dans la direction du sud et de l'ouest, obligeait de dégarnir en même temps Château-Landon, et c'est de cette localité que les chasseurs de Lorraine surveillaient les villages de Néronville, Mondreville, Chenou et Maisoncelles; les patrouilles se portaient même sur Beaumont et sur Égreville, dont les habitants, au regret d'avoir signé un traité d'accord avec le fermier du champart, se disposaient à envoyer un délégué à Paris pour aviser aux moyens de se soustraire aux conséquences de leur acte de soumission. Le seigneur de cette localité, bien qu'ayant réintégré son domicile, vivait au milieu des angoisses les plus vives. La paroisse d'Amponville refusait nettement de se soumettre; Fromonville imitait cet exemple. Larchant n'acquiesçait, dit le rapport officiel, le champart ni à l'ab-

baye de Villechasson, ni à la commanderie de Beauvais, ni à Notre-Dame de Paris. Quant aux habitants du village d'Ichy, en raison de leur proximité de Puiseaux, « ils ne reconnaissaient que le droit du plus fort et étaient prêts à attenter aux propriétés particulières ».

En résumé, le payement des droits de champart semblait aussi problématique que jamais et la situation restait aussi difficile qu'autrefois. Le moment était donc mal choisi pour affaiblir l'autorité d'un chef dont on ne saurait assez louer la sagesse des mesures militaires et l'attitude pleine de dignité qui lui permirent, dans des circonstances critiques, d'éviter une effusion de sang. En outre, l'on ne doit pas perdre de vue que le détachement de Malesherbes échappait à peu près à son action et que le contact de la garde nationale parisienne et des troupes de ligne lui suscitait des préoccupations continuelles¹.

Malgré les critiques formulées sur son administration par M. de Noailles au sein de l'Assemblée Constituante, le Directoire de Seine-et-Marne conserva la ligne de conduite qu'il s'était tracée et maintint, en dépit des charges en résultant pour les populations, les forces militaires dans leurs stations respectives. Il n'en est pas moins vrai que le refus des paroisses de s'incliner devant les décrets de l'Assemblée nationale était moins généralisé. L'habileté des mesures combinées entre les divers corps administratifs et la sagesse des conseils de persuasion,

1. Rapport du commandant de Château-Thierry (6 août 1790).

donnés par M. de Noailles, avaient produit une certaine détente dans les agglomérations rurales. Plusieurs accords étaient intervenus entre les débiteurs et les fermiers, tel celui de La Chapelle-la-Reine du 3 août 1790, portant obligation pour les premiers d'acquitter la somme inscrite au bail consenti par M. de Talmont, propriétaire, avec stipulation du droit de la municipalité d'exploiter le champart, s'il y avait lieu, en 1791. Les fermiers, en ce qui concernait l'indemnité pour la résiliation de leur bail, s'en rapportaient à la délicatesse de leurs concitoyens et aussi à la décision de M. de Noailles¹.

L'influence favorable de M. de Noailles se manifeste dans bien des cas et nous avons comme preuve l'accord intervenu à Bougligny, le 5 août 1790, entre les habitants et les cinq fermiers du champart : la signature de ce contrat est précédée de l'envoi d'une délégation à Nemours, avec mission de consulter M. de Noailles et le prier de les mettre sur la voie d'un arrangement à l'amiable, « pour la confiance que tous ont dans son patriotisme et dans sa justice ». Ils acceptent toutefois l'accord sous l'obligation solidaire de toutes les parties redevables, « sans aucunement approuver lesdits droits, contre lesquels la commune se réserve toute vérification de titres et justification de propriété »².

Dans d'autres cas, c'est sous la pression de la force armée que les habitants se réunissent et acceptent l'acte d'accord : la commune de Remauville,

1. *Archives nationales*, D xxix, 43.

2. *Idem*, D xxix, 23.

le 2 août, se déclare, dans ces conditions anormales, prête à acquitter le champart, mais réserve tous ses droits jusqu'à la justification des titres du seigneur, au moment du rachat.

Ces actes d'accord portent engagement de désintéresser les propriétaires ou fermiers des divers droits, soit par une évaluation en argent de leurs produits, soit par l'acquiescement du prix des baux sous les formes les plus diverses, et, dans la plupart des cas, irrégulières et mêmes illégales, puisque le champart devait être payé en nature et non en argent. Mais, selon l'expression du procureur-syndic du district, ces actes constituaient le *meilleur rapprochement de la loi, vu les circonstances*. En vue de parer aux difficultés, susceptibles de naître dans l'exécution de tels contrats, le district de Nemours décida de les transmettre par l'entremise du département à l'Assemblée nationale, seule capable d'autoriser la répartition des sommes sur les redevables en proportion du nombre des arpents et eu égard à la qualité du sol ainsi qu'à la valeur des diverses espèces de grains¹.

Quoi qu'il en soit, la multiplicité des actes de soumission, dans le district de Nemours, témoigne en faveur du retour, sinon sincère, du moins momentané, au respect des prescriptions législatives; il était hasardeux de garantir la pacification réelle des esprits, en présence des forces militaires employées parfois pour inviter les villages à conclure des traités avec

1. *Archives nationales*, D xxix, 59.

leurs créanciers. La situation à Puiseaux et à Pithiviers ne se modifiait pas; aucun acte d'accord n'intervenait dans cette région, et le procureur-syndic du district de Nemours n'hésitait pas à exprimer la crainte de voir les paroisses de son ressort, tracassées pour le champart, se mettre en instance pour se réunir à celles où l'on ne réclamait pas ces droits. Il insistait sur l'urgence de recourir à des moyens énergiques pour rappeler au devoir la région limitrophe¹.

Les députés du Loiret ne se désintéressaient pas, pour leur part, des événements dont les environs de Pithiviers étaient le théâtre; leur démarche auprès du ministère eut pour résultat de provoquer l'envoi, le 12 août, d'une lettre au général de Lafayette, commandant des gardes nationales, pour l'inviter à donner l'ordre à de Château-Thierry de faire une station à Puiseaux après entente entre les deux départements intéressés².

C'était depuis longtemps le désir de cet officier, convaincu que le calme définitif ne serait obtenu qu'après la répression du mouvement dont le Loiret était le centre. Il décide néanmoins, au préalable, de procéder à une démonstration dans trente-deux paroisses du district de Nemours où aucun arrangement n'est encore intervenu, dans ce nombre celles d'Ichy, de Lorrez, d'Ormesson, etc. « Ce travail, disait-il, n'est pas l'ouvrage d'un seul jour, et j'aurai le temps de recevoir la réponse du Loiret, nécessaire

1. *Archives nationales*, D xxix, 59.

2. *Ibidem*.

pour me conformer à l'ordre de M. de Lafayette et consommer l'affaire des champarts. » Simultanément il demande le rappel du régiment de Royal-Bourgogne de Melun dans l'intention de le porter sur Fontainebleau et appuyer un mouvement, non sans danger, au fur et à mesure qu'il approcherait de la zone de Puiseaux.

Le Directoire de Seine-et-Marne, durant les préparatifs de cette expédition, envoie à l'Assemblée nationale une délégation chargée d'exprimer sa surprise de l'attitude de M. de Noailles, qui ne s'était pas borné à demander le renvoi des troupes, mais avait annoncé solennellement la cessation de l'insurrection et insisté sur l'exagération de son importance¹. Confiant dans l'esprit de justice de l'Assemblée nationale, il sollicite un décret approuvant ses mesures pour assurer l'exécution des lois et émet l'espoir « qu'on ne le mettra pas dans l'obligation de donner lui-même au public sa justification en livrant à l'impression toutes les pièces de l'affaire, qui, en attendant la sagesse de ses délibérations, publiera le tort qu'on est en droit de reprocher à M. de Noailles pour avoir précipité la nouvelle d'une tranquillité qui est bien loin encore d'exister »².

Cette démarche fut couronnée de succès et le Comité des Rapports, par l'organe de son président, de Broglie, applaudit au zèle du département ainsi qu'à celui du commandant de Château-Thierry. Le ministre de la guerre de la Tour-du-Pin est invité

1. *Archives de Seine-et-Marne*, série L (Délibération du 17 août 1790).

2. Lettre à M. de Broglie (*Archives nationales*, D xxix, 59).

à ne dégarnir Seine-et-Marne d'aucunes troupes. Conseil des plus sages, et l'on ne peut que féliciter le Directoire d'avoir apprécié aussi justement la situation. Le mouvement insurrectionnel, enrayé dans la partie avoisinant Nemours, était en effet sur le point d'éclater avec plus de violence à l'approche des forces militaires chargées d'assurer la perception du droit de champart dans la région limitrophe du Loiret. A Aufferville, le 15 août 1790, le commandant de la garde nationale parisienne, trouvant les habitants rassemblés dans l'église, y pénétre, accompagné d'un officier d'état-major et s'enquiert de la disposition de la commune à se soumettre aux décrets. Le maire et le procureur, peu émus de cette sommation, répondent que la commune s'inclinera seulement devant la présentation des titres féodaux. L'un et l'autre, déclarés réfractaires sur-le-champ, sont mis en état d'arrestation et conduits dans les prisons de Nemours¹.

La rébellion, mieux organisée à Ichy, est fatale aux troupes. Le tocsin annonce leur arrivée et les habitants des villages voisins se concentrent en toute hâte dans cette commune et forcent à la retraite le commandant de Château-Thierry, en grand danger d'être cerné par un adversaire supérieur en nombre. Une tentative sur Beaumont aboutit également à un échec².

Sous l'influence de ces nouvelles alarmantes, le procureur-syndic du district écrit au département, le

1. *Archives nationales*, D XXIX, 18.

2. *Archives de Seine-et-Marne*, série L (Lettre du 16 août 1790).

16 août : « Vous voyez que voilà une tournure sérieuse que prennent les affaires des champs ; nous ne pouvons assez réitérer la nécessité d'envoyer de la force armée en nombre très important dans le district de Pithiviers et surtout à Puiseaux. L'impuissance scandaleuse, qui a eu lieu dans ces cantons, est très fâcheuse pour les paroisses de notre district, qui ne cessent de nous reprocher une sévérité de principes et de conduite absolument contraire à la doctrine prêchée et suivie dans les districts voisins ; si cette impunité durait encore quelque temps, il y aurait lieu de craindre les excès et les événements les plus fâcheux. »

Le commandant de Château-Thierry, battant en retraite, ramenait sur ces entrefaites seize nouveaux prisonniers, capturés sur le territoire de Puiseaux, non loin d'Arville et de Gironville, ainsi que le maire et deux habitants de Préaux. Il devenait donc de toute évidence que les forces militaires, considérées par le député de Noailles comme un pesant fardeau pour les habitants, devenaient insuffisantes pour maintenir les communautés rebelles, d'autant plus qu'un groupement des paroisses se constituait avec engagement réciproque de se prêter un mutuel secours, dès que le tocsin annoncerait l'arrivée des détachements¹.

Le président du département, Viénot, impuissant à accroître ses moyens de répression, se bornait à mettre sa responsabilité à couvert, en renouvelant au

1. *Archives nationales*, D xxix, 18 (Lettre du district de Nemours du 14 août 1790).

Comité féodal sa menace de livrer à l'impression toutes les pièces de l'affaire et de rédiger une adresse à l'Assemblée nationale. Il décida, en désespoir de cause, de recourir surtout à la voie de la persuasion, par l'organe du Directoire du district, et d'obtenir ainsi des traités de gré à gré, ayant pour conséquence de retarder le paiement des droits et de donner un délai assez long jusqu'à la mise en recouvrement des sommes inscrites au rôle communal. Parmi les communes qui conclurent des traités de ce genre figurent celles d'Arville, Aufferville, Beaumont et Ichy. La solution des difficultés actuelles se trouvait donc reportée à une échéance ultérieure, puisque le champart n'était point soldé en nature cette année. Dans l'occurrence, d'ailleurs, la temporisation et les mesures transactionnelles semblaient s'imposer; elles eurent pour conséquence de marquer l'arrêt momentané des troubles, et, le 2 septembre, le Directoire adopta un projet de lettre à insérer au *Moniteur* pour notifier la fin de l'agitation et distribuer des éloges à la valeur des troupes, à la prudence de leur commandant et à la surveillance soutenue des administrations du district¹.

§ III.

Les soumissions de 1790 seraient-elles exécutées en 1791, à un moment où les idées dans le pays de-

1. *Archives départementales de Seine-et-Marne*, série L (Délibération du Directoire du 16 août 1790).

venaient plutôt favorables à l'abolition pure et simple, et sans exception, des droits féodaux non justifiés sur titres? N'était-il pas probable que les débiteurs éprouveraient une répugnance marquée à exécuter les engagements contractés vis-à-vis des fermiers? Une lettre du 27 juin du citoyen Antheaulme, propriétaire à Ichy, adressée à l'Assemblée nationale, fait pressentir que le foyer se rallume; à l'approche de la moisson, des menaces sont proférées contre les fermiers et les huissiers qui s'aviseraient de constater le refus de payement. Il dénonce les faits à l'accusateur public¹.

A Arville notamment, l'exécution des termes de l'engagement du 17 août dernier, pris en faveur du fermier des religieux de Ferrières, soulève des difficultés et un escadron, logé aux frais des habitants, facilite la mise en recouvrement du rôle de répartition rendu exécutoire en vertu d'un arrêté du département. Les garnisaires s'installent aussi à Recloses, dont les habitants venaient de brûler en effigie le maire coupable de les avoir engagés à acquitter les droits arrêtés d'un commun accord².

A Ichy, où les troupes éprouvent de grandes difficultés à se pourvoir de vivres, le receveur des champarts, craignant pour son existence, se réfugie dans la ville de Puisseaux³. L'administrateur du district, Charbonneau, se transporte dans cette localité

1. *Archives nationales*, D XXIX, 42.

2. *Archives départementales de Seine-et-Marne* (Délibération du Directoire du 20 juillet 1791).

3. *Archives départementales de Seine-et-Marne*, série L (Délibération du Directoire du 1^{er} août 1791).

en vue de donner lecture des arrêtés du département et engager six citoyens à se rendre à Puiseaux pour ramener le receveur, seul capable de désigner les terres soumises au champart. Invitation déclinée en raison de l'effervescence régnant dans la localité voisine. Le commissaire Charbonneau en est réduit à signaler au district les relations suspectes des habitants d'Ichy et de Puiseaux, « les conseils que les premiers sont allés prendre auprès de la municipalité voisine contre le droit de champart, enfin leur résolution d'envoyer quatre de leurs concitoyens à l'Assemblée nationale et de retirer tous les moissonneurs jusqu'au retour de cette députation¹. » Un détachement supplémentaire du régiment de Hainaut, en garnison à Melun, se dirige en toute hâte sur le district avec mission de donner main-forte aux officiers ministériels employés par les divers propriétaires pour la conservation de leurs droits².

Il devenait d'autant plus urgent d'agir avec promptitude que le mouvement de révolte, jusqu'ici confiné dans le Gâtinais, gagnait peu à peu les villages de la Brie. La municipalité de Quiers, le 16 juillet 1791, rédige un mémoire où elle expose son droit de refuser le champart, à moins que l'on ne produise les titres de cette créance ; elle déclare en outre que, « si ce champart continue d'être perçu sur son territoire, elle aura d'autant plus lieu de se plaindre de la Révolution, qu'elle sera accablée d'impôts sans dédom-

1. Délibération du district de Nemours du 7 août 1791.

2. *Archives départementales de Seine-et-Marne* (Délibération du Directoire du 7 août).

magement¹. » A Andrezel, une protestation identique se fait entendre avec persistance, malgré le rappel par le Directoire de plusieurs actes de 1564 et années suivantes, obligeant les tenanciers de cette paroisse à payer le droit contesté à l'abbé de Champeaux. Néanmoins, dans cette partie de Seine-et-Marne, l'opposition conservait un caractère modéré, tout différent de la révolte systématique et à main armée du district de Nemours.

L'agitation, sans cesse renaissante et comprimée seulement par la force, devait fatalement appeler l'attention du Parlement, où grandissait chaque jour l'influence du parti favorable à l'assimilation du champart à une simple rente foncière, c'est-à-dire à une créance dont la légitimité devait s'établir par titres authentiques. La législature de 1792 est remarquable par l'ampleur des débats provoqués par la volonté d'adopter un régime définitif pour les droits seigneuriaux². Le Comité féodal, dont la majorité est acquise à l'abolition de tous les droits, conclut d'abord à la suppression sans indemnité des droits de mutation, connus sous le nom de quint, requint et lods et ventes. Le 9 juin 1792, le député Couthon combat la faculté donnée par la loi du 15 mars 1790

1. Délibération du Directoire du département (*Archives départementales*, série L).

2. Le décret du 7 juin 1791 réduit à la moitié la quotité du champart, s'il est cumulé avec la dîme et en cas de silence des titres sur la valeur respective de chaque droit.

Le 15 décembre 1791, le département appuie une proposition du district de Nemours tendant à la conversion du champart en une redevance en grains, à fixer par arpents, à dire d'experts (Délibération du Directoire, série L).

au propriétaire de suppléer aux titres de fondation par de simples reconnaissances attestant l'existence ancienne des titres primitifs¹. Il présente un projet aux termes duquel ne seront réputés conservés et susceptibles de rachat que ceux des droits établis par titres constitutifs suivis de prestations ou du moins par trois reconnaissances successives, également suivies de prestations et dont la plus ancienne rappellerait le titre de concession. Mais son collègue Mailhe, aggravant cette théorie, exprime l'avis qu'il est temps d'abolir définitivement les effets de la maxime : *Nulle terre sans seigneur*. Imbu de l'idée que la féodalité constituait une véritable usurpation, il essaie de faire prévaloir l'opinion favorable à l'obligation pour le propriétaire de montrer le titre authentique de ses droits, établissant la concession de fonds, qui devait être clairement énoncée dans l'acte primordial d'inféodation, d'accensement ou de bail à cens.

Deux partis se trouvaient alors en présence dans le Parlement, l'un partisan de l'assimilation des droits féodaux aux rentes foncières proprement dites; l'autre du maintien du principe posé par le législateur de 1790, c'est-à-dire faculté de présenter de simples déclarations énonçant le titre primitif. Le premier imposait la preuve du droit au propriétaire; pour le second la preuve de l'allodialité de la terre était à la charge du tenancier. Il est bien évident que, dans l'un et l'autre cas, satisfaire à une telle obligation constituait une véritable impossibilité.

1. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 475.

L'édit de février 1657, relatif aux droits du clergé, reconnaissant la difficulté d'établir l'origine première des titres, avait indiqué tout un ensemble de moyens propres à suppléer à la disparition des documents des archives ecclésiastiques, parmi lesquels figuraient les enquêtes, la consultation des comptes, etc¹. C'est dire que déjà, au milieu du xvii^e siècle, l'obligation de présenter le titre primitif, et même d'énoncer la date de son apparition, était devenue impraticable pour la plupart des intéressés. Néanmoins l'Assemblée législative, sans égard au déficit de près de 500 millions que la suppression des droits utiles devait occasionner pour l'État, créancier du chef des domaines nationaux, adopta l'avis de son Comité féodal et promulgua le décret du 25 août 1792, qui sanctionnait l'abolition, sans indemnité, de tous droits féodaux non justifiés par une concession primitive de fonds.

La période des troubles était donc close d'une façon définitive dans les districts du Gâtinais; les villages, occupés militairement depuis trois années, assistèrent sans regret au départ des troupes que des conjonctures plus graves appelaient vers la frontière envahie.

AD. HUGUES,
Archiviste de Seine-et-Marne.

1. D'Avenel, *Histoire de la propriété*, t. I, p. 230.



LES
REGISTRES PAROISSIAUX
DE PUSSAY
(CANTON DE MÉRÉVILLE)

(*Suite et fin.*)

1694. — Le 13 avril, Anne Charlotte Catherine¹, fille de messire René François d'Archambault, chevalier et grand bailli de Châtillon-sur-Indre, capitaine de cavalerie², et de dame Charlotte de Languedoue-Rivaulde, née de légitime mariage, le 3^e jour du mois d'avril, sur les 3 heures du matin, a esté baptisée par nous, prestre, curé de ce lieu sousigné, et tenue sur les fonts par messire François de Languedoue-Rivaulde, chevalier, sr de Pussay, Rivaulde et autres lieux, son ayeul, et par damoiselles Catherine et Anne Léchallas, lesquelles luy ont imposé le nom.

1696 (18 avril). — Françoise Hordesseaux, veuve de M^{tro} Charles Sergent, vivant greffier de cette paroisse, 54 ans, a esté inhumée dans l'église, en présence de M^{tro} Jacques Sergent, notaire royal et greffier.

L'an 1696, le cinq^e jour d'aoust, Jacques François, fils de René François d'Archambault, capitaine des chevaux légers,

1. Citée en 1702. Une autre fille, Louise-Hélène, était née à Paris, en 1692. Voir plus loin.

2. Capitaine de cheveu-légers en 1696; capitaine de cavalerie au régiment du Roy en 1699.

grand bailly de Châtillon-sur-Indre et autres lieux, né le 2^e jour du présent mois, sur les unze heures du soir, a esté baptisé par nous, p^{mo} curé de ce lieu et tenu sur les fonts par messire Jacques d'Allonville, chevalier, s^r de Louville ¹ et autres lieux, et par dame Anne de Brizay, veuve de messire Claude de La Villeneuve ², chevalier, seigneur d'Ouarville et d'autres lieux, laquelle luy a imposé le nom, et ont signé avec nous à la minutte.

En marge de cet acte de baptême est écrit :

« Voyez le registre de l'année 1721, du 20 avril, il y a un acte portant foy et reconnaissance du nom de la mère dudit s^r Jacques François d'Archambault. »
Signé : « Darblay. »

Cet acte rectificatif est ainsi conçu :

L'an 1718, le dimanche 20^e jour d'avril, devant nous, Gabriel Darblay, sont comparus Marguerin Bourdeau, Jean Leprince, Pierre Bourdeau, François Chaussier, Georges Bertrand et plusieurs autres faisant et représentant la plus saine partie des habitans de cette paroisse, lesquels, pour remédier à l'omission faite par mégarde par le s^r Hurel, cy-devant curé de ce lieu, du nom de la mère du s^r Jacques François d'Archambault, dans l'acte de baptême fait le 5 d'aoust 1696, nous ont affirmé qu'il étoit fils de dame Charlotte de Languedoue de Pussay, vivante femme de feu le sieur René François d'Archambault, escuier, seigneur en partie de cette paroisse, et qu'ils en ont connaissance assurée, demeurant alors audit Pussay, comme ils y

1. Louville la Chenard, au pays chartrain. Jacques d'Allonville, époux de Catherine de Moyencourt, étoit le père de Jacques-Eugène, chevalier de Louville, né en 1671, savant astronome, académicien, mort en 1732, dont Marmontel a fait l'éloge. Marmontel dit qu'il y avoit au moins 300 ans que ses ancêtres possédaient la terre et seigneurie de Louville.

2. Claude de Languedoue succéda à ses frères Henry et Alexandre en qualité de seigneur de La Villeneuve. Il étoit né à Dommerville en 1633, et avoit eu pour parrain Claude de Hallot, sieur de Mérrouville et de Moutiers en Beauce.

demeurent encore aujourd'hui; de quoy nous avons dressé ce présent acte tant pour remédier à l'omission que pour suppléer au défaut d'un autre acte que nous avons fait en l'année 1710, pour remédier au même inconvénient, qui a été perdu ou égaré.

Jacques-François succéda à son père en qualité de seigneur en partie de Pussay.

En 1697, « registre coté et paraphé par Jacques Nicole, escuier, conseiller du Roy, président, lieutenant-général du bailliage et siège présidial de Chartres. »

Le 2^e jour de janvier 1697, dame Hélène de Compans-Becquet, espouse de messire François de Languedoue-Rivaulde, chevalier, seigneur de Pussay, Rivaulde et autres lieux, âgée de 63 ans ou environ, décédée en son château de Pussay le dernier jour du mois précédent, a esté inhumée dans l'esglise de ce lieu, par nous, prestre, curé de céans, et y ont esté présens M^e Louis Breton, précepteur des enfans de la paroisse, et Léon Séjourné, laboureur et marguillier de cette esglise.

M. de Pussay ne tarda pas à suivre sa femme dans la tombe :

Le 7^e jour du mois de mars 1697, messire François de Languedoue-Rivaulde, chevalier, seigneur de Pussay, Bouzy et autres lieux, aagé d'environ 60 et huit ans, décédé le 5^e du présent mois, a été inhumé dans le chœur de cette esglise, par M^{re} Asselin, curé de Monnerville, du consentement de M. le curé de ce lieu, et y ont été présens M^e Thomas Savary, prestre, curé de Congerville, et Gaspard Hurel, sieur de Besville.

(19 avril). — Parrain, messire Louis de Gaya, fils de messire Richard Corneille de Gaya, major de la ville de Compiègne; marraine, dame Charlotte de Languedoue, femme de M. d'Archambault.

D'après un document de la fin du xvii^e siècle, qui concerne Monnerville, l'église de Pussay possédait à cette époque 15 mines 1/2 de terres dans cette paroisse ¹.

1699. — Charles Alexandre, fils de M. d'Archambault et de dame Charlotte de Languedoue, né le 21 janvier, est baptisé le 9 février. Parrain, messire Alexandre de S^t Phal, chevalier, marquis de Coulanges, Villefranche et Francheville, mestre de camp, général de la cavalerie légère de France, oncle paternel à cause de dame Hélène Angélique d'Archambault², son épouse; marraine, pour au lieu et place de dame Louise de Compans, veuve de messire Nicolas Lefebvre, s^r de Bournonville, et auparavant de messire Jean-François d'Archambault, gentilhomme ordinaire de la Maison du Roy et grand Bailli de Châtillon-sur-Indre, aïeule paternelle.

1699. — M^{me} d'Archambault est marraine, le 22 mars, d'un fils de Jean Menault, « recepveur de la terre et seigneurie de Pussay », assistée de Claude Menault, procureur ès sièges royaux d'Étampes.

1700(16 février). — Mariage entre Simon Langlois, fils de feu M^e Simon, notaire royal, et de Jeanne Jallière, et Simonne de Villiers, fille de Sébastien, laboureur, et de Simonne Sergent, demeurant à Monnerville.

1700 (19 septembre). — Parrain, honneste personne François Langlois, fils de feu M^e Simon, vivant nottaire royal; et marraine Marie Magdeleine Ser-

1. *Un état d'arpentage de la paroisse de Monnerville en 1698 (Réveil d'Étampes, 19 septembre 1896).*

2. Hélène-Angélique était la sœur de M. d'Archambault; elle représentait sa mère.

gent, fille de Laurent, recepveur de la terre et seigneurie de Chastenay¹.

1700. — René-Nicolas, frère du précédent, né le 26 octobre, baptisé le 10 novembre, a pour parrain messire René Choppin, chevalier, seigneur d'Arnouville et autres lieux, et pour marraine dame Louise-Charlotte Lefebvre de Bournonville, sa tante, épouse de messire Éloy-André Martineau, chevalier, sieur de Saint-Hilaire, conseiller du roi, maître des comptes ordinaires de sa chambre.

1701 (4 juillet). — Inhumation dans l'église d'une fille de Jean Menault, receveur de la terre et seigneurie de Pussay.

1701 (samedi 3 septembre). — René Charpentier, huissier royal, est décédé, et le lendemain son corps a été inhumé au cimetière.

Le 28 d'octobre 1701, a été baptisée Claude-Françoise, née le 26 du présent mois, fille de messire Antoine de Vendeuil, écuyer, sieur de Pussay et de Courbevoie, écuyer du roi, et de dame Louise-Françoise de Languedoue, demeurant à l'Académie², rue des Canettes; le parrain, très haut et très puissant prince messire Claude Lamoral de Hornes, prince de Ligne et du Saint Empire. La marraine, demoiselle Françoise de Languedoue-Desmazure. Le présent extrait fait d'un acte reçu à Paris, par M. Lefèvre, vicaire de Saint-Sulpice de Paris.

1. Du canton d'AunEAU (Eure-et-Loir).

2. Le nom d'académie était donné autrefois aux endroits où l'on apprenait l'équitation, l'escrime et autres exercices corporels.

Le curé Hurel signe, pour la dernière fois, le 16 avril 1702, les actes paroissiaux. Messire J. Levesque lui succède. Il se qualifie « Jacques Levesque, prestre desservant la cure et bénéfice de Pussay ».

Pierre Bourdeau, maître d'école (1702).

1702. — 17^e jour de juin¹, suivant la commission de M^{gr} l'Évêque de Chartres à nous donnée, après sa visite faite dans l'église de Pussay le 12^e dudit mois, et en vertu d'une dispense par lui accordée au sujet du mariage d'entre Emery Baudisseau et Louise Rabaudry, qui était nul à cause d'un empeschement d'affinité au 4^e degré qui s'est trouvé entre les parties, lesquelles cependant avaient consommé leur mariage de bonne foi, n'en ayant aucune connaissance, et ladite Rabaudry nous ayant déclaré qu'elle n'avait point été contrainte ni ravie par ledit Baudisseau, et que ce n'avait été qu'à cause de la bonne amitié qu'ils avaient l'un pour l'autre qu'ils avaient contracté leur mariage en face de notre mère la Sainte Église, en présence du sieur curé de Pussay, dont il est issu plusieurs enfans qu'ils reconnaissent aujourd'hui pour leurs légitimes et présomptifs héritiers, vu donc l'empêchement levé par ladite dispense accordée par mondit seigneur Evêque de Chartres, datée du 5^e jour d'avril 1702, nous prêtre soussigné, desservant ladite cure de Pussay, suivant et confor-

1. Une nouvelle consécration de mariage faite dans les mêmes termes a lieu au mois de juillet suivant, pour Jean Dupont et Jacqueline Génv.

mément à ladite dispense, les avons reabilités et fait consentir tout à nouveau Émery Baudisseau et ladite Rabaudry à l'entretien de leur mariage. En présence de M^e Antoine Lepreux, clerc tonsuré, et de Pierre Bourdeau, maître d'école dudit lieu de Pussay, etc....
Signé : Levesque.

1702 (15 août). — Baptême de Jean, fils de messire René d'Archambault et de dame Charlotte de Languedoue. Le parrain fut messire Jean Delpech, chevalier, baron, vicomte, haut châtelain de Méréville, conseiller au Parlement, et la marraine dame Catherine Le Vasseur, épouse de messire René Joseph de La Vaigne, conseiller du Roi en ses conseils, lieutenant général des Eaux et Forêts de France.

1702 (3 septembre). — Parrain, Jacques-François, fils de M^{re} Claude de Languedoue, chevalier, seigneur du Plessis, et de dame Anne Le Gros; marraine, demoiselle Archambault, fille de messire René-François d'Archambault, seigneur de Pussay, et de dame Charlotte de Languedoue.

11 septembre. — Inhumation dans l'église, à l'âge de 44 ans, de maître Jean Menault, receveur, en présence de André-Claude Menault, son neveu, bailli de Grandville, de messire Gabriel Darblay, curé de Monnerville, et de messire Étienne Leprince, prêtre, vicaire d'Angerville.

24 septembre. — Inhumation dans l'église de Françoise Juteau, 18 à 19 ans, femme de Claude Boudon.

1703. — Simon Langlois, syndic et receveur de la seigneurie de Pussay.

23 janvier. — Inhumation dans l'église de Marguerite Bonnard, 37 ans, femme de Bertrand.

11 février, 6 décembre. — Parrain, Jacques-François d'Archambault (né en 1696).

Messire Levesque cesse ses fonctions le 26 décembre. Il est remplacé, en janvier 1704, par l'ancien curé de « Granville et Tianville¹, paroisses unies », Sébastien Sergeant.

1704. — Claude Bidault, greffier de la prévôté de Pussay.

Charlotte-Françoise d'Archambault est baptisée le 13 juillet 1704. Parrain, messire Jacques-François d'Archambault, écuyer²; marraine, dame Charlotte-Adrienne-Françoise Stoppa, fille de messire Jacques Stoppa, chevalier, sieur de Dommerville, Boinville et autres lieux, capitaine d'une compagnie franche de Suisses au régiment de Surbeck.

1705. — Citation : « Dame Louise-Françoise de Languedoue, épouse de messire Antoine de Vandeuil, chevalier, sieur de Courbenaye et de Pussay en partie, écuyer ordinaire de la grande Écurie du Roy. »

Jacques-François d'Archambault, parrain, 1^{er} août, 8 octobre et 1^{er} novembre 1705.

1. Thionville.

2. Son frère aîné.

Michel Ruzé, bailli d'Angerville, Pussay et autres lieux.

23 décembre. — Jean Solier, peintre, 60 ans ou environ, demeurant à Paris, rue Froidmanteau, paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, est décédé en cette paroisse. M. d'Archambault signe l'acte d'inhumation.

1706 (24 juin). — Parrain, Jacques-François d'Archambault, écuyer, seigneur d'Archambault, garçon de cette paroisse¹; marraine, damoiselle Charlotte-Anne de Villereau.

Le titre de Villeneuve-Languedoue était porté par la famille de Villereau. Le 17 avril 1659, « messire Louis de Villereau, chevalier, seigneur de Villeneuve-Languedoue, est parrain de Charlotte Marchand de Trancrainville². Le même personnage est également parrain, en 1668, de Louis-Charles de Tilly, fils de messire Louis de Tilly, escuier, sieur de Villegast et de Mihardouin, et d'Anne de Fesnières. Il est qualifié sieur de Villeneuve³ ».

1706 (4 novembre). — Jean Baudon, laboureur, demeurant à la terre et seigneurie de Châtillon, a un fils dont le parrain est Valentin Durand⁴, serrurier, demeurant à Angerville, comme procureur pour cet effet de messire Jean Delpech, chevalier, comte

1. Aussi le 14 décembre.

2. Du canton de Janville (Eure-et-Loir).

3. E. Lefèvre, *Canton de Janville*, I, 27, et II, 27.

4. Père de Valentin Durand, mort curé de Cerny, d'abord vicaire de l'abbé Cassegrain, fondateur des filles de la Providence (*Registres paroissiaux du canton de Méreville*, p. 25).

de Mérinville, Angerville-la-Gaste, Autruy, Estouches et autres lieux, conseiller du Roy en sa cour du Parlement; et pour marraine, Charlotte-Adrienne-Françoise Stoppa, fille de messire Jacques Stoppa, chevalier, seigneur de Dommerville, Boinville, Châtillon et autres lieux, capitaine suisse au régiment de Surbeck, et de dame Françoise de Mézières (la marraine était également représentée).

1707 (15 février). — Baptême de David, fils de René-François d'Archambault et de dame Charlotte de Languedoue, né le 24 décembre 1706. Il a pour parrain « Jacques-François d'Archambault, fils aîné, comme procureur de messire David de Saint-Fal, chevalier, marquis de Saint-Fal et Coulanges, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, et pour marraine dame Marie d'Aligre, veuve de feu messire Henry-Guillaume de La Villeneuve, chevalier, marquis de Houarville (Ouarville), et cousin germain dudit enfant à cause de dame Angélique d'Archambault, sa mère¹ ».

1707 (7 juin). — Parrain, Louis Boutet, receveur de la terre et seigneurie de Thionville.

1708. — Jean Baudon, receveur de Châtillon. En 1709, « laboureur, demeurant à Châtillon, de cette paroisse ».

Messire Sébastien Sergeant quitte Pussay, en septembre 1708, pour prendre la cure de Guillerval.

1. Ce dernier membre de phrase paraît se rapporter au parrain, Angélique d'Archambault ayant épousé Alexandre de Saint-Phal.

Le 6^e jour d'octobre 1708, est décédé David d'Archambault, fils de messire René-François d'Archambault et de dame Charlotte de Languedoue; inhumé le 7, dans l'église, par le curé de Grandville, pendant la vacance de la cure de Pussay.

Gabriel Darblay, ancien curé de Monnerville, nommé à Pussay, y signe son premier acte le 12 octobre.

Le 8 octobre 1708, est décédé maître Simon Langlois, receveur de la seigneurie de Pussay, époux de Simonne de Villiers. Inhumé au cimetière en présence de messire René d'Archambault, seigneur de cette paroisse.

1709. — « Le 13^e de mars a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Simon Hus, marchand de bled, demeurant à Ymonville, lequel a été trouvé mort de froid, hyer, dans le chemin de Pussay à Arnouville, sur le terroir de cette paroisse; les tesmoins ont déclaré que ledict Hus deffunct faisait profession de la religion catholique, apostolique et romaine ».

L'hiver de 1709 a été l'un des plus terribles hivers de l'époque contemporaine. Le froid dépassa 23° à Paris. La plupart des arbres fruitiers furent détruits en France. La misère fut extrême et le blé manqua complètement. Le vin gela à Paris dans les tonneaux et des cloches cassèrent en sonnant¹.

1. Il y eut, à Pussay, 28 décès, chiffre bien au-dessus de la moyenne (voir 1776).

Citation de Claude Bidault, greffier.

Le 18 mars 1709 est décédé Sébastien de Villiers, marchand, demeurant à Monnerville. Après la célébration de l'office fait en cette église pour le repos de son âme, son corps a été transporté le même jour dans celle de Monnerville.

Le 21 septembre est décédée Simonne de Villiers, fille du précédent, âgée de 38 ans ou environ, veuve de Simon Langlois, et le lendemain son corps a été inhumé dans le cimetière en présence d'Anselme Dramard, Jean Langlois, Michel Baillard, Jacques Penot, ses beaux-frères.

Dans un acte du 10 mai 1709, Jacques-François d'Archambault est qualifié « seigneur de cette paroisse », bien que son père vécût encore.

Le registre de l'année 1710 est paraphé à Dourdan.

Suites de la misère des temps : inhumations de pauvres passants morts à Pussay pendant leur voyage (26 février, 2 et 20 avril 1710).

Charlotte de Languedoue, marraine en 1697 et 1699, que l'on voit à Dommerville assister à un mariage le 14 septembre 1705, meurt en 1710.

Le 6 avril 1710 est décédée dame Charlotte de Languedoue, âgée de 42 ans ou environ, femme de messire René-François d'Archambault, seigneur en partie de cette paroisse, grand bailli de Châtillon-sur-Indre; et le lendemain son corps a été inhumé dans le chœur de cette église, en présence de Messieurs les curés d'Angerville, Gommerville, Dommerville, et du Père Peyroche, prédicateur et vicaire d'Angerville.

Le 4^e jour de mai 1710 est décédé, « avec les sentiments d'une piété vraiment cléricale, messire René Dauvilliers, cleric tonsuré de cette paroisse ». Inhumé au cimetièrre en présence de son père et de ses frères.

« Le 1^{er} jour d'août 1710 est décédé messire Antoine de Vendeuil, écuyer, vivant écuyer du roy, seigneur en partie de Pussay, Bouzy, Rivaulde et autres lieux; et, le lendemain, son corps a été inhumé devant l'autel de Saint-Jean, vis-à-vis les piliers, en cette église [de Pussay], en présence de Messieurs les curés d'Angerville, Grandville, M. le chapelain d'Oysonville, et de M. d'Archambault, son beau-frère¹ ».

La mort frappait durement cette famille en l'année 1710. Le mois suivant, c'était ce dernier qui descendait au tombeau, suivi quelques jours après par sa fille aînée.

« Le 28 septembre est décédé messire René-François d'Archambault, écuyer, grand bailly de Châtillon-sur-Indre et seigneur de cette paroisse. Le même jour, au soir, son corps a été inhumé dans le chœur de cette église, en présence de messire Louis Boisseau, curé de Grandville, et messire Dorfeuille, prestre, qui ont signé. »

« En ce mois de septembre fut refait le clocher de Pussay tombé de l'hiver dernier, et ensemble la voûte qu'il avait crevée en tombant. Œuvre faite moyennant la somme de 649 livres qui fust tirée sur

1. Une plaque tumulaire est encore encastrée dans la muraille de la chapelle Saint-Jean.

les propriétaires et habitans taillables et autres sans aucune exception, en vertu d'un arrest du Conseil que j'ay obtenu à Versailles, en date du ...¹ septembre 1710. Ledit arrest est dans le trésor des papiers de l'église. Darblay, curé. »

« Le 5^e jour d'octobre, je, Gabriel Darblay, prestre, curé de Pussay, ay administré les sacrées cérémonies du batême, au lit de la mort, à une fille née du ...² de l'année ...³, du légitime mariage de feu messire René-François d'Archambault, écuyer, seigneur de cette paroisse, et de dame Charlotte de Languedoue, son épouse, laquelle avait été baptisée dans l'église de ...⁴, par permission de Monseigneur l'archevêque de Paris ...⁵, et a été nommée Louise-Hélène par dame Louise-Françoise de Languedoue et Marie Bourdeau qui l'ont présentée ».

L'acte ne dit pas pourquoi le baptême a été renouvelé.

« Le 6^e octobre a été inhumé dans l'église le corps de damoiselle Louise-Hélène d'Archambault, âgée de dix-huit ans ou environ, décédée d'hyer, à laquelle inhumation ont assisté messieurs Jacques-François et Alexandre⁶ d'Archambault, ses frères, et MM. les curés d'Angerville et de Grandville. »

1711. — Registre paraphé à Chartres.

La dernière mention de Châtillon : « ferme de la dépendance de cette paroisse », dans les actes, est de

1-5. En blanc dans le texte.

6. Louis-Charles-Alexandre.

cette année; cependant on a vu que cette ferme subsista jusqu'à la Révolution.

1711, dimanche 15 février, a été inhumé dans cette église le corps de Noelle Savouré, âgée de 35 ans, femme de François Dumet, demeurant à Grandville, laquelle a été trouvée morte de froid sur le terroir de cette paroisse.

16 mai. — Inhumation dans la nef de Françoise Bonnard, femme de Marguerin Bourdeau.

1713. — Louis Boureau, laboureur à Chicheny, paroisse de Châlou-la-Reine.

1714 (27 mai). — Marraine, Jeanne Courtois, fille de Pierre, maire d'Angerville-la-Gaste.

Claude-Françoise de Vandeuil, désignée sous les prénoms de Claude-Hyacinthe-Françoise, est marraine à Pussay le 16 février 1714 et le 22 février 1715.

1716 (12 janvier), dimanche. — Inhumation, dans la nef de l'église, du corps de Louis Planson.

1717. — Pierre Baillard l'aîné, receveur.

7 janvier. — Parrain, messire Louis de Languedou de Gaya, major en survivance de la ville et château de Compiègne, chevalier, seigneur en partie de cette paroisse; la marraine, dame Louise-Françoise de Languedou, veuve de messire Antoine de Vandeuil, chevalier, seigneur de Stelfay, Pussay, Bouzy en partie, écuyer du roi.

Cet acte nous montre qu'à cette époque il existait un troisième seigneur de Pussay, Louis de Gaya,

que nous avons déjà cité en 1697, fils de Corneille de Gaya et d'Hélène-Lucrèce, fille de François de Languedoue.

Nous n'avons pas trouvé l'acte d'inhumation de M^{me} de Vandeuil. Les registres la citent encore le 17 novembre 1716, « dame en partie de cette paroisse », et en 1717.

1717 (17 octobre). — Inhumation, dans la nef de l'église, dans l'aile du côté de l'autel de la Vierge, du corps de Jeanne-Catherine Robert, à l'âge de douze ans.

En 1717, un vol fut commis dans l'église de Pussay. Le curé Darblay nous en raconte tous les détails et fait suivre son récit d'un mandement de l'évêque de Chartres.

La nuit du dimanche trente-unième d'octobre au lundy premier de novembre de la présente année, les voleurs entrèrent dans l'église de Pussay par la principale porte qu'ils ouvrirent, ayant fait lever la bare de fer qui est derrière ladite porte; ils prirent environ cent sols dans le bureau de l'œuvre, le soleil¹ et un petit ciboire d'argent qui, par malheur, avaient été laissés dans l'ormoire de la sacristie, une aube à dentelles de toile fine, une écharpe rouge garnie de dentelles d'argent, un voile de calice violet, quelques nappes de communion ou d'autel; et ensuite ils faussèrent la porte du tabernacle d'où ils enlevèrent le grand ciboire en argent avec son petit pavillon, ayant laissé la S^{te} Eucharistie sur le corporal étendu dans le Tabernacle. C'est ce vol qui a donné lieu au mandement cy dessous; Mgr l'évêque de Chartres m'en envoya douze pour convoquer M^{rs} les curez circonvoisins pour assister au service

1. L'ostensoir.

solennel et à la procession du S^t Sacrement qui fut faite le lundy 15 novembre suivant; et plusieurs paroisses vinrent en procession dans cette église en exécution dudit mandement que j'ay attaché au registre de la présente année pour servir d'avertissement à mes successeurs, pour leur épargner le chagrin de voir leur église pillée, s'ils y laissent à l'avenir quelques ornements précieux; nonobstant les recherches, publications, des affiches par billets faites à Paris, procez faits à plusieurs voleurs convaincus de plusieurs larcins et soupçonnez de celui-ci, on n'a rien découvert; on a seulement retrouvé, dans des couvertures de femme, l'écharpe rouge et le voile violet dépouillez de leur dentelle d'argent. (Signé) : Darblay, curé.

Mandement. — Charles François¹, par la grâce de Dieu et autorité du Saint Siège apostolique évêque de Chartres, Conseiller du Roy en tous ses Conseils, au clergé et au peuple de Piossay (*sic*) et lieux circonvoisins de notre diocèse, salut.

Le crime qu'on vient de commettre dans l'église de Pussay est si énorme que nous aurions sujet de craindre la colère de Dieu sur vous-mêmes sy vous y étiez insensibles, nous n'avons pu l'apprendre sans en être saisi d'horreur. Nous sçavons l'indignation que Dieu fit éclatter contre les Donatistes à cause de leurs impiétez. Saint Optat rapporte que des chiens enragez se tournèrent contre leurs maistres et les déchirèrent. Peut-il y avoir une impiété plus détestable que celle de dépouiller la maison de Dieu mesme, d'enlever les vases sacrez sur l'autel saint et dans nos tabernacles? Quel attentat horrible d'avoir auzé porter des mains sacrilèges sur Jésus Christ mesme, Dieu des Anges, dans le sacrement adorable de nos autels! Oza qui, sans avoir purifié sa conscience, avoit eu la hardiesse de porter les mains sur l'arche d'alliance qui n'étoit qu'une figure de l'Eucharistie, fust puni de mort à l'instant, quoiqu'il n'eust pas toucher pour en rien prendre, mais seulement pour empêcher qu'elle ne tombast. Cet exemple ne devrait-il pas faire trembler

1. Charles-François Des Montiers, fils de Charles, seigneur de Méréville, et de Marguerite de Gravé.

les coupables d'un attentat impie et médité contre la personne sacrée de notre souverain Seigneur et Maistre, et quelle sera la punition que Dieu fera esclatter au jour de sa vengeance contre les profanateurs du corps et du sang de notre Seigneur? Travaillons, mes chers Frères, à réparer l'horrible crime que l'on vient de commettre parmy vous, et afin de ne rien omettre de ce quy est de nostre devoir pour esclairer et vous conduire dans cette sainte action, nous ordonnons qu'on fera, dans l'église de Pussey, un service solennel, avec procession où le S^t Sacrement sera porté, et à laquelle les paroisses de ce diocèse, circonvoisines de Pussay, seront mandez de nostre part pour y assister, et que pendant les trois jours suivants et le jour de l'octave, l'on dise une messe solennelle et que quelques paroisses voisines y fassent la procession à laquelle on chantera les sept Psaumes de la Pénitence; les curez et les autres prédicateurs exhorteront les peuples à assister à ces cérémonies et processions avec tout le respect qui est dû à nos saints mistères, et on les portera, le plus qu'il sera possible, à approcher des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie; nous commettons le s^r curé de Pussay et le s^r curé de Mérouville pour indiquer le jour de la cérémonie; convoquer, en nostre nom, les paroisses circonvoisines qui devront y assister; distribuer le présent mandement et régler avec leurs confrères, selon la distance et la commodité, les paroisses qui y viendront processionnellement, chanter la grand'messe les trois jours suivants et le jour de l'octave, et généralement ce qui sera nécessaire pour le bon ordre de la cérémonie pour l'exécution de nostre présent mandement. Donné à Chartres, le troisieme novembre 1717. (Signé :) de Haneau, vic. g^a; — par Monseigneur, POLUCHE.

A partir de l'année 1718, les registres sont cotés et paraphés au bailliage d'Étampes.

Jacques-François d'Archambault est qualifié dans un acte du 12 décembre 1717 « écuyer, seigneur en partie de cette paroisse ».

1718. — Dans le mois de septembre dernier, fut démoli l'ancien autel et fut placé le nouveau avec son rétable, le tableau de la Résurrection de N. S. Jésus-Christ; les trois sanctuaires levés d'un pied et posé la balustrade, par M. René Martin, menuisier à Étampes.

La même année, on trouve Charles Filleul, maître d'école.

1719 (6 avril). — Inhumation dans la nef de l'église de Pussay d'un enfant en nourrice âgé de 7 mois, fils de Pierre Courtois, « marchand hôtelier à la Belle Image », à Angerville, et de Marie-Jeanne Desseaux.

29 octobre. — Citation de Jean-Baptiste d'Archambault.

20 décembre. — Parrain, le sieur Henry-Julien de Vandeuil, mousquetaire du roy.

1720 (12 janvier). — Un acte donne à Jacques-François II d'Archambault, seigneur en partie de Pussay, le titre de grand bailli de Châtillon-sur-Indre que portaient son père et son grand-père.

A partir de cette époque, les seigneurs résident de moins en moins à Pussay. Ils habitent Paris ou Chartres; aussi les registres paroissiaux en font-ils mention plus rarement.

10 janvier. — Inhumation d'Étienne Robert, âgé de 37 ans, en la nef de cette église, vis-à-vis la cloison de la Sainte Vierge, dans l'aile de la chapelle.

1721 (17 février). — Parrain, Louis-Charles-Alexandre d'Archambault, qui signe « le chevalier

d'Archambault ». En 1723, il est qualifié « Louis-Charles-Alexandre d'Archambault de Pussay »¹.

1722. — Mention de M^e Michel Ruzé, « procureur au bailliage de Monnerville et en cette prévosté de Pussay », demeurant à Oysonville.

L'intitulé du registre de 1723, précédé du timbre de 16 deniers, aux armes royales, de la généralité d'Orléans, donne quelques détails sur la tenue des registres à cette époque. Nous en reproduisons les termes :

« Registre contenant six feuillets cotez et paraphez par premier et dernier par nous Louis Marin Leroy, écuyer, sieur de Gomberville, conseiller du Roy, président, lieutenant général civil et criminel, com^{re} enq^{eur} et exam^{eur} des ville, baillage, duché, pairie et gouvernement d'Étampes, pour servir à inscrire les actes de batêmes, mariages et inhumations qui se feront dans le courant de l'année prochaine 1723 en la paroisse de Pussay, à commencer du 1^{er} janvier de lad^e année jusques et compris le dernier décembre d'icelle inclusivement, sans y laisser aucun blanc interligne rature ou renvoy non aprouvez; et seront tenus les marguilliers et syndic de lad^e paroisse, sous les peines portées par l'ordonnance de 1667, d'avoir un registre relié de grosseur convenable pour y inscrire les susdicts actes de batêmes, mariages et sepultures qui se feront en l'année 1724 et de nous l'aporter cotter et parapher dans le mois de décembre de l'année prochaine 1723, et servira ledit registre

1. Dans un acte de baptême de Guillerval (10 mars).

jusqu'il sera remply, sans qu'il soit besoin de faire cotter et parapher un nouveau qu'il ne le soit totalement, le tout sans préjudice de la grosse ou double que le curé de chacune paroisse est tenu de mestre en nostre greffe dans les six premières semaines de chaque année en exécution de l'art. II du titre 20 de lad^e ordonnance de 1667 ensuivant l'usage. Faict et donné par nous, juge susd^t, le 30 décembre 1722. »

1723 (17 juillet). — Inhumation dans la nef, au-dessous du bénitier, du corps de Pierre Le Sage, laboureur, mari d'Hélène Mavais, 39 ans.

« Le dimanche 17^e jour d'octobre 1723, nous, curé soussigné, Étienne Bourdeau, Jean-Baptiste Rouleau et Étienne Plançon, marguilliers en charge, et plusieurs habitants de la paroisse de Pussay, désirant pourvoir à la bonne administration des biens temporels de ladite église, avons nommé et élu, à l'amiable, comme marguilliers de ladite église, Charles Bertrand, Germain Marcille et Louis Trafourreau, pour l'espace de deux années, à commencer du 18 du présent mois et an, et finir à pareil jour de l'année 1725, et rendre compte solidairement de leur gestion ».

Le renouvellement des marguilliers avait lieu tous les deux ans. Sauf les noms, les procès-verbaux se ressemblent tous.

1724. — Citation de M^e Étienne Verdureau, receveur de la seigneurie de Grandville.

13 juillet. — Parrain, Pierre Baillard l'aîné, receveur d'un tiers de la seigneurie de Pussay¹.

Jacques Sergent, procureur fiscal de la seigneurie de Pussay, et notaire royal, demeurant à Ouarville.

1725. — Citations : Marie Breton, maîtresse d'école de cette paroisse; — Charles Chaussier, acolyte de ce diocèse (curé de Grandville en 1730), — et, en 1726, de M^e Noël Boivin, maître de poste à Monnerville.

1726 (28 septembre). — Inhumation dans la nef, au bas de la chaire, du corps de Marguerin Bourdeau, laboureur, 70 ans.

1727 (22 août). — « Est décédé Jean Séjourné, âgé de 60 ans, vivant mary de Julienne Sergent, et ce même jour, au soir, son corps a été inhumé dans la nef de cette église, vis-à-vis la chaire, en présence de sa ditte veuve, Baptiste, Vincent et Jacques Séjourné, ses fils, de maître Jacques Sergent, procureur fiscal de cette seigneurie et notaire royal à Ouarville, y demeurant, son beau-frère, etc.

9 novembre. — M^e François Hoyau, notaire royal d'Ouarville.

1728. — « L'onzième jour d'aoust est décédée Marie Bary, âgée de 73 ans, veuve de deffunt Louis Planson, et le lendemain son corps a été inhumé dans cette église devant le bénitier ».

1. Les trois seigneurs étaient alors MM. d'Archambault, de Vandeuil et de Gaya.

1729. — Étienne Violette, maître d'école.

Lettre du curé de Pussay au sujet de l'envoi du double des registres, qui est attaché à celui de l'année 1730. Elle est adressée à M. Genty, greffier du bailliage d'Étampes :

« Monsieur, je vous envoie la minutte et la grosse ou copie que j'ai faite des actes de l'année 1731. Comme les quatre feuillets paraphés par M. le lieutenant général n'ont pu suffire pour transcrire tous les actes, j'ai été obligé d'y ajouter une feuille de papier timbré que vous aurez la bonté de faire parapher, j'ai laissé la place suffisante pour y mettre le titre ou inscription et, à chaque feuillet, on y pourra mettre aussi aisément ledit parape. Je vous prie, Monsieur, de faire parapher les trois feuilles de papier timbré qui vous seront présentés pour faire la grosse de l'année 1732 et j'ay mieux aimé en mettre une feuille de trop que d'être obligé d'en ajouter. J'attends par Jacques Bourdeau, qui aura l'honneur de vous présenter ma lettre et les registres, le renvoi de la minutte dont j'ai toujours besoin. Notre maître d'école avait écrit une partie de ces actes sur le dessus du papier de la grosse, mais j'ay cru nécessaire de les recopier parce que le dessus est du papier commun, non timbré et paraphé par le juge. »

1730. — A l'inhumation de Jérôme de Fuzée, seigneur de Burville, le 24 septembre, est cité « Adrien Bernard de Languedoue ». (Registre de Boissyla-Rivière.)

1732. — Le samedi 10 mai est décédé un enfant de Toussaint Darblay, marchand à Angerville, et de

Thérèse Chaudé, et le lendemain son corps a été inhumé dans la nef de cette église près la balustrade de la chapelle de la Sainte Vierge.

Le 6 juillet 1733 — et le 19 juin 1736 — des actes portent les signatures : « le chevalier d'Archambault, Archambault de Senantes ».

Ce dernier titre ne pourrait-il s'expliquer par ce fait qu'une sœur de Charlotte de Châtillon, femme de Claude de Languedoue, seigneur de Pussay, en 1546, nommée Jeanne, avait épousé Louis de Harvard, s^r de Senantes?¹.

1736. — Jean Bertault, maître d'école.

1737. — Le 6 octobre, inhumation dans la nef de l'église, dans l'aile répondant à la chapelle de la Sainte Vierge, du corps de Marguerite Adrian, ayant 86 ans accomplis, veuve de Toussaint Darblay², demeurant à Angerville-la-Gaste, en présence des curés des environs.

Un cadastre de l'élection de Dourdan, daté de 1740, donne sur Pussay le renseignement suivant :

« Pussay. — Seigneurs, MM. de Vandeuil³ et d'Archambault; 90 feux; plaine fertile; quelques marchands bonnetiers occupent les habitants à filer, carder et apprêter la laine; tricot de laine; rapport 2742 livres. »

1. Moréri.

2. Père et mère du curé de Pussay.

3. Henry-Julien de Vandeuil, seigneur de Pussay en partie, acte de 1740. Il n'est pas parlé de M. de Gaya.

La cloche de 1668 était devenue hors d'usage ou avait été refondue; en 1740 a lieu la bénédiction d'une autre grosse cloche :

« Le dimanche 4^e d'après Pâques, 15^e jour de may 1740, a été par nous, curé de Pussay, accompagné du sieur Georges Darblay, diacre de ce diocèse et bachelier en théologie¹, bénite la grosse cloche, issuë de vespres, laquelle a été nommée *Marie Joseph Caterine*, par messire Marie-Joseph de Vandeuil, fils de messire Antoine de Vandeuil, chevalier, seigneur de cette paroisse, et de dame Geneviève de Vandeuil, ses père et mère², et par damoiselle Marie-Caterine d'Archambault, fille de feu messire Jacques-François d'Archambault, chevalier, seigneur de cette paroisse, et de dame Anne-Caterine de Vauvier, ses père et mère. Lesquels parrain et marraine ont été représentés par maistre Clément Blin, procureur fiscal, et Marguerite Madais, veuve Pierre Le Sage, vivant receveur de cette seigneurie. »

Jacques-François d'Archambault n'est pas mort à Pussay. Cet acte nous apprend qu'il était alors décédé, que sa femme s'appelait Anne-Catherine de Vauviers³, et qu'il avait une fille nommée Marie-Catherine. Il avait également un fils portant les mêmes prénoms que lui et qui fut le dernier seigneur de Pussay avant la Révolution.

1. Neveu du curé de Pussay et curé de Gallardon en 1743.

2. M. de Vandeuil aurait donc épousé Mlle de Languedoue en deuxième mariage.

3. Bail à loyer de la ferme du château de Pussay fait au sieur Nicolas Barbier, laboureur, par dame Catherine de Vauviers, veuve de Jacques de Languedoue d'Archambault, seigneur de Pussay (*Archives de Seine-et-Oise*, E. 51).

1742. — Claude Barbier, receveur.

20 avril. — Inhumation de Jeanne Legrand, pauvre femme que la misère avait fait sortir de Berchères-la-Mingot, sa paroisse, et qui avait fait ses pâques à Nogent-le-Fais¹.

20 juin. — Décès dans une grange du château, chez la veuve Nicolas Barbier, d'un pauvre homme, 60 ans, qui avait demeuré dans la paroisse de Villeau² et dans celle de Voves ou aux environs³.

1743. — « Le 8 mars a esté inhumé par moy, sousigné, curé de Guillerval⁴, dans le sanctuaire, près la porte de la sacristie de l'église de céans, le corps de messire Gabriel Darblay, prêtre et curé de cette paroisse, laquelle il a régis pendant trente-quatre ans avec édification; lequel est décédé d'hyer. Cette inhumation faite en présence de Jean Bureau, curé de Gommerville; de Lubin Jutteau, curé de Challos-la-Reine; de Fr. Garçon, curé de Baudreville; de Philippe Mineau, curé de Dommerville; de Charles Courtois, prêtre et cousin du défunt; de Charles Chaussier, curé de Grandville; de M. Georges Darblay, neveu, curé de Gallardon; de Toussaint Darblay, son frère; de M. Pierre Courtois, ancien maire d'Angerville, son cousin germain; d'Antoine Courtois, aussy son cousin, etc. »

Lubin Jutteau, curé de Chalou, cité ci-dessus, remplace M. Darblay dès le 31 mars.

1. Nogent-le-Phaye, près Chartres.

2-3. Eure-et-Loir.

4. Courtois, cousin du défunt.

1743 (27 avril). — Baptême d'un enfant naturel de Marie-Françoise Dupont, « fille impudique et abandonnée ».

28 décembre. — Inhumation de Marie Breton, âgée de 52 ans, maîtresse d'école.

1744. — Jean Duguet, receveur.

1746. — « Le 10 décembre, a été inhumé dans le chœur de cette église le corps de maistre Lubin Jutteau, prestre, curé de Pussay, âgé de 53 ans; la sépulture faite par moy, prieur-curé d'Ardelu¹, en présence de MM. les curés de Monnerville, Chalô-la-Reine, Guillerval; de Nicolas Jutteau, son frère; de M^e Louis de La Selle, notaire, et de Prothais Sevestre, ses beaux-frères, ainsi que de plusieurs autres soussignés ».

Son successeur, Jean-Jacques Chauvin, signe pour la première fois au registre le 21 décembre 1746.

1747. — Charles Séjourné, maître d'école.

21 mai. — Inhumation dans l'église le corps de Marie-Louise Quinton, 49 ans, femme de Louis Bertrand, marchand.

1748 (5 février). — Inhumation dans l'église de Louis Séjourné, laboureur, 78 ans, et, le 7 août, de sa veuve Catherine Sergent, « vis-à-vis le crucifix ».

1. Les bâtiments du prieuré, contigus au cimetière, sont aujourd'hui une grosse ferme d'Ardelu (Eure-et-Loir).

1749. — Louis Bertrand, syndic de la paroisse.

11 février. — Publication au prône de l'édit de Henri II concernant les filles et veuves qui ne déclarent pas leur grossesse.

Le 5 avril, inhumation du corps de Jean Duguet, 32 ans, receveur de M. d'Archambault.

1750. — Marie-Marguerite Randouin, receveuse de M. d'Archambault, « l'un des seigneurs de cette paroisse », veuve de Jean Duguet. Elle épousa ensuite J.-François Delaporte, receveur en 1775 et 1785¹.

1752. — Citations : Boreau, juge civil et criminel et de police de la prévôté de Pussay; François-Robert Thirouin, receveur de Gommerville.

1753. — Étienne Mauguin, receveur de M. de Gaya.

Le 3 janvier, inhumation du corps de Clément Blin, ancien procureur fiscal de la seigneurie et receveur en partie, âgé de 84 ans.

Extrait d'une lettre, du 22 janvier 1753, du curé d'Autruy au curé de Pussay, qui prouve que les communications n'étaient pas encore bien faciles :

« Excusés moi, Monsieur, si je me sers du revers de votre papier pour vous certifier les trois publications; il ne s'en est pas trouvé dans mon village, il auroit fallu envoyer à deux lieues. » — Nicolas Mauger, curé d'Autruy.

1. Bail de la moitié du château de Pussay fait à Jacques Delaporte, laboureur, par Jacques-François d'Archambault, seigneur de Pussay, grand bailli de Châtillon-sur-Indre (*Archives de Seine-et-Oise*, E. 51).

J.-F. d'Archambault est qualifié, dans un acte de Thionville du 19 juillet 1753, « chevalier, seigneur, mousquetaire de la 2^e compagnie de la garde du Roy, chevalier des ordres du Mont-Carmel et de S^t Lazare de Jérusalem ».

23 août. — Inhumation dans l'église de Étienne Robert, marchand et laboureur, père de messire Étienne Robert, curé de la Madeleine à Paris.

1754 (10 février). — Décès de Michel Moreau, pauvre mendiant, à la ferme occupée par la veuve Françoise Blin, âgé de 18 ans, de la paroisse de Loury, au diocèse d'Orléans. — Le 16 mars, décès dans la même maison « d'une femme mendicante de Boutigny, dans le Gastinois », et le 29 avril 1756 d'un pauvre passant originaire de Berchères-la-Mingot.

La veuve Blin était sans doute chargée, à défaut d'Hôtel-Dieu ou de maison de secours, de recevoir les malheureux, car le cas se reproduit assez souvent dans le même temps. Le 23 novembre 1765, ce sont deux enfants de mendiants, de la paroisse de Saint-Michel de Bonneval, un garçon de 5 ans 1/2, une fille de 16 mois. Le 16 janvier 1768, autre décès de mendiant dans l'étable de Françoise Blin, etc.

Étienne Mauguin est receveur en partie de la seigneurie de Pussay. En 1756, Gabriel Allais, maître de poste à Mondésir, est parrain d'un de ses enfants.

1754 (17 février). — Inhumation dans l'église, du côté des fonts baptismaux, du corps de Jeanne Plançon, 66 ans, veuve de Denis Retté.

1756. — Jean-Jacques Billarand, maître des petites écoles, successeur de Pierre Billarand.

Parmi les actes de l'année 1756 figure l'important document qui suit, relatif aux produits et aux charges de la cure et de la fabrique de Pussay. Ces pièces sont très rares dans les registres paroissiaux que nous avons compulsés :

27 octobre 1756. — Cure. — Déclaration que donne au bureau diocésain de Chartres, en vertu de la délibération de Monseigneur l'évêque et de MM. les députés généraux de la Chambre ecclésiastique dudit diocèse, tenue le 28 juin 1756, Jean Jacques Chauvin, prestre pourvu de l'année 1746 de la cure de Pussay, sous le titre de S^t Vincent, martyr, présentation de M. le Grand Archidiacre, collateur Mgr l'Évêque, ainsi qu'il suit :

1^o Ledit curé déclare recevoir pour 3 muids¹ de terres labourables, moins un arpent, dépendances de la cure loués à moison² par bail passé le 19 novembre 1753, par devant Louis Savouré, notaire royal à Gommerville relevant du bailliage d'Estempes, à Jean Quinton, laboureur en ladite paroisse, moiennant 38 mines de bled, moitié froment et moitié *métail*, mesure de Yanville³, ce qui fait, mesure d'Étampes, 11 sacs 1/2; nota que le sac d'Étampes pèse 240 livres.

1. Le muid était de 24 mines; la mine représente aujourd'hui 20 ares à Pussay; dans la commune limitrophe de Grandville-Gaudreville, elle est de 28 ares 12.

2. Par le bail à moison, le fermier était tenu de livrer à son bailleur la moitié du profit des bestiaux et une quantité fixe et déterminée de grains.

Il est fait mention du droit de moison dans une chartre de Louis VIII de l'an 1224 (*Traité pratique des droits seigneuriaux*, J. Renauldon, 1765).

3. La mine de Janville, mesure de contenance, était divisée en 2 minots et le minot en 2 boisseaux; elle contenait près de 50 litres. Les mesures variaient d'une localité à une autre, pour ainsi dire : ainsi le muid d'Étampes valait 59 mines d'Orléans, celui de Janville 37 mines 1/2 et celui de Méréville 34 mines seulement. La mine d'Orléans, chef-lieu de généralité, pesait 50 livres et avait une contenance de 1670 pouces cubiques.

Les 5 sacs 1/2, 3 boisseaux de bled froment loial et marchand, évalué année commune à 12 livres le sac, fait la somme de 69 l. » s. » d.

Les 5 1/2, 3 boisseaux de bled métal évalué à 8 livres 10 sols le sac, fait la somme de. 48 » 17

4 sacs d'avoine évalués année courante 4 livres, fait la somme de. 16 » »

Une voiture de vin à aller chercher à Orléans, une à Estampes, 2 chapons, le tout évalué à 20 » »

2° Ledit curé déclare percevoir de la dixme, année commune, 36 sacs de bled, moitié froment, moitié métal, mesure d'Étampes. Les 18 sacs de bled froment (nota que le bled froment de dixme n'est pas pur), évalué année commune à 11 livres le sac, fait la somme de . . . 196 » »

Les 18 sacs de bled métal (nota que le métal de dixme est très maigre), évalué année courante à 8 livres le sac, fait la somme de. 144 » »

Ledit curé déclare percevoir, année commune, 24 sacs d'avoine de dixme (nota qu'on paye en bled, suivant l'ancien usage de la paroisse, 2 gerbes par septier et 1 gerbe seulement en mars¹, ce qui fait une différence de moitié), le sac, évalué année commune 4 livres, fait la somme de. 96 » »

3 sacs d'orge, évalué le sac à 5 livres, fait. 15 » »

A reporter. . . 604 l. » s. 17 d.

1. C'est-à-dire en grains semés au printemps. — Le setier était de 2 mines soit de 40 ares environ.

	<i>Report.</i> . . .	604 l.	» s.	17 d.
	Un sac de grains ronds évalué . . .	6	»	»
	Déclare percevoir du produit des feures ¹ , tant de bled, avoine et orge, 500 bottes, nota qu'en Beauce cette marchandise est à vil prix, le tout estimé à	50	»	»
	Déclare recevoir pour le droit des dixmes de troupeaux, la somme de . . .	45	»	»
	Déclare qu'il y a dans la paroisse 280 communiants environ, que depuis dix ans, année commune, il se fait 4 mariages, 7 grandes inhumations et 8 d'enfants, nota que chaque année il se trouve plusieurs personnes pauvres et insolubles. Le tout évalué à la somme de 40 livres	40	»	»
	Déclare recevoir chaque année pour l'acquit des fondations de la fabrique qui consistent en 37 messes haultes avec vigiles à 3 leçons, laudes, un service à 9 leçons, messe haulte, 19 messes haultes, 34 messes basses, un salut le jour de la fête du S ^t Patron et les recommandaces les dimanches, la somme de	89	5	»
	Somme totale ²	835 l.	2 s.	6 d.
Produit annuel de la Cure.				

-
1. Pailles battues.
 2. Comme on le voit, ce total n'est pas exact.

Charges de la Cure :

2 messes hautes à la décharge du curé pour dame Mariole Roux, mademoiselle d'Escures¹.

Pour le presbytère et biens	1 l.	10 s.	» d.
Pour les droits seigneuriaux.	1	»	»
Pour les réparations des bâtiments, clôtures.	24	»	»
Pour les décimes ² , suivant la quittance de 1755.	80	6	2
Pour la levée, frais de dixmes, faire conduire les grains à Estampes, marché voisin distant de 3 lieues, frais de domaine.	200	»	»

Lesquelles charges se montent
à la somme de. 306 l. 16 s. 2 d.

Par le présent calcul cy après, il appert :

Revenu	835 livres	2 sols	6 deniers.
Charges	306 —	16 —	2 —
Reste	428 livres	6 sols	4 deniers.
Preuve.	835 —	2 —	6 —

Laquelle déclaration, nous, curé de Pussay, certifions et affirmons véritable sous les peines de droit. Laquelle déclaration nous avons remise à M. le Syndic de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Chartres, déclarant, au surplus, que nous n'avons rien omis aucuns des biens dépendans dudit bénéfice et sous les mêmes peines; en foy de quoy nous avons signé le présent acte, à Pussay, le 27 octobre 1756.
Signé : CHAUVIN.

1. Noms inconnus à Pussay.
2. Sommes que les bénéficiers payaient tous les ans au roi sur leurs bénéfices.

Revenus et charges de la Fabrique :

Déclaration que donnent au bureau diocésain en vertu de la délibération de Mgr l'Évêque de Chartres et de MM. les Députés généraux de la Chambre ecclésiastique dudit diocèse, tenue le 28 juin 1756, Pierre Baillard, Antoine Roulleau, François Inger, conjointement avec M. le Curé, marguilliers en charge de l'Œuvre et Fabrique de la p^{se} de Pussay, de son revenu et de ses charges, ainsi qu'il suit :

1° Les dits marguilliers déclarent recevoir annuellement pour 4 muids de terres labourables, dépendans de la Fabrique, loués à moison, par bail passé le 5 may 1754, par devant Louis Savouré, notaire royal à Gommerville, relevant du bailiage d'Estempes, à François Robert, laboureur de ladite paroisse, moiennant 16 sacs de bled, moitié froment, moitié métal, mesure d'Estampes, nota que le sac pèse 240 livres.

Les 8 sacs de bled froment, année commune, le sac évalué à 11 livres, pour la somme de 88 l. » s. » d.

Les 8 sacs de bled métal évalués le sac à 8 livres, pour la somme de 64 » »

Déclarent que les quêtes se montent par an à 20 » »

Que l'offrande des gerbes de bled faite après la récolte va à la somme de 12 » »

Article des rentes foncières et autres :

Déclarent recevoir de Jean Quinton neuf livres par an, pour laquelle somme la Fabrique est chargée d'une messe haute avec vigiles à 3 leçons, pour Marie Rousseau, d'une messe haute avec vigiles à 3 leçons pour Louis Plançon

9 » »

A reporter. 193 l. » s. » d.

	193 l.	s.	d.
<i>Report.</i> . . .			
De Jacques Bourdeau, trois livres de rente foncière et perpétuelle à prendre sur sa maison, suivant la déclaration de Jeanne Gallier, passée devant Resté . .	3	»	»
Des héritiers de feu M. Chaussier, à cause du legs fait à la fabrique pour deux messes hautes avec vigiles à 3 leçons et recommandation aux 4 fêtes solennelles, par Jeanne Pommereau . .	5	10	»
Les héritiers Pierre Faure, la somme de	4	2	6
Des héritiers de Jeanne Friné, veuve de Charles Langlois, 2 livres en rente foncière, plus 2 livres de rente foncière léguée à la Fabrique par Simon Langlois et Simonne de Villiers, sa femme, par contrat passé devant Gudin, le 20 mars 1704, ce qui fait la somme de	4	»	»
Plus d'une rente foncière fondée par Michel Caperon et Vincent Guiot, à la charge d'une messe basse.	1	»	»
Plus des héritiers de Clément Blin et Marie Percheron, sa femme, pour deux messes hautes fondées, la somme de	3	»	»
Plus des héritiers de Nicolas Davoust une livre 5 sols à cause d'une mine de terre chargée de cette somme envers la fabrique pour 2 messes basses pour Marie Bruneau.	2	5	»
	<hr/>		
<i>A reporter.</i> . . .	219 l.	7 s.	6 d. ¹

1. Le report du dernier article et le total sont inexacts et tels dans le texte.

Report . . . 219 l. 7 s. 6 d.

Plus des héritiers d'Eloy Taphoureau, pour la somme de 600 livres receue d'un remboursement de fondation fait à la fabrique en 1720, sur le pied du denier 50 en rente rachetable.

12 » »

Plus de Jean Léger, pour le loyer d'une mine de terre.

2 1 »

Plus des héritiers Vincent Séjourné et sa femme, par contrat de constitution de rente rachetable au profit de la Fabrique, pour la somme de 270 livres dont ils étoient redevables envers la Fabrique pour le loyer des terres qu'ils avoient affermées, passé par devant Savouré, notaire à Gommerville, la rente de. . .

13 10 »

Plus de Noel Vincent Séjourné, en vertu d'une sentence rendue par M^e Boreau, juge civil et criminel et de police de la prévôté de Pussay, le 17 mars 1752 pour la somme de 140 livres 15 sols, dont l'intérêt est de.

7 » 9

Ces deux rentes sont bien mal assurées parce que les biens étoient hypothéqués auparavant. Ledit Noël Vincent Séjourné avait passé marguillier et s'est trouvé ne plus pouvoir payer.

Il y a, en outre, une rente foncière et perpétuelle de 8 livres pour une maison qui est tombée en mesure, et une ouche chargée d'avenage¹ qui absorbent le fonds de terre.

Somme totale 253 l. 18 s. 6 d.²

1. Droit qui se payait en avoine.
2. Addition inexacte.

Les dits marguilliers payent à M. le Curé, pour l'acquit des fondations qui consistent en 37 messes hautes avec vigiles à 3 leçons, un service à 9 leçons, messe haute, 19 messes hautes, 34 messes basses, un salut le jour de la fête de S^t Vincent, premier patron, les recommandaces tous les dimanches de l'année et les 4 festes solennelles la somme de . 89 l. 5 s. » d.

Pour les décimes.	6	17	9
Pour le maistre d'école.	18	»	»
Pour les bedeaux	21	10	»
Pour les balets, huile et chandelles. .	19	»	»
Pour les cierges, encens	43	10	»
Pour l'entretien de l'église, du clocher qui est dispendieux, clôtures, vitrages .	30	»	»
Pour le blanchissage, raccomodage du linge de l'église	24	»	»

Lesquelles charges montent à
la somme de. 252 l. 2 s. 9 d.

Par le calcul fait, il apparoit cy après :

Revenu	253 livres	18 sols	6 deniers.
Charges	252 —	2 —	9 —
Reste	1 livre	15 sols	9 deniers.
Preuve.	253 —	18 —	6 —

Laquelle déclaration nous, Marguilliers susdits de l'Œuvre et Fabrique de la p^{se} de Pussay, certifions et affirmons véritable sous les peines de droit, laquelle déclaration nous avons remise à M. le Syndic du diocèse de Chartres, déclarant au surplus que nous n'avons omis aucuns des biens dépendans de ladite Fabrique et sous les mêmes peines. En foy de quoy nous avons signé le présent acte au bureau de la tablette, après une assemblée convoquée suivant l'usage, le 14^e novembre 1756. François Inger a déclaré ne savoir signer.

En 1791, les biens des églises et des fabriques ayant été déclarés biens nationaux, on vendit ceux de Pussay au Directoire du district d'Étampes.

77 mines, affermées à Durand, furent vendues pour 571 livres, et un lot de terres, dont Eustache Langlois était locataire, pour 161 livres¹.

1758 (15 octobre). — Inhumation d'Étienne Mauguin, receveur en partie de la seigneurie de Pussay, 36 ans, époux de Geneviève Arigant (citée comme receveuse en partie de Pussay en 1759).

1759 (12 décembre). — Inhumation du corps de Luc Molard, garçon, 28 ans, receveur en partie de la seigneurie de Pussay².

1760 (14 avril). — Inhumé dans l'église, au-dessous du comptoir du saint Sacrement, le corps de Jeanne Gibier, 84 ans, veuve de Charles Delavallée.

1762. — « L'onze janvier a été inhumé dans l'église, près les fonts baptismaux, le corps de Simone Planson, veuve de Cantien Michaux, 77 ans. »

En 1763, la Fabrique fit construire et placer des bancs dans l'église.

Par une note ajoutée au registre, le curé Chauvin dit : « J'ay compté avec la veuve Louis Léger, pour les commendaces de trois personnes mises aux prières pendant onze ans; elle m'est redevable de la somme de 50 livres qu'elle me promet payer en deux

1. *Les Registres paroissiaux du canton de Méréville*, p. 49.

2. Le curé de Pussay oublia d'envoyer au greffe le double des registres de l'année 1759. Cette omission donna lieu à des procès-verbaux et sentences en dates des 10 juin, 21 août 1785 et 17 mars 1787; nous les reproduisons plus loin en raison de l'intérêt qu'ils présentent sur l'observation des ordonnances royales concernant la tenue des registres.

paiements. — Le 28 décembre 1766, elle me remet 12 livres à compte sur la demi-année de messes et pour les commendaces de l'année. — J'ay reçu des enfans de la veuve Léger la somme de soixante et cinq livres, et sont quittes avec moy le 11 octobre 1768. »

1766 (13 janvier). — Inhumation dans l'église, vis-à-vis du pilier de la chapelle du Rosaire, le corps de Catherine Beaudon, veuve de François Léger, 84 ans.

1767. — Mention de la ferme de M. de Brie (Bry), d'Étampes.

8 octobre. — Dans les registres de Thionville est citée une dame Henriette-Françoise d'Archambault, veuve de messire Corneille de Chambly, demeurant paroisse Saint-Sulpice à Paris.

1769. — Maître André Delpech, « maître chirurgien juré en cette paroisse », fils de feu Bertrand Delpech, aussi maître chirurgien.

20 février. — Inhumé le corps de Jacques Bourdeau, 82 ans, ancien marchand et *ayant la distribution du sel*.

« Le 9 mars 1769, une jeune femme de 27 ans 1/2 meurt de la maladie du charbon. » Maladie commune dans la Beauce, même dans ces derniers temps; des mesures rigoureuses prises pour l'enfouissement des animaux morts dans les champs, que l'on abandonnait sur le sol, ont seuls pu faire diminuer les cas.

Le curé Chauvin s'en préoccupait; il a laissé, à la fin du registre de 1768, les recettes suivantes contre le terrible mal :

« Manière de traiter les charbons. — Prennés un gros de sublimé corosif avec un demis gros de vitriol, le tout bien pulvérisé dans un mortier, mettre la poudre dans une bouteille bien fermée et en prendre la pesanteur de 3 grains appliqué sur la partie affligée pendant 4 heures, après l'avoir grattée et fait une petite incision en forme de croix, avec un petit emplâtre d'onguent *dhiachilon* gommé. On peut encore arrêter le charbon en se servant de la pierre à *cotaire*; en prendre la grosseur d'une petite fève de may qu'on applique sur la partie malade¹. »

1769. — Le onze septembre est décédé Louis Bertrand, fils, marchand de bas, 49 ans, après une maladie de 10 mois qu'il a supportée avec beaucoup de patience et de résignation; et le lendemain son corps a été inhumé dans l'église, près des fonts.

1770 (26 mai). — Inhumé dans l'église, près les fonts baptismaux, le corps de Louis Bertrand, marchand, 74 ans. Ce fut la dernière inhumation dans l'église de Pussay.

1772 (21 juillet). — Mariage de François Duguet, fils de feu Jean, laboureur et receveur, et de Marie-Marguerite Randouin, avec Marie-Jeanne-Thérèse

1. Ces recettes sont extraites d'un journal intitulé : *Annonces, affiches et avis divers du pays chartrain*; elles ont été livrées à la publicité par l'évêque de Chartres dans une circulaire à son clergé.

Gris, fille de Pierre, laboureur et receveur pour les deux tiers de la terre et seigneurie de Pussay, et de Jeanne Molard; y assiste messire Jacques-François de Languedoue d'Archambault, chevalier, seigneur en partie de Pussay, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand bailli d'épée de Châtillon-sur-Indre, maréchal des logis des mousquetaires noirs de la garde du roi, mestre de camp de cavalerie, demeurant ordinairement à Chartres.

1773 (21 janvier). — Inhumation de Pierre Lubin, ancien concierge et jardinier au château de Pussay, 73 ans; — de sa femme, le 7 février suivant.

30 janvier. — Inhumation de Vincent Buret, 70 ans, « fermier du four bannal de Pussay ».

1776¹. — Citation de Michel Bourgeois, géographe.

« Le 12 avril 1777, le four banal de Pussay a été reconstruit à neuf par Monsieur le *compte* de Waldegrave (?), lui présent, et a signé la présente, et le sieur Chauvin, curé dudit lieu. »

1781. — Messire Pierre-Léon-François Danivet, chevalier, seigneur de Pontchevron, capitaine au régiment Auxerrois-Infanterie, assiste à un mariage du mardi 30 janvier.

Le curé Chauvin nommé, nous ne savons pourquoi, à la cure bien moins importante de Congerville, cessa de rédiger les actes à Pussay le

1. L'hiver de 1776 a été plus rude et le froid plus grand de 4 degrés qu'en l'année 1709 (Note du registre de Boissy-la-Rivière).

15 mars 1782¹. Il fut remplacé par François Hue. Il ne signa d'ailleurs aucun acte à Congerville et mourut le 13 mai de la même année.

« Le 13 mai 1782 est décédé messire Jean-Jacques Chauvin, prestre, curé cy-devant de cette paroisse et depuis de Congerville; 70 ans. Le lendemain, son corps a été inhumé dans le cimetière de ce lieu (Pussay), par nous, curé de Grandville, en présence de maître François Hue, curé de cette paroisse; de M. le curé de Dommerville et de M. le desservant de Gommerville; de M. Heurtault, chapelain de Denonville, et de plusieurs habitants de cette paroisse. »

1784. — Baptême d'un enfant de Pierre-François Pailleau, conducteur des ponts et chaussées, dont le parrain est le sieur Louis-Aimé Nancy, principal conducteur des ponts et chaussées du département de Dourdan.

1785. — Extrait des minutes du Greffe du Bailliage roial d'Étampes :

« Du réquisitoire fait par M. le Procureur du Roi au bailliage roial d'Étampes, relativement au défaut de dépôt du double des registres de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Pussay, a été extrait entr'autres choses ce qui suit :

» Requier ledit Procureur du Roy qu'il soit ordonné que sous huitaine pour tout délai, à compter du jour de la signification de la sentence à yntervenir, les registres de baptêmes, mariages

1. Un acte du 26 avril 1782 est rédigé par M. Perrot, desservant Vieille-Église, annexe de la paroisse du Perray, diocèse de Chartres, pendant la maladie et du consentement de M. le curé de Pussay. — Le 8 mai, premier acte du curé Hue.

et sépultures de la paroisse de Pussay pour l'année 1759 seront apportés au greffe, à quoi faire tous depositaires seront contraints par toutes voies duës et raisonnables, quoi faisant bien et valablement quittes et déchargés, à l'effet par le greffier d'être fait expéditions desdits registres, lesquelles expéditions seront collationnées en présence du Procureur du roi susdit et sera du tout dressé procès-verbal, et seront ensuite lesdits registres remis au curé actuel de ladite p^{se}, et l'expédition d'yceux ainsi que celle de la présente requête, du jugement à intervenir et du procès-verbal qui sera dressé, délivrés en tête de l'expédition desdits registres, restera déposées au greffe au nombre des minutes et y être délivré des extraits aux parties qui les requerront. Signé : Gabaille.

» Par sentence rendue au Bailliage royal d'Étampes, le dix juin 1785, sur le réquisitoire de M. le Procureur du Roi audit bailliage, appert avoir été ordonné ce qui suit :

» Tout considéré, nous ordonnons que dans huitaine pour tout délai, à compter du jour de la signification de notre présente sentence, les registres de baptêmes, mariages et sépultures de la p^{se} de Pussay, pour l'année 1759, seront apportés en notre greffe [le reste semblable à la fin du réquisitoire]. Ce qui sera exécuté suivant l'ord^{re}. Si mandons, etc. (*sic*). Fait et donné au Bailliage royal d'Étampes par M. Louis Picart de Noir Épinay, lieutenant général dudit bailliage, le vendredi 10 juin 1785.

» D'un procès-verbal fait en l'hôtel de M. le Lieutenant général au Bailliage royal d'Étampes le 17 mars 1787, à la réquisition de M^e Périer, greffier en chef civil et criminel dudit bailliage, a été extrait ce qui suit :

» Sur quoi, nous, L^s général et juge susdit, ouï sur ce le Procureur du Roi, avons donné acte audit M^e Périer de ses comparution, représentation et réquisition, disant qu'il sera procédé à l'instant, tant en notre présence qu'en celle dudit procureur du Roi, à la collation et à la vérification des deux expéditions à nous présentées par ledit M^e Périer sur les registres de baptêmes, mariages et sépultures de la p^{se} de Pussay pour l'année 1759, étant en la possession du s^r curé actuel et à sa dite p^{se} et par lui apportés en notre greffe, suivant et pour

satisfaire à notre sentence du 10 juin 1785; et lesdites deux expéditions aiant été collationnées et par nous trouvées conformes auxdits deux registres, nous disons qu'elles seront et demeureront jointes aux doubles de ces registres qui n'ont point été déposés audit greffe pour l'année 1759, sur lesquelles expéditions autorisons notre greffier à délivrer des extraits aux parties qui en requerront, suivant et conformément à l'art. 19 de la déclaration du Roy du 9 avril 1736. Fait et donné par nous juge susdit les jour et an que dessus. Signé : Gabaille, Picart de Noir Epinay. — Pour extrait, Périer, greffier.

» D'un registre contenant 92 feuillets duëment cottés et paraphés le 24 décembre 1748, par M. Louis Marin Leroi, écuyer, sieur de Gomberville, conseiller du Roi, Président, lieutenant général au bailliage roïal d'Étampes, pour inscrire les actes de baptêmes et de mariages ' qui se feroient en la p^{se} de Pussay pendant le courant de l'année 1749 et les suivantes jusqu'à ce qu'il eut été rempli, a été fait expédition sur ledit registre par nous, Jean Valleri Périer, avocat en Parlement, greffier en chef civil et criminel audit bailliage roïal d'Étampes, suivant et conformément au jugement étant de l'autre part de tous les actes de baptêmes et de mariages ' faits en ladite paroisse de Pussay pendant l'année 1759, pour servir à remplacer le double du registre des baptêmes et mariages ' de ladite année 1759 étant en déficit au greffe dudit bailliage roïal d'Étampes, à laquelle dite expédition foi sera ajoutée comme au double même dudit registre. Audit Étampes, en notre greffe, le 1 août 1785.

» Signé : Périer ' . »

Suivent, de la main de ce dernier, les actes de baptême et de mariage de l'année 1759 et ensuite

1. Et de sépultures.

2. Le curé de La Briche, M. Deliberos, qui n'avait pas envoyé au greffe d'Étampes le double de ses registres de l'année 1738, fut condamné au bailliage en 10 livres d'aumône au profit de l'Hôtel-Dieu d'Étampes et aux

ceux d'inhumations précédés des mêmes pièces. Chaque série étant terminée par cette déclaration :

« Collationné par nous, Jean Valléri Périer, avocat en Parlement, greffier en chef civil et criminel au bailliage roïal d'Étampes, sur la grosse du registre ci-dessus énoncé étant en la possession du sieur curé de la paroisse de Pussay et par nous à lui renduë, dont décharge audit Étampes en notre greffe, ce 1^{er} août 1785. — Périer. »

1786. — Mention de Louis-Bertrand Gry, receveur du domaine de Pussay; et, en 1789, de Louis Gry, fils de Pierre, fermier au château de Pussay.

Pierre-Philippe Pineau de Villeneuve, bailli, juge de la justice de Pussay, député de la paroisse aux États Généraux réunis à Étampes¹.

En 1789, la seigneurie de Pussay était partagée entre Jacques-François d'Archambault, qui avait joint à son nom celui de Languedoue, et le marquis de Latanne.

Nous n'avons aucun renseignement sur ce dernier et nous ne savons s'il avait acquis ce domaine de la famille de Vandeuil, ou s'il en était devenu possesseur par mariage.

Messire François Hue, qui s'était fait représenter

dépens de l'instance liquidés à 3 livres 14 sols, non compris le coût de la sentence (Minutes du greffe du bailliage royal d'Étampes). — La commune actuelle de Souzy-la-Briche comprenait alors les deux paroisses de Souzy et de La Briche.

1. *Les trois États du bailliage d'Étampes*, MM. Max Legrand et Léon Marquis.

à Étampes par M. Pierre Butet, ancien curé de Rouvray-Saint-Denis, mourut en 1790.

« Le lundi 18 janvier 1790, par nous, curé de Monnerville, le corps de maître François Hue, curé de cette paroisse, décédé d'avant-hier après-midi, âgé de 66 ans environ, a été inhumé au cimetière de sa paroisse, en présence de M. Nicolas Hue, prêtre, professeur au collège de Blois, son neveu; de Pierre Artus, maître serrurier de Châteauneuf-en-Thymerais; de Pierre-Paul Dujoncquoy, marguillier; Louis Chaudé, syndic; de Jean-Louis Delanoue, tous marchands de bas et habitants de cette paroisse; de MM. les curés d'Angerville, Congerville, Gaudreville, Oysonville, Conie, Dommerville, Saint-Escobille et autres. — « On remarque, en outre, parmi les signatures, celles de « Le Guay, diacre, et Dorange, vicaire d'Angerville ».

Maître Nicolas Hue fut chargé d'administrer la paroisse après la mort de son oncle, jusqu'à l'arrivée du nouveau titulaire.

« Jean Baptiste Joseph de Lubersac, par la grâce de Dieu et l'autorité du S^t Siège Apostolique Evêque de Chartres, conseiller du Roi en tous ses conseils et premier aumônier de feu Madame Sophie de France, etc., à maître Nicolas Hue, prêtre du diocèse de Blois, salut.

» La cure de l'église de S^t Vincent de Pussay, en notre diocèse, étant destituée de pasteur et voulant pourvoir à ce que les habitants de ladite paroisse ne manquent pas des secours spirituels dont ils peuvent avoir besoin, nous vous commettons par les présentes, pour servir *in divinis* ladite cure et faire toutes fonctions curiales jusqu'à ce qu'il y ait un pasteur de nommé ou qu'il en ait été par nous autrement ordonné,

et sera notre présente commission lue et publiée au prône de l'église paroissiale dudit Pussay ; inscrite sur les registres de ladite église et notifiée aux marguilliers et principaux habitants de ladite paroisse afin que les autres en soient, par eux, avertis. Donn^e à Chartres, sous le seing de notre grand vicaire, le 20 janvier 1790. Signé : David Descharroux, vic. g^{al}, — et, par mandement, Joliet. »

L'abbé Henry Gourdet, nommé en février, fut le dernier curé de Pussay avant la Terreur. Le 30 décembre 1792, il fit la remise des registres paroissiaux à la municipalité qui arrêta le dernier :

« Arrêté ce présent registre par nous, maire et procureur de cette commune soussignés, en exécution et conformément à l'art. 1 du titre IV de la loi du 20 septembre dernier, au presbitaire dudit lieu où ce sont trouvés les registres. — Le trente décembre 1792. » Signé, Peltier, maire ; Filleau, procureur de la commune ; Billarand, greffier.

M. Gourdet resta chargé de la rédaction des actes de l'état civil en qualité d'officier public, membre du conseil général de la commune pendant une partie de l'année 1793. Il quitta probablement Pussay à cette époque.

CH. FORTEAU.





DOCUMENTS INÉDITS
SUR LES
PAROISSES DU GATINAIS
(*Suite.*)

LIV.

Une Inscription disparue, à Ury.

Il reste la partie inférieure de la tige de la croix de pierre (cassée de temps immémorial et nommée aujourd'hui vulgairement *Croix du Petit Pinard*) située à la pointe du chemin d'Ury¹ à Achères et Mun. Sur cette portion restante on a enté une croix de bois sur un pivot de fer scellé dans le restant de ladite tige de pierre sur laquelle se lit cette inscription en lettres majuscules et romaines :

EN L'ANNÉE 1550
PIERRE PORCHER ET JEHANNE
SA FEMME ONT FAIT FAIRE
CESTE CROIX ET ASSEOIR
DICTES POUR EUX
PATER NOSTER ET AVE MARIA

On satisfait ordinairement à cette dévotion lors de la procession que l'on fait à cette croix, l'un des dimanches

1. Canton de La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne).

d'après Pâques. On souhaite renouveler cette croix par une croix de fer. (*Addition postérieure* :) M. Delorme, contrôleur des poudres et salpêtre de l'arsenal de Paris, et dame..... sa femme, ont fait poser la croix de fer en l'année 1762¹.

(*Note à la fin de l'année 1737, aux registres paroissiaux.*)

LV.

Incendie à Boisminard.

(juin 1622)

Époque de l'incendie arrivée au hameau de *Boisminard*, paroisse de Nanteau-sur-Essonne², en l'année 1622, qui consumma 15 à 16 maisons par un feu imprévu, le jour de l'octave de la Feste-Dieu, sur les 7 à 8 heures du matin, sans que par l'ayde de la main des hommes on pu l'éteindre, sinon que par l'invocation du très S^t Sacrement qui fut apporté audit Boisminard à la même heure, et aussitost par un effet miraculeux on vit à l'instant tomber et finir l'embrâsement. Qu'en reconnoissance de ce prodige, par un zelle de piété, les habitans formèrent une communion à la bienveillance de M^r leur Curé, d'apporter tous les ans, à telle jour d'octave de Feste-Dieu, le très S^t Sacrement processionnellement de Nanteau audit Boisminard, lequel reposoit à moitié chemin; de ce lieu on arrivoit audict lieu où étoient disposé deux repositoires. Cette procession fut érigée à pareil jour et heure, depuis ladite incendie sans discontinuation jusqu'en 1698, auquel mouru M. Brest, curé dudit Nanteau. Après lui succéda M. Demante, aussi curé, qui fit cesser cette cérémonie.

(*Livre de raison de la famille Vauray.*)

-
1. Il n'en reste plus aucune trace.
 2. Canton de La Chapelle-la-Reine.

LVI.

*Teneur, consistance, tenans et aboutissans de la halle
et boucherye [de Fontainebleau].*

(14 août 1654)

... Une boucherie en forme de halle fermant à deux portes, à chacun des bouts d'icelle, scize dans le marché et carrefour dudit Fontainebleau... avec caves dessous, un grenier au dessus, avec douze bouctiques autour d'icelle; le tout couvert de thuille..., tenant et aboutissant la totalité d'icelle boucherye de toutes parts à la grande rue, marché et carefour dudit Fontainebleau¹.

(Archives de Seine-et-Marne, B; Prévôté de Samois, Fontainebleau et le Monceau; Minutes du greffe, 15.)

LVII.

Notaires, procureurs et huissiers du bailliage de Moret.

(1665)

Extrait de l'estat des notaires et tabellions, procureurs postulans, huissiers et sergents que le Roy en son conseil a choisis et nommez pour exercer et faire leurs fonctions ès villes et lieux ci-après déclarez, en exécution de l'édict du mois d'avril mil six cent soixante et quatre et arrests dudict conseil donnez en conséquence; ledict estat aresté au Conseil Royal des finances, le dixiesme jour de Janvier mvi^e soixante et cinq.

BAILLIAGE DE MORET².

Notaires Royaux . . — Guillaume Lecoq.
Henry Roussart.
Nicolas Bouquot.

1. Saisie sur les frères Nivellon, peintres, à la requête de Pierre Jouanne, la « boucherie » fut adjugée, le 19 mars 1655, moyennant 2450 livres, à Marguerite Tabouret, veuve de Robert Jamin (Archives de Seine-et-Marne, série B, Prévôté de Samois, etc.; Minutes du greffe, 16).

2. Pour la partie gâtinaise seulement.

Procureurs postulans. — Thibault Cadot.
Charles Descortilz.
Pierre Charryer.
Charles Cardon.

Huissiers et Sergents. — Pierre Rozette, premier huissier.
Pierre Lecoq, sergent royal.
Jean Lestrot, — —
Hierosme Voyer, — —

Paroisses.

Bourron — Jean Compoint, notaire et tabellion.
Ville St-Jacques. . . — Claude Moisant, — —
Villecerf — Estienne Estienne¹, — —
*Noisy*² — Pierre Hardy, — —
Esmans — Guillaume Barbe, — —
Dormelles. — Louis Guillot, — —
*Blaine*³. — Jean Gilles, — —
Thomery — Claude Véron⁴, — —
Villemer — Estienne Compoint, — —
*St-Ange-le-Viel*⁵. . . — Germain Rathelier, — —
*La Grande Paroisse*⁶. — Jean Godes, — —
Montmachou — Claude Riby, sergent royal.

(Archives de Seine-et-Marne, série B., Bailliage de Moret, 1.)

LVIII.

Sur le maître d'école de Dannemois.

(3 mai 1671)

Il n'y a point de maistre d'école dans la paroisse. Les habitants ont dit qu'ils en avoient un bon, mais que M^r le Curé l'a

1. Mort à Villecerf, le 29 avril 1695, et inhumé le lendemain dans l'église (Registres paroissiaux).

2. *Noisy-le-Sec*, canton de Lorrez-le-Bocage (Seine-et-Marne).

3. *Blennes*, canton de Lorrez-le-Bocage.

4. Était mort avant décembre 1664 (Archives de Seine-et-Marne, B; Bailliage de Moret, 1).

5. Y compris les seigneuries de Boisroux et La Borde (paroisse de Villemaréchal).

6. Y compris la terre de L'Hospitau (paroisse de La Grande-Paroisse).

chassé. — M^r le Curé a dit qu'il l'avoit chassé à cause qu'il ne s'acquittoit pas de son devoir, et pour l'en avoir averty quantité de fois, et pour raison d'autres fautes notables qu'il a reconnu, mais qu'il ne peut pas découvrir publiquement sans lui faire tort et l'empescher de gagner sa vie; mais que si l'on en veut prendre un autre qui ait les qualités requises, il y consentira et luy donnera un logement, comme il a fait par le passé, mais encore qu'il contribuera de quelque chose pour sa subsistance, pourvu que les habitants veulent aussi de leur part se cotiser, attendu que l'église ne donne que dix écus au maistre d'école pour aider et assister au service, qui est une rétribution si modique que l'on n'aura point [chance] de rencontrer pour le prix un honnête homme. Les habitans ont dit que cela s'étoit fait autrefois, et n'avoit pas voulu, attendu qu'il se rencontre toujours des habitans qui ne veulent rien payer, et qui débau-
chent les autres de payer. . . .

(Procès-verbal de visite de la paroisse, *Archives de l'Yonne*, G. 91.)

LIX.

Restauration de l'église de Chailly-en-Bière.

(1764-1765)

I. — Les habitans de la Paroisse de *Chailly*¹, hors d'état de subvenir par eux-mêmes aux dépenses qu'exigent la Reconstruction du Clocher et les réparations très urgentes de la nef et des dépendances de leur Église, ont sollicité de la charité et de la piété du Roi les secours nécessaires pour cette reconstruction.

D'après les dispositions favorables que Sa Majesté a témoigné à cet égard, il a été pris les mesures les plus certaines pour constater l'objet de ces dépenses, et M. le Cardinal de Luynes chargé par le Roi de donner l'œil à celle de la

1. Canton sud de Melun.

Reconstruction du clocher, en a fait dresser un plan et un devis estimatif qui a été mis sous les yeux de sa Majesté avec les observations sur les changements dont il pouvoit estre susceptible. Le Roi, après l'avoir examiné, en a ordonné l'exécution, et a agréé la soumission du sr Boulcier qui se charge de la Reconstruction de ce clocher moyennant la somme de 9000 liv. Quant aux Réparations de la Nef et des dépendances de cette Église, elles ont été faites par les soins de M. l'Intendant pour la somme de 3288 liv. Ces deux objets, ajoutés à quelques dépenses imprévues et aux frais d'un procès que les habitans ont soutenu contre le Chapitre de Melun pour raison de ces réparations, forment au total une somme de 15000 liv. dont on propose à Sa Majesté de faire don aux habitans de Chailly; mais pour ne point assigner en un seul payement cette somme qui ne peut être acquittée que par le Trésor Royal, et pour s'assurer d'ailleurs plus particulièrement de l'employ de ce secours et de l'exécution du plan que le Roy a approuvé, on propose à Sa Majesté d'ordonner qu'elle sera payée à raison de 1000 liv. par mois, et remise ainsi de mois [en mois] à M. de Champeron dont le père est seigneur de Chailly, et qui, habitant cette terre une partie de l'année, sera à portée de veiller à l'employ qui en sera fait, et se chargera même d'en faire la distribution. On pourra à cet effet expédier, si Sa Majesté l'approuve, une Ordonnance qui sera motivée par Don fait par le Roy à l'Église de Chailly.

— Mémoire anonyme adressé, le 19 novembre 1764, à M. de Boullongne, ainsi qu'il résulte des premières lignes de la pièce suivante, qu'il est inutile de transcrire. Au bas du mémoire, et de la main d'un secrétaire du Roi, le mot : *bon*.

II. — Il est ordonné au Garde de mon Trésor Royal, M. Joseph Micault d'Harvelay, de payer comptant entre les mains du sieur de Champeron la somme de *quinze mille livres* dont j'ay fait don à l'église de Chailly, et qui sera employée par ledit sieur de Champeron au payement des dépenses des Reconstructions

du Clocher et de la Nef de ladite Église. Et rapportant la présente endossée, ladite somme de 15000 liv. sera employée, etc.

Fait à Versailles, le 13 janvier 1765.

— Copie non signée. — Au bas est cette mention :
« payables en 15 payemens, à raison de 1000 liv. par mois, à compter de janvier 1765. »

(*Bibliothèque nationale*, ms. fr. 6795, f^{os} 266 à 269.)

EUG. THOISON.





RECHERCHES
SUR QUELQUES
FONCTIONNAIRES ROYAUX
DES XIII^e ET XIV^e SIÈCLES
ORIGINAIRES DU GATINAIS
(*Suite*)

VI.

BAUDOIN DE DANNEMOIS,
bailli du Cotentin.

Le Cotentin fut donné en apanage par Louis VIII à son frère en 1223, puis échangé contre une rente au mois de février suivant¹. Il paraît démontré que Baudouin de Dannemois fut bailli de cette province de 1224 à 1227, époque à laquelle il fut remplacé par Jean de Friscamps, précédemment bailli d'Amiens². On le trouve en outre propriétaire d'un fief de Tournebut dans le Vexin Normand³.

De famille noble, comme tous les précédents, Baudouin portait un écu *chargé d'une bande de, losangée de 3 pièces*.

1. Brussel, *Usage des fiefs*, p. 443.

2. Borrelli de Serres, *Recherches sur divers services publics*, p. 70; — Ch. Petit-Dutaillis, *Études sur la vie et le règne de Louis VIII*, p. 446; — L. Delisle, *Mémoire sur les grands baillis du Cotentin*, p. 72.

3. *Recueil des Historiens de France*, XXIII, p. 713.

Il fit un don en décembre 1230 à l'abbaye de Barbeau, et devait être le fils d'un Gui de Dannemois dont une fille prit le voile au monastère de Montmartre¹ en 1206, et qui figure dans la liste des possesseurs de fiefs au bailliage de Melun, en même temps qu'Aubert de Dannemois²; et peut-être le père de ce Guillaume de Dannemois qui fit partie des troupes françaises opérant dans le royaume de Naples avec Charles d'Anjou aux environs de l'année 1269 et notamment encore en 1277. A la même date, Jean de Dannemois est homme d'armes à cheval dans les mêmes troupes³.

C'est une fille de Baudouin de Dannemois vraisemblablement, nommée Mahaut, qui épousa noble homme Gilles de Sully et est enterrée avec lui dans l'église d'Obsonville⁴. Les armoiries indiquées ci-dessus sont gravées sur la pierre tombale.

Cette famille était, non pas probablement (comme on l'a dit), mais certainement originaire du diocèse de Sens; Dannemois est très voisin de Courances et de Milly-en-Gâtinais⁵.

On rencontre, au siècle suivant, Robert de Dannemois, chevalier, qui appartient à la même lignée. En 1316, le chapitre Notre-Dame de Corbeil fait l'acquisition d'un manoir dit de La Courtille, situé près de Corbeil et tenu en fief de ce seigneur⁶. En novem-

1. L. Delisle, *Cartulaire de Philippe-Auguste*, p. 222 (n° 970).

2. *Recueil des Historiens de France*, XXIII, pp. 669-671 et 686.

3. P. Durrieu, *Les archives angevines de Naples*, II (1887), p. 314.

4. Paul Quesvers et Henri Stein, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, IV, p. 332. — Cf. ms. latin 17096, n° 115.

5. Aujourd'hui canton de Milly, arrond^t d'Étampes (Seine-et-Oise).

6. *Archives départementales de Seine-et-Oise*, G. 1093.

bre 1317, le même Robert de Dannemois reçoit du roi Philippe V une concession à vie de trois charretées de bois à prendre chaque semaine dans la forêt de Bière pour les besoins de sa maison de Dannemois¹.

VII.

JEAN DE CHAINTREAUX,

bailli de Mâcon.

C'est uniquement dans le compte du Trésor du Louvre, dressé en novembre 1296 et publié par Julien Havet² pour la première fois, que nous avons rencontré le nom de Jean de Chaintreaux avec la qualification de bailli de Mâcon. Ce personnage paraît déjà en 1285 comme témoin d'une charte où figurent Jean de Paley³ et Jean d'Égreville, seigneurs voisins⁴; et cela seul suffirait à faire connaître son origine si nous ne possédions en outre, à Chaintreaux même⁵, non loin de Nemours et de Lorrez-le-Bocage, une pierre tombale représentant un chevalier armé, en costume militaire de la fin du XIII^e siècle, et autour de laquelle on distingue encore une grande partie de la légende débutant par ces mots : ICI GIST MON-SIGNEVR IEHAN DE CHAINTREAVX CHEVALIER. Ce paraît bien être la tombe de notre bailli même. L'inscription entière est publiée dans le tome IV des *Inscrip-*

1. *Archives nationales*, JJ. 58, no 25.

2. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLV, p. 253, et *Œuvres*, t. II, p. 262.

3. Et non Jean de « Palus » comme il a été imprimé.

4. *Revue historique et nobiliaire*, 1877, p. 459.

5. Canton de Château-Landon (Seine-et-Marne).

tions de l'ancien diocèse de Sens¹, où nous avons signalé les autres personnages de la même famille qu'il nous a été possible de retrouver, antérieurs ou postérieurs au règne de Philippe le Bel. Il convient d'y ajouter Guy de Chaintreaux², qui, vers 1205, est cité³ parmi les futurs chevaliers, les « valleti », du bailliage de Châteaulandon.

VIII.

ROBERT DE CHATEAULONDON, bailli de Troyes.

Nous n'avons vu citer nulle part cet officier royal, dont le nom indique suffisamment l'origine. Nos renseignements sur son compte se bornent d'ailleurs à fort peu de chose. En janvier 1329, il est grenetier pour le roi à Provins et commissaire chargé de faire payer les dettes envers le roi de Guichard, évêque de Troyes⁴. Peu de temps après, sans doute en récompense des services qu'il rendit en cette occurrence, il fut nommé bailli de Troyes, mais ne demeura pas longtemps en jouissance de cette fonction : le 9 décembre 1329⁵, il est qualifié déjà, dans un arrêt du Parlement de Paris, d'ex-bailli.

1. Tome IV, p. 164-165.

2. Improprement imprimé « de Cheutriax ».

3. *Recueil des Historiens de France*, XXIII, p. 691.

4. *Archives nationales*, JJ. 65², f^o 60. — A cette affaire est mêlé un chanoine de l'église S^t Étienne de Troyes, nommé Guiart de Fontainebleau. Ce document est à ajouter à ceux qu'a réunis M. Abel Rigault dans son très intéressant livre : *Le procès de Guichard, évêque de Troyes*, 1308-1313 (Paris, 1896, in-8).

5. *Archives nationales*, X^{1a} 6, f^o 69 v^o : « Super eo quod virtute cujusdam commissionis per nos facte Roberto de Castrolandonis, olim baillivo nostro Trecensi. »

Nous ignorons si Robert de Châteaulandon décéda bientôt ou s'il continua à servir ailleurs le roi Philippe VI.

IX.

GUILLAUME DE BAGNEAUX,

ambassadeur de Louis VIII.

L'historien de Louis VIII, M. Ch. Petit-Dutaillis, parle d'un chevalier de l'entourage du roi qui, au mois de novembre 1224, se rendit à Catane avec Simon de Maisons pour négocier une alliance avec Frédéric II¹, et l'appelle Guillaume de Bagneux². Il fait remarquer qu'il n'était pas prêtre, comme l'avancait Huillard-Bréholles³, mais certainement que c'était un chevalier. N'aurait-il pas été aussi l'un de ces cent chevaliers partis pour débarquer en Angleterre avec Gauthier de Nemours⁴, qui en 1216, commandait une des armées du prince Louis, futur héritier de la couronne, et ne serait-ce pas cette confraternité d'armes qui l'aurait signalé à l'attention du futur roi, lequel se l'attacha comme conseiller et le désigna comme ambassadeur extraordinaire auprès du puissant empereur d'Allemagne et roi des Deux-Siciles ?

Il semble bien que ce personnage soit également originaire du Gâtinais; dans ce cas, on devra désormais, si l'on accepte nos conclusions, l'appeler Guil-

1. Dom Martène, *Amplissima collectio*, I, p. 1183 et 1195 : « G. de Bagneolis. »

2. *Essai sur le règne de Louis VIII*, p. 265 et 339.

3. *Historia diplomatica Frederici secundi*, II, p. 462.

4. Ch. Petit-Dutaillis, *op. cit.*, p. 90.

laume de Bagneaux; car il serait l'un des plus anciens seigneurs de Bagneaux, près Nemours.

Rien ne s'oppose à ce que l'on identifie l'ambassadeur de Louis VIII avec Guillaume de Bagneaux, chevalier, qui est en avril 1213 cité comme témoin du don fait par le même Gauthier de Nemours de la dîme du vin de son clos de Bromeilles au chapelain de son château Étienne¹, et qui a fait abandon lui-même en mars 1217, avec l'assentiment de sa femme Agnès et de ses fils², de tout ce qu'il possédait à Trémainville au profit de l'Hôtel-Dieu de Nemours³. Enfin, en mai 1224, il figure dans un accord conclu entre Philippe de Nemours et l'abbaye de Barbeau, et ratifié par Louis VIII⁴.

Le rapprochement paraît s'imposer, ainsi que la rectification du nom de ce chevalier du XIII^e siècle.

Et je ne serais pas éloigné de croire, sans aucune certitude toutefois, qu'à la même famille appartiennent : Jean de Baigneaux, chevalier, dont on a une quittance datée de Lyon, 1358⁵; Guillaume de Baigneaux, aussi chevalier, qui figure en 1383 dans l'armée de Flandre⁶; et l'évêque Gontier de Baigneaux, dont j'ai eu occasion de m'occuper précédemment⁷ : les deux chevaliers portaient un *écu fascé de huit pièces*.

-
1. *Archives hospitalières de Nemours*, B. 40 (copie vidimée du xv^e siècle).
 2. Dont l'un doit être Jean, cité en 1246 dans une des pièces du chartrier de Pontfraud (*Archives de l'Yonne*, H. 2404).
 3. *Archives hospitalières de Nemours*, A. 1 (orig. jadis scellé).
 4. *Bibliothèque nationale*, ms. latin 10943, f^o 91.
 5. Demay, *Collection Clairambault*, I, n^o 563.
 6. *Idem*, n^{os} 561-562.
 7. *Annales de la Société*, X (1892), p. 312.

X.

GUILLAUME DE VILLETHIERRY,
châtelain et bailli de Gisors.

RENAUD DE VILLETHIERRY,
bailli de Caen-Bayeux-Avranches-Mortain.

Non loin de Vallery s'étend le petit village de Villedethierry¹; il a donné son nom à une famille autochtone d'où sont sortis ces deux personnages, sans doute frères, qui ont joué un rôle dès le règne de Philippe-Auguste.

L'un, Guillaume de Villethierry, cité parmi les feudataires du roi Philippe-Auguste vers 1205-1210², fut châtelain et bailli de Gisors dès 1219³, et conserva cet office environ huit ans : il fut remplacé à la Chandeleur 1227 par Jean des Vignes, ancien prévôt de Paris⁴.

L'autre, Renaud de Villethierry, cité par Béziers⁵ comme premier bailli de Caen (sous le faux nom de : Renaud de Villeterre), régissait en même temps le Bessin, l'Avranchin, le pays de Mortain et de Domfront dès 1209, peut-être même dès 1206⁶. Il tient

1. Canton de Pont-sur-Yonne, arrondissement de Sens (Yonne).

2. *Recueil des Historiens de France*, XXIII, p. 662.

3. *Archives nationales*, S. 2318, n° 42.

4. Borrelli de Serres, *Recherches sur divers services publics*, p. 65; — Ch. Petit-Dutaillis, *Études sur la vie et le règne de Louis VIII*, p. 416 et 458.

5. *Mémoire sur les baillis de Caen*, p. 27.

6. Borrelli de Serres, p. 70; cf. *Recueil des Historiens de France*, XXIII, pp. 612 et 633.

ses assises à Bayeux, à Avranches en 1216¹, ailleurs encore, et paraît à l'Échiquier de Rouen, en 1213; son nom est au milieu de tous les prélats et barons normands qui approuvent l'année suivante une sentence relative à la saisie d'une baronnie par Guillaume Painel sur Foulque, son frère puîné². Les actes de son administration furent nombreux puisqu'il était encore en fonctions en 1227; et il subsiste dans une enquête des traces de plaintes formulées vingt-deux ans après contre son administration en Normandie³.

Le nom sous lequel ces deux fonctionnaires royaux sont aujourd'hui connus et cités est exact. Et, si l'on en voulait une preuve évidente, on la trouverait dans cette mention de l'obituaire de l'abbaye de Preuilly (près Montereau), au 28 avril, qui mentionne à la fois Renaud de Villethierry, chevalier, sa femme Agnès, son père Renier, sa mère Pétronille, et maître Eudes, son fils⁴.

Les Villethierry avaient pour armoiries *un écu à la croix encercelée de*, comme on le peut voir sur le sceau de Guillaume, qui est conservé aux Archives nationales⁵.

1. L. Delisle, *Mémoire sur les grands baillis du Cotentin* (1851), p. 7. d'après le Cartulaire du Mont-Saint-Michel.

2. Béziers, *op. cit.*, p. 27.

3. *Archives nationales*, J. 783, f. 16 v^o (cf. *Recueil des historiens de France*, t. XXIV); — cf. L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, pp. 348, 447-448 et 521.

4. La copie de l'obituaire de l'abbaye de Preuilly appartient à M. Hussion, propriétaire de Preuilly (cf. Maurice Lecomte, dans *Le Moyen-Age*, 1899, p. 331). — Cf. H. Bouchot, *Catalogue des dessins du fonds Gaignières*, I, p. 482.

5. *Archives nationales*, S. 2318, n^o 42.

XI.

THIBAUT DE NANGEVILLE,
sénéchal de Toulouse.

AUBERT DE NANGEVILLE,
sénéchal de Rouergue.

Nangeville, ancienne terre du bailliage d'Étampes¹, est aujourd'hui une commune du Loiret².

On connaît plusieurs seigneurs de cette terre : le plus ancien à notre connaissance est Baudouin de Nangeville, contemporain de Philippe-Auguste, qui vers 1205 est cité comme seigneur de fief dans la châtelanie de Châteaulandon³; un autre, Thibaut de Nangeville, chevalier, dont on trouve la trace dans une charte de septembre 1250 relative aux possessions de l'abbaye de Saint-Victor de Paris en Gâtinais⁴, fut sénéchal de Toulouse en 1269 pour Alphonse de Poitiers⁵; le troisième, Aubert de Nangeville, est cité dans la liste des sénéchaux de Rouergue sous Philippe IV, notamment en 1290⁶. Nous ne savons malheureusement rien de plus sur le compte de ces deux officiers royaux.

Un fragment de généalogie, conservée dans la collection des *Pièces originales*, mentionne quelques membres de la même famille à une époque ulté-

1. *Bibliothèque nationale*, ms. français 28573 (Pièces originales, vol. 2089).

2. Canton de Malesherbes, arrondissement de Pithiviers (Loiret).

3. *Recueil des Historiens de France*, XXIII, p. 664.

4. *Archives nationales*, S. 2152, n° 6.

5. *Idem*, J. 308, n° 70.

6. Gaujal, *Études historiques sur le Rouergue*, I (1858), p. 513.

rieure : Pierre de Nangeville, écuyer (1347), seigneur de La Tour Ronde en la même paroisse; Thomas et Philippe de Nangeville, écuyers (1365); Simon (s. d.); Pierre, premier huissier d'armes du roi, demeurant à Nangeville (1380), et marié à Nicole Filz de Roy qui mourut à Nangeville et dont la tombe se voyait autrefois dans l'église dudit lieu. On cite comme enfants de Pierre de Nangeville et de Nicole Filz de Roy : Robine, qui épousa Jaquet de Belloy, écuyer; Jeanne, femme de Robinot Le Maire, et Pierre, décédé avant 1462¹.

Dès lors, il n'y a plus aucune trace de cette famille gâtinaise, qui avait pour armoiries un *écu de au lion rampant de, brisé d'un lambel de cinq pendants, à la bande de brochant sur le tout*².

XII.

PHILIPPE DE CORQUILLEROY,
grand veneur de Charles V et de Charles VI.

Sous des formes légèrement différentes (Courtquilleraï, Corguilleray, Courguilleroy, etc.), on désigne des personnages appartenant à une famille d'écuyers et chevaliers du Gâtinais, qui tire son nom du village de Corquilleroy, voisin de Montargis, et dont les propriétés s'étendirent tant en Gâtinais qu'en Puisaye. Un certain nombre d'entre eux ont exercé des charges publiques, et le plus connu de tous est

1. *Bibliothèque nationale*, ms. français 28573.

2. Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, II, n° 5157.

assurément Philippe de Corquilleroy, grand veneur des rois de France.

Il ne fut pas d'ailleurs seul de son nom à occuper des fonctions cynégétiques. Avant lui, Jean de Corquilleroy, écuyer, seigneur du Chesnoy en la paroisse de Saint-Fargeau, qui fit aveu pour ce fief le 2 août 1337 au comte de Bar¹, est qualifié de veneur du Dauphin duc de Normandie dès 1356², maître enquêteur des eaux et forêts du même duc en 1362³, maître des déduits du roi ou de la vénerie royale en 1364⁴, puis meurt l'année suivante⁵. — En même temps que lui, Guiot de Corquilleroy était maître forestier de la forêt de Bière en 1372⁶. — Un peu plus tard, Gilles de Corquilleroy est maître de la garde de Courcy en la forêt d'Orléans dès 1394⁷, et Valentine d'Orléans lui confirme en 1408 cet office⁸ qu'il tient encore en décembre 1410⁹; il meurt en 1412, et est inhumé dans l'église de Châteauneuf-sur-Loire le 5 novembre¹⁰; il avait épousé avant 1407

1. *Archives de l'Yonne*, E. 182.

2. *Bibliothèque nationale*, ms. français 27340 (Pièces originales, vol. 856), nos 9-10.

3. *Idem*, n° 11.

4. *Idem*, nos 12-13. — On le trouve à la guerre en 1347 à Arras et à Calais (Clairambault, vol. 36, n° 2810), et en 1355 en Normandie, à la suite du Dauphin (Pièces originales, vol. 856, n° 5).

5. Le P. Anselme, VIII, p. 687; L. Delisle, *Mandem. de Charles V*, p. 35-36.

6. *Bibliothèque nationale*, ms. latin 17058, n° 68.

7. *Catalogue des archives du baron de Joursanvault*, n° 1176; — *Bibliothèque nationale*, ms. français 26033, nos 3105 et 3206.

8. *Bibliothèque nationale*, ms. français 27340, n° 25.

9. *Idem*, nos 28 et 38, et *Catalogue des archives du baron de Joursanvault*, n° 2904. — Il porte dans d'autres documents les titres d'écuyer d'écurie du duc d'Orléans (ms. français 27340, n° 21) et de lieutenant général du souverain maître et enquêteur des forêts du duché (*idem*, n° 23); cf. *Archives du collège héraldique de France*, V (Orléanais), n° 888.

10. *Bibliothèque nationale*, ms. nouv. acquisitions françaises 3653, p. 278.

une certaine veuve, Isabeau, dont le nom de famille n'a pu être retrouvé¹. — De même, Jean de Corquilleroy, écuyer, est qualifié en décembre 1396 de gruyer de la forêt de Livry-en-Launoy, près Paris².

Philippe de Corquilleroy, peut-être fils de Jean mort en 1365, chevalier, maître de la vénerie du roi ou grand veneur, figure dès 1378 avec ce titre dans la liste des pensions royales³; il l'est encore et sans interruption jusqu'en 1399⁴, et c'est lui sans aucun doute qui fait aveu et dénombrement le 24 octobre 1403 pour les seigneuries de Chenevannes et de Chêne-Arnoult⁵. Les registres du Trésor des Chartres renferment des lettres de rémission, de juin 1383, en faveur d'un page du grand veneur Philippe de Corquilleroy, demeurant avec lui en son château de Chêne-Arnoult, qui du commandement de son maître était allé avec d'autres valets chercher toutes sortes de vivres⁶ aux environs pour la garnison du château, et qui en ce faisant avait contrevenu aux ordonnances royales⁷.

On possède le compte des dépenses de la vénerie du roi Charles VI, faites par son grand veneur Phi-

1. *Archives du Loiret*, A. 787.

2. *Bibliothèque nationale*, collection Clairambault, vol. 36, p. 2693. Il était décédé en 1414, et ses deux sœurs avaient épousé Macéot d'Arrabloy et Jean Charnier (*Trésor généalogique* de Dom Villeveille, II, p. 217.)

3. H. Moranvillé, *Extraits de journaux du trésor* (1888), p. 82.

4. *Archives nationales*, KK. 13, f° 22 v° et 122 v°; — *Bibliothèque nationale*, collection Clairambault, vol. 36, p. 2693, et ms. français 27340, nos 14, 15 et 17; — *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, 1895 (passim).

5. *Archives du Loiret*, A. 226. — Chêne-Arnoult est du canton de Charny, arrondissement de Joigny (Yonne); Chenevannes, près de Triguères (Loiret).

6. Blé, avoine, foin, bœufs, vaches, pain, poules, etc.

7. *Archives nationales*, JJ. 122, n° 381.

lippe de Corquilleroy pendant les années 1390-1394¹.

Mais si le plus influent des membres de cette famille gâtinaise a joué un rôle considérable dans l'entourage du roi pendant le dernier quart du XIV^e siècle, on ne doit point méconnaître les services rendus, dans des situations plus humbles il est vrai, par quelques-uns de ses ancêtres et de ses arrière-neveux. Il n'a pas été possible, faute de liens suffisants, d'établir une généalogie même fragmentaire de cette famille : il a fallu se contenter d'énumérer sèchement, et sans leur donner corps, les indications éparses qu'il a été en notre pouvoir de réunir.

Guy de Corquilleroy est présent à Sens le 20 décembre 1223, et se porte caution, avec Geoffroy de Sergines et Miles de Noyers, d'Érard de Brienne qui venait de vendre la forêt de Rageuse à l'archevêque de Sens²; c'est sans doute sa veuve, Adeline, qui quelques années après habitait la prévôté de Gien³. La terre patrimoniale et les fiefs qui en dépendaient, dans la châtellenie de Châteaulandon, durent revenir lors de sa majorité à un autre Guy, convoqué en 1236 pour remplir ses devoirs militaires⁴, et qui en 1239 figure comme fils du précédent dans les listes royales à côté d'Hugues de Montliard et de Guillaume d'Ury⁵.

1. *Bibliothèque nationale*, ms. français 11202 à 11204.

2. *Archives de l'Yonne*, G. 464; — M. Quantin, *Recueil de pièces du XIII^e siècle*, p. 135. — Cf. Petit-Dutaillis, *Louis VIII*, p. 523.

3. *Archives nationales*, JJ. 8, f^o 6. Cf. *Recueil des Historiens de France*, XXIII, pp. 659 et 690. Dans le même volume paraît à deux reprises (pp. 660 et 661) Renaud [Ren. de C.] que les éditeurs appellent, on ne sait trop pourquoi, tantôt *Renaldus*, tantôt *Renerus*.

4. *Recueil des Historiens de France*, XXIII, p. 659 et 725.

5. *Idem*, XXII, p. 589 et 611.

Étienne de Corquilleroy, prêtre, chanoine de l'autel Saint-Pierre en la cathédrale de Sens, vivait au XIII^e siècle, et son obit est marqué au 29 mars dans l'obituaire de cette église¹.

Jean de Corquilleroy, chevalier, est en septembre 1254, d'après un ancien rouleau de la Chambre des comptes, convoqué à Issoudun avec le comte de Sancerre, Eudes de Bourbon, Eudes et Henri de Sully, et beaucoup d'autres² : il est maintenu en 1278 dans ses droits d'usage en une forêt située au bailliage de Bourges³; il meurt le 5 octobre 1285 et est enterré dans l'église paroissiale de Chêne-Arnoult où l'on peut voir encore sa magnifique pierre tombale⁴.

Guillaume de Corquilleroy, chevalier, est mentionné en décembre 1301 sur les tablettes de cire⁵. Et l'année suivante on voit trois frères qualifiés de « valeti », trop jeunes par conséquent pour compter parmi les chevaliers : ce sont Philippe, Renaud et Robert, sans doute enfants de Guillaume⁶.

Ce Robert de Corquilleroy, écuyer du bailliage d'Orléans, est à Saint-Quentin le 21 octobre 1339 et y donne quittance du montant de ses gages, comme participant à la guerre en Vermandois⁷.

1. *Bibliothèque de la ville de Sens*, ms. 45.

2. *Recueil des Historiens de France*, XXIII, p. 730.

3. *Archives nationales*, X^{1a} 2, f^o 37 (Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, I, n^o 2101).

4. Elle sera publiée dans le tome V des *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*.

5. *Recueil des Historiens de France*, XXII, p. 528.

6. *Idem*, p. 529.

7. *Bibliothèque nationale*, collection Clairambault, vol. 36, n^o 2813.

Guiot de Corquilleroy, frère de Jean, le maître de la vénerie ci-dessus nommé, et cousin de Robert¹, duquel il tient en fief des propriétés sises en la paroisse de Champcevais (châtellenie de Châtillon-sur-Loing), paraît dès 1337; écuyer, il est en même temps que Robert à Saint-Quentin en 1339², puis on le trouve passant une montre de sa compagnie à Rouen le 24 juillet 1355³.

On rencontre ensuite Gaucher de Corquilleroy qui en 1360 vend une vigne à l'hôpital de Joigny⁴; ce doit être le même qui est désigné fautivement sous le nom de Galehot de Corquilleroy, écuyer, capitaine de gens d'armes du diocèse d'Auxerre en 1364⁵; puis c'est Jean, siégeant comme juge aux assises de Châteaurenard en 1368⁶; Denis, mentionné en 1379⁷; et Adam, l'un des écuyers de la compagnie de Guillaume des Bordes⁸, porte-oriflamme de France, qui fut passée en revue au mois de septembre 1388 à Châlons-sur-Marne⁹.

Agnès de Corquilleroy, veuve de Jean Douart¹⁰,

-
1. *Archives de l'Yonne*, E. 182.
 2. *Bibliothèque nationale*, collection Clairambault, vol. 36, n° 2808.
 3. *Idem*, ms. français 27340, nos 2-4. — Est-ce le même que l'on a vu ci-dessus forestier de la forêt de Bière en 1372?
 4. *Archives de l'Yonne*, F. 4.
 5. Le P. Anselme, *Histoire généalogique*, VIII, p. 687.
 6. *Archives du Loiret*, A. 1977.
 7. *Bibliothèque nationale*, ms. français 27340, n° 55.
 8. Par lettres du 20 décembre 1370, Guillaume des Bordes avait été établi capitaine de Montereau-fault-Yonne (Le P. Anselme, VIII, p. 206).
 9. Le P. Anselme, *op. cit.*, VIII, p. 687. On retrouve cet Adam qualifié de seigneur de Rumont en 1410 (*Archives de Seine-et-Marne*, H. 987, liasse XII, n° 16).
 10. On trouve un autre Jean Douart, son fils sans doute, maître de la garde de Vitry-aux-Loges en 1399, et Pierre Douart, garde de la forêt de Paucourt en 1406 (*Bibliothèque nationale*, Pièces originales, vol. 1018).

écuyer, tutrice de ses enfants, rendit aveu et dénombrement le 28 novembre 1389 au roi, à cause de son château de Châteaurenard, pour des fiefs et arrière-fiefs sis dans les paroisses de Douchy et de Montcorbon ¹.

Le 28 juillet 1406, Denis de Corquilleroy reçoit plusieurs hommages en raison de son fief de Châtre², en la châtellenie de Châtillon-sur-Loing³; il descend donc de Guiot ci-dessus nommé.

Pierre de Corquilleroy, écuyer, valet tranchant du roi dès 1448, reçoit en cette année dix livres pour avoir été de Tours en Vendômois et en Dunois et y avoir assemblé des arbalétriers destinés au siège du Mans⁴; il touche 240 livres de gages par an pour son office jusqu'à la mort de Charles VII⁵, puis est attaché comme écuyer tranchant au service de Charles, duc de Berri⁶, jusqu'à sa mort, aux appointements de 20 livres tournois par mois⁷, puis il reparait en juillet 1472 comme maître d'hôtel de Louis XI⁸.

Gaucher de Corquilleroy, écuyer dès 1441⁹, vend le 1^{er} juin 1444 à Pierre de Longueil, doyen du

1. *Archives du Loiret*, A. 230.

2. Commune de Champcevrains, canton de Bléneau, arrondissement de Joigny (Yonne).

3. *Archives du collège héraldique*, V (Orléanais), n° 1113.

4. *Bibliothèque nationale*, ms. français 32511, f° 128 v°.

5. *Idem*, f°s 144, 155, 165, 178 v°, 186 v° et 205; — cf. *Chronique de Mathieu d'Escouchy* (édition de Beaucourt), III, p. 378.

6. *Bibliothèque nationale*, ms. français 21477, f°s 33 et 45.

7. *Bibliothèque nationale*, ms. français 27340, n° 40.

8. Le P. Anselme, *op. cit.*, p. 687; — *Bibliothèque nationale*, ms. français 27340, n° 18.

9. Abbé de Marolles, *Inventaire des titres de Nevers*, col. 744.

chapitre cathédral d'Auxerre¹, une partie du minage d'Auxerre, avec le consentement de Marguerite de Moulon sa femme²; l'année suivante, il fait aveu et dénombrement, à cause de sadite femme, de cens situés au lieu de Repost en la paroisse d'Ichy³, et un autre aveu au roi pour une maison sise à Montargis⁴.

Thomas de Corquilleroy, fils de Gaucher et de Marguerite de Moulon⁵, écuyer, fut nommé par l'évêque Pierre de Longueil, le 29 août 1449, capitaine-gouverneur de la ville de Cosne⁶ et confirmé dans cet office par lettres de Louis XI du 30 mars 1474⁷; on le retrouve en 1474 écuyer-panetier du roi servant en la compagnie de Jean d'Estouteville⁸ et autorisé à faire exercer par un autre son office de garde des halles de Caen⁹; puis, en récompense des services qu'il rendit dans sa jeunesse à Charles VII, au siège de Pontoise, et aussi en considération de ce que ses frères et son neveu ont été tués dans la guerre bourguignonne, il est nommé par lettres de Louis XI, données à Arras le 23 mai 1478, élu extraordinaire en l'élection d'Auxerre¹⁰.

1. Lequel était parent des Corquilleroy, puisque Guillemette de Corquilleroy, mariée le 9 juin 1451, était sa nièce.

2. Ch. Defnay, dans *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, 1886, p. 217. Marguerite était fille de feu Jean de Moulon, écuyer d'écurie du duc Jean de Berri.

3. *Archives du château de Montliard* (Loiret); orig. parchemin.

4. *Archives du Loiret*, A. 299.

5. *Idem*.

6. *Archives de l'Yonne*, G. 1689.

7. *Idem*.

8. Le P. Anselme, *op. cit.*, p. 687.

9. *Bibliothèque nationale*, ms. français 27340, n° 19.

10. *Archives de la Côte-d'Or*, B. 2584, f° 28.

Adam de Corquilleroy, autre frère de Thomas, est prêtre, il passe le 1^{er} septembre 1477 un bail du lieu de La Malardière en la paroisse de Châtillon-sur-Loing¹.

Christophe de Corquilleroy, serviteur de l'évêque de Langres, reçoit du roi un don de 6 livres 17 sous, en 1467, pour s'en retourner vers son maître².

Raymond de Corquilleroy, écuyer³, se désiste en 1457 au profit de Jean Laurent, marchand à Joigny, des droits qu'il prétendait posséder sur certains biens à Longueron, près Joigny⁴; seigneur de Champlay, des Barres près Saint-Laurent-en-Puisaye, et de Neuvy-sur-Loire, il transigea le 13 octobre 1473 avec l'abbaye des Roches (près Cosne) au sujet d'une rente de douze livres tournois sur la terre et seigneurie des Barres, rente donnée à ladite abbaye par feu Marguerite de Rochechouart, dame dudit lieu; la terre des Barres lui venait de l'héritage de son frère Guillaume, écuyer, dont il était l'unique héritier, et il en fit don ultérieurement à sa fille Agnès, mariée à Guiot du Chesnay⁵, conseiller et maître d'hôtel de Charles, duc de Berri⁶, puis de Louis XI et de Charles VIII, et dont elle était veuve en 1492⁷.

Guillaume, frère du précédent, écuyer, était capi-

1. *Bibliothèque nationale*, ms. français 27340, nos 41-42.

2. *Bibliothèque nationale*, ms. français 32511, f^o 262 v^o.

3. *Bibliothèque nationale*, ms. français 11876, p. 1528.

4. *Archives de l'Yonne*, F. 4.

5. *Archives de la Nièvre*, H. 152. Ce document m'a été obligeamment communiqué, avec d'autres indications d'archives privées que j'utilise ici, par mon très aimable confrère M. H. de Flamare.

6. Sur Guiot du Chesnay, voir les *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, t. III (1902), p. 21-23.

7. *Archives du château de Guerchy* (Yonne); orig. parchemin.

taine de la ville de Saint-Dizier dès 1449¹ et le fut sans interruption jusqu'en 1468², époque à laquelle il fut nommé en la même qualité à Châlons-sur-Marne³; il est encore cité dans une lettre du connétable de Saint-Pol du 15 mai 1470⁴, et meurt avant le mois d'octobre 1473, sans aucun doute célibataire. Il avait fait hommage au comte de Nevers en 1460 pour la terre des Barres en Puisaye⁵.

Jean de Corquilleroy⁶, prêtre, assista au sacre du roi à Reims le 15 août 1461; fut, grâce à la protection de Louis XI, élu évêque de Lodève le 26 avril 1462; chargé de plusieurs missions politiques pendant la guerre du Bien Public, il mourut vieux en 1488 et fut inhumé dans la cathédrale de Lodève, près du tombeau de saint Fulcran qu'il avait fait restaurer⁷.

Guillaume de Corquilleroy, fils de Guillaume et probablement frère du précédent, chevalier, seigneur de Corquilleroy, Tracy (Nièvre), Chancenay (Haute-Marne) depuis 1461⁸, et autres lieux, fut aussi un des serviteurs favoris de Louis XI, qui l'emmène dans son voyage de Bourbonnais en 1470⁹, et le

1. *Bibliothèque nationale*, ms. français 32511, fo 133 v°.

2. *Idem*, fos 110 v°, 194, 233 v°, 241 v°, 286 et 290 v°.

3. Ed. de Barthélemy, *Variétés historiques sur le Châlonnais et le Rémois*, 3^e série, p. 54.

4. Henri Stein, *Lettres missives des xv^e et xvi^e siècles conservées aux archives municipales de la ville de Troyes* (1889), p. 3 (extr. de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, t. XXV).

5. *Archives du château de Guerchy* (Yonne); orig. parchemin.

6. Appelé par un ancien historien « Jean de Horguellerees ».

7. *Gallia christiana*, VI, p. 562; — *Bibliothèque nationale*, ms. français 20884, n° 112 (orig. parchemin).

8. Alph. Roserot, *Catalogue des actes royaux conservés dans les archives de la Haute-Marne*, n° 241 et 335 (*Le Bibliographe moderne*, 1902).

9. *Archives nationales*, JJ. 195, n° 527. — Il était alors capitaine de Saint-Léger [-des-Vignes], près Decize (Nièvre).

nomme maître de son hôtel, puis prévôt des marchaux (il prêta serment comme tel le 2 janvier 1477) à la place du fameux Tristan Lhermite¹. Il avait reçu un don spécial du roi à l'occasion de son mariage avec Marguerite de Prunelé en 1466, et rendu d'appréciables services dans la lutte contre Charles le Téméraire, tant sur les frontières du Luxembourg qu'en Picardie; en considération de ces services et pour le dédommager de l'obstacle qu'avait mis Louis XI à la réédification de la place forte de Corquilleroy, située non loin du lieu de La Curée en Gâtinais², « afin que par ce moien les bestes sauvages ne s'esloignent ne estrangent dudit pais où alons souvent nous esbatre et chasser », le roi lui fit don en juin 1475 des seigneuries des terres et seigneuries de Charmont, Charmontel, Contault et Bignicourt-sur-Saulx en Champagne³. Il conserva les fonctions dont il était investi sous le règne de Charles VIII, qui le chargea de différentes missions⁴ et le confirma dans la possession de la justice de Tracy en décembre 1486⁵. Il fut capitaine de Châlons-sur-Marne après son père et jusqu'en 1496⁶, et

1. *Archives nationales*, JJ. 206, n° 1000; — *Bibliothèque nationale*, ms. français 20430, f° 52; ms. français 27340, nos 44-48; — *Archives de la Marne*, G. 157, f° 155; — De Marolles, *Inventaire des titres de Nevers*, col. 294.

2. Aujourd'hui Pilvernier-la-Curée, commune de Mondreville, canton de Châteaulandon (Seine-et-Marne). L'éditeur des *Lettres de Louis XI*, M. Vaesen, qui cite ce passage, t. IV, p. 260, ne l'a pas compris. Cf. *Bibliothèque nationale*, ms. français 32511, f° 276 v°.

3. *Archives nationales*, X^{1a} 8607, f° 34.

4. *Procès-verbaux du conseil de régence de Charles VIII*, publiés par A. Bernier (1835), 2^e partie, p. 166; — Henri Stein, *Lettres missives*, p. 24 (où à tort il a été confondu avec le précédent Guillaume).

5. *Archives nationales*, JJ. 218, n° 174.

6. *Archives de la Marne*, G. 156, f° 11; — Ed. Barthélemy, *loc. cit.*, p. 55.

mourut le 6 juillet 1504, ayant eu trois enfants : Louis, dont il sera question plus loin ; Marguerite, mariée à François Pelourde, d'une vieille souche berrichonne ; et Claude, qui épousa Jacques de Brouille, seigneur de Livry-sur-Vesle en Champagne.

Hélène ou Éléonore de Corquilleroy¹ est citée comme prieure de la Madeleine de Trainel (Aube) en 1492-1496².

Thomas de Corquilleroy, écuyer, était sans doute fils de Thomas, car il rend foi et hommage pour le même hôtel de Montargis d'abord à Louis XI, dont il était panetier³, puis à Charles VIII⁴. Seigneur de Branches, de Lisledon, de Neuvy-sur-Loire, il avait épousé Marie de Marcilly qui déposa en septembre 1498⁵ dans le procès du divorce de Louis XII⁶, et fut autorisé par Charles VIII à faire fortifier sa « grande et belle maison » de Neuvy⁷.

Louis de Corquilleroy, fils aîné de Guillaume, écuyer, seigneur de Tracy, déclara vers 1500 tenir en fief du comte de Sancerre sa maison de Tracy avec le domaine et la justice en dépendant⁸. Capitaine de

1. On en a fait deux personnes différentes ; c'est cependant bien la même.

2. Abbé Defer, *Histoire de Trainel* (Mémoires de la Société académique de l'Aube, 3^e série, XXI, 1884, p. 256) ; cf. le nécrologe du Paraclet (ms. de la Bibliothèque de Troyes).

3. *Archives nationales*, P. 10, n^o 175 ; — *Archives du Loiret*, A. 290.

4. *Archives nationales*, P. 10, n^o 186 ; — *Archives du Loiret*, A. 299.

5. Elle était alors âgée de quarante-cinq ans.

6. R. de Maulde, *Procédures politiques du règne de Louis XII* (Paris, 1885, in-4), p. 971.

7. Lettres patentes données à Bois-Malesherbes en octobre 1486 (*Archives nationales*, JJ. 218, n^o 235).

8. *Archives du Cher*, C. 815, p. 227.

Châlons-sur-Marne dès 1492⁶ avec son père, puis seul de 1496 à 1504, il résigna alors cette fonction en faveur de Jacques de Brouille son beau-frère¹.

Il eut pour fils Pierre de Corquilleroy, seigneur de Tracy, qui épousa Gilberte de Montjournal, et eut de nombreux démêlés avec la justice. Nous avons rencontré en effet dès le 12 juillet 1529 un défaut prononcé contre lui par le Parlement de Paris²; on le poursuit pour pillages et dégâts causés par lui ou ses gens et on le trouve en contestation pour la propriété de la terre de Lain, près Courson-sur-Yonne, le 29 décembre 1537³; à la requête de Hugues de Grossouvre, chevalier, seigneur de Montgoublin, agissant pour le compte de sa femme, il est ordonné de prise de corps contre lui⁴; accusé de vols et de pillages commis avec une bande de serviteurs dont l'un a été condamné pour homicide et décapité, il laisse passer les défauts, et, tous moyens de défense épuisés, il se voit condamné, le 27 avril 1542, à 4000 livres d'amende envers le roi et à 800 livres envers Hugues de Grossouvre auquel il devra rendre tous les biens et meubles saisis sur les domaines de son beau-père⁵; enfin, comme sans doute il était resté aux sourds à toutes les injonctions de la justice, le Parlement de Paris lance contre lui, le 23 octobre 1546, un ordre de comparution à bref délai sous peine de

1. Ed. de Barthélemy, *loc. cit.*, p. 55.

2. *Archives nationales*, X^{2a} 79.

3. *Idem*, X^{2a} 87.

4. *Idem*, X^{2a} 89 (au 25 octobre 1540) et X^{2a} 90 (au 19 mars 1541).

5. *Idem*, X^{2a} 91.

bannissement¹. Nous ignorons ce qu'il en advint.

Philippe de Corquilleroy, seigneur du Pont², était un bâtard de la famille³; il épousa Marie, fille de Pierre Néel⁴. On voit en avril 1504 le trésorier de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre donner à Philippe et à son beau-père quittance de la ferme de la seigneurie de Sommecaise dont ils étaient usufruitiers⁵; en 1505 et ultérieurement, Feins, Sainte-Berthe près Adon, et Ouzouer-sur-Trézée figurent parmi les terres amodiées⁶.

Philippe était mort en décembre 1526⁷, laissant deux fils, Philippe et Jean, tous deux qualifiés de seigneurs usufruitiers de Sommecaise et autres lieux dans différents actes de procédures et transactions passées avec l'abbaye des Écharlis, l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, ou avec le seigneur de Feins⁸. Philippe épousa Marguerite de Machault, et avec elle vendit le 23 juin 1548 la moitié du bail emphytéotique de la seigneurie de Sommecaise aux frères François et Loup de Courtenay⁹; il se convertit à la religion protestante et conduisit une expé-

1. *Archives nationales*, X^{2a} 100.

2. Commune de Saint-Hilaire-sur-Puiseaux, canton de Lorris, arrondissement de Montargis (Loiret).

3. *Bibliothèque nationale*, Pièces originales, vol. 897, dossier 20054, n° 853.

4. Il mourut en 1518; c'était un ancien receveur de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre à Diges.

5. *Archives du château de Bontin* (Yonne). — La maison seigneuriale de Sommecaise appartenait à l'église.

6. *Idem*.

7. *Idem*.

8. *Idem*.

9. *Idem*.

dition au Brésil pour y rejoindre le célèbre Villégagnon.

Son frère Jean, écuyer, seigneur du Pont, de Sommecaise en partie et de Saint-Georges-sur-Arnon en Berri¹, épouse Marguerite de Montigny; il passe un accord en novembre 1556 avec François et Loup de Courtenay au sujet de droits d'usage dans des bois voisins de Sommecaise², et un autre en août 1558 avec les habitants de ce village³. Lors de sa mort (mai 1566), François de Courtenay fit opposition à l'inhumation de son corps dans le chœur de l'église de Sommecaise, attendu que cette église était du domaine des Courtenay de Bontin, et que les prédécesseurs de Jean de Corquilleroy étaient enterrés dans la chapelle du Pont, autrement dite la chapelle Notre-Dame, à Sommecaise⁴. Sa fille Étienneette avait épousé par contrat du 10 juin 1559 Charles de Mullot, fils aîné d'Alain de Mullot, écuyer, seigneur du Colombier et de La Motte-Parnardin près Étais⁵.

Christophe de Corquilleroy, écuyer, demeurant à La Rivière, paroisse d'Ardon, était en 1573 homme d'armes de la compagnie de M. le grand prieur de Champagne⁶.

Gilberte et Jeanne de Corquilleroy sont mention-

1. *Archives du Cher*, E. 1898.

2. *Archives du château de Bontin*.

3. *Idem*.

4. *Idem*. — Cette chapelle n'a pas été mentionnée dans notre *Pouillé de l'ancien diocèse de Sens*.

5. *Archives de M. de Mullot de Villenaut*, au Colombier (Yonne).

6. *Bibliothèque nationale*, ms. français 27340, n° 51.

nées en 1580 et en 1596 dans les registres paroissiaux de Leugny (Yonne)¹.

Le 4 mai 1569, Jean de Corquilleroy, sieur de La Boullenerye, est maréchal des logis d'une compagnie de trente hommes d'armes des ordonnances du roi sous la conduite de M. de Sainte-Maure, comte de Joigny et marquis de Nesle². C'est peut-être le même dont on trouve la trace dans le contrat de mariage de Jeanne de Corquilleroy, fille de Jean décédé et d'Anne Louzeau, qui fut mariée le 20 novembre 1583 à Claude de La Rivière, écuyer, seigneur de La Borde³.

François de Corquilleroy était sans doute fils de Jean, seigneur de Sommeçaise, car il est qualifié seigneur du Pont, de Sommeçaise en partie et de La Motte de Naples⁴, y demeurant, dans un échange de biens conclu le 12 mai 1614⁵; il était mort en 1623⁶.

Jean, fils du précédent, porte les mêmes titres dans deux documents⁷ des 5 juillet 1622 et 5 février 1623; à cette dernière date, il est héritier de son père; décédé lui-même avant le 23 février 1643, il laisse pour

1. *Inventaire des archives départementales de l'Yonne*, I, p. 122 (série E supplément).

2. *Bibliothèque nationale*, ms. français 27340, n° 50.

3. *Archives du château de Guerchy* (Yonne).

4. Commune des Ormes, canton d'Aillant-sur-Tholon, arrondissement de Joigny (Yonne).

5. *Archives du château de Bontin*.

6. Convient-il d'y rattacher Edmée de Corquilleroy qui, le 5 février 1624, épouse à Grez-sur-Loing François Doubleau, et qui est marraine dans la même paroisse le 16 mai 1635?

7. *Archives du château de Bontin*.

veuve Edmée de La Forest avec plusieurs enfants¹, parmi lesquels il faut sans doute compter Jean, que l'on trouve en mai 1667 capitaine d'une compagnie d'infanterie au régiment d'Harcourt², et Madeleine, qui en 1672 était veuve de Pierre de Giraut, seigneur de Boisrobert; il semble que la fortune avait peu à peu abandonné cette vieille et noble famille, puisqu'une adjudication par décret aux Requêtes du Palais³, en date du 16 janvier 1672, fut faite après saisie du fief de La Motte de Naples, consistant en une maison avec pont-levis et entourée d'eau, en la paroisse de Sommeçaise, où résidait Madeleine de Corquilleroy; Michel de Sallonne, chevalier, seigneur de Frauville, fut déclaré adjudicataire.

Dès lors c'est le silence complet sur les descendants du grand veneur Philippe de Corquilleroy et des favoris des rois Louis XI et Charles VIII.

HENRI STEIN.

(Sera continué.)

1. *Archives du château de Bontin.*

2. *Bibliothèque nationale*, ms. français 27340, n° 52. — A la fin des remontrances remises par les nobles des bailliages de Nemours et de Châteaulandon aux députés convoqués aux Etats Généraux de Tours en 1651, on lit parmi les noms des signataires celui de « Corquilleroy » (*Bibliothèque nationale*, ms. français 32926, f° 54). L'absence de prénom ne nous permet pas de l'identifier.

3. *Archives du château de Bontin.*



LA
DÉCORATION DES TRUMEaux
DE LA
CHAPELLE DE LA SAINTE-TRINITÉ
AU CHATEAU DE FONTAINEBLEAU

ANS un intéressant article des *Annales de la Société du Gâtinais*¹, M. Henri Stein a révélé le nom de deux des sculpteurs, jusqu'ici inconnus, employés à la décoration de la chapelle de la Sainte-Trinité.

Les travaux, confiés le 7 octobre 1613 à Barthélemy Tremblay, continués à partir de 1629 par son gendre Germain Gissey, ont dû subsister plus ou moins endommagés jusque vers le commencement du siècle dernier, et peut-être à l'heure actuelle en demeure-t-il encore quelques débris. Ces ouvrages ne se rapportaient pas, comme le suppose M. Henri Stein, à la partie basse de la chapelle, qui dès l'origine a été revêtue du lambris de bois sculpté et doré toujours existant. Ce lambris ne figurait pas d'ailleurs dans le projet primitif de Fréminet, qui avait rêvé pour la place qu'il occupe un fastueux revêtement de marbre

1. Tome XIX (1901), p. 232-240.

analogue à l'ornementation du maître autel; projet adopté par Henri IV, mais devant lequel recula la régente Marie de Médicis, au dire de l'abbé Guilbert.

Les travaux commandés à Tremblay s'appliquaient à la partie intermédiaire de l'édifice, aux trumeaux de fenêtres si nus et si vides aujourd'hui entre les somptuosités de la voûte et les élégances du lambris inférieur. Comme le conjecturait avec beaucoup de sagacité M. Henri Stein, l'auteur du plan primitif avait dû nécessairement prévoir la décoration de ce premier étage. C'est cette décoration, composée de quatorze médaillons ovales, peints par Fréminet, que Tremblay et Gissey ont complétée à l'aide des ornements sculptés dont la description nous est minutieusement donnée au devis publié dans les *Annales*, et plus sommairement, mais encore très complètement indiquée par le P. Dan.

Le devis mentionne tout d'abord que le sculpteur aura à faire la décoration de seize piles formant les côtés de la chapelle. La décoration n'a été en réalité maintenue que sur quatorze, par suite de la construction de la tribune qui occupa la dernière travée. Elle comprenait pour chaque pile trois parties distinctes : au centre un cadre ovale orné de moulures et de cartouches; en bas du trumeau, un groupe d'enfants porteurs d'attributs; en haut, une tête de chérubin accompagnée de festons ou guirlandes.

Aucun doute sur ces points, en présence des termes du devis qui prévoit « une ovale avecq plu-
» sieurs moullures convenables, qui aura de hault
» sept piedz, de large quatre piedz et demy...

» Plus sera posé au bas de ladicte pille deux roul-

› leaux, sur lesquelz sera posé deux petits enfans
› tenans en leur main une couronne et un chiffres et
› des autres mains deux sceptres.

› Plus sera posé une teste de chérubin ornée de
› rouleaux et d'un grand feston pendant avec deux
› autres petits des deux costez de ladicte tête qui se
› pose entre les croisées, et le tout par la face de
› devant. ›

Le P. Dan résume très exactement cet ensemble et le situe clairement dans la description suivante¹ :

« Sur la grande corniche de ce lambry, au bas de
› tremeaux des fenestres, sont posez vingt huit anges
› de relief, qui tiennent d'vne main vn sceptre et de
› l'autre les chiffres de leurs maïestez.

› Et entre les tremeaux au-dessus de ces anges,
sont quatorze ouales, sept de chaque costé, toutes
remplies de tableaux, avec seize testes de cherubins
au dessus accompagnez de festons. ›

C'est bien évidemment aux stucs de Tremblay et de Gissey que s'appliquent ces lignes du P. Dan.

Après avoir longuement décrit les sujets des peintures de la voûte, il revient quelques pages plus loin² aux peintures des trumeaux sur lesquelles il s'exprime ainsi :

› Il y a quatorze tableaux outre les précédens, sept de part et d'autre, entre l'arrachement et grande corniche de la voute et du lambry, tous en Ouale, ornez de leurs bordures de stuc bien dorées : dans lesquels Tableaux Ouales sont representez les mer-

1. Page 65.

2. Page 69.

ueilles et principaux mystères de la Vie de nostre Seigneur Jesus-Christ; œuvre considérable où ledit sieur Fréminet a fait paroistre, comme en tout le reste de ses ouvrages, combien il excelloit en son Art, et qu'il y étoit aussi scauant que iudicieux. »

Ces quatorze tableaux', dont Fréminet avait emprunté les sujets au Nouveau Testament, après s'être inspiré de l'Ancien pour les peintures de la voûte, devaient, avec leur entourage de stuc doré et de figures en relief, compléter de la façon la plus heureuse la décoration de ce que tout le monde appelaient alors « la belle chapelle ».

De cette riche décoration peinte et sculptée, dont il ne paraît exister aucune représentation complète, rien ou assurément presque rien ne demeure.

Comment et quand a-t-elle disparu?

Dans une estampe de Brissart ayant pour sujet le *mariage de Louis XV et de Marie Leczinska*, célé-

1. Voici, d'après le P. Dan, les sujets et l'emplacement des quatorze tableaux de Fréminet, aujourd'hui disparus : Le premier, en partant du maître-autel, du côté du jardin de la reine, représentait « la Sybille Cumée, » avec l'empereur Auguste-César, auquel elle fait voir et montre une Vierge » tenant un enfant entre ses bras, qu'elle prédit devoir un jour naître » pour le salut du monde. » — Le second à la suite : *Apparition de l'ange à saint Joseph*. — Le troisième : *Présentation de Jésus au Temple*. — Le quatrième : *Jésus au milieu des Docteurs*. — Le cinquième : *Le baptême de Jésus*. — Le sixième : *Les noces de Cana*. — Le septième : *Tentation de Jésus dans le désert*. — Le huitième, placé du côté de la cour du Cheval-Blanc, en partant de la tribune, représentait *Jésus et la Samaritaine*. — Le neuvième à la suite : *Jésus et la femme adultère*. — Le dixième : *La Transfiguration*. — Le onzième : *La guérison du Paralytique*. — Le douzième : *Jésus chassant les marchands du Temple*. — Le treizième : *Jésus ordonnant de payer le tribut à César*. — Le quatorzième : *Jésus et la Madeleine chez Simon le Lépreux*.

bré à Fontainebleau le 5 septembre 1725, la chapelle semble représentée avec un assez rare souci d'exactitude; l'autel y est figuré tel que nous le connaissons et l'on y peut voir assez soigneusement indiqués les cadres ovales des trumeaux avec leurs ornements en relief et les peintures qu'ils renfermaient.

Mais la partie la plus gracieuse de l'œuvre de Tremblay, les vingt-huit enfants tenant les insignes ou les chiffres royaux, n'existe déjà plus.

Cinquante ans après, les peintures de Fréminet appliquées sur des murs de gresserie avaient dû souffrir de l'humidité plus que celles de la voûte peintes sur plâtre. Elles étaient si détériorées que Louis XVI, le 6 janvier 1775, en ordonna le remplacement. Le comte d'Angiviller, directeur des Bâtimens, commanda aux peintres Taraval, Robin, Jollain, Lagrenée le jeune, Renou, Du Rameau, Amédée Vanloo et Bardin, quatorze tableaux ovales de 7 pieds 4 pouces de haut sur 4 pieds 6 pouces de large destinés à succéder aux peintures de Fréminet. Les sujets imposés aux artistes étaient, sauf deux exceptions, les mêmes que ceux qu'avait traités le vieux maître. Les dimensions indiquées correspondaient également avec celles données par le devis de 1613 pour les ovales. On en peut induire, sans trop de témérité, que les cadres sculptés par Tremblay et son gendre subsistaient encore.

Les peintures nouvelles furent exposées collectivement au Salon de l'année 1781, dont elles portent presque toutes la date. Prirent-elles alors la place qui leur était assignée? Rien n'est moins sûr; en tous cas, si elles l'occupèrent, ce ne fut pas pour

longtemps. Aucune des descriptions de Fontainebleau publiées dans la première moitié du siècle dernier, ni Remard en 1820, ni Jamin en 1834 et 1838, ni Vatout en 1840, ne les mentionnent.

Une lithographie de Benoist, éditée vers 1850, représente l'intérieur de la chapelle avec ses trumeaux vides, ornés simplement de quelques moulures et de têtes de chérubins, accompagnées d'un feston : dernier débris, semble-t-il, des ouvrages de Tremblay. Mais il n'y a plus de trace de tableaux ni même de cadres ovales.

Cependant, lorsqu'en 1854 la restauration des peintures de Fréminet fut confiée à M. Lejeune, on songea à replacer dans les trumeaux les peintures du XVIII^e siècle qui existaient encore en partie dans les magasins. Sur les quatorze, deux exécutées par Du Rameau, une par Jollain, étaient trop détériorées pour être employées. Ce nombre, d'ailleurs, n'était plus nécessaire par suite de l'agrandissement de la tribune qui occupait deux travées au lieu d'une. On commanda au peintre Lazerges un tableau peint en 1855, destiné, avec les onze anciens conservés, à compléter cette décoration. Mais l'effet des peintures provisoirement remplacées ne parut pas heureux. Le style de la fin du XVIII^e siècle n'était nullement en harmonie avec celui des compositions de Fréminet, auxquelles le restaurateur venait de rendre tout leur éclat. Les critiques d'art s'émurent : malgré l'invitation du ministre qui insistait en octobre 1857 pour le remplacement immédiat des douze tableaux dans les trumeaux, ils ont été définitivement relégués dans les deux pièces servant de sacristie où l'obligeance

de M. l'architecte-inspecteur nous a permis de les retrouver¹.

De toute la décoration imaginée par Fréminet pour le premier étage de la chapelle, afin de compléter celle de la voûte, rien ne subsiste donc plus aujourd'hui, sauf peut-être, comme nous l'avons dit, quelques têtes d'anges et de chérubins, dernier débris ou dernier souvenir de l'œuvre de ses collaborateurs Tremblay et Gissey.

Espérons qu'une heureuse fortune permettra à M. Henri Stein d'ajouter à ces deux noms ceux des auteurs des sculptures beaucoup plus remarquables de la voûte et de l'autel, toujours subsistantes et dignes de ce que l'on peut encore appeler la « belle chapelle ».

LÉON DEROY.

1. Les douze tableaux conservés sont : *La Sybille de Cumès et la Nativité*, par Taraval; — *Jésus au milieu des Docteurs*, par Jollain; — *Le baptême de Jésus et les Noces de Cana*, par Lagrenée le jeune; — *L'Adoration des Mages*, par Bardin; — *La Samaritaine et la Femme adultère*, par Renou; — *La Transfiguration*, par Robin; — *Le denier de César et Madeleine chez Simon le Lépreux*, par Amédée Vanloo (ces 11 tableaux de 1781); — et enfin *Jésus au Temple*, par Lazerges (1855).

Les trois tableaux disparus représentaient : *La Guérison du Paralytique les marchands chassés du Temple*, par Du Rameau, — et *Jésus au Temple*, par Jollain (remplacé par le tableau de Lazerges).



LISTE ALPHABÉTIQUE
DES
PERSONNES INHUMÉES
EN L'ÉGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE
DE NEMOURS

Aux xvii^e et xviii^e siècles.

(Suite.)

DANJOUANT (Denis-Laurent), curé de Bagneaux; 30 ans. —
3 octobre 1754. — *Chœur.*

DANTAN (Mathurin), sieur du Clos; 63 ans. — 20 décembre 1730.

DAVISSON (Alexandrine-Charlotte-Louise), fille de Charles-
Marie; 6 mois. — 23 octobre 1739. — *Près de la chapelle
Saint-Sébastien.*

* DAVISSON (Charles-Marie), chevalier, seigneur de Nonville.
— V. DAVISSON (Alexandrine-Charlotte).

DEBONNAIRE (Charles), greffier en chef de l'élection; 63 à 64 ans.
— 16 août 1701.

DEBONNAIRE (Françoise-Madeleine), femme de Pierre-Valentin
HEAULMÉ DE LA NEUVILLE; 39 ans. — 11 mars 1733.

DEBONNAIRE (Jean), élu en l'élection. — V. JÉRÔME (Françoise).

* DEBONNAIRE (Jean), contrôleur au grenier à sel. — V. DEBON-
NAIRE (Louis-François).

DEBONNAIRE (Jean-François), contrôleur au grenier à sel;
46 ans. — 8 mars 1746.

DEBONNAIRE (Louis-François), fils de Jean; 9 jours. — 28 jan-
vier 1696. — *Vis-à-vis de la chapelle Saint-Joseph.*

DEBONNAIRE (Madeleine), fille. — 5 janvier 1702. — *Vis-à-vis
de l'autel Saint-Joseph.*

DEBONNAIRE (Marguerite), fille de Mathurin; 25 ans. —
9 août 1709. — *Vis-à-vis de la chapelle Saint-Joseph.*

DEBONNAIRE (Marie), femme de N... PÉRAULT; 47 ans. —
10 novembre 1709.

DEBONNAIRE (Marie-Anne), fille de Jean. — 18 juin 1795. —
Près de la chapelle Saint-Joseph.

DEBONNAIRE (Marie-Anne), veuve de Pierre MOREAU; 66 ans.
— 14 août 1749.

DEBONNAIRE (Marie-Hélène), fille de Jean. — 21 octobre 1697.

DEBONNAIRE (Marie-Urbine), fille de Charles; 24 ans. —
24 mars 1705.

DEBONNAIRE (Mathurin), greffier en chef de l'élection; 70 ans.
— 25 janvier 1684.

DEBONNAIRE (Mathurin), bourgeois; 75 ans. — 19 janvier 1714.
— *Devant l'autel Saint-Joseph.*

DEBONNAIRE (N...), fils de Jean. — 19 juin 1710. — *Vis-à-vis
de la chapelle Saint-Joseph.*

* DEBONNAIRE DE SAINT-REMY (Anne), commissaire aux revues
des maréchaussées de Melun et Nemours. — V. PÉRAULT
(Anne).

DELARUE DU CANDEAU (Anne-Louise), femme de J.-B.-A.
DUBOURG; 25 ans. — 25 août 1737.

DELON (Étienne). — 18 novembre 1658.

* DELON (Guillaume). — Voir N... n° 5.

DELON (Jean), tanneur. — 9 janvier 1650.

DELON (Jean), tanneur. — 19 janvier 1652.

DELON (Jean); 70 ans. — 12 mai 1660.

DELON (Jean); 54 ans. — 12 octobre 1683.

DELON (Jean), officier du prince de Condé; 79 ans. —
14 avril 1735.

DELON (Jeanne), veuve de Charles LEFEBVRE; 85 ans. — 3 jan-
vier 1696.

DELON (Marie), veuve de Claude LEGRUET; 70 ans. — 22 juin 1700.

DELON (Nicolas), tanneur; 72 ans. — 17 juin 1642.

DELON (Philippe), échevin; 56 ans. — 19 mars 1765.

* DELON (Pierre), contrôleur au grenier à sel.—V. PAN (Claire).

DELON (N...), « enfant de la veuve Delon, fille de l'organiste ».
— 6 octobre 1666.

DELON (N...), veuve de Pierre GAYANT. — 1^{er} décembre 1702.

DESBORDES (Anne-Charlotte), femme de Michel LHOTELLIER
DESNAUDIÈRES; 35 ans. — 23 avril 1762.

DESROCHES (Anne), veuve de Julien BELAMY; 47 ans. —
2 août 1713.

* DUBOURG (Jean-Baptiste-Alexandre), directeur des aides en
l'élection. — V. DELARUE DU CANDEAU (Anne-Louise).

* DUCHESNE (Jacques). — V. DUCHESNE (Jean).

DUCHESNE (Jean), fils de Jacques; 13 ans. — 1^{er} février 1741.

DU CHESNÉ (N...), 25 avril 1657.

* DU CHESNEAU (André). — V. CHARLOT (Marie).

DUFRESNE (N...), veuve de Guillaume DELON. — 31 août 1663.

DUMOULIN DE LANTILLY (Jean), mousquetaire de la seconde
compagnie; 18 ans. — 12 novembre 1733.

* DUMOUSTIER (N...), marchand à Laval. — V. CHAMBAULT
(Françoise-Louise).

DUPAYS (Jacques), élu en l'élection; 74 ans. — 6 août 1757. —
Chapelle Saint-Yves.

DUPAYS (Jean-Marie), substitut du procureur du Roi au bail-
liage; 44 ans. — 14 octobre 1701.

DUPUIS (Barbe), femme de Guillaume GARNIER.—6 février 1670.

* DU QUESNAY (François), sieur d'Agrier. — V. DU QUESNAY
(Marie-Anne).

DU QUESNAY (Geneviève-Auguste); 4 mois. — 30 juillet 1683.

DU QUESNAY (Marie-Anne), fille de François; 2 ans et 2 mois.
— 10 février 1720.

DU QUESNAY (N...), dame de Varennes. — 6 septembre 1703.

DUVAL (Agathe), fille de feu Guillaume DUVAL; 5 ans. — 5 février 1758.

* DUVAL (Guillaume), directeur des aides à Sens. — V. DUVAL (Agathe).

ETIENNE (Jean-Joseph), chanoine de la Congrégation de France, prieur de Nemours; 79 ans. — 9 décembre 1767. — *Chapelle Saint-Nicolas.*

FAULTRIER (Jeanne), veuve de Edme FERMANTE; 42 ans. — 13 juin 1676.

FAVIER (Marie), femme de Marin BERTHELET; 35 ans. — 30 juillet 1670.

* FERMANTE (Edme). — V. FAULTRIER (Jeanne).

* FERRIÈRES (Jacques de). — V. FERRIÈRES (Madeleine de).

FERRIÈRES (Madeleine de), fille de Jacques; 8 jours. — 3 mars 1640. — *Chœur.*

FESTEAU (Louis); 34 ans. — 8 mai 1639.

FESTEAU (Louis); 55 ans. — 15 juillet 1652.

FILS (Marie), femme de Charles BATAILLE; 34 ans. — 23 septembre 1683.

* FILZ (Claude), receveur du taillon. — V. FILZ (N...).

FILZ (N...), « enfant de M. Claude Filz »; 1 mois. — 18 novembre 1666.

* FILZ (Geoffroy), avocat. — V. JOYAU (Espérance).

FLEURANT (Jean), notaire royal. — 29 novembre 1715. — *Près de la chapelle Saint-Sébastien.*

FOACIER (Anne-Marie), fille de N... FOACIER; 9 mois. — 17 août 1731.

* FOACIER (N...). — V. FOACIER (Anne-Marie).

FOIREAU (Marie), femme de Pierre MARCHAND; 64 ans. — 15 mai 1702.

FONTENOIS (Marie-Charlotte), femme de [Jacques] PRIEUR DE LA COMBLE; 55 ans. — 7 décembre 1739.

FONTENOY (Jean-René), élu; 64 ans. — 29 septembre 1702.

FORNIAL (N...), « enfant à M. Fornial »; 2 ans. — 26 février 1657.

FOURNIER (Nicolas), curé de Flagy; 62 ans. — 13 août 1651. — *Chœur.*

FOURRÉ (Étienne), avocat du Roi en l'élection, 75 ans. — 26 novembre 1664.

FOURRÉ (Étienne); 28 ans. — 18 juillet 1667.

FOURRÉ (Pierre); 33 ans. — 3 août 1667.

FRANÇOIS (Anne-Nicolas), fils de Cosme; 3 mois. — 7 décembre 1745.

* FRANÇOIS (Cosme), sieur du Tartre, avocat en Parlement. — V. FRANÇOIS (Anne-Nicolas).

FRANÇOIS (Joseph), recteur des petites écoles et chantre; 39 ans. — 9 janvier 1756.

FRAYER (Nicolas), vicaire de l'église Saint-Jean-Baptiste. — 9 mars 1667. — *Chœur.*

* FRÉMONT (Antoine-Robert de), sieur de Gressy. — V. RAULT (Marguerite-Constance de).

FRÉMONT (Auguste-Marie-Jeanne de), fille de Antoine-Robert de FRÉMONT; 3 ans. — 24 avril 1753. — *Chapelle des Hédelin.*

* FRÉMONT (Jean de), sieur de Moulignon. — V. FRÉMONT (Jeanne-Françoise de).

FRÉMONT (Jean de), chevalier, sieur de Gressy; 74 ans. — 16 décembre 1742. — *Devant la chapelle des Hédelin.*

FRÉMONT (Jean-Laurent de), fils de Jean; 13 mois. — 17 septembre 1708. — *Chapelle des Hédelin.*

FRÉMONT (Jean-Nicolas de), fils de Nicolas; 14 mois. — 18 avril 1729. — *Chapelle des Hédelin?*

FRÉMONT (Jeanne-Florence de), fille de Nicolas; 14 mois 1/2. — 10 juillet 1731. — *Chapelle des Hédelin.*

FRÉMONT (Jeanne-Françoise de), fille de Jean; 3 mois. — 21 septembre 1699. — *Chapelle des Hédelin.*

FRÉMONT (Julie-Auguste de), veuve : 1^o de Pierre-Nicolas-Hyacinthe GUILLEMAU; 2^o de Jean-Baptiste ALEXANDRE; 74 ans 1/2. — 20 juillet 1773. — *Chapelle des Hédelin.*

FRÉMONT (Louis-Michel de), fils de Nicolas; 6 mois. — 6 septembre 1729. — *Chapelle des Hédelin.*

FRÉMONT (Marie-Louise de). — 24 janvier 1702. — *Chapelle des Hédelin.*

FRÉMONT (Marthe de), fille de Jean de FRÉMONT DE GRESSY; 28 jours. — 20 janvier 1709. — *Chapelle des Hédelin.*

FRÉMONT (Nicolas de), sieur de Gressy. — 28 août 1736. — *Chapelle des Hédelin.*

FRÉMONT (N... de), fille ondoyée seulement de Nicolas de FRÉMONT. — 7 octobre 1731. — *Chapelle des Hédelin.*

* GALIMARD DE FOUCHY (Michel-François), lieutenant en l'élection. — V. GALLOCHER (Jeanne-Françoise).

GALLOCHER (Claude), élu en l'élection de Montereau; 70 ans. — 14 juin 1751.

GALLOCHER (Jeanne-Françoise), veuve de Michel-François GALIMARD DE FOUCHY; 75 ans et 10 mois. — 26 décembre 1759.

GALLOCHER (Martin), ancien lieutenant de la maréchaussée de Melun et Nemours; 90 ans. — 29 mars 1747.

* GARNIER (Guillaume), officier de gobelet de la Reine. — V. DUPUIS (Barbe).

GAYANT (Gabrielle-Françoise), veuve de Louis de MONLIART; 65 ans. — 23 janvier 1768.

GAYANT (Madeleine), femme de Louis de BIENVENU; 88 ans. — 7 mars 1752.

GAYANT (Marie), fille; 78 ans. — 29 juillet 1738.

GAYANT (Pierre), procureur du Roi en l'élection; 35 ans. — 16 mai 1667.

* GAYANT (Pierre), contrôleur au grenier à sel. — V. DELON (N...).

* GAYANT D'ORMESSON (François-Auguste). — V. GAYANT D'ORMESSON (Pierre-Henri-François-Charles).

GAYANT D'ORMESSON (Pierre-Henri-François-Charles), fils de François-Auguste; 17 ans. — 15 septembre 1766. — *Vis-à-vis de la chapelle de la Vierge.*

- GITTON (Émery), avocat du Roi en l'élection; 62 ans. — 17 août 1662.
- GITTON (Jacques), dit de PUISEUX, lieutenant ancien en l'élection; 60 ans. — 9 février 1633.
- GITTON (Marie), veuve de N... Martin; 68 ans. — 11 mai 1710.
— *Devant la chapelle de la Vierge.*
- GITTON (Pierre), fils de Émery; 4 mois. — 12 août 1636.
- GLAPION (N... de), mousquetaire de la seconde compagnie; 22 ans. — 7 octobre 1714. — *Vis-à-vis de la chapelle Saint-Sébastien.*
- GODERNEAUX (Françoise-Claudine de), femme de Pierre-Claude CHAUVETON; 33 ans et 2 mois. — 11 juillet 1768.
- GROUET (N...), « enfant de M. Grouet ». — 17 novembre 1661.
- * GUILLEMAU (Pierre-Nicolas-Hyacinthe), écuyer, seigneur de Châteaucourt. — V. FRÉMONT (Julie-Auguste de).
- GUILLIONET (Antoine), porte-croix à l'église; 72 ans. — 6 mai 1652.
- GUILLOT (Pierre-Gatien), officier du duc d'Orléans; 69 ans. — 24 septembre 1768.
- GUYOT (Antoine-Léonard), marquis de Saint-Amand, lieutenant général au gouvernement de Nivernais et Donzinois, demeurant à Paris; 38 ans. — 24 octobre 1771. — *Chapelle des Hédelin.*
- GUYOT (Catherine), femme de François HÉDELIN; 44 ans. — 4 mai 1715. — *Chapelle des Hédelin.*
- HAIE DE BARLEMONT (Jean-Gaston de), mousquetaire du Roi dans sa seconde compagnie; 23 à 24 ans. — 22 septembre 1699.
— *Devant le banc d'œuvre.*
- HAUTIN (Étienne); 47 ans. — 12 septembre 1699. — *A la porte de la chapelle Saint-Nicolas.*
- * HEAULMÉ DE LA NEUVILLE (Nicolas). — V. BERTHIER (Geneviève).
- * HEAULMÉ DE LA NEUVILLE (Pierre-Valentin). — V. DEBONNAIRE (Françoise-Madeleine).
- HÉDELIN (Agathe-Aglaré), fille de Charles-Jacques HÉDELIN; 7 ans 1/2. — 23 octobre 1765.

HÉDELIN (Anne), sieur de Chauffour, etc., lieutenant général; 81 ans. — 14 février 1692. — *Chapelle des Hédelin*.

* HÉDELIN (Charles-Jacques), écuyer, sieur de Tancarville. — V. BATAILLE (Agathe-Élisabeth).

HÉDELIN (Charles-Jacques), fils de Charles-Jacques; 1 an. — 16 mai 1758. — *Chapelle des Hédelin*.

HÉDELIN (Charlotte), fille de Louis HÉDELIN; 86 ans et demi. — 8 juin 1756. — *Chapelle des Hédelin*.

HÉDELIN (Claude), lieutenant général au bailliage; 64 ans. — 19 avril 1638. — *Chapelle Saint-Pierre* (plus tard *des Hédelin*).

HÉDELIN (François), abbé d'Aubignac; 72 ans. — 25 juillet 1676. — *Chapelle des Hédelin*.

HÉDELIN (François), lieutenant général au bailliage; 69 ans. — 2 octobre 1742. — *Chapelle des Hédelin*.

HÉDELIN (Françoise-Auguste), fille de François. — 1^{er} juin 1709. — *Chapelle des Hédelin*.

* HÉDELIN (Jacques), écuyer, sieur du Tertre. — V. HÉDELIN (Jean-Baptiste-Stanislas).

HÉDELIN (Jean-Baptiste-Stanislas), fils de Jacques; 18 mois. — 17 septembre 1733. — *Chapelle des Hédelin*.

HÉDELIN (Jeanne-Marie), fille de Louis; 82 ans. — 11 juin 1758. — *Chapelle des Hédelin*.

HÉDELIN (Louis), écuyer, sieur du Martroy, lieutenant général; 60 ans. — 22 janvier 1706. — *Chapelle des Hédelin*.

HÉDELIN (Marc-Antoine), fils de Jacques; 5 mois. — 28 novembre 1729. — *Devant la chapelle des Hédelin*.

HÉDELIN (Marguerite-Auguste), veuve de Jean de FRÉMONT DE GRESSY; 80 ans. — 2 décembre 1750. — *Chapelle des Hédelin*.

HÉDELIN (Maria), fille de Anne; 4 ans. — 1^{er} octobre 1652.

HÉDELIN (Marie-Anne), fille de Louis; 8 mois. — 8 juin 1672.

HÉDELIN (Michelle), veuve de Louis CHAPPOTTIN; 55 ans. — 25 août 1659.

HÉDELIN (N...), fils de Anne; 7 mois. — 20 mars 1652.

HÉDELIN (N...), fils ondoyé seulement de Louis. — 13 juin 1685.

— *Chapelle des Hédelin.*

HÉDELIN (Pierre), prêtre; 42 ans. — 10 février 1695. — *Chapelle des Hédelin.*

HUE (Claude), veuve de Charles BATAILLE; 70 ans. — 15 septembre 1734.

HUE (Sébastien), ancien curé de Bagneaux; 72 ans. — 4 septembre 1743. — *Chœur.*

HUGUET (Marie), femme de Gilles COLIN. — 19 octobre 1693.

HUTTEPIN (Marc), premier bedeau de l'église; 63 ans. — 29 juillet 1633.

IMBERT (Claudine), veuve de Honoré BERTHE; 75 ans. — 27 février 1771. — *Chapelle des prieurs.*

* INVERNEAU (Georges), dit Saint-Amour, « opérateur de M. de Longueville ». — V. INVERNEAU (Nicolas).

INVERNEAU (Nicolas), fils de Georges; 22 ans. — 3 janvier 1665.

JÉRÔME (Françoise), veuve de Jean DEBONNAIRE. — 7 octobre 1755.

JOLLIVET (Élisabeth), fille de « M. Jollivet »; 8 ans. — 13 novembre 1650.

JONCOUX (Geneviève-Thérèse de), femme de N... CHASTELIER; 27 ans. — 25 septembre 1694.

JOYAU (Charlotte), fille de Louis; 37 ans. — 8 septembre 1639.

JOYAU (Espérance), veuve de [Geoffroy] FILZ. — 4 avril 1650.

JOYAU (Espérance), femme ROUX; 24 ans. — 3 novembre 1660.

* JOYAU (Louis), archer des gardes du corps du Roi. — V. JOYAU (Charlotte).

JOYAU (Louis), curé de Fay; 53 ans. — 12 août 1652.

JOYAU (Louis). — ?

Minutes de Debonnaire, Testament d'Espérance JOYAU, sa fille, 25 février 1644.

JOYAU (Marie), femme de Charles LEFEBVRE le jeune. — 17 juin 1651.

JOYAU (N...). — Voir aux anonymes (N...) « M^{me} Joyau ».

LABBÉ (Claude), ci-devant marchand à Paris; 80 ans. — 5 mars 1708. — *Entre la chapelle de la Vierge et celle de Saint-Joseph.*

LAMOTHE (Marin de), prêtre, sacristain de l'église Saint-Jean-Baptiste; 45 ans. — 30 novembre 1701. — *Près des marches du sanctuaire.*

LAMOTTE (Thomas), garde marteau des eaux et forêts, et grenetier au grenier à sel; 58 ans. — 29 mai 1767. — *Vis-à-vis de la chapelle des Hédelin.*

LANGLOIS (François), prêtre. — 14 juillet 1658. — *Chœur.*

LANGLOIS (Guillaume), lieutenant en l'élection; 64 ans. — 5 août 1658. — [*Devant l'autel de la Vierge.*]

Au désir de son testament, du 8 juillet 1651, reçu par Debonnaire, notaire.

* LANGLOIS (Guillaume), grenetier au grenier à sel. — V. LANGLOIS (N...).

LANGLOIS (N...), enfant ondoyé seulement de Guillaume LANGLOIS. — 2 octobre 1631.

* LA PALUE (Claude de), écuyer, sieur de la Cloustière. — V. LA PALUE (Madeleine de).

LA PALUE (Madeleine de), fille de Claude; 19 ans. — 17 avril 1638.

LAUMÔNIER (Alexandre); 26 ans. — 24 août 1693.

LECONTE (Charles-François), « ancien » seigneur de Lorrez, demeurant à Nemours; 65 ans. — 15 janvier 1738.

LE COUSTELLIER (N...); 14 mois. — 9 février 1672.

LEDOYEN (Jean). — Avant le 14 juin 1577.

D'après le testament de sa veuve reçu par Bertrand, notaire à Nemours.

LEFEBVRE (Agathe), femme de Charles BATAILLE; 54 ans. — 24 avril 1752.

LEFEBVRE (Anne), veuve de Jean-Sébastien LEROY; 57 ans. — 6 octobre 1770.

(Sera continué.)

EUG. THOISON.



CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE GATINAISE

MM. PAUL QUESVERS et HENRI STEIN viennent d'ajouter une assise de plus au monument qu'ils édifient pour la plus grande gloire de leur érudition et le plus grand profit des historiens à venir. Il s'agit du tome III des *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens* (Paris, Picard et fils, 1902; in-4° de iv-793 p.), venant après les deux volumes parus en 1897 et 1900, et ainsi se poursuit avec une admirable persévérance cette œuvre qui laissera loin derrière elle, pour l'ampleur du commentaire et l'étendue du plan, les *Inscriptions du diocèse de Paris* de feu de Guilhermy.

Ce tome III est un beau volume orné de 5 planches et donnant le texte de 275 inscriptions relevées dans 91 paroisses des doyennés de Courtenay et de Marolles-sur-Seine; nous retrouvons la même érudition précise, la même exactitude scrupuleuse dans la relation des textes épigraphiques, la même abondance et précision de renseignements héraldiques et généalogiques destinés à éclaircir ou compléter ces textes toujours laconiques. Une aussi excellente publication pourra sans doute atténuer le regret que nous inspire souvent la destruction, malheureusement encore fréquente, de ces véritables documents que sont les pierres tombales.

Nos églises sont en vérité des musées lapidaires où mille souvenirs du moyen âge sont pour ainsi dire palpables. On y rencontre les documents authentiques des croyances, des mœurs, du costume des populations de la France d'autrefois, beaucoup de la vie morale et sociale d'antan. Il faut savoir gré et reconnaissance aux deux érudits qui ne ménagent ni leur

temps ni leur peine pour sauver, dans une large mesure, tant de matériaux historiques.

La relation des textes épigraphiques recueillis dans chacune de ces paroisses donne occasion, aux vaillants auteurs du recueil des Inscriptions, de rassembler et présenter, sous forme de généalogie, une foule de renseignements biographiques et historiques sur les familles que rappellent les dalles funéraires.

Au sujet de Barbey, ce sont les de Venderets; au sujet de Diant, les de Toulangeon; puis avec Esmans, le fameux Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, et sa famille; avec La Brosse-Montceaux, les de Paris, de Trudaine, de Montorcier, de Poisieux; avec La Tombe, les de Boissy; avec Marolles-sur-Seine, les de La Barde et de Brion; avec Saint-Aubin-Châteauneuf, les d'Assigny; à Fleury, les de Gentils; à Perreux, les de Montigny; à Malicorne, les Texier d'Hautefeuille; à La Villotte, les de Violaines; à La Mothe-aux-Aulnais, les de Crève-cœur; à Guerchy, les Regnier; à Chaumot, les Delpech; à Champlay, les de Bérenger; à Gron, les de Polangis : toutes familles très notables et dont des membres ont occupé des situations dans l'histoire de la France. Mais il faut noter particulièrement, au sujet de Brannay (Yonne), la généalogie très importante et remarquable de la famille des Barres : famille illustre et considérable qui, dès 1150 et dans les siècles suivants, a rempli de son nom les annales de la Brie, du Gâtinais, du Sénonais, du Nivernais, du Berri, du Bourbonnais et de la Bourgogne, et qu'ont illustrée surtout quatre personnages influents de la monarchie, l'un, Guillaume, sous Philippe-Auguste, l'autre sous saint Louis et les derniers à l'époque de Charles VI et de François 1^{er}.

MM. Quesvers et Stein ont modestement intitulé le tirage à part (in-4° de 45 p.) de cette généalogie : *Essai de généalogie*. Les principaux faits d'ordre public et d'ordre privé, qui se rattachent à la biographie de ces grands seigneurs féodaux, sont exposés avec une grande précision et une étonnante documentation : c'était chose fort complexe, en raison de la diversité des branches et de la synonymie des noms.

Avec le tome IV dont les premières feuilles s'impriment, et le doyenné de Milly, nos auteurs pénètrent franchement dans le Gâtinais, dont ils ont effleuré les frontières. C'est maintenant que nos confrères et nous-même allons faire une ample moisson de renseignements nouveaux, et que nos travaux vont se trouver désormais facilités grâce au dévouement de nos vaillants érudits. Qu'ils sachent mener à bonne fin la lourde tâche par eux assumée, cela ne fait doute pour personne; nous en avons à présent plus que l'espérance.

Un mot encore : après l'éloge des auteurs, l'éloge de leur imprimeur et ami : l'exécution typographique est parfaite et de premier ordre.

MAURICE LECOMTE.

* * *

M. JACQUES MADELEINE poursuit ses études sur quelques poètes français des XVI^e et XVII^e siècles, et après nous avoir si agréablement présenté ceux de ces littérateurs qui s'honorèrent en parlant de Fontainebleau, il nous initie aux essais poétiques d'un certain *Denys Feret, avocat à Moret près Fontainebleau* (Fontainebleau, impr. Bourges, 1901; in-12 de VIII-147-VII p.)¹, aujourd'hui ignoré, mais auquel Colletet et Goujet ont jadis consacré une courte notice. Les *Primices*, éditées en 1614, et le *Recueil des différentes pièces de poésies*, dont il a été retrouvé un exemplaire à la bibliothèque de l'Arsenal et un autre à la bibliothèque Mazarine, n'ont à la vérité rien de bien attirant; mais on peut y glaner quelques renseignements historiques, littéraires, anecdotiques : pourquoi les négliger ? M. Jacques Madeleine n'a eu garde d'omettre aucun détail, et a recueilli sur Denis Feret, sur sa famille et sur Moret à l'époque de Louis XIII, d'intéressantes minuties, présentées agréablement. Il paraît (c'est M. Thoison qui nous l'apprend) que l'avocat-poète fut en août 1632 candidat aux fonctions de prévôt du chapitre de Notre-Dame à Larchant; on fit une enquête à son

1. A paru d'abord dans *l'Abeille de Fontainebleau*; en vente au prix de un franc aux bureaux du journal.

sujet, mais l'affaire en dut rester là, car on ne le trouve pas parmi les titulaires de l'office. Ce n'est pas à dire pour cela que l'enquête lui fut défavorable. Il vécut pauvre et chargé de famille, après avoir inutilement tenté de faire fortune à Paris, et mourut à l'âge de soixante-six ans, en 1639.

* *

De ci de là, quelques indications bibliographiques puisées à des sources très variées :

Le libraire Cheronnet à Paris a mis récemment (1902, n° 5550) en vente un opuscule de Ch. Faulques, curé de Chevry-sous-le-Bignon (Loiret) : *Oraison funèbre de Madame la marquise de Torcy, prononcée dans l'église paroissiale de Chevry-sous-Esgreville le 9 février 1695* (Paris, 1695, in-4); cette plaquette rare est entrée dans la collection de notre confrère M. Adrien Dupont.

Le libraire Ern. Dumont a, de son côté, mis en vente (1902, catalogue 121), un plan manuscrit teinté de la paroisse de Gollainville (en l'élection de Nemours), dressé par le sieur Lejeune en 1782, double in-folio : ce document fait désormais partie du département des cartes et plans à la Bibliothèque nationale.

Dans un catalogue de tableaux et dessins anciens appartenant à M. L. C. (vente à Paris, hôtel Drouot, 12-14 décembre 1901), recueilli la mention (n° 16) d'un « Portrait d'Étienne Bezout » par J. Ducreux : toile dans un cadre ancien en bois sculpté et doré de l'époque Louis XV ; l'acquéreur m'est inconnu.

* *

Dans la brochure de M^{me} ALEX. DE CHAMBRIER : *Naturalisation des réfugiés français à Neuchâtel, 1685-1794* (Neuchâtel, 1900, in-8), il est question de l'acte de naturalisation accordé à François Duplessis-Bauderot, ministre protestant né à Paris, mais originaire de Montargis, fils d'Étienne Duplessis, sieur de La Barodière et autres lieux, et d'Anne Genets, d'Orléans (1708).

Une enquête que publie le *Bulletin de la Société nivernaise*, XVIII, p. 405 et ss., sur les droits de l'abbaye de Cluni à La Charité-sur-Loire, aux environs de l'année 1212, fournit à cette date les noms suivants : Étienne de Blanchefort, prieur de Montbouy; Geoffroi Chainel, prieur de Châteaurenard; J., prieur de Montargis; Regnier, prêtre de Saint-Firmin-des-Bois; Robert, prêtre de Montcorbon; Arnoul, prêtre de Chantecoq (aux environs de Châteaurenard).

L'intéressante collection de textes que publie M. E. DROT dans le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, et à part (1900-1901) sous le titre de : Recueil de documents tirés des anciennes minutes de notaires déposées aux archives départementales de l'Yonne, contient entre autres : (p. 378), une donation entre vifs passée par Jean de Chuyn, curé de Feins (près Briare), à Guillaume de Chuyn, écuyer, son frère, en 1541; — (p. 385), le testament de Jacques Fortin, dit Dampierre, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi et son ambassadeur en Italie et Turquie (1564), qui demande à être enterré au cimetière de Lorris d'où il est originaire, et fait diverses donations intéressant cette localité; — (p. 405), le contrat d'apprentissage de libraire passé par Jean Rapy, né à Amilly près Montargis, avec Jean Galy, libraire à Auxerre, en décembre 1504; — (p. 462), une donation de Jean Marchant, drapier à Montargis, à Louis Chrestien, greffier de l'officialité d'Auxerre, du moulin de Trucy-sur-Yonne, en 1539.

Dans sa notice sur *La patrie d'Eustache Deschamps* (Paris, 1901, in-8; extrait de la *Revue des études historiques*), M. CH. PRIEUR cite des lettres de Charles VI données à Milly en Gâtinais le 10 mars 1388, d'où il ressort qu'un valet de la chancellerie royale, allant en pèlerinage à Chartres avec le roi, avait perdu une boîte ronde contenant des titres originaux entre Moret et Milly; et on ne les rapporta point.

M. G. SCHYBERGSON a écrit quelques pages dans une revue finlandaise *Sur les mémoires de Jean de Bouffard-Madiane*¹

1. Publiés à Albi, en 1898, par Ch. Pradel.

(Helsingfors, 1901, in-8), et montre quels renseignements nouveaux l'historien peut en tirer; il y a dans ces mémoires des pages curieuses sur les négociations entamées à Fontainebleau en juillet 1625 par le huguenot Madiane avec les représentants du roi au sujet des affaires de la religion réformée.

Un mémoire de M. A. VIDIER, dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, XXVIII (1901), donne quelques détails (p. 253) sur les biens possédés par la Sainte-Chapelle de Paris à Souppes et à Cully [Cugny?] en Gâtinais.

M. AD. HUGUES a publié dans *Le Briard, almanach de Seine-et-Marne*, 1900, p. 134, le cahier de doléances de la paroisse de Soisy-sur-École aux États-Généraux de 1649.

*
**

MM. A. DE BAUDOT et PERRAULT-DABOT publient sous les auspices du ministère des Beaux-Arts un grand ouvrage in-folio intitulé : *Archives de la Commission des Monuments historiques*. C'est un simple recueil de planches, non accompagnées de texte, dessinées par des architectes différents en vue de la restauration de monuments classés par l'État comme historiques. Nous le signalons ici parce que l'on y trouvera des planches des églises de Melun (Notre-Dame) et de La Ferté-Alais, ainsi que les projets (exposés au Salon de 1890) de restauration du château de Nemours, par M. Moyneau, en faisant cette réserve toutefois pour ce dernier qu'il n'est plus monument historique depuis dix ans; ce que les auteurs de la publication ont négligé de dire.

*
**

M. PAUL QUESVERS vient de publier la 2^e édition, revue et augmentée, des *Usages locaux du canton de Montereau-fault-Yonne*, avec deux avertissements et des notes (Montereau, G. Zanote, 1901); il importe de la signaler pour son grand intérêt et le soin minutieux avec lequel ces usages ont été codifiés.

HENRI STEIN.



LA JUSTICE DU CANAL DE BRIARE

AU XVIII^e SIÈCLE



ES lettres-patentes de septembre 1638 accordaient, comme on sait, la propriété du canal de Briare aux sieurs Guillaume Bouterou et Jacques Guyon, receveurs des aides et tailles des élections de Beaugency et de Montargis. Elles leur concédaient toute haute, moyenne et basse justice sur l'étendue du canal. Par les documents conservés aux archives du Loiret, on peut se faire une idée de l'exercice de cette justice, de ses attributions et de son caractère. Ces documents sont vingt et un registres des causes, allant du 10 juin 1714 au 13 juin 1787¹. On essaiera de montrer d'après eux le fonctionnement d'une justice seigneuriale, offrant une certaine originalité par la nature de ses justiciables et de sa compétence².

Comme tout siège de haute justice, et conformément à la teneur expresse des lettres de 1638, celui

1. Quelques lacunes : février 1722 à février 1723; juin 1723 à janvier 1724; novembre 1724 à avril 1725; juin 1738 à février 1739; mai 1752 à septembre 1782.

2. Le canal de Provins avait aussi sa juridiction propre. Voir *Archives de Seine-et-Marne*, B. supplément, B. 770 à 775.

du canal, qui tient ses audiences ordinairement dans la chambre du pont de Briare, est composé d'un bailli, d'un procureur fiscal, d'un greffier, et naturellement il a ses sergents et ses prisons. Le bailli ou juge conservateur du canal ne réside pas à Briare, mais à Montargis. C'est d'ordinaire un magistrat ou un ancien magistrat du présidial de cette ville. D'ailleurs, il siège rarement; il se fait suppléer par son lieutenant qui est lui-même un magistrat de Montargis et devient le plus souvent à son tour bailli¹.

Le siège du canal de Briare est compétent tant en matière civile et criminelle que mixte.

De la lecture des procédures parvenues jusqu'à nous, il résulte que l'autorité de ce siège s'exerçait dans une circonscription géographique déterminée par l'étendue du canal et comprenant outre son lit, ses bords, ses levées, deux perches terre de chaque côté, les maisons, étangs, ruisseaux, lieux à faire magasins et autres héritages en dépendant. La réglementation de la navigation sur le canal et ses trente-trois écluses de Briare à Montargis par Châtillon appartenait au siège de la justice, qui avait donc en définitive toute la police du canal et de ses bords.

1. Ainsi, en 1734, Pierre Durzy, avocat en Parlement et au présidial de Montargis, est lieutenant juge ordinaire civil et criminel de la justice du canal de Briare. Thomas-Dominique Foucher, dont les lettres de provision de lieutenant datent du 7 mars 1747, est désigné en 1783 (audience du 4 juillet) sous les titres d'avocat du roi vétéran et conseiller honoraire au présidial de Montargis, bailli juge conservateur du canal. Louis-Barnabé Cotellet, avocat, est lieutenant depuis 1782 et, le 4 janvier 1786, il s'intitule bailli juge conservateur. Il va de soi que le procureur fiscal, Pierre-Claude Anselme en 1720, Jean Lefèvre en 1745, Antoine Rame en 1782 est également un homme de loi.

Quant aux justiciables, c'étaient en premier lieu les fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et de l'exploitation du canal, notamment les écluseurs, les facteurs, haleurs, etc.; ensuite, tous ceux qui utilisaient cette voie d'eau, mariniens et compagnons mariniens.

L'appel des causes était porté à l'hôtel de ville de Paris.

En examinant la nature des affaires que le siège eut à juger, on voit que ce fut à la fois un tribunal ordinaire civil et un tribunal administratif.

Voyons d'abord ce qui concerne les mariniens. La justice du canal est chargée de veiller à l'exécution des contrats intervenus entre les compagnons mariniens et les entrepreneurs de transports, qu'on appelait communément les voituriers par eau. Les litiges sont fréquents; les circonstances sont généralement semblables ou très analogues. Les compagnons sont partis d'un point quelconque de la Haute-Loire (Maringues, Puy-Guillaume, etc.), et doivent mener dans un laps de temps fixé les marchandises à Paris par le canal de Briare. Mais la navigation du canal se trouve interrompue soit à cause de travaux ou de réparations soit que les trains qui leur ont été confiés ne sont plus en état de flotter et naviguer. Ils réclament des indemnités pour retard, leur entretien sur le canal pendant la durée de ce retard, ou le règlement d'une partie du marché avec leur congé. En 1714 (8 novembre), des compagnons doivent conduire des trains de bois de Puy-Guillaume à Paris. Vu l'interruption de la navigation à Briare, leur loueur est autorisé à les congédier avec la moitié de

la somme promise lors de l'engagement. Le 5 janvier 1715, Jean Barnassier, voiturier par eau, est condamné à payer les deux tiers de leur voyage à deux compagnons qui vont pour son compte des ports de Touillon et Tarrault à Paris, parce que ses bateaux sont en mauvais état. En 1714, des compagnons qui conduisent du charbon de Briare à Montargis, arrêtés par le manque d'eau, réclament du marchand des vivres et, tant que le canal sera inaccessible, une indemnité de vingt sous par jour.

Souvent le tribunal tranche le différend au profit des maîtres et non des employés. C'est ce que ceux-ci ne semblent pas toujours avoir des intentions droites. Plus d'une fois l'état de la navigation n'est qu'un prétexte; c'est la paresse, le caprice, la mauvaise volonté qui les arrête. Le voyage de Paris est long; or, ils savent bien que le marinier qui les emploie a besoin de faire effectuer complètement le transport dont il s'est chargé et qu'il leur a confié. Ils exploitent la nécessité. En 1716 (20 mars), deux compagnons d'Auvergne se plaignent que leur patron n'ait pas exécuté les conditions du contrat, en particulier qu'il ne leur donne pour aliments que « de très petite boisson » et des pois, ce qui est insuffisant. Mais il est établi que leurs plaintes ne sont pas fondées, qu'ils veulent simplement retourner chez eux. Ils sont condamnés à achever le voyage jusqu'à Paris. Le 7 juin 1720, nous voyons aux prises avec Cusson, voiturier au Puy-Guillaume, deux compagnons auvergnats qui conduisent à Paris douze trains de bois. Arrivés à Briare, ils réclament la moitié de leur voyage et leur congé. Ils sont con-

damnés à aller jusqu'à Paris; toutefois leur patron doit leur donner une somme de six livres pour leurs dépenses extraordinaires.

Les procès entre compagnons et mariniens devant la justice de Briare fournissent d'intéressants détails sur les conditions des contrats de louage. En 1716, un voyage d'Auvergne à Paris est réglé de la manière suivante. Les compagnons ont droit à la nourriture, au couchage, à la paille tous les huit jours, à des couvertures ou garreaux, plus une certaine somme. Elle est fixée en 1720 pour la conduite de cinq bateaux de terre et fer à 44 livres. Elle est ordinairement payable en plusieurs fois. Par exemple, pour un transport de Saint-Loup en Bourbonnais à Paris par l'Allier, la Loire et le canal, il est payé un tiers au départ, un tiers à Briare, un tiers à Paris. L'usage de payer par tiers est à peu près universel.

Entre eux, les compagnons se querellent, s'injurient, se battent. C'est la justice du canal qui connaît de leurs disputes et rixes. Il faut même, pour les empêcher, prendre des mesures spéciales, comme celles qui furent édictées le 16 février 1785, à propos de troubles provoqués par des compagnons. Le juge fait « défense à tous maîtres et facteurs de s'absenter de leur équipe sans se faire remplacer par une personne de confiance, à peine de répondre de tous les délits des mariniens et compagnons dans le cours de la navigation ». C'est surtout à propos des entreprises d'ouvrages que les compagnons viennent aux prises les uns avec les autres. Ils cherchent à se les enlever réciproquement, à en exclure leurs camarades. Le 10 juillet 1784, Matrou et consorts, compagnons de

rivière demeurant à Briare, sont condamnés pour avoir essayé d'exclure d'ouvrages à faire les nommés Pinon et Doroux. Le tribunal estime même qu'il y a lieu de parer pour l'avenir aux nombreux conflits de ce genre qui lui sont déférés et rend une ordonnance générale. « Au surplus, faisons défenses..... à qui que ce soit de prétendre exclure personne..... et de chasser personne par force ou menaces. Défendons aux mariniers, manœuvres, haleurs et tous autres de se mêler sur les ports et dans la navigation aux ouvrages qui auront été entrepris et devront être faits par d'autres par convention faite avec le marchand ou voiturier, si ce n'est que le marchand ou voiturier aux conditions qui seront justes et raisonnables veuille pour accélérer, augmenter ce nombre des ouvriers, à peine de déchéance de salaire et de 20 livres d'amende payable par corps contre les non domiciliés, et même, en cas de violence, d'être poursuivis comme ci-dessus. Les marchands voituriers et leurs facteurs devront établir un surveillant des mariniers et des compagnons dans leurs bateaux pour faire respecter tous les règlements. En cas de contravention aux règlements, les marchands voituriers et facteurs doivent dénoncer les compagnons et retenir leurs salaires, sans pouvoir alléguer qu'ils aient payé d'avance plus du tiers, puisque cela est l'usage et que le paiement n'a lieu qu'à la fin du voyage ».

En ce qui concerne les mœurs des ouvriers et celles des agents du canal, il faut signaler certaines pratiques de corruption qui sont révélées par une ordonnance du 22 décembre 1739. Elle a pour but d'interdire à tous commis et employés sur le canal

d'exiger ou recevoir des facteurs, mariniers, compagnons, conduisant vin, poisson, fruits ou denrées, aucune desdites choses sous quelque cause ou prétexte que ce soit, à peine d'exaction et de poursuite extraordinaire; aux facteurs, etc., et aux boulangers, bouchers et autres, qui vendent aux facteurs, de donner ou recevoir aucune denrée.

Recherchons maintenant dans les registres de la justice du canal de Briare ce qui concerne la police générale de la navigation. Elle était réglée par les lettres patentes de septembre 1638 et décembre 1642 (date où le canal fut ouvert à la circulation), les arrêts du Conseil des 10 juin 1660 et 17 mars 1661, l'ordonnance de 1667, les arrêts des 28 janvier 1710, 19 mars 1715, 2 juin 1729. On ne peut entrer dans l'analyse de cette réglementation minutieuse. Pour montrer la variété de ses détails, on se bornera à citer l'art. 14 d'un règlement de 1783 qui sera analysé plus loin et qui confirme par provision dans tous les cas urgents « toutes les ordonnances et sentences concernant l'ouverture, la fermeture, la distribution des eaux, la navigation du canal, les dégradations, abus et malversations qui peuvent s'y commettre par quelques personnes que ce soit, les réparations tant ordinaires qu'extraordinaires et l'exécution des marchés y relatifs, ensemble la juridiction générale et exclusive à nous appartenante dans toute l'étendue dudit canal depuis son embouchure en Loire jusqu'à sa décharge dans le canal du Loing, sur ses bords, levées, chaussées, deux perches au delà desdits bords, levées et chaussées, des écluses, étangs, rigoles, ruisseaux, niveaux, ponts, aqueducs, ports et

magasins, maisons, bâtiments et personnes des éclusiers, gardes-ports, gardes du canal et autres, demeurant dans ladite étendue, comme aussi sur tous les bateaux, bascules et trains chargés de marchandises destinées pour la provision de Paris, sur tous les marchands, facteurs, maîtres d'équipes, voituriers, compagnons, mariniers, haleurs, manœuvres et autres ouvriers employés aux chargements, déchargements et conduite des bateaux, bascules et trains dans les ports et pendant tout le cours de la navigation, sur les divertissements et ventes qui peuvent se faire pendant ladite navigation de tout ou partie desdites marchandises des tinées pour la provision de Paris, le rétablissement d'icelles avec établissement de commissaire sur les bateaux jusqu'à leur arrivée à ladite ville pour la conservation de leur destination, la perception et le paiement des droits de canal suivant les tarifs duement autorisés et relatifs, soit à la nature des marchandises, soit à leurs quantités, ensemble les saisies desdites marchandises à défaut ou en cas de refus de paiement desdits droits, l'établissement des commissaires sur les bateaux, bascules et trains jusqu'à Paris et la vente à l'arrivée en ladite ville jusqu'à concurrence du montant desdits droits et généralement tout ce dont nous sommes en droit et possession de connaître en toutes matières réelles, personnelles, possessoires, mixtes, civiles et criminelles, conformément aux lettres patentes de S. M. des mois de septembre 1638 et décembre 1642, continueront d'être et seront exécutés par provision suivant l'ordonnance dans tous les cas qui par leur nature sont susceptibles comme requérant célérité

tant pour la police et administration dudit canal que pour la nécessité et qualité de l'approvisionnement de la ville de Paris ».

Dans les procédures relatives à la navigation, il faut distinguer plusieurs catégories d'affaires :

1° Celles qui concernent l'ouverture et la fermeture du canal. Le tribunal rend à ce propos, et conformément aux règlements généraux précités, des ordonnances d'ordre purement administratif. D'ordinaire, le canal se ferme en été, pendant quelques semaines, pour réparations et curage. (Ordonnances du siège rendues à la requête du procureur fiscal, 6 août 1740, 4 juillet 1783. Celle-ci porte que le canal sera fermé en vue de réparations urgentes à Rivolte le 22, à Rogny le 24 et à Montargis le 27. Ordonnance du 2 juin 1784 annonçant la fermeture pour les premiers jours de juillet.)

Le 14 janvier 1740, nous voyons le juge demander aux propriétaires du canal de lui communiquer l'enregistrement de l'arrêt de création des divers coches entre Paris et Montargis, et aux fermiers des coches, leurs baux. C'est que les conditions de l'exploitation du service, notamment du coche de Briare, intéressaient la police de la navigation. Les fermiers jouissaient de privilèges et, comme tous les privilégiés, avaient tendance à en abuser. En particulier, ils se faisaient ouvrir les écluses la nuit, malgré les règlements. D'où nécessité en avril 1746 pour le tribunal de rendre une ordonnance rappelant et renouvelant les interdictions d'ouvrir les écluses avant soleil levé et après soleil couché, d'y pénétrer ou d'en sortir avant qu'elles ne soient remplies. Pour

plus de garantie, le nouveau règlement oblige les éclusiers à faire en personne leur service et leur défend de le confier à leurs femmes, enfants ou domestiques. Sont toutefois exemptés de l'interdiction les garçons de vingt ans, après une année d'apprentissage.

2° Affaires concernant la navigation intérieure. Il faut d'abord noter celles qui sont relatives à la tenue ou au tirant d'eau. Par arrêt du Conseil du 2 juin 1729, la tenue autorisée était de 22 pouces entre avril et octobre et de 24 entre octobre et avril. Mais on pratiquait d'une manière courante des chargements excessifs qui allaient jusqu'à 32 pouces de tenue. C'est du moins ce qu'affirme le règlement du 18 mai 1752. En 1729 déjà (2 juin), des plaintes avaient été portées devant le siège de justice au sujet de bateaux chargés de bois ayant 28 à 30 pouces de tenue, qui retardaient la marche des autres. Le juge ordonna que désormais il serait payé 10 livres d'augmentation de droits par pouce pour toute l'étendue du canal et à proportion. Il sera payé par bateau vide remontant de Montargis, les sept écluses, 10 livres; le port de Rogny, 8 livres; celui de Châtillon, 6 livres; le grand bief et port de Montcresson, 5 livres; les autres endroits en dessous, en proportion.

Du reste, l'arrêt du Conseil du 19 mars 1715 interdisait à tout voiturier, quelque marchandise qu'il transportât, de barrer et empêcher la navigation. Mais cet arrêt fut fréquemment violé, peu de temps même après sa publication. Dès le mois d'octobre 1716, des cas de transgression sont portés devant

le juge : le plus fréquent est celui qui consiste à doubler les trains.

L'entrée, le passage et la marche des trains n'étaient pas réglés d'une manière uniforme. Ils y avaient accès et mouvement plus ou moins rapides, suivant la nature des marchandises qu'ils portaient. Certaines marchandises, dites privilégiées, devaient en toute circonstance passer avant les autres. C'étaient naturellement les objets de première nécessité destinés à l'alimentation de Paris, but de tout le trafic du canal. Les démêlés entre mariniers au sujet du passage des marchandises privilégiées sont nombreux. Le 3 novembre 1714, Dubois, voiturier par eau à La Charité-sur-Loire, est condamné à livrer passage à deux autres voituriers : il avait trois bateaux de fer ; les autres conduisaient un bateau de fruits et trois de vin, marchandises privilégiées au bois, au charbon¹ et au fer, lesquels sont les catégories d'objets les plus usuellement transportés par le canal. Toutefois, il arriva un moment où la consommation de Paris en charbon augmenta, les besoins de la capitale s'étant accrus. Il fallut donc se décider à tolérer les infractions aux règlements. C'est ce qui se produisit en novembre et décembre 1785. A cette date, en effet, le juge rend deux ordonnances autorisant le passage des bateaux de charbon de terre conduits d'urgence à Paris, nonobstant le privilège des vins et des fruits.

3° Affaires de police. Le siège de la justice du canal de Briare avait des attributions de police qu'il

1. Le bois passait avant le charbon.

exerçait sur les bords comme sur le lit du canal. Ainsi, le 15 septembre 1786, Catherine Cagnat, boulangère à Briare, est punie d'une amende pour avoir lavé du linge dans le bied de Rivolte et ainsi fait tomber dans le lit du canal de la terre et des pierres, ce qui préjudicie à la navigation. En septembre et octobre 1725, plusieurs particuliers sont punis pour avoir fait paître leurs bestiaux sur les levées, fait rouir du chanvre dans le lit du canal et l'avoir chargé de pierres et de poids, « ce qui cause un limon et des immondices et fait mourir le poisson ». En 1734, poursuites contre les tenanciers des levées du canal¹ accusés d'empiéter, anticiper, labourer, planter sur les deux perches de chaque côté. Le 12 octobre 1750, poursuites contre un laboureur dont les vaches ont été trouvées pacageant à garde faite sur les levées du canal au-dessous de Rogny. Entre 1782 et 1787, nombreuses poursuites contre des riverains qui ont coupé des arbres sur la levée de la rigole de Breteau dépendant du canal.

L'application de règlements et arrêts si minutieux soulevait beaucoup de difficultés. Il fallait les renouveler souvent, du moins par des ordonnances de détail, comme quelques-unes de celles qui ont été ci-dessus résumées. Mais, en 1783, le besoin se fit sentir d'une confirmation plus générale et solennelle. C'est l'objet du règlement du 5 septembre sur la navigation. Une analyse sommaire permettra de se représenter à la fois toute la l'activité judiciaire du siège et toute l'activité économique de l'ancien canal de Briare.

Le préambule du règlement résume le réquisitoire

du procureur fiscal, qui signale les abus nombreux et constate la nécessité d'une « réforme intéressante par sa relation essentielle avec l'approvisionnement de la ville de Paris, premier et principal objet de l'utile établissement dudit canal ». Le règlement nouveau, qui sera soumis à l'homologation du Parlement, doit embrasser « tant ce qui concerne la navigation dans tout son cours que la distribution des eaux et notamment la police pour l'entrée et le passage dudit canal depuis son embouchure jusqu'à Paris par le canal de la rivière de Loing, le service des écluses dans tout son cours, les règles à prescrire aux marchands, voituriers, mariniers, hâleurs, ouvriers sur les ports, les marchés avec les dits ouvriers dont plusieurs gênent et contraignent la liberté naturelle des conventions, la distribution des eaux soumises aux circonstances de leur abondance ou de leur disette, la prise ou tenue d'eau des bateaux, l'ordre de leur passage dans les écluses, les fonctions et obligations des éclusiers et gardes des ports, magasins et rigoles et tout ce qui concerne l'exécution de nos ordonnances et sentences tant pour la conservation dudit canal que pour le bien et utilité de l'approvisionnement de Paris ».

L'ordonnance de 1783 rappelle les anciennes interdictions faites aux éclusiers d'ouvrir les écluses pendant la nuit (art. 2), fixe à 26 pouces la tenue d'eau ordinaire (art. 10), règle comme suit l'ordre de passage des bateaux : 1° le coche de Briare; 2° les bascules de poisson; 3° les bateaux de fruits; 4° ceux d'épiceries; 5° ceux de vins; dans le cas d'accident, le bateau avarié doit laisser le passage libre; les ba-

teaux garnis d'autres denrées ou marchandises que les précédentes se succèdent dans l'ordre de leur entrée dans les écluses (art. 11). En vertu de l'article 1^{er}, on ne pourra entrer dans la première écluse dite de Rivolte que suivant l'ordre d'arrivée des bateaux à l'embouchure de la Loire.

Les articles 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 concernent les ouvriers qui travaillent sur le canal. Les conditions auxquels ils sont soumis méritent d'être relevées ici : ainsi se complètera ce qui a été dit à ce propos dans la première partie de cette étude. L'article 3 impose à quiconque veut être employé sur le canal l'obligation de se faire délivrer un certificat par la justice de Briare, sous peine de prison et d'exclusion, et, en cas de récidive, de poursuite extraordinaire comme rebelle. Cette condition rigoureuse doit être rapprochée de l'obligation du certificat et ensuite du livret imposée dès le xviii^e siècle à tout travailleur manuel qui veut s'employer. — Les ouvriers ne peuvent entrer dans les bateaux, bascules et trains sans le consentement des maîtres ; ils ne doivent jamais y entrer de nuit ni d'ailleurs rôder à ce moment dans les ports (art. 4 et 5).

Vient ensuite la réglementation des marchés ou contrats passés par les ouvriers avec les patrons soit pour le chargement et déchargement, soit pour la navigation. Il s'agit d'en assurer la liberté. L'article 6 dit qu'ils seront faits de gré à gré, « sans que, par quelque voie que ce soit, directe ou indirecte, lesdits mariniers, haleurs, manœuvres et ouvriers, notamment ceux domiciliés à Briare, puissent prétendre s'exclure les uns les autres ni forcer la préférence en

leur faveur et gêner la liberté des maîtres de bateaux soit pour le choix, soit pour les conditions, soit pour le prix desdits marchés et entreprises ». Pour éviter les fraudes, les marchés ne pourront être faits en vins et en marchandises pris dans les approvisionnements des bateaux (art. 7). L'article 8 règle le mode des paiements : ils seront faits directement à chaque ouvrier par portions égales pour les sujets de plus de 15 ans, par portions moindres de moitié pour les sujets âgés de moins de 15 ans. Les ouvriers en état d'ivresse seront chassés des chantiers.

Quelques mesures d'administration intérieure terminent l'ordonnance de 1783.

Les gardes-ports et magasins tiennent des registres d'entrées et de sorties.

Le garde-chef et les douze gardes du canal font leur service avec leurs bandoulières aux armes des seigneurs du canal. Ils doivent veiller notamment sur les comblements occasionnés lors des chargements des bois et charbons soit par les bois, canars et foudriers qu'ils laissent tomber dans les biefs dudit canal, soit par les pierres qu'ils séparent des charbons, soit par toute autre cause.

Pour que cette étude soit complète, il faut signaler les conflits de compétence que la justice du canal de Briare eut à soutenir contre les justices voisines. Les faits de ce genre étaient fréquents, dans la confusion et l'enchevêtrement des justices royales et seigneuriales de l'ancienne France.

Le 5 mai 1723, un procès s'éleva entre les seigneurs du canal et deux pierriers pour exécution d'un marché d'ouvrages et de réparations. Être

jugés par le juge des seigneurs mêmes n'offrait aux deux pierriers qu'une insuffisante garantie d'impartialité. Ils prétendirent être justiciables de la prévôté de Briare, non de la justice du canal. Ils obtinrent satisfaction, mais une satisfaction douteuse. La cause resta portée devant Jean Léger, mais comme juge de la prévôté de Briare et non comme lieutenant en la justice du canal; il cumulait les deux fonctions.

Il fut moins aisé de régler le conflit entre le bailli du canal de Briare et celui de Châtillon (15 juin 1747).

Garnier, éclusier du moulin Brûlé (paroisse de Dammarie), cité devant le bailliage de Châtillon, demande son renvoi comme justiciable devant le bailli ducanal, — ce qui lui est refusé, parce que « la maison où il demeure n'est pas située dans l'étendue de notre juridiction ».

« Comme si les officiers du bailliage de Châtillon pouvaient ignorer que M. le duc de Châtillon jouit d'une part dans ce canal pour lui tenir lieu de dédommagements de tous les héritages, droits de censive et particulièrement de justice sur ledit canal qui traverse ledit duché, et que par les lettres patentes accordées par le Roi au mois de septembre 1638, registrées au Parlement le 15 avril 1639, qui sont de notoriété publique surtout dans le bailliage de Châtillon, le Roi n'avoit point accordé aux seigneurs du canal toute haute justice, moyenne et basse sur toute l'étendue d'icelui, bords, levées, deux perches de terre de chacun côté d'icelui, en toute sa longueur et étendue, maisons, étangs, ruisseaux, lieux à faire magasins et autres héritages dépendants dudit canal, en sorte que tout ce qui dépend dudit canal, comme





M. LA BORDE de MERVILLE

Deputé d'Etampes
Aux Etats Génér^s de 1789



Labadie Del.

Cuvier Sculp.

nécessairement la maison d'un éclusier, les étangs, ruisseaux et rigoles, à quelque distance qu'ils soient situés du lit dudit canal, font incontestablement partie de la justice d'icelui, surtout lorsqu'ils appartiennent en propriété aux seigneurs d'icelui ».

Le juge interdit toutes poursuites contre Garnier devant le tribunal de Châtillon.

La même année (21 septembre 1747), autre conflit avec la maîtrise des eaux et forêts de Montargis.

Dubois, receveur du canal, a fait pêcher dans le bied entre les écluses de la Marolle et de la Reunette où passe le Loing par Antoine Follet; celui-ci a été assigné par le fermier de la rivière de la Marolle appartenant au duc d'Orléans devant la maîtrise des eaux et forêts de Montargis.

« Comme si cette partie de la rivière qu'on baptise sous le nom de la rivière de Marolle, qui est proprement celle de Loing, n'appartenait pas à Messieurs, ainsi que dans toutes les autres parties où elle fait lit avec leur canal, conformément aux lettres patentes de 1638, en conséquence de quoi ils entretiennent à leurs frais et dépens le pont de bois mentionné audit exploit, qui est sur ladite rivière, font de même le curement du bied de ladite rivière qui est entre les dites deux écluses de la Marolle et de la Reunette et en entretiennent la levée tant pour la sûreté de la navigation que pour fournir de l'eau, comme ils en sont tenus, aux moulins de la ville et au moulin à tan, que ledit Clérence lui-même (le fermier) ayant entrepris de pêcher dans ladite rivière à bied entre les dites écluses de la Marolle et de la Reunette le 27 octobre 1740, il en fut informé par devant nous. »

Follet est déchargé de l'assignation à la maîtrise.

De l'analyse des registres de l'ancienne justice du canal de Briare, il n'y a pas, comme on le pense bien, de conclusion générale à tirer. Elle se caractérise surtout par des attributions de police administrative; à cet égard, elle présente une certaine originalité. Par l'objet des affaires qu'elle eut à trancher, par la nature de ses justiciables, par les renseignements de détail que fournit l'examen de ses procédures, il a été possible de reconstituer quelques traits pittoresques de la vie économique du canal de Briare, autrefois. Notamment, nous avons trouvé d'utiles renseignements sur les mœurs et sur la condition des ouvriers employés sur le canal. Ainsi s'éclaire partiellement le régime sous lequel vivait une catégorie de travailleurs dont l'état est généralement mal connu et qui pourrait faire l'objet, si l'on en recueillait les éléments, d'une comparaison intéressante avec les compagnons mariniers employés sur la Loire.

CAMILLE BLOCH,

Archiviste du Loiret.





HISTOIRE DE MÉRÉVILLE

(Suite et fin.)

III. — FAMILLE DE LABORDE.

Jean-Joseph de Laborde (1784-1794).

Quand le château de Méréville devint, en 1784, la propriété de M. de Laborde, c'était un bâtiment sans caractère qu'on eût pu appeler les Quatre-Tours, à cause des tourelles construites aux quatre angles, les deux tours du levant formant des avant-corps très saillants. Il fut vendu, en 1784, par M. Philippe-Gabriel de La Tour du Pin à M. de Laborde, riche banquier de la cour, qui le fit entièrement restaurer et créa dans son canton un parc magnifique.

Jean-Joseph de La Borde, vidame de Chartres, seigneur de la Ferté-Vidame et de Méréville, fut un de ces hommes rares dont la probité et la bonne réputation augmentent en proportion de leurs richesses. Son nom patronymique était « Dort, de Bielle », chef-lieu de la vallée d'Ossau en Béarn. Dès le xiv^e siècle, les Dort exerçaient une notable influence dans le pays. On trouve parmi les anciens

titres d'Ossau la preuve de leur participation active aux intérêts de cette commune et à ses fréquents démêlés avec les vallées environnantes. Ils occupèrent les principales charges électives; mais, au xv^e siècle, la maison Dort n'étant plus représentée que par une seule héritière du nom, la branche cadette de cette famille vint s'établir à Bielle et s'appela désormais Dort de Laborde. A la fin du xvii^e siècle, un cadet de cette branche alla se fixer en Aragon, et s'y maria avec Marguerite Alleman, fille d'un Alleman de la vallée d'Aspe. Joseph de Laborde naquit de cette union en 1724. A l'âge de dix ans, il rentra en France et commença sa carrière commerciale à Bayonne, sous la direction de son oncle, Joseph de Laborde. Les relations de cette importante maison étaient fort étendues en Espagne. Il eut de bonne heure l'occasion de manifester ses goûts et son aptitude pour le grand commerce. En 1739, n'ayant pas encore quinze ans, il fut chargé de négocier une affaire considérable avec le commandant de la flotte espagnole; et, au milieu d'un pays étranger, en butte aux tracasseries des douanes et aux rivalités des commerçants indigènes, il montra une habileté et une présence d'esprit qui décélérent sa véritable vocation. En 1746, son cousin mourut et le laissa seul à la tête de sa maison de commerce, qu'il faisait prospérer. Ses opérations l'obligèrent à faire des voyages qui le mirent en rapport personnel avec les gens d'affaires comme avec les hommes d'État d'Espagne. En 1751, il conclut avec la compagnie des Indes une affaire de dix millions de piastres, dont elle se trouvait assez bien pour lui

offrir, l'année suivante, la fourniture de 300 mille marcs (environ 15 millions). Depuis cette époque, ses affaires prirent une telle extension et sa fortune s'accrut dans de si énormes proportions qu'il prêtait chaque année plusieurs millions aux différents services de l'État, et qu'il pouvait, en 1757, malgré l'invitation pressante de Louis XV, renoncer à venir s'établir à Paris dont le séjour ne convenait ni à sa santé ni à ses goûts.

Ce besoin d'indépendance et de repos lui fit également repousser les propositions de M. de Boullogne, alors contrôleur général et son ami, qui lui offrait une place de receveur général ou de fermier général, à son choix.

Il se retira dans sa chère vallée d'Ossau, et il y jouissait d'une tranquillité devenue nécessaire après tant de travaux, lorsque le comte de Bernis eut recours à lui pour renouer une négociation financière qui venait d'échouer par les voies diplomatiques. Louis XV, engagé dans la guerre de Sept ans, et combattant la détresse de ses finances, un ennemi plus redoutable que le roi de Prusse, avait sollicité du roi d'Espagne un prêt de 30 millions de livres. Son ambassadeur lui annonça un refus. Mais les rapports de Joseph de Laborde avec le roi d'Espagne, les liens d'amitié qui l'unissaient aux principaux hommes d'État de ce royaume, firent espérer de son intervention une issue plus heureuse; et il reçut du roi, le 24 juillet 1758, l'ordre de se rendre à Madrid. En trois jours, il avait fait le voyage, célérité qu'on trouva extraordinaire à cette époque, et il ne lui fallut pas beaucoup plus de temps pour recevoir du

premier ministre de Ferdinand VI cette réponse si flatteuse : « Nous ne prêterons rien à Sa Majesté très chrétienne, mais je consens à prêter à vous dix millions. »

Joseph de Laborde mettait autant de franchise que de noblesse dans la manière de traiter les affaires. C'était là ce qui lui valut l'estime des ministres du roi d'Espagne, et ce qui lui gagna l'amitié des hommes les plus considérables ¹.

Il reçut de tous des marques d'affection et de dévouement. Nous citerons, à ce sujet, un passage de ses Mémoires inédits : « De mes amis de Madrid, le moins affectueux n'était pas le marquis d'Yturbieta; je logeais toujours chez lui; j'étais regardé comme l'enfant de la maison. Sa fortune était immense, et je n'ai jamais demeuré chez lui sans voir, dans une chambre de son appartement, quatre ou cinq millions de livres en or, rangés sur des tablettes, dans des sacs de dix mille pistoles d'or chacun. Il avait du plaisir à me faire voir cette bibliothèque, me disant très obligeamment : « Tout » ce trésor est à votre service et vous pouvez en user » librement; vous êtes l'unique personne à qui je » l'offre sans bornes. »

Il était impossible que cette grande considération personnelle, cet immense crédit sur toutes les places

1. On peut ajouter aussi la faveur du roi d'Espagne. Ce prince demanda un service personnel au banquier de la cour de France, service que celui-ci s'empressa de lui rendre; mais quand le roi offrit des titres et des décorations, il éprouva un refus. M. de Laborde accepta cependant, comme marque de la gratitude royale, un singulier cadeau : tous les ans, l'ambassadeur d'Espagne lui envoyait une boîte de quinquina de la province particulière de Sa Majesté catholique.

de l'Europe, ne fussent pas mis à profit par le gouvernement français. Le comte de Bernis appela auprès de lui Joseph de Laborde et le chargea du service de la guerre, qui s'élevait à 50 millions. Il avait à peine assuré ce service en le plaçant dans de si bonnes mains qu'il quitta le ministère.

M. de Choiseul, qui lui succédait, non seulement confirma le choix de son prédécesseur, mais encore employa toutes les séductions imaginables pour que de Laborde consentît aussi à se charger du service des finances politiques, lequel se montait à 25 millions, et comprenait le budget des Affaires étrangères et des subsides à l'étranger; en outre, il lui fit accepter le titre de banquier de la Cour, à la place de M. Paris de Montmartel qui occupait cette position depuis de longues années et s'y était créé de puissants appuis.

Laissons J. de Laborde expliquer lui-même comment il entre en fonctions : « Et remarquez, mon » cher fils, » dit-il dans ses Mémoires, « que c'est » un homme qui vient de Bayonne, établi à deux » cents lieues de la capitale, qui, huit jours après » son arrivée à Paris, se charge d'un service de » 75 millions, ayant contre lui la cour qui ne le con- » naît pas, la finance et la banque qui regardent le » commencement de son entreprise comme l'époque » de sa chute; aucune bourse à sa disposition, un » ministre qui lui promet 4 millions de fonds, qu'il » n'est pas en état de lui fournir, et 2 millions par » mois qu'on ne lui a jamais donnés. Cependant je » fais mes dispositions, j'écris à tous mes corres- » pondants; les piastres affluent dans mes caves, je

- » bats monnaie à Bayonne, à Pau, à Strasbourg, et
- » mon service se fait exactement. »

Depuis la création de la Banque de France, et en présence de l'organisation financière actuelle, qui a constitué régulièrement tous les services administratifs, on se représente le banquier de la cour de Louis XV comme un financier complaisant chargé de subvenir uniquement aux dépenses du château de Versailles! Les attributions du banquier de la cour avaient un tout autre caractère.

Louis XV et ses ministres se félicitèrent souvent d'avoir confié ces importantes fonctions à J. de Laborde, et la monarchie, minée par une politique inconstante, dut peut-être à cet honnête homme de reculer de trente années la catastrophe qui la menaçait. Le duc de Choiseul, appréciant les talents de M. de Laborde, ne se contenta pas de le défendre contre les intrigues de la cour, il le prit en amitié. Aussi, J. de Laborde écrit-il dans ses Mémoires destinés à son fils : « Vous n'avez de reconnaissance » à conserver de cette malheureuse époque que » pour M. le duc de Choiseul. Vous lui en devez » également pour la place de lieutenant de police » qu'il demanda au roi pour M. de Sartine, à ma » sollicitation. Il ne le connaissait point, ne l'ayant » jamais vu, il mit à cette affaire toutes les grâces » de l'amitié. » Ce fut donc le banquier de la cour qui eut l'honneur de désigner au ministre cet habile administrateur.

J. de Laborde ajoute un peu plus loin : « Le » contrôleur général, M. de Silhouette, me força, » dans le mois de juin 1759, à prendre une place

» de fermier général, que j'avais refusée à M. de
» Boullongne. Il prit le bon du roi, fit expédier tout
» avant de me prévenir, et la chose était si avancée,
» quand il m'en parla, qu'il n'y avait plus moyen de
» s'en défendre. J'ai été élevé dans le commerce, j'y
» avais fait une fortune, et ma répugnance était
» extrême pour aucune des places des finances...
» Un négociant qui opère en grand fait mouvoir
» tous les différents ordres de l'État, en leur faisant
» recueillir le fruit de son travail : l'agriculture, les
» manufactures, les artistes, les ouvriers en tout
» genre, tout se ressent des opérations d'un négo-
» ciant. J'ai eu jusqu'à vingt navires à la pêche en
» Amérique, aux Indes orientales, aux Indes occi-
» dentales et en Guinée. Combien de personnes
» occupées ! combien d'argent répandu qui soulage
» le peuple et le gentilhomme, en leur procurant un
» débouché avantageux de leurs produits ! »

Le grand négociant avait ajouté au talent de faire sa fortune le moyen de la bien dépenser. Un penchant exquis pour la magnificence, un goût prononcé des arts, trouvèrent dans sa caisse des ressources inépuisables. Il avait par dessus tout la passion de bâtir. A Bayonne et à Bielle, on voit encore plusieurs demeures élégantes qu'il fit construire avant de s'établir à Paris ; mais, une fois sur ce théâtre plus vaste, ses entreprises furent gigantesques, comme le témoignent encore les châteaux de La Ferté-Vidame, de La Borde, de Méréville, ainsi que trois grands hôtels de la rue Laffitte, alors rue d'Artois. Il ne fit pas toutes ces constructions à la fois, mais elles se suivirent de près.

Il acquit en 1764 le domaine de la Ferté-Vidame, et quinze ans après il en avait décuplé l'étendue, construit le château et entouré le parc de murs. Il s'y installa avec magnificence, et en 1781 il y reçut royalement l'empereur Joseph II, qui visitait la France pour la seconde fois.

Malheureusement pour Laborde, le duc de Bourbon entendit parler de cette résidence princière, voulut la voir, s'en éprit et proposa de l'acheter. Laborde refusa; mais Louis XVI et Marie-Antoinette intervinrent, et il céda, sans que le prix de 550000 livres, payées comptant, l'indemnisât de ses dépenses et sans que la terre de La Borde, érigée en marquisat, fût pour lui une compensation. Il se consola pour une raison qui pour tout autre eût été une occasion de regrets.

Tout était fait à La Ferté-Vidame, tout était à faire à Méréville. Ce fut, en effet, sur la vallée de la Juine qu'il porta désormais ses vues. Elle lui offrait en abondance une eau courante, toujours limpide, la seule chose, il en convenait, qu'avec sa fortune et son bon goût il lui eût été impossible de créer.

De 1784 à 1794, il engloutit à Méréville seize millions. Quels travaux il a fallu faire pour dépenser une pareille somme, à une époque où la main-d'œuvre et les matériaux coûtaient relativement peu, en comparaison des prix actuels!

Pour bien se rendre compte, dit Girault de Saint-Fargeau, de la difficulté du plan et de l'entreprise exécutés par M. de Laborde, il faut se représenter un vaste marais, une tourbière environnée de collines élevées, mais traversée par la rivière d'Étampes,

dont les eaux claires, abondantes et poissonneuses produisaient les plus grands effets. Pour donner à ce fond boueux une solidité nécessaire, il a fallu employer 400 ouvriers à fouiller la montagne, à l'aplanir, pour en étendre les déblais dans le marais,



CHATEAU DE MÉRÉVILLE
(d'après une ancienne lithographie.)

après en avoir enlevé la première couche de vase. Ensuite on a replacé ce terrain marécageux sur la couche plane de la montagne, qui avait disparu; on a amalgamé ces deux sols si différents, et il en est résulté un terrain également propre à la plantation. La troisième opération consistait à donner à la rivière, non point une marche en ligne droite, mais un cours tortueux, que l'œil aime à considérer, et qui est d'ailleurs imité de la nature. La rivière de la

Juine circule donc en tout sens, à gauche et à droite dans la plaine de Méréville. En considérant ce jardin délicieux, dont les masses sont imposantes et les détails charmants, où règne la variété, où l'art se cache si bien sous les traits de la nature, qu'on le prendrait pour elle-même, on se rappelle l'Élysée dont Virgile a fait de si belles descriptions¹.

Avant de visiter le parc, le voyageur remarque, sur la pelouse, devant le château, une jolie volière à six angles, une basse-cour suisse, avec un élégant colombier, construit au bas d'un noir rideau de sapins, mais qui n'en est point écrasé. Si vous portez

1. On lira avec plaisir la courte mais enthousiaste description qu'en donne dans ses *Mémoires* (t. III, p. 331), écrits vers 1820, M^{me} Vigée Le Brun : « Nulle part on ne peut voir des sites plus variés, de plus beaux arbres, une végétation plus abondante, et nulle part l'art n'est venu ajouter aux beautés de la nature avec un goût mieux entendu. Les fabriques multipliées sont semées sur le terrain sans aucune confusion. Les rochers qui sont immenses et qui ont dû coûter des trésors, les cascades, les temples, les pavillons, tout est à sa place et concourt au charme du coup d'œil. Sur un des points les plus élevés du parc est une colonne dont la hauteur égale celle de la place Vendôme. Du sommet de cette colonne la vue s'étend sur l'ensemble du parc et sur une campagne magnifique dont l'horizon est à vingt lieues de vous. Un des temples, appelé le temple de la Sibylle, est la copie exacte de celui de Tivoli, mais restauré dans son entier avec un soin et un goût parfaits. D'un autre côté, appuyé à l'un des bras de la rivière, est un moulin et plusieurs petites habitations qui rappellent les jolies maisons suisses. Près du château on voit un pont élevé sur des rochers, que le temps et la nature ont pris soin d'embellir en le couronnant de lianes qui tombent en guirlandes dans l'eau bouillonnante. Enfin il serait trop long d'énumérer tout ce qui fait du parc de Méréville un lieu de délices, qui surpasse selon moi tout ce qu'on peut voir en Angleterre dans ce genre. Ce parc a été composé en grande partie par Robert, le peintre en paysage ; aussi pourrait-il fournir les modèles des plus délicieux tableaux. Le château, flanqué de quatre tourelles gothiques qui lui donnent l'aspect d'un manoir seigneurial, est meublé avec une riche élégance. La salle à manger et le billard sont surtout admirablement décorés, et le superbe plain pied de ce rez-de-chaussée où les marbres, les bronzes, les bois précieux, les statues, les tableaux, sont prodigués, fait de cette demeure une habitation royale. »

votre vue à gauche, sur la pente d'un coteau, vous découvrez le temple de Bacchus, qui se détache à merveille des arbres touffus qui l'environnent. Du côté du levant, le château a un large perron droit de onze marches, sans rampes, conduisant à une terrasse qui règne le long de la maison. De là, une perspective magnifique nous étonne et nous enchante, dont l'effet magique ne peut être rendu. A droite, dans un enfoncement obscurci par les branches entrelacées d'arbres très hauts, on voit le pont des roches couvert de lierres qui descendent en longues draperies jusque dans les eaux. En tombant dans un bassin, qu'elle remplit d'une écume aussi blanche que la neige, la rivière forme une magnifique cascade, qu'on aperçoit à la droite du pont. Le bruit qu'elle fait produit un murmure lointain qui frappe agréablement les oreilles. Une colonne rostrale est élevée au milieu d'une île, dans le grand lac.

« Ce monument », dit l'Histoire des jardins de la France, « est dédié à deux frères qui périrent victimes de leur courage et de leur générosité. Ils » avaient appris de bonne heure que la fortune, » acquise par le mérite, honore assez celui qui la » possède, mais qu'il faut la mériter de nouveau » lorsqu'elle n'est plus qu'un héritage. Ils la cher- » chèrent donc dans la carrière la plus pénible et la » plus dangereuse; et, dans cette carrière, ils choisirent les entreprises les plus hasardeuses. Leurs » noms se lisent sur la colonne :

Ed^m J.-J. de Laborde de Marchainville, né à Paris le 25 juin 1762, lieutenant de vaisseau aux ordres de M. de La Peyrouse, a péri le 13 juillet 1786 aux côtes de la Californie.

Ang.-Aug.-Joseph de Laborde de Boutervilliers, né à Paris le 7 juin 1766, lieutenant de vaisseau aux ordres de M. de La Peyrouse, a péri le 13 juillet 1786 aux côtes de la Californie.

« Le verset suivant de l'Écriture Sainte se lit au-
» dessous :

Saul et Jonathas, amabiles et decori in vita sua, in morte quoque non sunt divisi. Reg. lib. II, chap. I, § 23. [Saül et Jonathas, aimables tous deux et distingués pendant leur vie, n'ont point été séparés par la mort.]

La rivière sortant du lac vient, par un long détour, former la petite cascade du pont des rochers et l'île Nathalie. Dans une grande prairie, riche et animée, croissent en abondance des arbres exotiques et indigènes, dont on a ménagé avec soin les masses, la hauteur et la verdure.

Dans un lieu retiré et solitaire est élevé, en l'honneur de Cook, le plus hardi des aventuriers et le plus doux des hommes, un monument en marbre blanc, en parfait état de conservation.

Nous avons dit un mot du temple de Bacchus. Pour y arriver, on gravit la pente, après avoir passé sous le pont des ruines ou le pont du diable. « Toutes les pierres, dit l'historien A. de Laborde, » ont été taillées à Paris, dans les meilleurs ateliers, » et numérotées pièce par pièce. Ce temple est la » copie exacte de celui de la Sybille, à Tivoli. » Il est rond et se termine par une coupole, soutenue par dix-huit colonnes d'ordre corinthien de huit mètres d'élévation. On remarque, dans la corniche, la face et l'ove au-dessous, l'astragale, les denticules

refendues, les modillons et les rosaces. Il est, à l'intérieur, pavé en dalles de marbre blanc avec des veines bleues; les lambris sont en stuc jaune ancien. Un chemin, au nord du temple, conduit à une longue terrasse qui domine le potager et la vallée.



LE TEMPLE DU PARC DE MÉRÉVILLE
(d'après une photographie).

Cet édifice fut construit deux fois : la première, dans le bas du jardin; il s'écroula, dit-on. Une légende existe, à cet égard, dans le pays. On rapporte que le jour où le travail était presque terminé, les ouvriers, en arrivant, après leur repas, sur le terrain, n'aperçurent plus leur œuvre. En moins d'une heure, paraît-il, elle s'était engloutie, et, du monument, élevé à grands frais et beaucoup plus grand que la construction actuelle, on ne voyait plus que le faite qui tout doucement disparaissait, dit la chronique

locale. On comprend l'impression que cette disparition subite produisit sur l'esprit d'une population encore imbuë des idées superstitieuses de l'époque. On a pu voir là un événement surnaturel, quand il n'y avait, en réalité, qu'un phénomène géologique facile à expliquer. Le terrain sur lequel le bâtiment avait été établi reposait sur un fond épais de tourbe et mouvant, qui, n'ayant pu supporter le poids dont on le chargeait, s'est affaissé et a désagrégé le temple et l'a englouti en partie.

La seconde fois, le temple fut construit sur l'élévation où il se trouve maintenant; il est entouré de beaux arbres et domine une rivière qui ne le cède pas au Tévérone.

C'est sans doute la beauté du monument qui a inspiré à un touriste les vers suivants tracés dans l'intérieur du temple :

Ici Laborde, au fruit de ses utiles veilles
Donnant un emploi généreux,
Par bienfaisance y créait des merveilles
Et par goût pour les arts y faisait des heureux.

Le château, aujourd'hui véritable résidence princière, est construit à mi-côte. Aux quatre tours gothiques, M. de Laborde a ajouté deux ailes remarquables par leur harmonie et leur caractère. L'épaisseur des murs entés sur les anciennes constructions annonce une construction de la fin du *xiv^e* siècle. Il remonte, comme nous l'avons déjà dit, à 1460 ou 1470. Il nous est impossible d'entrer dans les détails de l'énumération des innovations. Disons seulement que l'architecte Bellanger, le sculpteur

Pajou, les peintres Joseph Vernet, Hubert Robert et Greuze associèrent avec bonheur, sous la direction intelligente du propriétaire, les créations de l'art aux beautés de la nature. Joseph Vernet peignit, dans le grand salon, les douze heures du jour. Ces tableaux passèrent à Saint-Cloud¹. H. Robert peignit quatre grandes vues du parc, tableaux qui appartiennent toujours à la famille, et quatre tableaux de ruines qui font partie du salon de Méréville. Greuze fit tous les portraits de la famille, de grandeur naturelle, et il composa, avec eux, le tableau connu sous le nom de la Bonne-Mère, lequel est resté la propriété de M. le comte de Laborde.

Pendant que Laborde construisait aux champs, il construisait aussi à la ville. Le génie des affaires est dans la prévision. Il envisageait, en 1760, la marche qu'allait suivre l'agrandissement de la ville de Paris; et, franchissant avec elle le rempart, il achetait de C.-J. Lenormand, de Grimod de la Reynière et de M. de Choiseul, leurs beaux hôtels, les parcs y attenant et les terrains maraîchers compris entre le boulevard actuel des Italiens, les rues Grange-Battelière, Chantereine et de la Chaussée-d'Antin. Sur ces terrains, il ouvrit en 1770 les rues d'Artois et de Provence, agrandit les rues Le Peletier, Pinon, Chantereine, Chauchat, etc.; et revendant à perte les portions qui pouvaient tenter les propriétaires et les entrepreneurs, bâtissant lui-même petites maisons et grands hôtels, il mettait en valeur ce nouveau quartier.

1. *Revue universelle des arts*, année 1858 (Léon Lagrange).

Les immenses travaux qu'il n'avait cessé d'ordonner avaient aussi attiré à Méréville de nombreuses familles. Il leur faisait construire de nouvelles demeures et leur donnait de l'ouvrage. La grande rue de la cité qui porte aujourd'hui son nom, ainsi que l'ancienne maison communale, ont été créées à ses frais. Il fit aussi combler les anciens fossés pour les convertir en promenade, afin que les habitants de la paroisse pussent, le dimanche après les vêpres, y prendre un agréable et facile divertissement.

La Révolution renversa tous ses projets, ruina sa grande fortune et envoya à l'échafaud le vertueux citoyen. Laborde était, à Méréville, entouré de sa famille et protégé par l'affection de tous; il pouvait croire, au printemps de 1794, que le bourreau l'oubliait, lorsqu'il fut mandé à Paris. On sait, et on savait alors, ce que ce mandat signifiait. On est étonné que, lors de son arrestation, les réclamations de la commune et du canton de Méréville, dictées par un sentiment de reconnaissance pour les bienfaits répandus dans le pays, n'aient pu l'arracher à la guillotine. Il refusa toute garde et toute défense, et voulut aller lui-même plaider sa cause devant le tribunal révolutionnaire : il comptait sur sa vie passée pour répondre aux accusations qui ne semblaient pas pouvoir l'atteindre. Il fut exécuté, le 18 avril 1794, avec une fournée d'autres financiers, trois mois avant que Robespierre lui-même ne fût guillotiné (9 thermidor, 29 juillet 1794).

Il faut que la condamnation de cet honnête homme eût produit une grande consternation dans Paris, pour que Fouquier-Tinville craignît de voir se ma-

nifester une vive indignation au pied de l'échafaud. Nous avons copié la lettre suivante : « L'accusateur » public près le tribunal révolutionnaire, au citoyen » Henriot, commandant général de la garde parisienne : Citoyen, je te donne avis qu'il y aura » ce soir, cinq heures et demie, une exécution qui » exigerait une force armée plus importante que » dans les exécutions habituelles. Je t'invite à prendre les mesures nécessaires. Salut et fraternité. » (Signé :) A. Q. Fouquier. En tout dix-neuf condamnés. »

Sa magnificence et sa générosité sont restées dans les souvenirs du peuple, et elles ont déjà pris, dans les campagnes, une tournure légendaire empreinte d'exagération. Ainsi, on raconte, à La Ferté-Vidame, que Laborde avait fait paver la salle à manger en écus de six livres, et que Louis XV ayant dit qu'il n'aimait pas qu'on lui marchât sur la figure, il lui aurait répondu : « Ne craignez rien, Sire, les écus sont placés de champ. » C'est un conte populaire qui donne une idée de la fortune colossale du banquier.

Joseph de Laborde avait épousé, le 9 novembre 1760, Rosalie-Claire de Nettine, fille de X. de Nettine, banquier de la cour autrichienne à Bruxelles. Il en eut quatre fils et deux filles.

L'aînée, Pauline, épousa le baron (depuis duc) d'Escars, en 1785, et mourut en 1792, laissant une fille qui la suivit au tombeau le 16 juin 1793; la cadette, Nathalie, fut mariée en 1790 à Arthur-Tristan-Charles Languedoc, comte de Noailles, plus tard duc de Mouchy; elle n'eut qu'une fille, qui épousa son cousin le vicomte Alfred de Noailles.

Ses quatre fils marquèrent dans la vie publique ; on les distinguait par les noms des fiefs que leur père avait créés pour eux.

Laborde de Méréville, destiné à jouir d'une immense fortune, fut élevé pour les affaires. Les lettres et les arts s'associèrent, dans son éducation, à l'étude plus aride des chiffres : Le 25 mars 1777, son père acheta pour lui, quoiqu'il fût encore mineur, l'office de garde ancien du trésor, occupé par M. Micault d'Harvelay, son beau-frère.

Le prix de cette charge était d'un million 600000 livres. Au lieu d'entrer immédiatement en fonctions, le jeune homme suivit le courant qui portait la noblesse française en Amérique, et il alla guerroyer pour l'indépendance. Il rapporta de cette expédition des opinions trop libérales et des goûts parlementaires qui indiquaient sa place aux États-Généraux. En effet, tout d'abord, il accepta le mandat de la commune de Grandville en Beauce, dont il était seigneur ; et le 9 mars 1789, il fit défaut à l'assemblée de l'ordre de la noblesse du bailliage d'Étampes. Envoyé par le Tiers-État, il prêta serment au Jeu de Paume et siégea au côté gauche de l'Assemblée nationale.

Il acquit facilement, parmi ses collègues, une sérieuse autorité en matière de finances et fut écouté toutes les fois qu'il prit la parole sur ce sujet. Le 5 décembre 1789, il s'éleva fortement contre le papier-monnaie à cours forcé proposé par Necker, et il demanda qu'on remplaçât ce remède empirique par la création d'une banque publique. L'assemblée ordonna l'impression de son discours. A la fin de

1791, il quitta la vie politique. Déjà, le 28 mai 1789, il avait vendu sa charge de Trésor à M. Joseph Durvey et n'avait plus désormais qu'à jouir paisiblement d'une grande existence et à cultiver les arts et les lettres, dont le goût était héréditaire dans sa famille.

Lorsque le duc d'Orléans annonça, en 1792, son projet de vendre sa galerie de tableaux, le cœur lui saigna, car il craignait que, dans la détresse générale, les étrangers pussent se faire les acquéreurs de cette magnifique collection de chefs-d'œuvre des écoles française et italienne. Laborde les acheta au prix de 90000 francs. Il espérait faire de cette collection l'ornement de ses habitations de ville et de campagne. Vain espoir : son père fut guillotiné ; on confisqua ses biens, et il s'enfuit en Angleterre. Dénué de ressources, il fut forcé de vendre ses chefs-d'œuvre au banquier Jérémie Harman, qui les revendit lui-même à trois seigneurs anglais, en 1798, pour la modique somme de 43000 livres sterling. Il ne rentra pas en France et mourut à Londres en 1801.

Laborde de Marcheville, second fils de Jean-Joseph de Laborde, avait pris ce nom du fief de Marcheville ou Marchainville, créé par son père dans le voisinage de la Ferté-Vidame.

Laborde de Boutervilliers, troisième fils du même, était seigneur de Boutervilliers, dépendant du duché d'Étampes. Ils suivirent tous deux la carrière de marin, et portèrent l'épaulette d'enseigne de vaisseau, lorsqu'ils apprirent que Louis XVI chargeait La Pérouse d'un grand voyage autour du monde. Ils demandèrent à la reine la permission de faire partie

de cette expédition, et « tous deux furent, quelques
» jours après, nommés enseignes, l'un sur la *Bous-*
» *sole*, l'autre sur l'*Astrolabe*, ne devant jamais
» naviguer ensemble ». Le sort voulut faire mentir
toutes les sollicitudes de la reine et de leur mère.
Arrivée au mois de mai 1786, sur la côte nord-ouest
de l'Amérique, l'expédition découvrit un port que le
capitaine Cook n'avait pas reconnu. On mit trois
embarcations à la mer pour en sonder le fond, et les
deux frères n'eurent rien de plus pressé que de
se réunir sur le même canot pour s'embrasser et
passer ces courts instants ensemble. L'embarcation
montée par M. de Lescure, commandant cette petite
expédition, arriva à l'entrée du port, au moment où
la marée produisait un courant qu'aucune force
n'aurait jamais pu dompter. MM. de Laborde étaient
loin du danger, mais ils s'y précipitèrent pour porter
secours à leurs camarades, et ils périrent avec eux
sur les mêmes brisants, tandis que la troisième em-
barcation gagnait prudemment le large et ralliait la
flotte. Cette scène tragique a été peinte par P. Cré-
pin en 1806, et son tableau est devenu populaire par
la gravure.

Trop généreux Laborde! Frères dont la mémoire
Vit avec La Pérouse et partage la gloire;
D'Escure vous appelle! Ils ont volé tous deux,
Le goufre dévorant s'est refermé sur eux.

(Roux de Rochelle, *Voyage et mort de La Pérouse*).

Joseph-Alexandre de Laborde, né à Paris le
17 septembre 1773, s'engagea de bonne heure, par
instinct naturel, dans la glorieuse phalange des La-

fayette, des Liancourt et des Lameth, c'est-à-dire dans ce généreux parti de la noblesse que les idées de 1789 avaient enivré. A la fin de cette même année 1789, il prit du service dans l'armée autrichienne, ne rentra en France qu'après le traité de Campo-Formio (1797), et fut attaché, quelque temps après, à l'ambassade de Lucien Bonaparte en Espagne. Il visita ce pays en artiste, et commença en 1807 la publication d'un voyage pittoresque et artistique en Espagne.

De retour dans sa patrie, après la Révolution, il avait trouvé les restes d'une fortune, sauvés et recueillis avec piété par sa respectable mère. Autour d'elle étaient rassemblés les débris de cette brillante famille que la mort avait décimée sans pitié : c'étaient la comtesse de Noailles, qui unissait à toutes les séductions de la grâce les séductions du talent; les Lalive, les Fezensac, les Vintimille, les Lusignan, qui se groupaient autour de M^{me} de Laborde, les uns à titre de parents, les autres attachés à elle par le souvenir des bienfaits de son mari, tous réunis par le charme de cet intérieur aristocratique et y attirant leurs amis, des littérateurs, des artistes, des hommes d'État, qui débutaient dans la carrière de leurs célébrités, par les agréments de l'esprit et l'entrain de la jeunesse. On pourrait citer Châteaubriand, Gérard, Pasquier, Molé et tant d'autres. Ce bien-être et cet entourage d'élite décidèrent de la vocation d'Alexandre de Laborde. Il se consacra exclusivement aux lettres et aux arts, qui avaient été les consolations de son exil volontaire, loin de sa patrie. Il se fit d'abord connaître par l'importante

publication dont nous venons de parler. Au milieu de cette belle résidence de Méréville, il esquissa une suite des vues de Méréville, de Chambeaudoin, de la Porte et de quelques campagnes environnantes. C'en fut assez pour donner à Laborde l'idée de la description des nouveaux jardins de la France et de ses anciens châteaux.

Les travaux littéraires ne rendaient pas Alexandre de Laborde étranger aux affaires publiques. Nommé auditeur au Conseil d'État en 1808, il accompagna l'Empereur en Espagne pour lui servir en quelque sorte de cicerone officieux dans un pays qu'il avait si bien étudié et que l'on connaissait si mal. Il revint de Madrid avec Napoléon, et il le suivit encore en Autriche où la guerre s'alluma en 1809. Étant, au quartier général, dans la confiance de toutes les opérations militaires, il écrivit le récit de cette glorieuse campagne, et l'Empereur, pour le récompenser de ses services, le nomma Comte de l'Empire le 3 décembre 1809. En 1810, il fit partie de l'ambassade de Berthier, chargé de demander officiellement à Vienne la main de l'archiduchesse Marie-Louise. Maître des requêtes, chargé du service des ponts et chaussées en 1811, il trouva encore le temps de publier les *Embellissements de Paris*. Adjudant-major de la garde nationale de Paris en 1814, il traita, en cette qualité, avec les alliés, des conditions de la capitulation au nom de cette garde. Après la Restauration, il fut destitué de sa place de directeur des ponts et chaussées, pour cause de libéralisme. Nommé en 1822 député de la ville de Paris, il combattit, l'année suivante, l'intervention de la France

en Espagne. Ayant succombé aux élections de 1825, il se résigna à faire l'éducation de son fils, lui fit faire plusieurs voyages en Italie, en Grèce, en Orient, afin qu'il fût plus tard le digne continuateur de ses travaux et le noble représentant des Laborde.

La Révolution de Juillet le surprit sans le déconcerter. Le 30, il fut nommé préfet provisoire du département de la Seine, devint bientôt aide-de-camp du roi Louis-Philippe et questeur des députés.

Les lettres et les arts vinrent, une dernière fois en 1835, faire diversion à sa vie parlementaire, en lui inspirant le plus charmant de ses ouvrages. Le roi se proposait de consacrer le château de Versailles à un musée historique dédié à toutes les gloires de la France.

Alexandre de Laborde reçut, le premier, la confiance, et il fallut toutes les ressources de son imagination, la grâce de son esprit et son goût exquis, pour composer ce beau livre, qui parut en 1841, sous le titre de *Versailles ancien et moderne*.

Il mourut le 20 octobre de la même année, au milieu de sa famille, au retour d'un voyage fait en Italie et en Grèce, où il avait retrouvé avec joie les sujets d'étude qui avaient passionné sa jeunesse.

De cette existence trop résumée et si bien remplie, le biographe ne peut en écrire qu'une partie. Alexandre de Laborde eut les qualités de ses défauts : un esprit trop facile, une confiance trop aveugle, une générosité trop prodigue, qualités et défauts charmants qui ne lui ont créé que des amis, des ingrats et des envieux.

Il avait épousé M^{lle} Thérèse de Cabre, veuve du

marquis de Gillier, fille de M. de Cabre, ministre de Louis XVI à Saint-Pétersbourg, et nièce de l'abbé Sabatier de Cabre. Il eut de ce mariage trois filles, qui épousèrent : l'aînée, M. Gabriel Delessert, préfet de police sous le gouvernement de Juillet; la seconde, M. Edouard Bocher, préfet du Calvados à la même époque; et la troisième, M. Edouard Odier, qui s'est fait un nom dans les arts. Il eut aussi un fils, M. le comte de Laborde, qui fut directeur des Archives nationales, membre de l'Académie des Inscriptions, un de nos archéologues les plus éminents, l'auteur de tant de livres savants et ingénieux sur l'histoire des arts à toutes les époques et dans tous les pays.

Les armes de la famille sont : *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux roses et en pointe d'une gerbe de blé, le tout de même.*

Voici les titres que prenait, dans les actes publics, l'ancien seigneur de Méréville : Jean-Jacques Laborde, vidame de Chartres, marquis de Laborde, haut châtelain de Méréville, seigneur du bourg de Saint-Père, Glaire, Montereau, Villeneuve-le-Bœuf, Grandville et autres lieux, gouverneur pour le roi de sa ville de Casseneuil, conseiller général de Sa Majesté, maison, couronne de France et finances¹.

D'après la coutume d'Étampes, le seigneur de Méréville avait droit de haute justice, poids et mesures, désignation des tuteurs ou curateurs, émancipation de mineurs, apposition de scellés et rédaction d'inventaires; mais c'est surtout en matière crimi-

1. Minutes notariées.

nelle que cette compétence était étendue. Il avait quatre piliers justiciables. On voit encore sur le territoire, au lieu dit « la Justice », des pierres taillées qui proviennent certainement des démolitions de ces piliers. C'est sur la place du Martroi qu'avaient lieu les diverses corrections corporelles. Toutefois, le châtelain ne rendait pas la justice par lui-même; il confiait cette charge à un bailli, magistrat suprême, remplacé plus tard par un lieutenant au bailliage. En cas d'empêchements, ils avaient l'un et l'autre un procureur fiscal. Il avait en outre le droit de foires. Ce droit, concédé pour la première fois à Bertrand de Reilhac en 1511, fut renouvelé par une déclaration royale du 2 mars 1696. Les droits de péage, de minage, de tonlieu, de hallage, de tabellionnage, appartenaient encore au seigneur de Méréville, ainsi que les droits de pêche, chasse, banalité, boucherie.

Méréville était alors de la généralité de Paris, élection et grenier à sel d'Étampes, dont l'étendue surpassait de beaucoup celle du bailliage et de la sénéchaussée. L'élection s'étendait, du côté de Paris, jusqu'à la fontaine qui est dans le bourg de Linas; du côté de Pithiviers, jusqu'à Bondaroy; vers Orléans, jusqu'à Gommerville; du côté de Nemours, jusqu'à Coudray, Maisoncelles et Gironville-sous-Buno; et au nord jusqu'à Rochefort-en-Yveline, au delà de Dourdan. C'était le procureur fiscal qui faisait l'office de la gabelle¹.

Parmi les grandes œuvres de M. de Laborde, on

1. Dom Fleureau, *Antiquitez d'Etampes*. — Minutes notariées.

doit remarquer celle que son âme compatissante éleva en faveur des malheureux : c'est l'Hôtel-Dieu, qu'il a fait rebâtir près de l'église Saint-Père, en ajoutant pour condition expresse, dans l'acte de donation, qu'il serait desservi à perpétuité par des religieuses chargées du soin des malades et des écoles; et dans le cas où les susdites religieuses quitteraient cette maison, celle-ci retournerait à la famille. Cet hôpital remonte à l'origine de la léproserie, dont il ne restait plus que le nom. A différentes époques, divers bienfaiteurs lui avaient assuré des rentes. En 1786, M^{me} de Laborde lui donna 5000 liv. ¹.

Pendant la Révolution, cette fondation, la plus précieuse que Méréville eût reçue de ses seigneurs, fut entièrement détruite. L'habileté des administrateurs ne put la soustraire à la cupidité du district d'Étampes, qui alléguait toujours que cet hospice, dépourvu de malades, n'avait plus le droit d'exister².

Méréville se trouvait au xviii^e siècle dans l'état le plus brillant et le plus heureux où il se fût jamais vu. L'éminente protection de son seigneur lui donnait une sorte de supériorité sur les villes du voisinage. M. de Laborde l'avait choisie pour sa demeure; il en était l'âme, et comme il aimait la magnificence, il y versait l'argent à pleines mains. Sa suite nombreuse, les seigneurs étrangers, ses amis, les riches seigneurs des environs, offraient le tableau d'une véritable petite cour.

1. Minutes notariées.

2. Archives départementales de Seine-et-Oise.

CHAPITRE VII.

MÉRÉVILLE ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

(1789-1815).

L'architecture médiévale avait laissé à Méréville de nombreuses traces aujourd'hui presque toutes disparues. Elles se réduisent à l'habitation du prieur située à Saint-Père. Cette demeure conserve, à quelques modifications près, le même aspect qu'au moment de la Renaissance. Dans un mur plein qui donne au midi sont percées plusieurs croisées à ouverture rectangulaire; l'entrée principale est surmontée d'un chambranle décoré lui-même d'un écusson que la Révolution a mutilé.

Avant 1789, on remarquait encore dans la ville des maisons à l'enseigne de Sainte-Barbe, de Sainte-Apolline, de Saint-Marcou, de Saint-Loup; l'auberge de Saint-Pierre, celle de la Croix-Blanche; les chapelles Saint-Lubin, Saint-Nicolas, de la Trinité, la Madeleine, Sainte-Geneviève et Saint-Aignan.

Le cimetière, situé à l'est de l'église, dans un enclos du prieuré, a été transporté vers 1880 à 300 mètres environ à l'ouest de la ville. Longtemps, comme le cimetière dépendait de la cure, le curé seul en avait la juridiction. Aux xvii^e et xviii^e siècles, les proviseurs et les marguilliers en devinrent les administrateurs. Lorsqu'on a fait les exhumations, on a trouvé des puits remplis de cendres, d'ossements d'hommes et aussi d'animaux, de pièces de monnaie.

A l'heure qu'il est, le cimetière est au pouvoir de la municipalité, et sur l'emplacement de l'ancien on a bâti les écoles primaires communales.

Tant qu'il y eut des seigneurs à Méréville, l'histoire de la ville s'est identifiée avec celle du château. La Révolution a changé naturellement cet état de choses.

Nous énumérerons désormais les faits les plus importants qui se rapportent à l'histoire de notre localité :

Aujourd'hui lundy deux mars mil sept cent quatre-vingt-neuf, en l'assemblée convoquée au son de la cloche, en la manière accoutumée, sont comparus en l'auditoire de ce lieu, pardevant nous Pierre Philippe Pineau de Villeneuve, lieutenant juge civil et criminel et de police du bailliage et haute chastellenie des baronnie et vicomté de Méréville et deppendances : les sieurs Jacques Renault, syndic de la paroisse, Jean Boudet, Antoine Barillier, André Bourdeau, Jean Pierre Grenet, Étienne Godonville, Louis Étienne Châtellain, Louis Brimbeuf, Armand Bourdeau, Jean Baptiste Lenoir, Jean Chaumette, Liphard Inger, Pierre Ménager, Jacques Percheron, Louis Petit le jeune, Jacques Bertrand, François Pichon, Antoine Percheron, Jean Loyau l'aîné, Paul Chaussard, Étienne Lesage, Pierre Dupont, Antoine Fillon, Pierre Roty, Jean Chausson, Antoine Pierre Corpachot, Pierre Girard, Jean Baptiste Andrieux, Jacques Sallier, Étienne Lenoir le jeune, Jean Baptiste Hordesseaux, Antoine Petit, Jean Baptiste Lenoir l'aîné, Pierre Ruzé, Étienne Pavard, Jean Delanoue, Louis Percheron, Paul Andrieux, Antoine Veillard, Paul Billard, Joseph Boudier, Pierre Petit, Jean Baptiste Fagueret, Jean Baptiste Couturier, Charles Babault, Antoine Billard, Jean Barrelier, Louis Petit l'aîné, François Ruzé, Jacques Liénard, J. Pierre Boreau, Jean Thibault, Antoine Thomas Collet, Paul Barillier, Pierre Roulleau, Noël Delaunay, Georges Huet, Jean Hubert, Pierre Larteau, André Thomas, Pierre

Laumosnier, Jean Coulon, Thibault neveu, Jean Louis Pithois, Eutrope Denizet, Robert Rousseau, Élie Dubois, Antoine Tessier, tous laboureurs, cultivateurs, propriétaires, bourgeois, manouvriers et artisans. . . .

Tous nés français ou naturalisés, âgés de vingt-cinq ans, compris dans les rôles des impositions, habitans de la paroisse de Méréville, composée de trois cent cinquante feux; lesquels, pour obéir aux ordres de Sa Majesté portés par ses lettres patentes données à Versailles le vingt quatre janvier 1789, pour la convocation et tenue des États-Généraux de ce royaume, et satisfaire aux dispositions du règlement y annexé, ainsy qu'à l'ordonnance de M. le baillly d'Estampes ou M. son lieutenant-général du treize février 1789, dont ils nous ont déclaré avoir une parfaite connoissance, tant par la lecture qui vient de leur en être faite que par la lecture et publications et affiches pareillement faites le même jour à l'issue de la messe de paroisse au devant de la porte principale de l'église, nous ont déclaré qu'ils alloient d'abord s'occuper de leurs cahiers de doléances, plaintes et remontrances, et en effet y ayant vacqué ils nous ont représenté ledit cahier qui a été signé par ceux des dits habitans qui savent signer et par nous, après l'avoir cotté par première et dernière page et paraphé ne varietur au bas d'icelles.

Et de suite les dits habitans, après avoir mûrement délibéré sur le cahier des députés qu'ils sont tenus de nommer en conformité des dites lettres du roi et règlement y annexé, et les voix ayant été par nous recueillies en la manière accoutumée, la pluralité des suffrages s'est réunie en faveur des sieurs Jean Pierre Boreau, procureur fiscal, Pierre Roulleau, laboureur, Anthoine Thomas Collet, laboureur et marchand, et Anthoine Barellier, laboureur et cabaretier. . . , qui ont accepté la dite commission et promis de s'en acquitter fidèlement.

La dite nomination des députés ainsy faite, les dits habitans ont en notre présence remis aux sieurs Boreau, Roulleau, Collet, Barellier, leurs députés, le cahier, afin de le porter à l'assemblée qui se tiendra le 9 mars 1789 devant M. le baillly d'Estampes ou son lieutenant, et leur ont donné leurs pouvoirs

requis et nécessaires à l'effet de les représenter en la dite assemblée par toutes les opérations présentées par l'ordonnance susdite de mon dit sieur le bailliy d'Estampes : comme aussy de donner pouvoirs généraux et suffisans de remontrer, proposer, aviser et consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l'État, la réforme des abus, l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'administration, la prospérité générale du royaume et le bien de tous et chacun des sujets de Sa Majesté.

Et de leur part, les dits députés se sont présentement chargés du cahier des doléances et ont promis de le porter à la dite assemblée et de se conformer à tout ce qui est prescrit et ordonné par les dites lettres du roi, règlement y annexé et ordonnance susdatée. Desquelles nomination de députés, remise de cahiers, pouvoirs et déclarations, nous avons à tous les dits comparans donné acte et avons signé avec ceux des dits habitans qui savent signer et avec les dits députés notre présent procès-verbal, ainsy que le duplicata que nous avons présentement remis aux dits députés pour constater leurs pouvoirs, et le présent sera déposé aux archives ou secrétariat de la dite communauté les dits jour et an.

(Suivent les signatures).

Quelques jours après, ces mêmes députés formulaient leurs doléances¹. Nous renvoyons pour de plus amples détails à l'excellent travail de M. Ch. Forteau².

M. de Laborde fut élu, en 1789, député aux États-Généraux. Il ne siégea pas avec son ordre, mais il fut, avec Choiseau de Gravelles, un des principaux représentants du Tiers-État. Il applaudit d'abord

1. Elles ont été publiées dans leur intégrité par MM. Max. Legrand et Léon Marquis, *Les trois États du bailliage d'Estampes aux États-Généraux de 1789*, t. II (1898), pp. 339-345.

2. *Méréville sous la Révolution* (Étampes, 1899, in-12).

au mouvement national, se rangea du côté de Lafayette avec son cousin Julien, lui fournit des fonds secrets afin de lui assurer une police destinée à garder son pouvoir chancelant. C'est ce qu'on a appelé le *Comité des recherches*; mais, en 1790, ne se faisant plus d'illusion sur les menées qui avaient pour but d'exciter le peuple contre le pouvoir royal, il se retira à Méréville.

Pendant le cours de cette année, le grenier à sel fut supprimé, et les anciens bailliages le furent également. On créa, à la place de ces derniers, des tribunaux dans les villes, et des justices de paix dans les cantons.

Ainsi, Étampes eut son tribunal, et Méréville vit échanger son bailliage, dont le juge rendait des arrêts qui ressortissaient immédiatement au Parlement de Paris, pour une simple justice de paix, composée d'un juge, d'un greffier et d'un huissier.

En 1790, le curé et son vicaire prêtèrent serment à la Constitution.

En 1791, l'hospice fut supprimé. Ses biens, ainsi que ceux de la cure, de la fabrique et du prieuré, furent vendus sous la dénomination nouvelle de biens nationaux. L'église devint un lieu de réunion publique, où l'on procédait à tous les actes de la municipalité. L'année suivante, le culte cessa, les cloches furent descendues du clocher pour être transportées à la monnaie, et on n'en conserva qu'une, appelée « civique », destinée à annoncer l'heure des assemblées patriotiques.

Méréville reçut, au commencement de 1794, la

visite de l'agent national d'Étampes, comme l'indique le procès-verbal suivant :

Liberté, Égalité.

Quintidy 15 nivôse l'an deux de la république une et indivisible. Moi, Baron Delisle, agent national près le district d'Étampes, voulant m'assurer si dans le canton de Méréville les lois sont exécutées avec exactitude, je me suis transporté au dit lieu, où j'ai convoqué la municipalité et le comité de surveillance. J'ai vu que les lois, surtout celle établie sur l'emprunt forcé, s'exécutaient; j'ai aussi entendu les réclamations de la municipalité, qui avait nommé huit commissaires vérificateurs.

J'ai demandé au commissaire de surveillance comment il se faisait que quelques vieilles femmes s'occupaient encore de marmoter du latin devant la ci-devant église, pendant que les autres citoyens avaient renoncé à l'exercice public du culte. Il m'a dit qu'il y avait employé tous les moyens pour arrêter les préjugés, et que cela devait finir bientôt. J'ai fait remarquer à ces gens faibles qu'on pouvait bien adorer chez soi l'Être suprême, sans se faire remarquer par de semblables mômeries; ils m'ont promis de ne plus recommencer¹.

Collot d'Herbois et Laplanche soufflent encore l'esprit révolutionnaire à Méréville. Les tombes seigneuriales sont profanées, des femmes, chantant la Carmagnole, dansent dans le sanctuaire et brisent les croix et les statues. Un fougueux démagogue, voulant enlever de son piédestal la statue de saint Pierre, est lui-même renversé par sa masse et tombe en se fendant le crâne sur le pavé de l'église.

Le château est ensuite pillé et mis en vente; mais il ne se présente pas d'acquéreur, à cause de la dé-

1. Archives départementales de Seine-et-Oise.

préciation du papier monnaie. Les magnifiques tableaux de Robert Hubert et de Watteau sont arrachés de leurs places; les emblèmes féodaux ou religieux disparaissent, et cependant on ne parle plus que de liberté.

En 1794, la commune doit, en vertu d'un arrêté du comité du salut public d'Étampes, faire des réquisitions en blé et en avoine et fournir 15 hommes pour défendre la patrie envahie¹.

Puis vient le règne des brigands de la bande d'Orgères; ils incendient les fermes isolées, assassinent avec brutalité les pauvres habitants des campagnes. Le théâtre des exploits de ce ramassis de déserteurs, d'escrocs, de galériens évadés du bagne, s'étend dans les départements de Seine-et-Oise, d'Eure-et-Loir, de Loir-et-Cher et du Loiret. Le rendez-vous de la bande est fixé dans les bois de la Muette, dans une cabane appelée l'Ermitage, de la commune d'Autruy. De là, ils se répandent dans les fermes de la Muette, de la Porte, de Chambeaudoin, etc. D'autres fermes leur servent encore de résidences, telles que Liffermeau d'Oison, Menesard de Méréville, Villiers d'Arrancourt, etc.

Les paysans dévergondés, jaloux, voleurs, vivant dans l'espérance de partager le butin, leur indiquent les coups à faire. Il s'en rencontre à peu près dans toutes les campagnes, à Méréville, à Pussay, à Saint-Escobille, à Boisseaux, à Autruy, à Erceville, et surtout à Bazoches-les-Gallerandes et à Aschères-le-Marché.

1. *Archives locales.*

Nous ne nous étendrons pas sur ce sujet, bien connu d'ailleurs¹. Les principaux crimes commis dans la contrée s'énumèrent ainsi : l'assassinat d'Apilly, commune de Trinay, — de Montgon, commune d'Aschères, — de Dommerville, de Javercy, de Pithiviers-le-Vieil, — d'Argant, marchand de chevaux à Montereau, commune de Méréville. Enfin, la veille du jour où le général Fin-Fin (c'était le surnom du beau François) s'apprêtait, après les orgies du bois de la Muette, à faire l'escalade du château de Méréville, toujours grâce aux indications des « francs », il fut surpris avec sa bande par le brigadier Vasseur, et incarcéré dans les prisons de Chartres. Ainsi le pays fut purgé de cette lie et rendu à la paix.

Évidemment tout ce qu'Élie Berthet a dit dans ses *Chauffeurs* au sujet de M^{me} de Laborde n'est qu'un pur roman de fantaisie, et c'est montrer des sentiments bien peu élevés et bien peu délicats que de considérer, dans cette noble veuve, un personnage d'intrigue d'une tragédie aussi sanglante et aussi barbare.

Émigrée au moment de la Terreur, elle rentra en France vers 1800. Le conquérant d'alors la reçut avec bonté et rendit à ses enfants tous ceux de leurs biens qui n'avaient pas été vendus. Elle se retira à Paris, où elle mourut dans un âge très avancé.

Mais continuons notre journal :

1. Voir l'ouvrage de M. Coudray-Maunier : *Histoire de la bande d'Or-gères* (Chartres, 1865, in-16).

1809. Une dysenterie enlève plus de vingt personnes à Méréville en six semaines.

1811. Mauvaise récolte, disette générale, mais bon vin pour ceux qui n'avaient pas arraché leurs vignes en 1806. Il nous faut bien remarquer que les ancêtres de nos cultivateurs actuels étaient la plupart vignerons et s'appliquaient avec ardeur à ce genre de culture presque inconnu de la génération actuelle.

1815. Pendant presque tout le mois d'avril, les troupes étrangères séjournent à Méréville. Un important détachement de cosaques occupe toutes les fermes du pays. Les habitants ont beaucoup à souffrir des persécutions souvent arbitraires et des réquisitions exagérées que leur font endurer les ennemis.

Depuis cette date jusqu'à nos jours, il est impossible de suivre, année par année, l'histoire de notre commune; nous n'avons plus, pour cela, l'excuse des difficultés et des manques de ressources; mais les faits que nous pouvons recueillir, en compulsant les archives municipales, offrent bien peu d'intérêt. Ce sont ceux de l'administration, qui se reproduisent identiquement chaque année, avec une monotonie désespérante et que consignent, avec leur sécheresse habituelle, les procès-verbaux du Conseil. L'établissement du budget des recettes et des dépenses ordinaires et extraordinaires, la reddition des comptes faite par le maire, les nominations de gardes champêtres; les votes de réparations à faire aux bâtiments communaux, à l'église, aux écoles, à la mairie, à la halle; le vote de leur reconstruction, le vote des contributions, leur répartition entre l'État, le départe-

tement et la commune; l'interdiction aux herbières d'aller, au mois de juin, cueillir de l'herbe dans les blés et les autres céréales, ou de mener à une autre saison leurs vaches dans les bois ou dans les prairies de la commune : voilà ce qu'on relit tous les ans, d'une manière monotone et inévitable.

Cependant le conseil municipal sort quelquefois de cette vulgaire généralité. En 1831, il demande un service funèbre pour les braves tombés dans les journées des 27-29 juillet 1830. Plus tard, d'accord avec le gouvernement, il décide la reconstruction de l'église. Malheureusement la nouvelle construction, sans style artistique, forme un contraste frappant avec le beau clocher du XII^e siècle.

Pendant la guerre de 1870-1871, les Bavares et les Prussiens occupèrent militairement la commune, depuis les derniers jours de septembre jusqu'au mois de mars suivant, rançonnèrent le pays et firent des réquisitions de bestiaux, de grains et de fourrages.

Que devint alors le château pendant cette période? En 1819, il fut acquis par MM. Ters et d'Espagnat, qui se proposèrent de le morceler et de le vendre au détail. Heureusement le projet ne se réalisa pas, et cette œuvre splendide fut conservée.

En 1824, le domaine devint la propriété de M. Jacques de Serre, comte de Saint-Roman, pair de France, qui l'habita jusqu'à sa mort, survenue en 1843. Méréville vit encore reluire une longue suite de jours heureux. M. de Saint-Roman s'acquitta avec grand soin de l'entretien de sa propriété et fit de nombreuses acquisitions de terres pour agrandir

ses fermes. Il laissa trois filles de son mariage contracté avec Mélanie Le Rebours de Chaussy : la première fut mariée à Raymond de Serre, dont deux fils; la deuxième, au marquis de Barbançois, descendant des anciens seigneurs de Villegongis et Courcelles-le-Roi; la troisième, nommée Sidonie-Suzanne, épousa en 1820 Anatole-Joseph-Philippe, comte de Reilhac.

De ce dernier mariage naquit, en 1822, une fille unique nommée Gabrielle-Jacqueline de Reilhac qui hérita de Méréville après la mort de son grand-père (1843). Elle épousa, la même année, son oncle Jacques Raymond de Serre, comte de Saint-Roman. Ils ont habité ensemble Méréville jusqu'en 1867, et y ont laissé les meilleurs souvenirs.

Elle mourut en 1878, après avoir eu, de son mariage, quatre fils et une fille.

Anatole-Joseph-Philippe, comte de Reilhac, se maria en secondes noces à Madeleine-Henriette du Ligondès qui lui donna un fils, Albert-Alphonse-Marie-Joseph de Reilhac, le représentant actuel de la famille. Il mourut lui-même le 14 juin 1875, âgé de quatre-vingts ans, étant né le 26 septembre 1794, et fut inhumé à Montry (Seine-et-Marne).

De la famille de Saint-Roman, Méréville passa à M. le duc de Sessa, qui le garda à peine un an (1868). Depuis, le domaine a changé plusieurs fois de propriétaire. Acquis à cette époque par un juif nommé Belleys, il fut revendu en 1876 à M. Charles-William Maxwel Heddle de Sierra Leone, ancien capitaine de vaisseau écossais. Ce dernier mit lui-même la propriété en vente et la fit adjuger, le 6 jan-

vier 1880, à M. Pascal; depuis cette époque il y a eu différents propriétaires, jusqu'à M. Chauvot qui en jouit actuellement.

Telle est actuellement la situation de Méréville :

I. Château meublé, avec tableaux et panneaux, et parc d'une contenance de	58 h. 86 a. 63
II. Petit parc d'une contenance de	12 h. 86 a. 65
III. Bois de Boulogne	24 h. 25 a. 20
IV. Fermes de Semainville, de Glaire, du Moulin, bois, garennes	180 h. 37 a. 57
V. Ferme du Grand-Villiers.	376 h. 74 a. 65
Total.	<u>653 h. 10 a. 70</u>

Revenus.

I. Château, grand et petit parc, valeur locative	24000 fr.
II. Bois de Boulogne, coupe de bois	1200 »
III. Location de Grand-Villiers.	15000 »
IV. Locations diverses.	4275 »
V. Ferme de Semainville	4000 »
VI. Moulin du Pont, susceptible d'une location de.	1500 »
Total.	<u>49975 fr.</u>

La mise à prix du château était, au 6 janvier 1880, par le ministère de M^e Trempé, notaire à Méréville :

I. Du château et des fermes	700000 fr.
II. Du Grand-Villiers.	350000 »
Total.	<u>1050000 fr.</u>

CHAPITRE VIII.

CURÉS, BAILLIS, PRÉVÔTS ET NOTAIRES.

Curés de Saint-Père-lès-Méréville.

Les premiers curés de la paroisse furent d'abord les prieurs de Saint-Père, qui cessèrent d'exercer leur ministère au moment où le second concile de Latran défendit aux religieux bénédictins de s'occuper des campagnes.

1500. — Ambroise Rabureau. Il est cité dans les archives de La Porte, comme procureur de M^{me} de Ballue, veuve d'Étienne de Prunelé; il était maître ès arts¹.

Les minutes des notaires et les registres paroissiaux, si incomplets qu'ils soient, vont nous fournir désormais, avec des lacunes, la suite des curés de Saint-Père jusqu'à 1789.

1536. — Etienne Bardin, curé; Pierre Lesage, vicaire².

1541. — Jean Dumont, curé; Boniface Barellier, vicaire. Ce dernier vend à Noël Mercier une pièce de terre et de vigne, située au Champ-du-Puits-Plin, pour la somme de 7 livres 14 sous tournois³.

1. *Archives de La Porte*, casier 5, n^o 17.

2. *Minutes notariées*.

3. *Idem*.

1541. — Jean Petit, curé; il assiste à la réformation des coutumes d'Étampes, en 1556¹.

1570. — De Mezaiges, curé.

1595. — Cantien Le Tonnellier. Il est cité dans un bail conclu, entre lui et Guillaume Michot, de six mines de terre dépendant de la cure, aboutissant aux terres de Menessard et aux Grands-Cloux².

1604. — Nicolas Fiquot, curé³.

1616. — Pierre Robelot, curé; Allain Lefèvre, vicaire⁴.

1627-1633. — Julyenne, venu d'Autruy à Méréville⁵.

1633. — Esme de Bièvre, docteur ès droits civil et canon. Il a pour vicaire un irlandais nommé Guillaume Duroïk, licencié ès droits civil et canon devant la Faculté de Paris (1635); en 1637, le vicaire se nommait Paul Roussel⁶.

1642. — Jean Bothereau résigne la cure le 25 juin 1642, en faveur de Marin Le Tonnellier, prêtre du diocèse du Mans⁷.

1642-1668. — Marin Le Tonnellier.

1. Réforme de la Coutume (*Grand Coutumier*, t. III, p. 110).

2. *Minutes notariées*.

3. *Idem*.

4. *Idem*.

5. *Archives d'Autruy*.

6. *Minutes notariées*, prise de possession.

7. *Idem*.

1668-1676. — Lecomte, curé; Boullage, vicaire.

1676-1681. — Jacques-Édouard-Simon Herbolin, vicaire.

1681-1683. — Isandra, curé; François Gentil, vicaire.

1683-1688. — Guillaume Hubert, curé; François Rouilly, vicaire.

1688-1700. — Genest, curé; Jacques Lecomte, vicaire.

1700-1719. — Étienne Lesage, curé; François Champion, vicaire en 1718.

1719-1742. — Jean-Jacques Davoust; il est décédé le 16 août 1742 et est inhumé dans le sanctuaire de l'église. Les vicaires furent : 1720-1721, Piétri; — 1721-1726, Thénard; — 1726-1729, Bonnet; — 1729-1731, Lesage; — 1731-1737, Dorvet; — 1740-1745, Méry.

1742-1750. — Hutteau, curé; Anzin, Dif, Chazotier, vicaires.

1750-1783. — Savouret, curé; Hutteau, Sehan, décédé curé d'Autruy; — Charles Viot, Alexis Gandon, Poirier, Gazan, vicaires.

1783-1786. — Chevialle, curé.

1786-1787. — Doches.

1787-1793. — Delanoue¹; a apostasié en 1793 et s'est retiré à Étampes.

1. *Minutes notariées de Méréville.*

- 1801-1815. — Barellier.
1816. — Cheret.
1816-1818. — Hervieu.
1818-1820. — Françon.
1820-1826. — Thuilier.
1826-1837. — Mourot.
1837-1849. — Salmon.
1849-1876. — Jollet.
1876-1877. — Chartier.
1877-1890. — Péchard.
1890-1902. — Genet.

Baillis.

1540. — Robert Buchon¹.
1550. — Barthélemy Martial².
1560. — Antoine Langlois³.
1590. — Martin d'Artacoulx⁴.
1590-1620. — Pierre Donis⁵.
1620-1637. — Léon David⁶.
1637-1659. — Philibert Simon⁷.

-
1. *Minutes notariées de Méréville.*
 2. Rédaction de la Coutume d'Étampes.
 3. *Idem.*
 4. *Archives de Reilhac.*
 5. *Archives de Méréville*, fonds des Monstiers.
 6. *Idem*, baux notariés.
 7. *Idem.*

1703. — Marcel, bailli et syndic perpétuel¹.

1717. — Jean-Jacques Manet, bailli du marquisat².

Prévôts seigneuriaux.

1144-1186. — Raoul³.

1376. — Philippot Grignon⁴.

1460. — Oudart de la Motte⁵.

1476. — Jean Gilles⁶.

1478. — Guillaume Audran⁷.

1500. — Étienne Charpentier⁸.

1646. — François Marsault⁹.

Notaires.

1378. — Chetté¹⁰.

1478. — Étienne Daudau.

1482. — Girard¹¹. Acte passé devant Girard, notaire à Méréville.

1. *Archives de Méréville*, baux notariés (1703).

2. *Idem* (1717).

3. *Bibliothèque d'Orléans*, ms. de Dom Verninac.

4. Aveu de Glaire (*Archives du Loiret*, A. 1173).

5. *Archives de Reilhac*.

6. *Idem*.

7. *Archives du Loiret*.

8. *Archives de La Porte*.

9. *Minutes notariées*.

10. Cf. mss. Hubert (famille de Prunelé).

11. *Idem*.

1494. — Lérés. Acte d'abandon de biens fait par Guillaume de Gaudart, le 12 juin 1494.

1500. — Étienne Charpentier.

1539. — Jean Gilles, tabellion à Méréville.

1540. — Robert Buchon, notaire royal garde de la prévôté.

1540. — Michel Gilles, cleric tabellion et procureur fiscal, licencié en droit.

1556. — François Girard ; Jean-Michel Gilles, cleric tabellion et procureur fiscal, licencié en droit.

1582-1593. — Jean Colas, notaire ; — François Simon, tabellion.

1596. — Toussaint Happart.

1604. — François Lointier.

1612. — Jean Hordesseaulx.

1640. — Jean Hordesseaulx, Mathurin Hordesseaulx, Fauvet.

1657-1668. — Mathurin Colas.

1703-1714. — Laquo.

1720-1729. — Jean Geoffroy.

1737-1781. — Jean-Pierre Boreau.

1789-1790. — Serreau¹.

1. La plupart de ces renseignements sont empruntés aux minutes notariées de la localité.

CHAPITRE IX.

ESSAI SUR QUELQUES FIEFS RELEVANT DE MÉRÉVILLE.

I.

Montereau.

Au xv^e siècle, ce village appartenait à la vieille famille du Lac.

Seigneurs de Chamerolles, de Chilleurs, de Tréfontaine, de Santeau, de Primbert, de Domville, de Montereau, de La Jonchère, de La Vallée, de Montizambert, de Marcilly, de La Coudraye, de Crottes, de Rougemont-lès-Aschères¹, ils parurent avec avantage à la grande réformation de la noblesse en 1666². Ils y établirent leur filiation depuis Bertrand du Lac, qui servit dans l'armée de Philippe le Hardi, ayant sous ses ordres deux chevaliers et deux écuyers. Par la suite, les du Lac ont toujours brillé aux premiers rangs de la noblesse orléanaise : Bérault du Lac, en 1405, guerroyait aux côtés du maréchal Boucicaut, le vaillant lieutenant de Charles VI; Bertrand du Lac, après avoir paru avec éclat dans les camps, se retira à la Cour-Dieu; Lancelot se couvrait de gloire

1. Chamerolles, Tréfontaine, Primbert, hameaux de la paroisse de Chilleurs; — Domville, paroisse de Bazoches-les-Gallerandes; — les autres localités également dans le Loiret.

2. *Archives du Loiret*; — La Chenaye-des-Bois, t. II, 898; — Symphorien Guyon, tome II.

dans les guerres du règne de Charles VII; Lancelot II et Claude du Lac méritaient la confiance des rois Louis XII et François I^{er} et devinrent gouverneurs d'Orléans; Henri III nommait Adrien du Lac gouverneur de Sully et de Jargeau; Jacques du Lac, chanoine de Sainte-Croix et de Saint-Aignan, docteur en droit, conseiller au Grand-Conseil, brillait par sa science à l'Université d'Orléans dont il était l'un des plus éminents professeurs; Louis-Laurent du Lac, vaillant soldat, fut l'un des chefs les plus valeureux des armées de Charles de Lorraine, feld-maréchal des troupes de la reine Marie-Thérèse.

En 1442, Raymonnet du Lac vend à son frère Jean la terre de Chilleurs et achète celle de Montereau. Il était fils de Bertrand du Lac, écuyer, seigneur de Domville, de Chameroles, de Chilleurs et de Tréfontaine, et de dame de Mornay¹. Dans l'aveu de 1482, vassal du seigneur de Méréville, il rend foi et hommage à Pierre de Reilhac, à cause « de la
» garenne de Méréville, qui se comporte en long et
» en large avec le tréfond des vignes². . . , et de qua-
» rante deux mines de terre assises au terroir de
» Montereau et des environs en plusieurs pièces; la
» première contenant vingt mines, tenant d'une part
» à Jean Le Vannier, escuier, et d'autre part à Fran-
» çois Chartier d'Intreville; la deuxième contenant
» cinq mines, assise sur la voye du bois aboutissant
» au chemin d'Angerville; la tierce pièce, contenant
» cinq mines, tenant d'une part Jeanne de Vereins,

1. Hubert (ms. de la Bibliothèque d'Orléans).

2. Aveu de Pierre de Reilhac en 1482 (*Arch. nationales*).

» veuve de Jehan Morin, escuier, et d'autre aux
» hoirs de Jean Portehors; la quarte et dernière
» pièce contenant douze mines¹ ».

Raymonnet fut aussi vassal de Michel de Marolles, seigneur de Glaire², à cause de l'hôtel de la Bonne-Dame et du manoir du Houssy. Il épousa Marguerite Bruande, d'une famille tourangelle, de laquelle il eut :

1° Jean du Lac, écuyer, seigneur de Primbert;

2° Louis du Lac, seigneur de Domville, allié à Jeanne Brosset d'Arconville;

3° Lancelot du Lac, écuyer, seigneur de Montereau, qui suit;

4° Hugues du Lac, aussi seigneur de Montereau;

5° Guillelmine du Lac, mariée à Guillaume Rondeleisne;

6° Jeanne du Lac, épouse de Guillaume Pocquaire³, seigneur de Boynes.

Le 17 mars 1482, Jean du Lac, seigneur de Primbert, passa une obligation à Guillaume Pocquaire le jeune et à Jeanne du Lac, sa femme, pour la somme de 400 livres en terres sises à Montereau, devant Girard, notaire à Montizambert⁴.

Après Raymonnet du Lac, son troisième fils Lancelot fut seigneur de Montereau. Il ne fit que passer et mourut sans postérité.

Hugues, qui lui succéda, fut seigneur de Montereau entre les années 1504 et 1530. Le 28 juin 1526,

1. Aveu de Pierre de Reilhac en 1482 (*Arch. nationales*).

2. *Idem*.

3. Hubert, mss., tome III, f° 180.

4. Mss. Hubert.

il rendit aveu à Michel de Marolles, seigneur de Glaire. Le 2 juillet de la même année, il épousait Radegonde de Bléré, fille de noble homme Louis de Bléré, seigneur de Sortaige. Il mourut en 1530, puisqu'on donne à cette époque souffrance à sa veuve, comme ayant la garde noble de Louis du Lac, son fils, pour la justice de Montereau¹.

Louis I^{er} du Lac avait alors trois ans, quand il succéda à son père. Il fournit aveu au roi le 25 avril 1547, à cause de la grosse tour d'Étampes². Il épousa Anne de Moncelart, fille d'Esme de Moncelart, écuyer, seigneur de la Planchette, et en eut :

Louis II du Lac, écuyer, marié le 29 janvier 1586 à Marie de Chambon, fille de noble homme Pierre de Chambon, seigneur de Godinville, et de Marguerite de Cosne³.

Ils eurent : Lancelot du Lac, écuyer, seigneur de Montereau; Antoinette; Élisabeth et Françoise. Ces enfants procédèrent au partage des biens le 1^{er} avril 1621. Ils rendirent le même jour aveu au duc d'Étampes pour la terre de Montereau.

Lancelot du Lac épousa Claude de Fauville, dont :

1^o Élisabeth, baptisée en août 1627, et eut pour parrain François de Chambon, seigneur de Regny, et pour marraine Isabelle de Fauville;

2^o Charlotte, dont la marraine fut Anne du Mesnil;

3^o Marie du Lac;

4^o Augustin, dont on ignore l'alliance;

1. *Arch. dép. du Loiret*, A. 1238.

2. *Idem*.

3. *La Chenaye-Desbois*, t. XIX, col. 108; — Hubert (Bibl. d'Orléans).

5° Claude, seigneur de Montereau.

Obligé de se retirer à Nancy, Claude laissa sa terre à Augustin du Lac, son frère aîné, qui la vendit à Jean Delpech, seigneur de Méréville, conseiller au Parlement de Paris, sous la réserve d'une pension viagère dont il jouit jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans, époque où il mourut au château de La Forêt-le-Roi¹.

Claude avait épousé Claude Pichart en 1646, et eut pour fils Laurent-Marie du Lac, qui lui succéda. Ce dernier épousa, par contrat du 5 février 1688, Louise-Françoise Michelet, dont :

Louis du Lac, seigneur de Montereau, mort au service de la reine de Hongrie, commandant le régiment du prince de Lorraine. Il eut d'Anne de Moulins :

Jean-Baptiste-François du Lac, capitaine au régiment de la Reine vers 1728, et Paul, établi en Hongrie.

Des deux fils de Jean Baptiste, Nicolas n'eut pas de postérité de son mariage avec Élizabeth Beau-doin. Il mourut à Metz vers 1790.

Pierre-Charles du Lac s'établit en Italie, où il épousa à Capoue Marie-Angèle Ambriani, dont il n'eut qu'une fille unique.

Armes des du Lac : *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent et en pointe d'une fleur de lys d'or au pied nourri de même*².

1. La Chenaye-Desbois, t. VIII, p. 351; — Hubert, mss.

2. Idem.

Jean du Bellay possédait aussi au xvii^e siècle un manoir à Montereau, qui relevait en plein-fief de Glaire et en arrière-fief de Méréville¹.

II.

Les Marteaux.

La maison de Gaudart, que de nombreux actes orthographient indistinctement Gaudart, Gaudard, Godard et Godart, semble avoir pris naissance en Puisaye, aux confins du duché de Bourgogne.

Les Marteaux, qui dépendaient de Montereau et de Méréville, étaient possédés au xv^e siècle par des membres de cette famille. Le premier connu est Guillaume de Gaudart, écuyer, seigneur de Cambray et du Bois-Villiers, paroisse d'Arrancourt, de La Chaise, de La Motte-Grenouille, de Cercottes en Beauce, de Lion-d'Aulneux, en la paroisse de Lion en Beauce; de Montereau avec ses fiefs francs des Marteaux, Angerville, Retreville et de Challemelle en la paroisse de Vienne en Val (aveu de 1486).

Il avait épousé Isabeau de Lavouyère, fille de Jean, écuyer, seigneur de Lavouyère, et en avait eu deux enfants, comme il appert d'un acte d'abandon qu'il fit de tous ses biens en faveur d'Étienne et de Jean de Gaudart, le 12 juin 1494, devant Jean Lérís, notaire à Méréville; de cet acte il ressort que ledit Guillaume était veuf et âgé de quatre-vingts ans².

1. Aveu de 1482.

2. *D'Hozier*; — Hubert (mss. de la bibliothèque d'Orléans).

Il eut comme postérité :

1^o Étienne de Gaudart, écuyer, âgé de trente-deux ans à l'époque de l'abandon précité et du partage avec son frère Jean des biens de la succession de sa mère et de son père, fait le 23 juin 1494, devant Jean Daniel, bailli du fief du Puiset, pour la part de Louis de Simon, écuyer, seigneur en partie du Puiset, à cause de sa femme Charlotte de Gaillon ;

2^o Jean de Gaudart. Il eut en partage les seigneuries de Montereau, des Marteaux, d'Angerville et de Retreville, et les dîmes, rentes, champarts, fiefs et arrière-fiefs du dit Montereau, sauf une rente de 40 sols parisis que son frère aîné se réservait, et pour laquelle il lui reconnut devoir la foi et hommage à cause du fief de Bois-Villiers, échu audit Étienne de Gaudart, ainsi que de ceux de La Chaise, de La Motte-Grenouille et de Lion-d'Aulneux. Jean de Gaudart eut encore la seigneurie de Challemelle et est dit, dans l'abandon du 12 juin 1494, âgé de vingt-sept ans. Il épousa, par contrat du 26 octobre 1494, Anne de Champgirault, fille de Jean de Champgirault, écuyer, seigneur de Germonville, et de Huguette de la Ravallier¹. De son mariage vinrent cinq enfants, qui tous signent à l'inventaire fait après son décès et celui de sa femme, par acte du 27 juin 1537, devant Michel Gilles, notaire à Méréville. Ces enfants sont :

1^o Richard de Gaudart, écuyer, seigneur de Montereau et de Challemelle, qui comparait au contrat

1. Armes des Champgirault : de sable à trois bars d'argent posés la tête en haut, 2 et 1.

de mariage de son frère Claude, le 9 novembre 1534;

2° Claude, qui va suivre;

3° René, écuyer, religieux de l'abbaye de Saint-Benoît, lequel signe à l'inventaire du 27 juin 1537;

4° Antoine, écuyer, lequel signe à la ratification de l'inventaire, le 10 juillet 1545; il fut seigneur du Bois-Villiers et est l'auteur d'une branche distincte;

5° Renée, mariée par traité du 30 janvier 1522, passé devant Jean Gilles, notaire à Méréville, à Jean du Rousset, écuyer, seigneur d'Ardenne; lequel Jean du Rousset signe à l'inventaire du 27 juin 1537.

Nous avons trouvé d'autres enfants en compulsant les minutes notariées de Méréville; Louis, seigneur de la Tour-Carrée en la paroisse d'Estouches¹, et Michelle, religieuse au couvent de Saint-Loup d'Orléans.

Dans la maintenue du 5 décembre 1667, faite par M. de Machault, conseiller du roi en ses Conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, Claude de Gaudart est qualifié écuyer, seigneur de Challe-melle, de Montereau et de Romainville en partie; il fut marié, par contrat du 9 novembre 1534, à Hélène de la Beschière ou de la Boschère, fille de Jean de la Beschière, chevalier, et de Jacqueline de Maillé. Le 20 septembre 1546, représentant de son frère Louis, il rendit hommage au duc de Vendôme pour une terre de haut lignage provenant d'Antoine Duhault, seigneur de Pannecières et de Pierre-Sèche². Il rendit un autre aveu à Jean de Sabrevois, chevalier,

1. *Annales du Gâtinais*, XII (1894), p. 34.

2. *Minutes notariées de Méréville*.

seigneur de Saulx et de Richebourg, à cause de son fief du Marteau, relevant en foi, hommage, rachat, quint et requint d'un cheval de guerre et autres droits de la seigneurie de Villeneuve-le-Bœuf, par acte passé le 15 juillet 1550 devant François Girard, notaire à Méréville. En 1544, il fit partie du ban et de l'arrière-ban d'Étampes¹. De ce mariage vinrent :

1° Espérant de Gaudart ;

2° Anne, épouse de Jean de Sainxe, écuyer, seigneur de Nainvilliers, de Boissy et des Cresneaux².

Espérant reçut comme fils aîné le fief des Marteaux par son contrat de mariage avec demoiselle Crespine de Vaucouleurs, sœur de Marguerite de Vaucouleurs, mariée le 28 août 1569 à Jacques du Coudray, seigneur de Férolles, fille de Charles de Vaucouleurs, écuyer, seigneur du Nant et de Vaucouleurs en partie³, et de Marie de Bléré. Il fit le 14 juillet 1574 offre de foi et hommage à demoiselle Françoise de Vipart, épouse de Jean de Sabrevois, chevalier, seigneur de Saulx et Richebourg, à cause de la seigneurie de Villeneuve-le-Bœuf, de laquelle relevait le fief des Marteaux. Il rendit aveu et dénombrement au sieur de Richebourg le 7 juillet 1571, par devant François Thibault, notaire à Angerville-la-Gâte. Sa femme Crespine de Vaucouleurs laissa plusieurs enfants :

1. *Annales du Gâtinais*, XII, p. 3.

2. Hubert, tome IV, p. 233. — Armes des Sainxe : *d'argent à deux fasces de gueules*.

3. Armes des Vaucouleurs : *d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois lannes ou couleurs de même*; — Armes des Bléré : *d'argent à trois merlettes de sable*.

1° René de Gaudart, âgé de quinze ans le 28 décembre 1587, suivant la déclaration de sa mère;

2° Charles, âgé de douze ans au même temps;

3° Jean, qui suit :

Jean fut seigneur des Marteaux, de Montereau, d'Arcy de son chef, de Bourget et partie de Vaucouleurs du chef de sa mère, et de Maurepart du chef de sa femme. Il était âgé de quatre ans le 28 décembre 1587. Il épousa par acte du 13 mars 1605, passé devant Altin Lecoq, notaire à Orléans, Marguerite de Calvy¹, fille de Jean de Calvy, écuyer, seigneur des Loges et de Coulu, et d'Anne d'Allonville. Il servit au ban et arrière-ban du bailliage d'Étampes, suivant un extrait du rôle des taxes et contrainte dudit ban et arrière-ban à lui signifié en juin 1636. Il obtint, conjointement avec son fils Pierre, une exemption de service le 5 juillet de la même année, du bailli d'Étampes. Il appert par cet acte qu'il avait donné le fief des Marteaux à son fils Pierre. Il fit offre de foi et hommage à Timoléon de Fauville, sieur des Caves et de Glaire, devant Quentin Fauvet, notaire à Méréville, le 23 juin 1604.

Il avait épousé en secondes noces, par contrat du 16 octobre 1616, Hélène de Havart, dame de Thuillay, fille de feu Adrien de Havart, écuyer, seigneur de Senantes, et de Jeanne de Crépainville². Il laissa

1. Armes des Calvy : *d'or à trois roses de gueules posées 2 et 1, accompagnées en chef d'un croissant de même*; — Armes d'Allonville : *d'argent à deux fasces de sable*.

2. Armes des Havart : *de gueules à la bande d'or frettée de sable, accompagnée de six coquilles d'argent, posées en orle, 3 en chef et 3 en pointe*; — Armes des Crépainville : *d'azur à un besant d'or, au chef d'or chargé de deux besants d'azur*.

de sa première femme deux enfants : Jean et Pierre, et de sa seconde femme : Marie, Jacques et Nicolas.

1° Jean de Gaudart, écuyer, seigneur de Maurepart, fut maintenu en noblesse avec son fils Marguery de Gaudart, seigneur des champarts d'Alaines le 5 décembre 1667;

2° Pierre, écuyer, seigneur des Marteaux, reçut du duc de La Valette, lieutenant-général pour le roi au gouvernement de Guyenne, commission pour se rendre dans cette province au service du roi. Il obtint du bailli d'Étampes exemption du ban et de l'arrière-ban du dit bailliage le 5 juillet 1636; il appert de cette exemption qu'il servait déjà et était marié avec Élisabeth Bordel, fille de Philippe, seigneur de Domecy en partie, et de Louise de La Motte¹.

De ce mariage vinrent : *a.* Anne de Gaudart, dame des Marteaux, mariée le 26 janvier 1655 à Charles Lamy, écuyer, seigneur de Bougy²;

b. Pierre, né le 5 mai 1641 à Bougy;

c. N..., écuyer, né à Bougy le 3 juillet 1642.

3° Marie, alliée à Pierre Jabin, seigneur de Janvry;

4° Jacques, écuyer, seigneur du Nant et de Vaucouleurs en partie;

5° Nicolas, écuyer, seigneur d'Arcy, demeurant à Bouville, maintenu en noblesse le 16 décembre 1667; il épousa en premières noces Charlotte Petit, fille de Pierre, écuyer, seigneur de la Montagne, et de

1. Armes des Bordel : *d'or au pal fuselé de sable.*

2. Armes des Lamy : *d'azur à une harpie à tête humaine et le corps d'or.*

Marie Garrault¹; en deuxièmes nocés, Débora de Drummard, fille de Jean, seigneur de Chomeraye, et de Débora Piédault.

Les armes des Gaudart sont : *De gueules au lion d'or couronné de même, la queue nouée, fourchée et passée en double sautoir, accompagné de cinq fleurs de lis d'or posées deux aux flancs dextre et senestre, deux aux côté droit et côté gauche de la pointe et une en pointe.*

Jean et Pierre de Gaudart vendirent leur propriété des Marteaux à Lancelot du Lac le 17 septembre 1658 pour la somme de 7800 livres².

III.

Portau.

Autrefois, cette seigneurie de la paroisse d'Autruy était en la possession de la famille Piédefefer, dont les membres possédaient encore Guyencourt et Aulnay-la-Rivière.

Le premier seigneur connu est Robert, qui épousa Jeanne d'Esly, et eut Michel, avocat au Châtelet de Paris; celui-ci laissa de Denise Chanteprime un fils Robert, avocat au Châtelet, et un autre fils Jean, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem (1510).

1. Armes des Petit : *de gueules au dragon ailé à trois têtes d'argent*;
— Armes des Garrault : *d'azur semé d'étoiles d'or au lion du même brochant sur le tout.*

2. *Archives du Fraisse*, tome II, p. 29.

Robert, l'aîné, épousa Perrette Braque, fille de Germain Braque, seigneur de Guyencourt, et de Catherine des Landes; il paraît dans des actes de foi et hommage des années 1486, 1496, 1502, et eut pour enfants :

- 1° Robert de Piédefer, seigneur de Guyencourt;
- 2° Jacques, sieur de Saint-Mars.

Robert III eut de Madeleine Simon : Robert, Michel et Jean.

Robert IV épousa Jeanne Briçonnet, fille de Guillaume Briçonnet et de Claude de Léveville, dont :

Robert V, époux de Lucrèce de Prunelé, fille de Gilles de Prunelé, seigneur de La Porte, de Saint-Germain et de Gaudreville, et de Renée de Mazange. On voit encore sa tombe dans l'église d'Autruy. Ils eurent :

Robert VI, seigneur de Guyencourt, du Portau et de Prévelcourt, uni à Louise de Bérulle, d'où naquirent Charles, Jérôme et Marie. Ils cédèrent en 1636 leurs terres de Prévelcourt à Robert de Barville, écuyer, seigneur de Coudray et de Maisoncelles, leur cousin. Jeanne vendit le Portau à Barthélemy de Beauregard en 1612. Elle avait épousé en premières noces Robert de Barville, et en deuxièmes Jacques de Damas.

IV.

Trémeville et Champbeaudoin.

Trémeville, ferme de la paroisse d'Autruy, relevait de Méréville et était possédée aux xv^e et

xv^e siècles par la famille Groslot. Ce nom, porté par deux baillis d'Orléans au xvi^e siècle, appartenait à un marchand tanneur de la paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, Étienne Groslot, le premier membre de cette famille qui nous soit connu. Il avait un frère nommé Jean, marié à Marion Bourdon. Lui-même eut de Jacqueline Mignot un fils aussi appelé Jean, qui, le jour de son mariage avec Françoise Coussiquault, reçut en dot de son parrain « le lieu, manoir, » mestairie et appartenances de l'Isle aux Bour- » dons, autrement le Buisson-Baudry; le lieu, mes- » tairie, fiefs, vassorts et appartenances de Champ- » beudoyn¹, assis en la paroisse de Harceville » en Beausse; les lieux, mestairies, fiefs, vassorts, cen- » sives et appartenances de Fromonville (Fromon- » villiers) assis en la paroisse d'Octroy en Beausse; » une mestairie avec fiefs et vassorts séant en la » paroisse d'Oison en Beausse, et beaucoup d'autres » immeubles situés à Orléans ou dans les environs ».

Jean eut de son mariage avec Françoise Coussiquault les enfants qui suivent :

- 1^o Jacques, seigneur de Champbeudoïn;
- 2^o Étienne, marié à Françoise de Champeaux (1547);
- 3^o Jacquette, alliée à Aignan Tessier, avocat à la Cour d'Orléans².

Jacques dédaigna le commerce et entra dans la magistrature. Grâce à son travail, à son intelligence et surtout aux faveurs spéciales dont il fut entouré, il remplit les fonctions de lieutenant-général au bail-

1. Qui avait été précédemment possédé par la famille Valletard.

2. Hubert, mss. (Bibliothèque d'Orléans).

liage, à un âge où les autres débutent à peine dans la carrière, et fut appelé, à 40 ans, aux fonctions de bailli d'Orléans. Au titre de chancelier des ducs d'Alençon et de Berri, il réunit ceux de maître des requêtes du roi et de la reine de Navarre, et de conseiller ordinaire du roi en son grand Conseil¹. Vers 1550, il ajouta Trémeville à Champbeaudoin. Il mourut le 12 juin 1552, à l'âge de 60 ans, et laissa de Jeanne Garrault, fille de Thibault Garrault, marchand à Orléans, les enfants dont les noms suivent :

1° Jérôme, né à Orléans en 1520, seigneur de l'Isle;

2° Henri, qui eut Chambeaudoin et Trémeville. Il rendit aveu au roi Charles IX en 1564 pour ces deux propriétés, acquit la même année la Muette, les Caves de Prévelcourt et une partie du droit de pêche dans la Juine³. Cet homme qui avait, il faut l'avouer, des penchants peu monastiques, fut à la fois pourvu de deux bénéfices : du couvent de la Pelice⁴ et de celui de Flotin⁵. Il succédait, dans la première charge, à son oncle Christophe Garrault⁶, et dans la seconde, à Chambolin⁶. Anne de Lauthiers, son épouse, était veuve en 1579, car elle renouvela,

1. Hubert, mss. Cf. Emm. de Torquat, *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, année 1853.

2. *Archives notariales* de Méréville; *Arch. dép. du Loiret*, A. 982.

3. La Pelice, abbaye de bénédictins non réformés, fondée vers 1200 par Bernard de La Ferté, près de La Ferté-Bernard, dans le Maine, et dotée d'assez maigres revenus.

4. *Mémoires de la Société d'agriculture d'Orléans*, 1869, p. 134 (René de Maulde).

5. *Gallia christiana*, t. XIV.

6. *Ibid.*

le 4 décembre de cette même année, l'aveu pour Champbeaudoin et Trémeville, et ne survécut que d'un an à son mari¹.

Lancelot mourut dans un âge relativement jeune. Le domaine échut alors à Jacques-Gaspard Groslot et à Diane Groslot, les deux derniers enfants de Jérôme, seigneur de l'Isle, et de Pernette Hatte, suivant les aveux de 1579 et 1580².

Jacques se rendit encore possesseur de Gironville³ par l'acquisition qu'il en fit en 1587 de Noblet, seigneur de Fréville⁴. Il mourut en 1622, laissant de son épouse Anne Testus, fille de Charles Testus, président au Conseil de Bretagne, et de Michelle Galmet⁵ :

Henriette, dame de Vrigny, et Marie, qui fut dame de Trémeville, de Champbeaudoin et de Gironville⁶, conjointement avec son mari Étienne Bardin, procureur de l'abbaye de Sainte-Croix de Leufroy au diocèse d'Évreux; elle posséda cette dernière dépendance jusqu'en l'année 1683, époque où ce fief fut acquis par les membres de la famille de Martel de Renac, propriétaires de la Porte d'Autruy⁷.

1. *Archives du Loiret*, A. 982.

2. *Idem*, A. 983.

3. Gironville, autrefois paroisse, actuellement hameau de la commune de Charmont (Loiret).

4. *Archives de la Porte*, VII, 3.

5. *Ibid.* (Actes de tutelle, 1592).

6. *Ibid.*

7. *Ibid.* — Armes des Groslot : *d'argent à la croix engreslée de gueules, cantonnée de quatre alérions de sable, chargée en cœur d'un écusson d'azur à un lion d'or.* — Voir le travail que nous avons consacré aux seigneurs d'Autruy dans les *Annales de la Société du Gâtinais*, t. X, p. 275.

Après Marie Groslot, Champbeaudoin et Trémerville passèrent dans la famille de Boullard¹.

En 1632, Antoine de Boullard, écuyer, seigneur de La Selle, conseiller du roi et receveur général des finances, rendit à son suzerain Jean des Monstiers foi et hommage pour ses nouvelles propriétés.

Louis, son fils, vivait en 1672.

Charles, son successeur, acquit Allainville de la famille Chartier, et une partie de Fromonvilliers du prévôt d'Auvers².

Aux XVIII^e et XIX^e siècles apparaissent les Rolland et les Poilloue de Saint-Mars. Le président Rolland fit restaurer son château de Champbeaudoin et en fit une habitation presque princière. Arraché de son domaine en 1794 par les ordres du trop fameux Laplanche, il périt sur l'échafaud. Deux de ses fils lui survécurent : l'un fut préfet de l'Eure sous l'Empire et l'autre député sous la Restauration³.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la famille de Poilloue est encore représentée par le marquis de Saint-Mars, le dernier propriétaire de Champbeaudoin, héritier par sa mère des Rolland d'Erceville. Il fut pendant de longues années conseiller général du canton d'Outarville⁴.

1. Cf. Hubert, mss. (aveux précités).

2. *Archives de la Porte* (minutes de Méréville).

3. *Archives du Loiret*, A. 982-983. — Armes de la famille Roland : *d'argent à la croix dentelée de gueules cantonnée, à quatre aiglettes à l'écu d'azur chargé d'un lion d'or en abîme.*

4. Armes des Poilloue : *d'argent à trois chevrons, parti de sinople et de sable.*

V.

Glaire et La Grenouillère.

On remarque encore à Glaire ses vastes fossés, la base de ses murs, demeurés comme des témoins irrécusables d'un passé qui l'honore. Cette pittoresque résidence est située sur la Juine, à un kilomètre au sud de Saint-Père et de Méréville, bâtie sur des substructions gallo-romaines. L'origine de ce fief dépendant de la vicomté de Méréville semble remonter au XII^e siècle. Deux seigneurs de Glaire, Eudes et Rahier, sont mentionnés dans le chartier de Bonneval comme témoins d'une donation faite à l'église de cette paroisse¹.

Cette ferme était, en 1389, possédée par Jean d'Autry, seigneur des Landes² et du Petit-Puiseaux³, fils de Gibault d'Autry, écuyer et chef de la famille⁴. Jean d'Autry laissa pour héritiers deux fils :

1^o Jean, qui fut après lui seigneur des Landes et de Glaire;

2^o Guy, seigneur de Coutant, qui figure parmi les chambellans du roi, de 1401 à 1407⁵.

1. Dom Verninac, mss. (*Bibl. d'Orléans*).

2. Landes, hameau de Bonny-sur-Loire (Loiret).

3. Petit-Puiseaux, ferme de Neuville-aux-Bois (Loiret), possédée autrefois par les familles de Chardon, de Carmenaux, de Billy.

4. Hubert, mss., t. I, p. 23. Armes : *d'argent à trois losanges de gueules en écharpe*.

5. Armes : *au chef à trois billettes brisées*. Il épousa Jeanne de Montrounon, veuve en 1409.

La dame de Glaire, veuve en 1396¹, prend, on ne sait comment, le titre de vicomtesse² dans un aveu qu'elle rend au comte d'Étampes. Elle va nous dire elle-même ses titres et ses propriétés :

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Philippot Grignon, prévôt de Méréville, salut. Sachent tout que pardevant nous vingt en sa personne noble dame Madame la vicomtesse dame de Glaire, veuve de Messire Jean de la Fauconnière, jadis chevalier, là qu'elle dit et affirme pardevant nous qu'ele tient et advoue tenir en fief à une foy et hommage à rachapt et quint deniers, et cheval de service, quant le cas y eschet, de très noble hault et puissant prince Monseigneur le Comte d'Estampes, à cause de son chastel d'Estampes, une pièce de terre contenant vingt septiers séans ou terrouer de Lhumery ou chantier de Fraicul, si comme la dite dame dit et affirma et confessa pardevant nous. En tesmoing de ce, nous avons fait sceller ces lettres du scel de la dite prévosté de Méréville. Donnée l'an de grâce mil trois cens quatre vingt et seize, le samedi vingt deuxiesme jour du mois de juillet. (Signé :) GUIGNARD³.

En 1482, Michel de Marolles⁴ tenait de Pierre de Reilhac les fiefs de Glaire et de la Grenouillère. Il avait alors pour vassaux : Raymonnet du Lac, Jean du Bellay, Jeanne de Verines, la dame de Prunelé, veuve de Perceval Lebouis, Guillaume Lamy, Étienne Ladmirault, Claude d'Arbouville, Huguet de Prunelé⁵.

1. *Arch. dép. du Loiret*, A. 1170.

2. Il est probable qu'en l'absence de la véritable comtesse (qui n'habitait guère Méréville), la dame de Glaire prenait ce titre.

3. *Arch. du Loiret*. A. 1170.

4. Aveu de 1482. — Marolles est une ferme de la commune de Saint-Laurent-des-Bois, canton de Marchenoir (Loir-et-Cher).

5. Aveu du 12 juin 1482.

Il déposa en 1530 en faveur d'Abel de Buz dont on recherchait le titre de noblesse dans la riche succession de son oncle Jean de Reilhac, évêque de Sarlat. Il mourut en 1536 à l'âge de quatre-vingt douze ans¹. Ses enfants furent :

1° René de Marolles, marié à Michelle de Chartres;

2° Guillaume, marié à Jacquette de Montgilbert, décédé vers 1541;

3° Marguerite, épouse de Guillaume du Monceau, seigneur de la Brosse, veuve en 1530;

4° Marie, épouse de Richard de Saint-Martin;

5° Denise, mariée à Michel de Chintreaux, seigneur de Bourron².

A la mort de son père, René fut seigneur de Glaire et de La Grenouillère. Il eut en outre les terres des Granges et de l'Alun, situées en Sologne, et de Reuilly dans le Berry. Il était lieutenant de cent gardes suisses de la reine. Il laissa de Michelle de Chartres :

1° Isabelle ou Élizabeth, épouse en premières noces de Tristan de Thiville, fils de Robert de Thiville et de Jeanne de La Rable; en secondes noces de Marc de la Tranchée, écuyer, seigneur de La Barre et du Buisson; elle fut dame de Glaire et veuve en 1598, n'ayant qu'une fille issue de son second mariage, nommée Marie³;

2° Claude;

1. *Minutes notariées de Méréville.*

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

3° Pierre de Marolles, écuyer;

4° Lazare, écuyer, seigneur d'Outreville.

Marie de La Tranchée épousa le 10 septembre 1596 Timoléon de Foville, fils de Jacques de Foville, écuyer, seigneur de Cedesnay, et d'Élizabeth de Beaurin¹. Elle eut de ce mariage les enfants qui suivent :

1° Auguste de Foville, seigneur de Villechaumont, des Caves et de Glaire²;

2° Timoléon II;

3° Claude, mariée à Lancelot du Lac, seigneur de Montereau;

4° Élizabeth.

Après eux, Glaire fut acheté par les seigneurs de Méréville et resta en leur possession jusqu'à la Révolution.

La Grenouillère, située à trois cents mètres de Glaire, près de Semainville, était en 1538 la propriété de Marie de Garlande³. Quelques années plus tard, en 1541, nous trouvons Marguerite de Choisy et Marie de Choisy, filles de Jean de Choisy et d'Antoinette de Pautre, en possession de cet ancien manoir. Marguerite épousa René de Fleury, fils d'Eusèbe de Fleury, et Marie épousa Gilbert de Fleury. Voilà comment nous voyons en 1542 la famille de Fleury résider à Méréville, à La Grenouillère⁴.

1. *Minutes notariées de Beaugency* (étude Blondel).

2. Villechaumont, hameau de Cravant (Loiret); — Les Caves, hameau de Tavers (Loiret).

3. *Minutes notariées* (1538).

4. *Ibid.*

René de Fleury eut pour enfants :

1° Anne, épouse en premières noces de Daniel de Pocquaire, seigneur de La Plissonnière, qui en eut Perrette, mariée à Louis de Gaudart, du Bois-Villiers¹;

2° Michel;

3° Nicolas, époux d'Anne de Reviers de Mauny;

4° Françoise, mariée à Christophe de La Chaussée, seigneur de Berchères-la-Maingot²;

5° Hélène, alliée en premières noces à Hector de Raimbot, seigneur de Montretaume, et en deuxièmes à François de Semesson, sieur de Renneville³.

En 1598, Marie de Boigny, veuve de Gilbert de Fleury, laissant deux enfants (Jean et Jacques), épousa en secondes noces Claude Le Boucher, seigneur du Breuil et de Sennely en Sologne; elle racheta la part indivise de ses neveux et nièces et se trouva en 1601 seule et unique propriétaire de La Grenouillère⁴. Elle eut Anne et Jeanne Le Boucher. Depuis, La Grenouillère fut rattachée à la maison suzeraine jusqu'en 1789.

VI.

Saint-Lubin, Vau-lx-Chatte, Les Chastelliers.

Saint-Lubin, petit hameau situé au milieu de la plaine, à une égale distance de Méréville et d'An-

1. *Minutes not.* — Bois-Villiers, hameau d'Estouches (Seine-et-Oise).

2. Berchères, canton de Voves (Eure-et-Loir).

3. Montretaume, commune de Crottes (Loiret); — Renneville, hameau d'Yèvre-la-Ville (Loiret).

4. *Minutes notariées de Méréville.*

gerville, prit à une époque très reculée et inconnue le nom du saint évêque de Chartres en souvenir de son passage dans cette région. Pendant plus de douze cents ans, ce sanctuaire attira un nombre considérable de fidèles, qui en firent un lieu de pèlerinage dans le but d'obtenir la guérison des fièvres. La chapelle, conservée jusqu'à la Révolution, devint le lieu de sépulture des seigneurs de Montereau, des Marteaux et de Saint-Lubin; elle fut en quelque sorte pendant de longues années un démembrement de la paroisse de Méréville. La collation en appartint simultanément au seigneur de Montereau, puis de Glaire, et à l'archevêque de Sens. Dans une visite de l'archidiacre d'Étampes, en 1698, on voit que la chapelle de Saint-Lubin est propre et mal ornée, qu'un chapelain y dit la messe quatre fois par an, moyennant une rétribution de huit livres¹. Lorsque les habitants de la campagne y venaient en pèlerinage, ils déposaient, comme ailleurs, leur offrande sur l'autel. La fête patronale avait lieu le 14 mars. Les curés de Méréville, voulant l'abolir à cause des danses et autres abus, cessèrent d'y dire la messe au commencement du xix^e siècle. Les réparations de l'édifice sacré furent ensuite négligées, la chapelle tomba en ruines, fut démolie, et il ne reste plus, dans une niche, que deux statues, celle de saint Lubin et celle de saint Maur, œuvres grossières du xvi^e siècle. Depuis 1830, messe, concours, pèlerinage, tout a cessé. Autour de l'oratoire et sur son

1. *Archives locales* (1698).

emplacement, le laboureur découvre, chaque jour, de nouveaux squelettes. Les tombeaux trouvés dans le village sont plus nombreux que partout ailleurs et leur existence est en même temps plus difficile à concilier avec l'histoire. Vers 1740, un habitant arrachant un tronc d'arbre trouva un sépulcre monolithe; tout le voisinage accourut pour être témoin de cette merveille; d'autres tombeaux, que cette fouille mit à découvert, furent dégagés de la terre avec empressement; mais, comme en fouillant, on ne trouva rien qui put intéresser la cupidité, on n'alla pas plus loin¹. Ces tombeaux servirent pendant longtemps d'auges ou d'abreuvoirs pour les bestiaux. Une de ces auges, complètement dégagée en 1860, renfermant un corps d'une grandeur prodigieuse, est encore conservée dans une maison du hameau. Affectant la forme d'un trapèze plutôt que celle d'un parallélogramme, elle mesure 2^m 10 de longueur sur une largeur de 0^m 65 à 0^m 70 du côté de la tête, et 0^m 40 du côté des pieds. L'épaisseur des parois est d'environ 0^m 03. Elle est d'une seule pièce, artistement taillée. Sur les parois extérieures sont dessinées des arêtes écartées les unes des autres. Quand on découvrit ce cercueil, il était intact; on a, depuis, brisé le couvercle et fait disparaître les ossements. L'espace que ces tombeaux occupaient est assez étendu et paraît en renfermer beaucoup d'autres.

Saint-Lubin dépendait, suivant un aveu du 18 mai 1467, de Villeneuve-le-Bœuf. Le seigneur

1. Manuscrit de Mercier, notaire à Autruy.

s'appelait alors Guillaume; son fils Gabriel possédait aussi un manoir à Ouestreville¹.

En 1586, Alexandre Le Coustellier, écuyer, bailla une pièce de terre à Jean Le Breton, meunier aux Chastelliers².

Vau-la-Chatte, sur la paroisse d'Autruy, possédé au xvii^e siècle par Jean Escoréol, seigneur de Faronville, ne tarda pas à être dominé par le fief de La Porte d'Autruy³.

La ferme des *Chastelliers*, située sur la rive droite de la rivière, près du chemin de Méréville à Saclas, appartenait en 1606 à Abel de Poilloue, puis passa à ses enfants Paul et Louis, et dépendit définitivement de Méréville sous Jean des Monstiers en 1616⁴.

VII.

Trapeaux. — Saint-Aignan.

En 1424, Guy de Prunelé, fils de Guillaume V et de Jeanne Lange, seigneurs de La Porte, possédait Trapeaux⁵. En 1460, Hugues, leur fils, également seigneur de La Porte, leur succéda⁶. En 1485, Marie, fille de Hugues, femme de Jean Bonart, seigneur de

1. *Minutes notariées.*

2. *Ibid.*

3. *Autruy et les seigneuries qui en dépendent*, par l'abbé Bernois (*Annales de la Société du Gâtinais*, t. X (1892), p. 27).

4. *Minutes notariées.*

5. *Ibid.*; — Trapeaux, commune de Guillerval (Seine-et-Oise).

6. *Autruy*, par l'abbé Bernois (*Idem*, p. 47).

Rochefort, se dit dame des cens d'Angerville et de Trapeaux¹. En 1496, Étieune, frère de Marie, avait sur ces lieux justice moyenne et basse². En 1537, Claude de Villezan, fils de René de Villezan et de Marie de Prunelé, de la famille de Guillerval, possédait Trapeaux; en 1555, au moment de la réformation de la Coutume d'Étampes, Claude de Bénard est assigné pour ce petit fief³. En 1598 apparaît René de Tascher, aussi seigneur de Beaulieu⁴. Après lui viennent les serviteurs de la famille Des Monstiers. Enfin en 1700, Héliou de Filhioux, sieur des Sablons, cheval-léger de la garde du roi, huissier ordinaire de sa chambre⁵, vendit ce domaine à la famille Delpech.

Saint-Aignan, dont il ne reste plus que le nom, était possédé en 1378 par Jeanne Lange, fille d'Édouard Lange, vicomte de Troyes, seigneur de Thiercelieu en Brie⁶. Elle porta cette terre dans la famille de Prunelé par son mariage avec Guillaume V, seigneur de La Porte. Après elle, vint en 1580 Alexandre de Languedoue, fils de Claude II de Languedoue, seigneur de Pussay, et de Jacqueline de Prunelé⁷.

1. *Autrui* (op. cit.).

2. *Arch. dép. du Loiret*, A. 1237 (copie du xviii^e siècle), pp. 27 et ss.

3. Réformation de la Coutume d'Étampes.

4. *Minutes notariées de Méréville*. — Armes de la famille Tascher : *d'argent au chef cousu de même, à trois fasces d'azur, chargées chacune de trois sautoirs d'argent, le chef chargé de trois soleils de gueules*.

5. *Archives locales* (1680).

6. *Autrui* (op. cit.), t. X, p. 50.

7. Hubert, mss. (*Bibl. d'Orléans*).

CHAPITRE X.

PRIEURÉ DE SAINT-PÈRE.

L'origine du prieuré semble remonter au commencement du xir^e siècle, époque à laquelle Louis VI confirma, à la demande de l'abbé Bernier, les biens et les franchises de Bonneval, abbaye située dans un pays riche et fertile, au milieu d'une île formée par le Loir, entre Illiers et Châteaudun.

Au prieuré de Saint-Père, Guy de Méréville donna le terrain, Bonneval fournit ses hommes, et, comme le prouvent les donations énumérées dans le cartulaire, les seigneurs et les habitants de la contrée s'unirent ensemble pour mener à bien l'entreprise.

Cette demeure, bâtie sur la colline de Saint-Père, dessinait un quadrilatère d'environ 160 mètres de côté. Elle dominait la vallée de la Juine, les bois et la campagne. Elle perdit au xvii^e siècle son caractère féodal pour devenir la résidence trop somptueuse des prieurs commendataires, qui ne paraissaient que pour percevoir leurs dîmes et leurs revenus. Aujourd'hui, les ruines même ont disparu, le nom de Saint-Père est presque enseveli dans l'oubli.

La donation de ce domaine, faite par le baron de Méréville à l'abbaye de Bonneval dans cette partie de la châtellenie que nous venons d'indiquer, avec des terres, des bois, des moulins, fut confirmée, le 14 septembre 1110, par Louis VI en présence de Thibaud, comte de Blois; d'Étienne, son frère;

de Hugues, vicomte de Châteaudun; de Geoffroi, son fils; d'Anseau de Garlande, de Guy de Méréville, de Robert Clément, d'Ourson, d'Aubry de Montbarrois, de Payen de Dunois¹.

Ce qui décida Guy à fonder ce prieuré dans ses terres et à le confier aux moines de Bonneval, c'est qu'il était lié par le sang et l'amitié avec Arnoul, chargé d'administrer le nouvel établissement.

Plus tard, par une charte de 1133, à la prière du même Arnoul, devenu abbé de Bonneval, et aux sollicitations des religieux, l'archevêque de Sens, Henri le Sanglier, accorda aux moines de ce couvent « pour
• être possédées par eux librement et à perpétuité,
• les églises de Lorrez-le-Bocage et de Méréville,
• dont la direction n'avait été confiée à l'abbé que
• temporairement et à titre personnel² ».

Une petite chapelle avait sans doute suffi au besoin général depuis l'époque de la fondation jusqu'à cette donation faite par l'archevêque de Sens. Ce fut alors vraisemblablement que l'on se mit à l'œuvre pour remplacer le modeste oratoire par une véritable église abbatiale. La présentation de cette église, unie dans le principe au prieuré, demeura réservée à l'abbé de Bonneval jusqu'à la Révolution; mais, depuis le concile de Latran (1179), les Bénédictins furent déchargés de toute espèce de ministère pastoral, et les deux titres restèrent toujours distincts.

Jean de Méréville, neveu d'Herbert, abbé de Bon-

1. Docteur Bigot, *Abbaye de Bonneval*, p. 60; — A. Luchaire, *Louis VI le Gros*, p. 55.

2. *Gall. christ.*, XII, p. 450, instr.

neval, parent de Guy et de Hugues, seigneurs de Méréville, administra le prieuré probablement entre les années 1178 et 1186. Il fut témoin d'un accord conclu, en 1178, entre Ébrard, seigneur du Puiset, et l'abbé de Marmoutier¹.

La fortune de Saint-Père ne cessa de s'accroître aux siècles suivants. En 1272, le pape Grégoire X accorda aux religieux une bulle par laquelle il confirma et mit sous la protection du Saint Siège tous les biens et droits de l'abbaye, présents et à venir; parmi eux sont énumérés les prieurés-cures de Sergines, de Patay et de Méréville. En même temps s'augmentait le nombre des frères. Des moines de Morigny vinrent chercher au prieuré un genre de vie plus sévère et plus régulier. D'autres élevèrent certaines prétentions qui furent habilement arrêtées par l'archevêque de Sens. Dorénavant, par cette pacifique intervention, l'abbé se réserva l'élection du prieur et une certaine redevance pécuniaire, qui semble disparaître au commencement du xv^e siècle. Livré à lui-même, le prieuré achète, reçoit, échange, groupe autour de lui ses possessions territoriales et étend ses droits féodaux sur plusieurs paroisses environnantes. Il avait, à lui, les moulins du Tronchot, de la Pierre d'Autruy, Courcheval, Menessard, La Celle; cinq maisons à Saint-Père; les moulins de Courcelles; plusieurs maisons à Montereau, etc. Ainsi, jusqu'au xiv^e siècle, tout était favorable à ce couvent; l'élan était donné et un essor aussi rapide

1. *Biblioth. nat.*, ms. latin 10102 (Cartulaire de Josaphat, f^o 26). Cf. Luchaire, *Louis VII*, n^o 17.

ne tendait qu'à se développer. Mais, avec les guerres et les calamités, une ère lugubre apparut à l'horizon. Les guerres anglaises désolèrent le pays.

En 1482, Jean de Reilhac, qui avait pris ses grades à l'Université de Paris, fut nommé prieur de Saint-Père¹. L'évêque de Chartres, Milon d'Illiers, alors malade, fut remplacé pour la cérémonie de la collation par Robert Tailland.

Jean du Faur, le premier prieur séculier, érigea vers 1530, à Saint-Père, le fameux régime commendataire en même temps que Charles de La Chambre l'inaugurait à Bonneval. Il appartenait sans doute à la célèbre famille des Dufaur (de Toulouse), dont plusieurs branches vinrent se fixer dans l'Orléanais, la Beauce et le Gâtinais, notamment à Langesse, à Courcelles-le-Roi (près de Beaulieu-sur-Loire), à Saint-Firmin, à La Bussière, à Arconville et à Outarville². Le 5 septembre 1536, il loue la sonnerie des trois cloches « qui estoient à ses frais et à ceuls de » l'église pour la somme de quatre vingt livres, et » installe Robert Beaufils pour montrer l'école aux » enfants pauvres de la ville »³.

Jean du Faur fut remplacé par Antoine de Fleury. Ce dernier était fils aîné de René de Fleury, écuyer, seigneur de La Grenouillère, et de Marguerite de Choisy⁴. Il fut à la tête du prieuré jusqu'en 1546,

1. *Bibliothèque nationale*, latin 24124, fo 48.

2. Armes des Du Faur : *d'azur à deux fasces d'or, accompagnées de six besants d'argent, trois en chef et trois en pointe, 3, 2 et 1.*

3. *Baux notariés*, communiqués.

4. *Idem* (année 1536).—Armes de la famille Fleury : *d'argent à la fasce d'azur, chargée de trois coquilles d'or et accompagnée de trois merlettes de*

époque à laquelle il obtint la cure de La Ferté-Alais et fut aidé dans son ministère par un sous-prieur nommé Jean Tenard, vicaire d'Andonville. Il s'occupa beaucoup des réparations et des embellissements de l'église. Son chiffre se voyait au-dessus d'un portail de la maison du prieur et de la grange dimeresse. Ses soucis ne se bornèrent pas seulement au prieuré; les fermes, bâties à ses frais, témoignent encore de son désintéressement et de son zèle. Il acheta des terres, des maisons et des bois, et donna une certaine importance à des villages tels que Renonveau et Courcelles. Il mourut en 1546 et fut inhumé dans le chœur de l'église, ainsi que le constate l'inscription suivante autrefois gravée sur une grande pierre de granit et recueillie dans plusieurs manuscrits :

HIC JACET PIE MEMORIÆ ANTHONIUS DE FLEURY, HUIJUS PRIORATUS SANCTI PETRI DE MEREVILLA PRIOR, QUI OBIT ANNO DOMINI MDXLVI, DIE VICESIMA MAII, ANNOS NOVEM ET QUADRAGINTA NATUS. PRO EO AD DOMINUM FUNDITE PRECES¹.

En 1546, Jean du Mesnil acquit les prés de Saint-Aignan et la rente d'un écu soleil à prendre sur la maison d'un certain Lenoir, située dans le bourg de Saint-Père.

Nous suivons, en cette même année, les pas de l'abbé de Bonneval, Charles de La Chambre, qui fit

sable. D'après Dom Fleureau : *d'argent à un chêne au naturel; au chef d'azur chargé de deux croissants d'argent montant* (*Antiquitez d'Estampes*, p. 46).

1. Simon, mss. (1608). *Arch. du Fraisse*.

la visite de ses dépendances. Il se fit accompagner de deux religieux et se rendit au prieuré de Patay, puis à ceux de Saint-Père et de Lorrez-le-Bocage. Le titulaire de Méréville lui déclara qu'il avait loué les biens du prieuré 132 livres tournois. Il jouissait alors de 80 setiers de blé de rente, de 47 arpents de pré, d'un four banal, d'une maison outre celle du prieuré, de la justice du lieu et des dîmes de Courcelles et du Tronchot. On l'obligeait à recevoir d'autres prêtres-vicaires pour l'aider à remplir dignement le service divin dans l'église. Les stalles du chœur étaient neuves, les ornements très beaux. Parmi les richesses on remarquait une croix d'argent estimée 50 livres, un calice en vermeil du prix de 26 livres, un soleil, 48 nappes d'autel, 18 aubes et plusieurs ornements de soie de diverses couleurs. Un reliquaire de bois, orné de riches peintures et couvert d'argent, ayant la forme d'une chapelle, renfermait les reliques de saint Jean-Baptiste, de saint Étienne et de saint Nicolas¹.

Malheureusement l'église fut pillée au mois de mai 1558. Le prieur avait obtenu un jugement contre les auteurs du pillage; mais les habitants s'opposèrent à son exécution, soit que plusieurs d'entre eux fussent impliqués dans cette affaire, soit qu'ils fussent entraînés à adopter la nouvelle religion.

Les baux, qui fourmillent dans les minutes du xv^e siècle, nous offrent bien peu d'intérêt. Ils nous témoignent du moins, par leur multiplicité, de l'exactitude admirable avec laquelle les prieurs commen-

1. Simon, mss.

dataires géraient les biens du prieuré qui ne manquaient pas d'importance; les redevances stipulées dans les baux consistaient d'ordinaire en cierges de cire blanche, en chapons, en poules, poulets, etc.¹.

Cependant la décadence se faisait sentir. Après Jean du Mesnil, nous trouvons Claude de Corilly, qui assista à la rédaction des coutumes du duché d'Étampes²; Marin Marion³; Claude Leblanc. Ce dernier était préchantre et chanoine de l'église métropolitaine de Sens, s'intitulait prieur commendataire et cellerier du bourg de Saint-Père-lès-Méréville; il bailla à dame de Riollé de la Porte, veuve de René de Prunelé, le moulin de Tronchot, et à Diane-Lucrèce de Prunelé, veuve de Charles de Saint-Simon, d'autres biens situés sur la paroisse d'Autruy, moyennant une rente de 300 livres rachetable à 3600⁴. Il fit encore d'autres acquisitions. Il acheta à Courcelles et à Juisnes, de Philippe des Essarts, des terres que ce dernier avait lui-même acquises du chapitre de Meung-sur-Loire⁵.

Il eut pour successeurs Isandra qui, de vicaire de Saint-Père, devint prieur jusqu'en 1696⁶; Jean Parquetot⁷; Jean-Damien de Martel, fils puîné de Damien de Martel de Renac et de Judith Champion

1. *Baux*, communiqués.

2. Coutume d'Étampes.

3. *Minutes notariées* (1595).

4. *Archives de la Porte*, casier 7.

5. *Idem*.

6. *Minutes notariées*.

7. *Idem*.

de Cicé¹; de Burtac²; Le Poussin, chanoine de Notre-Dame d'Étampes³; Jean-François Thomas⁴. Le dernier prieur fut M. de Jumilhac⁵. Il était né à Brive-la-Gaillarde, fils de Jean-Baptiste de Chappelle de Saint-Jean de Jumilhac, et de Guillemette de Bachelerie de Neufvillars. Il était neveu de M. de Jumilhac, qui fut d'abord abbé de Bonneval, évêque de Laval et ensuite archevêque d'Arles⁶.

Au xviii^e siècle, le prieuré valait 1200 livres de rente et, lorsque la Révolution éclata, il vit terminer sa longue agonie. Les biens furent saisis et vendus, au nom de la nation, sur la demande des principaux habitants du pays, qui représentèrent aux États Généraux « que le prieuré n'avait plus le même but » pour lequel il avait été institué et que le prieur » était un gros décimateur dans la paroisse et ne » remplissait aucune fonction⁷ ».

Et maintenant l'on peut dire que rien ne subsiste plus de l'ancien monastère, rien du moins qui le rappelle immédiatement. Des ossements sans nom transportés au cimetière de la commune, deux grands piliers, assez beaux spécimens de l'art du début du xiii^e siècle, quelques figures grimaçantes semblables à celles que le ciseau du moyen âge se plaisait à façonner, des débris de tombes, un ancien bénitier

1. *Archives de la Porte*, casier 8.

2. *Mémoire de la Généralité de Paris*, par De Boislisle, p. 50.

3. *Minutes notariées*.

4. *Idem*.

5. *Gallia christiana*.

6. De Boislisle, p. 127.

7. Doléances des habitants de Méréville (*Arch. de Seine-et-Oise*).

qui servit pendant longtemps à abreuver les animaux, un encensoir déposé au musée d'Orléans, deux ou trois chapiteaux mutilés : voilà ce que nous a légué, après une existence de six siècles, ce monastère sorti de terre à l'époque de la foi. Tout a disparu, et sur ses anciens fondements se sont élevées, en 1880, les écoles communales de Méréville.

CHAPITRE XI.

COMMERCE ET INDUSTRIE.

I. — *Foires et Marchés.*

Étienne Le Fèvre rétablit au xv^e siècle les foires et marchés ruinés depuis la guerre de Cent ans.

Ce marché commence le lundy de nonne et dure le mardy tout le jour, tant ceux qui vendent aucunes denrées depuis l'heure de nonne du lundy et du mardy tout le jour, tant au marché comme ailleurs dans la paroisse de Méréville, où venant vendre le dit jour et la dite denrée, doivent aussy la coutume, en laquelle coutume le vicomte souloit prendre sur aucunes denrées la moitié de la dite coutume et sur les autres le tiers denier, de laquelle coutume la déclaration s'ensuit :

Et premièrement tous les boulangers qui vendent pain en charrette, chascune ou par chascune charrette doivent un denier et ceux qui vendent hors charrette doivent maille.

Item chascuns merciers vendant doivent maille.

Item tous les minagiers qui vendent doivent de vingt-quatre l'une.

Item tous les hanages du sol nouveaux.

Item lins, chanvres, pots, hanaps doivent six deniers.

Item une charrette, un cheval chargé à somme de sel peut devoir ou cas qu'il vend en gros, lesquels doivent chacun an une mine de sel pour toute l'année et se vend au marché.

Item tous les marchans vendant gresse, oings, remeux, chandelles, tous cordonniers vendant cuirs de vaches, vendeurs de souliers neufs doivent chacun un denier.

Item tous les bouchers vendant chair à la halle doivent chacun an une jambe de porc ou le poids qu'elle est prisee, les autres vendant en ville trois mailles.

Item chacun poulaille... regrestier... doivent ung denier.

Item tous vendeurs de fer, de clous, senesserie, doivent au marché chacun maille.

Item tous vendeurs de souliers, de bazannes, mégisseries et autres denrées doivent chacun poitrine.

Item chacun sellier doivent maille par an¹.

Le marché a toujours eu lieu non plus le lundi mais le mardi. La date des foires avait sa raison d'être dans les fêtes locales. Les quatre foires étaient ainsi fixées : la première le 4 mars, fête de saint Lubin, jour où l'on menait les enfants en pèlerinage à la chapelle consacrée à l'évêque de Chartres. La seconde se tenait le 9 mai, jour de saint Nicolas dans la partie de la ville basse où se trouvait la chapelle ; les deux autres avaient lieu le 14 septembre et le 21 décembre.

Méréville était de mouvance royale et suivait la justice d'Étampes. Cette dernière ville avait été la protégée des rois, elle avait ses marchés, le commerce était plus fréquenté. Voulant que sa cité fût aussi favorisée qu'Étampes, qu'elle devînt à l'avenir un des principaux centres, le vicomte s'adressa au

1. Aveu de 1482.

roi et lui demanda la confirmation des foires et marchés qui se tiennent ordinairement dans le chef-lieu de sa seigneurie. Louis XII lui accorda ce qu'il avait demandé à la condition toutefois qu'à quatre lieues à l'entour il n'y eût pas les mêmes jours d'autre foire ou marché. Voici du reste la teneur de cette pièce :

Loys par la grâce de Dieu, savoir faisons à tous présens et advenir, nous avoir reçu l'humble supplication de notre bien aimé Bertrand de Reilhac, seigneur et vicomte de Méréville, contenant que le dit lieu de Méréville est assis en bon pays et bien fertile, où il croît bled et vin, où ils passent et se passent chascun jour plusieurs marchans venant de tous pays. A ceste cause, pour la décoration et pour l'augmentation dudict lieu, et aussy pour le bien, prouffit et utilité de la chose publique et du pays d'environ, seroit très requis et nécessaire qu'il y est audict lieu quatre foires par an et ung marché par chascune sepmaine, se est nostre plaisir ériger les dictes foires et marchés; pourquoy nous, ces choses considérées, etc....¹

Le 6 avril 1511/12, avant la fête de Pâques, Simon Le Doyen, bailli de Dourdan, entérina lesdites lettres, afin que Bertrand de Reilhac reconnût pour ces foires et marchés, comme pour tout le reste de la seigneurie de Méréville, la suzeraineté du roi de Navarre, comte de Foix et d'Étampes.

II. — *Droits perçus sur les marchandises.*

Ces droits se percevaient de trois manières : au passage des chemins et des rivières (*pedagium*), sur

1. *Archives communales de Méréville* (orig. parchemin). — Cf. Menault, *Histoire d'Angerville-la-Gate*, p. 68.

la vente des denrées (*telonium*), et sur celles qu'on achetait (*minagium*), ce qu'on exprimait par les mots latins, *transire*, *vendere*, *emere* : passage, vente, achat. Ces distinctions sont bien marquées dans les aveux de 1482 et de 1539 :

Item le péage qui se reçoit est baillé à ferme avec la prévosté. Et est cy après déclaré que ces denrées passent parmy la terre et chastellenie de Méréville.

Et premièrement, lin charrié en charrette futaine, un denier ;
Et vin charrié en charrette ferrée, deux deniers, et charrié en charriot, un denier ;
Item bled, avoine et autre grain, pour chascune charrette futaine, un denier ;
Item pour chascune charrette, un denier ;
Item pour chascun charriot chargé de bled, un denier ;
Item pour chascun cent de bestial à laine, viii deniers ;
Item pour aignelins, venailles que laines louées, doivent rien ;
Item pour chascun chef d'aumailles à vendre, une maille ;
Item pour chascun cent de pourceaux, xvi deniers parisis ;
Item pour chascun cheval chargé de laine, viii deniers ;
Item pour demi fardel de draperie non cordé, vii deniers ;
Item pour chascune gete de drap en charrette cordée passant par les lieux dessus, xxviii deniers ;
Item pour chascun chariot, lvi deniers ;
Item pour pelterie de moutons et d'aigheaux ouvrée en pelissons et pannes, chascun chef, i maille ;
Item pour pelterie, saulnadine estrange ouvrée ou à ouvrir, chascun chef, i maille ;
Item pour mercerie meslée, pour chascun mercier portant à coul, i maille ;
Item pour chascun cheval chargé denrée de prix, xiiii deniers ;
Item pour chascun millier de haran sur, en charrette ou autrement, iii mailles ;
Item pour chascun milier de haran blanc ou autrement, ii deniers ;

Item pour chascun cheval à vendre, passant par les dits lieux,	ii deniers paris,;
Item pour chascun asne,	i maille;
Item pour chascune selle de cuir à poil d'aumaille à vendre,	i maille;
Item pour chascun chef de ménage, comme pots, poisles,	
linges et autre meuble, chacun chef,	i maille;
Item pour chascun lit fourny de coisse, coissin, couverture,	iiii deniers;
Item pour chascun cheval chargé de haran,	ii deniers;
Item pour chascun homme portant vivres à coul,	
	i denier pour l'année;
Item pour chascun homme portant mercerie de prix,	
	iiii deniers;
Item pour chacun homme portant pots à coul,	
	i denier pour l'année;
Item pour chascun homme portant robbe de drapperie, i maille;	
Item pour chascun homme portant pots de cuivre, poisles,	
	ix mailles;
Item pour chascune somme d'huisle,	Liii deniers;
Item pour chascun cent de cire, d'oings, de remeux, iii deniers;	
Item pour chascune queue d'huisle,	xv sols;
Item pour chascune queue de miel,	xv sols;
Item pour chascune queue de vinaigre,	ii sols;
Item pour chascun marchand de saumon, pour chascune an- née, demy pied entre queue et teste;	
Item pour chascun marchand de lamproyes, pour chascune année,	i lamproye;
Item pour chascun milier de cercles,	ii sols;
Item pour ferronnerie neuve,	i maille;
Item pour cent de faux,	iiii deniers;
Item pour une douzaine,	i denier;
Item pour chascun quarteron,	i faux;
Item pour chascun cent de faucilles,	
	iv faucilles et du plus plus et du moins moins;
Item pour cuir tanné, chascun chef maille,	i maille;

Item pour chascune somme de souliers tant de vaches que de
cordouan, 1 denier;
Item pour le fer d'un cheval chargé de chanvre, 1 denier;
Item de lin pour la main;
Item pour chascun cent de cuir tanné,
LIII deniers et du plus plus et du moins moins;
Item chascune huche fermant à clef à vendre, II deniers;
et sans clef, rien.

Aux droits de péage étaient réunis les droits de forage, de pertuisage, de portage, de rouage.

Le forage et le pertuisage désignaient le droit qui se percevait quand on mettait en perce un tonneau contenant du vin ou un autre liquide à vendre.

Le portage était un droit assimilable aux droits d'octroi actuel, perçu aux portes de la ville.

Le rouage était dû pour les marchandises amenées sur des voitures, dans le but de réparer le dommage que les roues causaient aux chemins.

L'aveu de 1539 donne d'intéressants détails sur les lieux où se percevaient ces sortes de droits. Nous en détachons le passage suivant :

Nos péages qui se tiennent séparément en nostre ville et chastellenie sur toutes marchandises passantes et traversantes au dedans des fins et metes de la dite chastellenie par les passages et destroits cy-après déclarés : l'un est en la paroisse de Méréville, qui se peut bailler à titre de ferme, à la somme de 15 ₛ 15^s; l'autre du lieu et paroisse d'Angerville la Gaste, qui se peut bailler à la somme de 60 ₛ tournois, et un autre au lieu et paroisse d'Octrouy, hormis le destroit de la Pierre¹, qui se

1. La Pierre, hameau de la commune d'Autruy (Loiret).

peut bailler c^s, et l'autre est le destroit de Champlevrat¹ en la paroisse d'Arrancourt, qui se peut bailler lx^s tournois ou environ; et y a amendes contre celuy qui enfraint les dits péages avec nostre intérêt et les frais de la poursuite s'estend jusques des lieux accoutumés, et ne loist à aucun des fermiers mettre ny asseoir billiettes hors des destroits, de manière que l'un doive préjudicier à l'autre, comme aux fermes d'Angerville la paroisse de Méréville, pour empescher les marchandises qui doivent estre conduites par le grand chemin de Chartres, tendant au dit destroit de la Pierre, ny au dit fermier de la Pierre, d'empescher les marchandises qui doivent estre conduites par les dites paroisses de Méréville et destroit d'Angerville la Gaste, et ainsy des autres comme de celuy d'Aultruy ne peut hors son destroit empescher ceux qui viennent de devers Orléans, et ne tiennent le destroit, mais tiennent au chemin pour passer au destroit de Champlevrat, pour semblable manière de celuy de Champlevrat, pour empescher ceux qui, outre son destroit, prennent chemin pour passer au dit destroit d'Auctrouy. Toutefois ceux qui payent au dedans des fins et des metes du destroit de Méréville, pour ce que c'est la principale souche, sont affranchis des autres destroits et en donnent connaissance de ce qu'ils ont payé.

Item, esquels passages et destroits, fins et metes d'iceux s'estend nostre juridiction et pouvoir en tout droit de justice haute et basse, et autres lieux circonvoisins des dits destroits : Retreville, la Selle, Ouestreville, Chambeaudoin, Tremeville, Boissy-le-Girard, Bissereau, Beauvoir, Estouches, Villiers, le bois de Villiers, et terroirs d'iceux et environs, et encore advoquant à tenir un autre droit de péage avec les droits de juridiction, profits et esmolemens qui y appartiennent, appelé le travers d'Acqueboilles, sur les marchandises passans, allans et venans par le village du dit Acqueboilles et ès environs traversant Yenville, Toury, et des quartiers d'environs vers Pithiviers le Chastel et de devers Pithiviers vers Yenville, Toury et

1. Champlevrat, hameau de la commune d'Arrancourt (Seine-et-Oise).

ès environs, et pour ce faire avons accoutumé faire mettre et asseoir boiste au dit Acqueboilles, et a esté le gros péage de gros revenus parce qu'au moyen qu'il est loué, des autres passages et destroits, il est mal exploité¹.

Le tonlieu était un droit de mutation sur les aliénations des meubles à titre onéreux, quelque chose d'analogue aux droits de lods ou de vente perçus en cas d'aliénation des immeubles roturiers. Selon Dom Fleureau, on nommait ainsi divers droits, comme le plaçage, barrage et autres qu'on avait coutume de payer. Nous supposons cette dénomination très générale; certains l'entendent pour les droits payés par les vendeurs ou les acheteurs de marchandises pour le lieu ou la place qu'ils occupaient sous la halle les jours de foires et de marchés, afin de mettre leurs marchandises en vente. Selon nous, le droit de tonlieu comportait encore le droit d'étalage, de boucherie, de visitation sur les boulangers, et de banvin.

Ces droits d'étalage et de plaçage pour les foires et marchés au xv^e siècle pouvaient valoir par an 22 livres 2 sous, à Méréville.

Le minage s'appliquait d'une manière toute particulière à la vente des grains. Il se compliquait du droit de mesurage et de pesage. Les grains étaient toujours mesurés par un officier du vicomte appelé « minagiateur », qui en rémunération de son travail percevait une redevance supérieure à son salaire réel.

1. Extrait du compulsoire des droits de justice et tabellionné, fief, seigneurie et autres dépendances de la vicomté de Méréville, au bourg et paroisse d'Angerville-la-Gâte, f^o 3. — Extrait de l'aveu de Méréville (4 août 1539), fourni par François de Reilhac (*Archives de Seine-et-Oise*).

D'après l'aveu de 1539, « ce droit est de petite valeur parce que nostre marché n'est en puissance et » valeur pour le temps présent ». François de Reilhac parlait ainsi à cause de l'importance qu'avaient prise alors les foires de Toury et d'Étampes.

Voici comment, à l'aide des minutes notariées qui remontent à 1530, nous avons pu reconstituer les anciennes mesures de Méréville.

On se servait, pour les grains :

- 1° Du muid (*modius*), équivalant à 12 setiers;
- 2° Du setier (*sextarius*), équivalant à 2 mines;
- 3° De la mine (*mina*), équivalant à 2 minots;
- 4° Du minot, équivalant à 2 bichets ou boisseaux;
- 5° Du boisseau, équivalant à 8 pintes.

Abbé C. BERNOIS.





LISTE ALPHABÉTIQUE
DES
PERSONNES INHUMÉES
EN L'ÉGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE
DE NEMOURS

Aux xvii^e et xviii^e siècles.

(Suite et fin.)

- * LEFEBVRE (Charles). — V. DELON (Jeanne).
- * LEFEBVRE (Charles) le jeune, avocat en Parlement. — V. JOYAU (Marie).
- LEFEBVRE (Jean); 31 ans. — 23 octobre 1667.
- LEFEBVRE (Jean-Baptiste), lieutenant particulier au bailliage; 66 ans. — 28 mai 1754.
- LEFEBVRE (Jeanne), femme de Philippe CORNEILLIAT. — 14 juin 1650.
- LEFEBVRE (Marie), veuve de François MOREAU; 72 ans. — 9 novembre 1715.
- LEFEBVRE (Nicolas); 57 ans. — 17 mai 1697.
- LEFEBVRE (Robert), bourgeois; 75 ans. — 27 mars 1759.
- LEGRAND (Hector), prêtre, sacristain de l'église Saint-Jean-Baptiste. — 24 mars 1632. — *Devant la chapelle Saint-Nicolas.*
- LE GROS (Pierre), prieur de Nemours; 48 ans. — 13 octobre 1693. — *Chapelle des Prieurs?*
- * LEGRUET (Claude), sieur de la Millière. — V. DELON (Marie).

- * LE LOUTREL (Louis), écuyer, sieur de Saint-Aubin. — V. TONDU (Jeanne).
- LEMAISTRE (Étienne), sieur d'Ermoville, lieutenant de vaisseau, capitaine d'une compagnie franche; 30 ans. — 21 octobre 1699.
- * LEMAÎTRE (Claude). — V. ARMAN (Jeanne).
- LEMAÎTRE (Jean), valet de chambre de la duchesse d'Orléans; 65 ans. — 4 janvier 1712.
- LEMERCIER DU FRESNE (Marie); 70 ans. — 1^{er} novembre 1716.
- LEMOINE (Étienne), élu en l'élection; 49 ans. — 7 octobre 1731.
- LENORMAND (Joseph-Augustin), président au grenier à sel; 52 ans. — 17 juin 1743.
- LE PETIT (Jeanne-Marie), fille de Louis-Marie; 5 mois. — 8 août 1738. — *Devant la chapelle des Hédelin.*
- LE ROUX (Marie), fille; 77 ans. — 3 novembre 1702.
- LE ROY (Charles-Alexandre), conseiller au bailliage; 54 ans. — 10 février 1717. — *Vis-à-vis de la sacristie.*
- LE ROY (Élisabeth), fille de Charles-Alexandre; 6 à 7 ans. — 17 novembre 1702. — *Vis-à-vis de la sacristie.*
- LE ROY (Françoise), fille de Pierre; 2 ans. — 30 janvier 1668.
- LE ROY (Gilles), lieutenant en l'élection. — 28 janvier 1662.
- * LEROY (Jean). — V. PACHAUT (Marie-Claude).
- LEROY (Jean-Sébastien), président en l'élection; 60 ans. — 1^{er} mai 1765.
- LE ROY (Jeanne), veuve de Mathieu CRANSSON; 77 ans. — 11 avril 1695. — *Près de la sacristie.*
- LE ROY (Jeanne-Marie-Catherine), fille de Pierre II; 17 mois. — 28 avril 1709.
- LE ROY (Marie), fille de Pierre; 6 ans. — 5 janvier 1662.
- LE ROY (Marie), fille de Pierre II; 7 à 8 ans. — 30 mars 1700. — *Devant la sacristie.*
- LE ROY (Pierre), président en l'élection de Nemours; 78 ans. — 16 octobre 1698. — *Vis-à-vis de la sacristie.*

LE ROY (Pierre II), président en l'élection; 63 ans. — 7 mars 1733.

LE ROY (Pierre-Alexandre), fils de Pierre II. — 11 décembre 1714.

* LE ROY (Pierre-Charles), officier de la duchesse d'Orléans. — V. BENOIST (Hélène).

LESAGE (Hélène), femme de Jean COLIN; 24 ans. — 9 août 1666.

LESAGE (Henri), sieur de Sainte-Foy; 58 ans. — 28 avril 1699. — *Devant la chapelle de la Vierge.*

LESAGE (Henri), fils de Henri; 4 mois. — 5 septembre 1683.

LESAGE (Louis), fils de Henri; 18 ans. — 25 juin 1713.

LESAGE (Marie), fille de Henri; 22 ans. — 10 avril 1709. — *Près de la chapelle de la Vierge.*

* LHOTELLIER-DESNAUDIÈRES (Michel), receveur des tailles en l'élection. — V. DESBORDES (Anne-Charlotte).

LIARD (N...), « un enfant au sieur Liard ». — 11 décembre 1659.

LIARD (N...), « enfant au sieur Liard ». — 26 février 1662.

LIGONDÈS (Louise-Catherine de), fille du comte (*sic*); 3 ans et 4 mois; morte à l'*Écu*, se rendant à Paris. — 27 novembre 1731.

* MALET (Jean), secrétaire du lieutenant criminel au Châtelet de Paris. — V. MALET (N...).

* MALET (Nicolas), archer. — V. CHAFFEAU (Marie).

MALET (N...), fille de Jean. — 31 juillet 1657.

MARCHAND (Jean), receveur du taillon; 63 ans. — 20 décembre 1651.

MARCHAND (Marie), veuve de François BERTHIER. — 24 août 1651.

MARCHAND (Pierre), élu en l'élection. — 13 octobre 1651.

* MARCHAND (Pierre). — V. FOIREAU (Marie).

* MARCHANT (Alexandre). — V. MARCHANT (Jean-Baptiste).

MARCHANT (Jean-Baptiste), fils de feu Alexandre; 6 ans 1/2. — 21 septembre 1689.

- MARCHANT (Pierre), conseiller en l'élection. — 1^{er} juin 1692.
- MARCHANT (N...), « enfant à Marchant, élu »; 10 à 12 ans. — 27 septembre 1665.
- * MARTIN (N...), avocat à Paris. — V. GITTON (Marie).
- MATHIEU (Claire), veuve de Nicolas CLAVEAU; 70 ans. — 16 janvier 1664.
- MATHIEU (Jean), chapelier. — V. N..., n° 2.
- MATHIEU (Pierre), curé de Bagneaux, sacristain de l'église de Nemours; 56 ans. — 5 décembre 1666.
- * MAULVERNY (Philippe), greffier en l'élection. — V. MAULVERNY (N...).
- MAULVERNY (N...), fille de Philippe; 6 ans. — 7 janvier 1650.
- MAULVERNY (N...), fille du même; 2 ans. — 19 juin 1651.
- MAULVERNY (N...), fille du même. — 8 octobre 1652.
- * MÉNAGER (Philippe-Claude), procureur du Roi en la prévôté de Château-Landon. — V. MÉNAGER (Théodore-Hélène).
- MÉNAGER (Théodore-Hélène), fille de Philippe-Claude MÉNAGER; 23 ans. — 7 février 1767.
- * MÉSIÈRE (N... de), lieutenant en la maréchaussée de Nemours. — V. ci-dessous.
- MÉSIÈRE (N... de), fils de N... de MÉSIÈRE; 20 mois. — 6 mars 1652.
- MÉSIÈRE (N... de), fille du même. — 20 octobre 1652.
- MEUSNIER (Marie), fille; 67 ans. — 12 avril 1710.
- MIGNON (Marguerite); 60 ans. — 3 décembre 1766. — *Vis-à-vis de la chapelle de la Vierge.*
- MILET (Madeleine), veuve de Nicolas DELON. — 26 août 1651.
- MILLANGES (Antoine-Jean), fils de N... MILLANGES; 14 ans. — 19 août 1705. — *Près de la chapelle Saint-Nicolas.*
- * MILLANGES (N...), avocat en Parlement. — V. MILLANGES (Antoine-Jean).

MONTAGU (Jean-Alexandre de), écuyer, seigneur de la Planche et des Granges; demeurant aux Aix, diocèse de Bourges; 38 ans. — 7 juillet 1732.

MONTLIART (Achille-Louis de), [chevalier, abbé de Rumont]; « 37 à 38 ans » (exactement moins de 36). — 30 juillet 1733. — *Chapelle Saint-Joseph*.

MONTLIART (Charles-Nicolas de), chevalier, comte de Rumont, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Lazare; 81 ans. — 15 mai 1772. — *Chapelle Saint-Joseph*.

MONTLIART (Jean-Louis de), fils de Louis; 2 mois. — 26 août 1740.

* MONTLIART (Louis de). — V. MONTLIARD (Jean-Louis).

MONTLIART (Louis-Silvain-Raphaël de), fils de Louis; 18 mois. — 12 mars 1735.

* MONTLIART (Pierre de). — V. MOREL (Jeanne).

MOREAU (François), élu en l'élection; 74 ans. — 18 novembre 1707.

MOREAU (Jean-Baptiste), procureur du Roi au bailliage, élu en l'élection, et subdélégué à Nemours de l'Intendant de la généralité de Paris; 38 ans. — 29 juin 1763.

MOREAU (Jean-Baptiste-Justin), fils de Jean-Baptiste MOREAU; 15 mois. — 23 avril 1752.

MOREAU (Jean-Baptiste-Laurent), prêtre, vicaire de Saint-Jean-Baptiste; 31 ans. — 30 mai 1745. — *Chœur*.

MOREAU (Jean-Baptiste-Rolland), fils de Jean-Baptiste MOREAU; 6 ans. — 17 janvier 1764.

MOREAU (Louis), prêtre; 53 ans. — 6 janvier 1730. — *Chœur*.

MOREAU (Marguerite), veuve de Louis CRANSSON; 85 ans. — 5 décembre 1744.

MOREAU (Marie); 9 mois. — 9 juin 1666.

* MOREAU (Pierre), lieutenant particulier au bailliage. — V. DEBONNAIRE (Marie-Anne).

MOREAU (N...), fille de N... MOREAU, avocat ; 2 ans. — 13 juillet 1662.

MOREAU DE GRIGNY (Anne), conseiller en l'élection ; 73 ans. — 14 décembre 1750.

MOREL (Jeanne), veuve de Pierre de MONTLIART ; 74 ans. — 27 janvier 1740. — *Chapelle Saint-Joseph*.

MORTHIN (Mathieu de), major du régiment de la Vieille-Marine, d'Apt en Provence. — 29 novembre 1698.

NIOCHE (Louis-François). — 24 juin 1698. — *Chapelle Saint-Yves*.

NIOCHE DE LA BROUSSE (Marie-Françoise-Jacquette), femme de François THIBAUT ; 40 ans. — 22 septembre 1734.

N..., femme de Pierre CORNEILLAT. — Avant le 5 juillet 1642. — *Devant l'autel de la Vierge*.

D'après le testament de Claudes Yves, reçu par Debonnaire, notaire à Nemours.

N..., femme de Jean MATHIEU. — 24 septembre 1652.

N..., femme de M. BATAILLE. — 26 février 1657.

N..., femme de Guillaume DELON. — 8 mars 1657.

N..., veuve de N... PALUS ; 80 ans. — 20 juin 1661.

N..., femme de N... THOMAS ; 75 ans. — 18 novembre 1661.

N..., femme de N... JOYAU ; 54 ans. — 29 décembre 1661.

N..., femme d'un vivandier d'une compagnie de cavalerie. — 18 mai 1651. — *Devant la chapelle Saint-Sébastien*.

N..., femme de N... PORTAU.

D'après le testament de Catherine Portau, sa fille, du 22 octobre 1661. — Min. de Debonnaire, notaire à Nemours.

OLIVIER (Jean), prêtre ; 78 ans. — 6 septembre 1680. — *Chœur*.

* OLIVIER (Joseph), docteur en médecine. — V. OLIVIER (Pierre-Joseph).

OLIVIER (Pierre-Joseph), fils de Joseph ; 3 mois. — 27 novembre 1708.

- PACHAUT (Marie-Claude), femme de Jean LEROY; 20 ans. — 16 septembre 1730.
- PAILLARD (Marin), contrôleur au grenier à sel; 68 ans. — 26 avril 1754.
- PAILLARD (Michelle), veuve d'Étienne LEMOINE; 72 ans. — 14 décembre 1754.
- PALUS (N...). — V. N..., n° 5.
- PAN (Claire), femme de Pierre DELON; 55 ans. — 25 janvier 1651.
- PARÉ (Catherine), veuve de Claude HÉDELIN; 80 ans. — 11 novembre 1659. — *Chapelle Saint-Pierre.*
- PATIN (Nicolas), avocat en Parlement, à Paris, mort en passant à Nemours; 65 ans. — 23 mai 1712. — *Devant la chapelle de la Communion (derrière le chœur).*
- PAYEN (René), écuyer, sieur de la Rainerie. — 9 novembre 1694.
- PÈGÈRE (Jacques), ancien prieur. — 15 mai 1656. — *Au milieu du chœur, près de l'autel.*
- PÉLERIN (Geneviève), femme de Nicolas CADOT; 68 ans. — 25 novembre 1714.
- PÉRAULT (Anne), veuve de Anne DEBONNAIRE DE SAINT-REMY; 70 ans. — 8 mai 1737.
- PÉRAULT (Claude-Françoise), femme d'Étienne BERTRAND; 34 ans. — 26 août 1717. — *Près de la chapelle Saint-Yves.*
- * PÉRAULT (Jean). — V. PÉRAULT (Jean-Pierre).
- PÉRAULT (Jean-Pierre), fils de Jean PÉRAULT; 12 ans. — 24 août 1753.
- PÉRAULT (N...). — V. DEBONNAIRE (Marie).
- PERNET (Étienne), contrôleur ambulant des aides en la généralité de Paris; 36 ans. — 10 juillet 1762.
- PERNOIR (Geneviève), veuve de Étienne BERTRAND; 74 ans. — 15 décembre 1761.

* PETHEREAU (François), médecin. — V. PETHEREAU (Madeleine).

PETHEREAU (Madeleine), fille de François PETHEREAU; 1 jour. — 25 octobre 1662.

PETHEREAU (N...), « enfant de M. Petereau ». — 2 février 1665.

PETHEREAU (N...), fils de « M. Petereau ». — 7 décembre 1671.

PHAROUE (Jean), religieux du prieuré de Nemours; 75 ans. — 17 avril 1638. — *Chœur*.

PIAT (Hélène), femme de Pierre POISSON; 45 ans. — 7 octobre 1632.

PICAULT (Jean), chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant-colonel du régiment de Sourches; 70 ans. — 14 décembre 1735.

PICAULT (Jeanne), veuve de Gilles CRANSSON; 52 ans. — 31 décembre 1715.

PICAULT (Marie); 84 ans. — 25 juin 1754.

PICAULT (Nicolas), lieutenant en l'élection; 88 ans. — 10 juillet 1711.

PICAULT (N...), « enfant de Nicolas PICAULT »; 2 ans. — 15 juin 1662. — *Devant l'autel de la Vierge*.

PICHONEAU (Léonard), ancien officier; 86 ans. — 9 août 1741.

PICHONEAU (Pierre), commis à la descente des sels; 58 ans. — 5 juin 1744. — *Devant la chapelle Saint-Joseph*.

PIMONT (Catherine), fille de Valérien PIMONT; 25 ans. — 18 février 1676.

* PIMONT (Valérien), huissier. — V. PIMONT (Catherine).

PINÇON (Jean), ancien curé d'Ichy; 74 ans. — 28 août 1770. — *Dans le chœur*.

PLUMET (Louise), veuve d'Étienne DELON; 76 ans. — 10 avril 1666.

POISSON (Charlotte), fille de N... POISSON; 5 ans. — 15 novembre 1650.

POISSON (Pierre), avocat; 72 ans. — 25 août 1641.

* POISSON (N...), élu. — V. POISSON (Charlotte).

POISSON (N...), fille de « M. Poisson, élu »; 24 août 1652.

PORCHON (Sébastien), bedeau. — 20 mars 1752.

PORTAU (Catherine), fille du suivant. — 24 octobre 1661.

PORTAU (N...).

D'après le testament de Catherine Portau, sa fille, du 22 octobre 1661.
— Min. de Debonnaire, notaire à Nemours.

PRESDESEIGLE (Auguste), fille de N... PRESDESEIGLE; 2 ans. —
3 septembre 1708.

* PRESDESEIGLE (N...), de Melun. — V. PRESDESEIGLE (Auguste).

PRIEUR (Germain), tireur d'or, de Paris, décédé à l'hôtellerie
de l'Écu. — 7 septembre 1660.

PRIEUR DE LA COMBLE (Jacques), conseiller en l'élection;
68 ans. — 31 octobre 1746.

PRIEUR DE LA COMBLE (Jean-Baptiste), lieutenant particulier au
bailliage, subdélégué de l'Intendant de la généralité de Paris;
54 ans. — 5 février 1772. — *Chapelle Saint-Nicolas*.

PRIEUR DE LA COMBLE (Pierre-Jacques), substitut du procureur
du Roi au bailliage; 30 ans. — 19 mai 1741.

PUISEAUX (N... de). — V. GITTON (Jacques).

RACAULT (Marguerite-Constance de), femme de Antoine-Robert
de FRÉMONT; 21 ans. — 5 juillet 1747.

* RACAULT (Roch de), chevalier, seigneur de Reully. —
V. RACAULT (Roch II de).

RACAULT (Roch II de), fils de Roch de RACAULT; 13 mois. —
14 mars 1719.

RAMPENOIS (François), dit *Renou*, bourgeois de Montargis,
mort à Nemours. — 7 octobre 1672.

REBOUX (Pierre), curé de Luzy en Nivernais, mort subitement
en traversant Nemours; 60 ans. — 12 septembre 1682.

RENARD (Anne). — 19 février 1695. — *Chapelle de la Vierge*.

RENARD (Anne-Antoinette), fille de Pierre-Dominique RENARD; 2 ans. — 4 février 1701. — *Devant la chapelle de la Vierge.*

RENARD (Philippe), fils de Pierre-Dominique; 2 jours. — 9 septembre 1699. — *Devant la chapelle de la Vierge.*

* RENARD (Pierre-Dominique), sieur des Blotins, greffier du bailliage de Nemours. — V. RENARD (Anne-Antoinette).

RENARD (Pierre-Dominique-Jean-François), fils de Pierre-Dominique; 6 ans 1/2. — 30 novembre 1691.

* ROGER (Charles), organiste. — V. ROGER (Gervais).

ROGER (Gervais), fils de Charles ROGER; 2 ans. — 26 février 1633.

ROUCELLET DU CORMIER (Michel-Louis), receveur des aides du département de la banlieue de Nemours; 25 ans. — *Près de la porte de l'aile droite.*

ROUSSEAU (Jacques), marguillier; 45 ans. — 16 mars 1747.

ROUSSEAU (Marie), femme de Pierre LEROY; 68 ans. — 3 novembre 1702.

ROUSSELET (Charles), avocat du Roi au bailliage; 61 ans. — 15 février 1745.

ROUSSELET (Charlotte-Catherine), fille de Charles. — 21 décembre 1717. — « *Proche le banc de la famille Thibault.* »

ROUX (Françoise), fille de Thomas ROUX; 4 ans. — 12 février 1670.

ROUX (Thomas), avocat du Roi au bailliage; 85 ans. — 14 novembre 1709.

ROUX (N...), fille de Thomas ROUX. — 9 janvier 1662.

ROUX (Veuve). — 12 juillet 1667.

SAVOIE (François-de-Paule de), fils de Henry de SAVOIE; ? ans; 1627. — *Sous l'autel de la chapelle des Ducs, ou de Saint-Joseph (aujourd'hui : de la Vierge).*

M. Sédillez, *Abrégé chronologique de l'histoire de Nemours*, ms.

* SAVOIE (Henry de), duc de Nemours. — V. SAVOIE (François-de-Paule de).

SIMONEAU (François), prêtre, vicaire; 27 ans. — 30 avril 1710.

SIMONNOT (Anne), femme de Philippe DELON; 31 ans. — 19 février 1746. — *Devant la chapelle Saint-Sébastien.*

SOUILLARD (François), prêtre et sacristain; 30 ans. — 16 novembre 1658.

TAMBOIS (Jeanne). — 15 septembre 1640.

TAMBONNEAU (Laurent), fils de Claude; 9 mois. — 13 août 1652.

TAMBONNEAU (Michelle), veuve de François CORNEILLE. — 6 juin 1668.

THIBAUT (Angélique), fille de Charles-Alexandre; 7 ans. — 26 mars 1699.

THIBAUT (Charles), sieur de Boisminard; 62 ans. — 28 mars 1748.

THIBAUT (Charles-Alexandre), grenetier au grenier à sel; 82 ans. — 26 octobre 1731.

* THIBAUT (François), procureur du Roi. — V. NIOCHE DE LA BROSSE (Marie-Françoise-Jacquette).

THIBAUT (Hélène), femme de Pierre DUMÉE; 19 ans. — 24 mars 1631.

THIBAUT (Louis), fils de N... THIBAUT; 3 ans. — 5 mai 1694.

THIBAUT (Louis), grenetier au grenier à sel; 73 ans. — 12 mars 1757.

THIBAUT (Marie-Anne), femme de Anne MOREAU de Grigny; 71 ans. — 28 août 1749.

THIBAUT (Simone), veuve de Charles ROUSSELET; 60 ans. — 10 avril 1749.

* THIBAUT (N...), procureur du Roi en l'élection. — V. THIBAUT (Louis).

* THIBAUT (Louis). — V. BAUDRY (Simone).

THIBAUT (Marie-Françoise), veuve de Nicolas COLIN, 70 ans. — 6 janvier 1737.

THOMAS (Charles), élu en l'élection; 66 ans. — 6 juin 1685.

THOMAS (Jean), élu en l'élection ; 54 ans. — 22 septembre 1637.

THOMAS (N...). — V. N..., n° 6.

TILLOYS (Georges), prêtre, docteur en théologie, principal du collège de Nemours et vicaire de Saint-Pierre ; 50 ans. — 24 août 1632. — *Devant la chambre du Trésor.*

TONDU (Jeanne), femme de Louis LE LOUTREL ; 75 ans. — 16 décembre 1717. — *Vis-à-vis de la chapelle Saint-Pierre.*

TROUPEAU (Nicolas), prêtre attaché depuis 40 à 45 ans à l'église de Nemours ; 90 ans. — 3 décembre 1695. — *Chœur.*

VILLOIS (Jean), avocat ; 22 ans. — 6 novembre 1659.

* VILLOIS « le vieux ». — V. VILLOIS (N...).

VILLOIS (N...), fils de « M. VILLOIS le vieux » ; 12 ans. — 25 mars 1660.

VOULGES (Nicolas de), pensionnaire au Collège, fils d'un marchand de Paris ; 12 ans. — 8 mars 1669.

YVES (Anne), veuve de Michel BEGAULT ; 87 ans. — 9 avril 1695.

OMISSION :

* BERTHIER (François), procureur du Roi au bailliage. — V. BERTHIER (Guillaume) et MARCHAND (Marie).

EUG. THOISON.



UNE TOURNÉE EN GATINAIS

(OCTOBRE 1773)



Un petit manuscrit que je publie ci-après sous le titre même qui lui a été donné par son auteur, Antoine-Nicolas Duchesne, m'a été obligeamment communiqué par M. l'abbé Bernier, directeur de l'école Saint-Aspais de Melun. Ce travail fait partie d'un manuscrit qui appartient à M. l'abbé Tharsite Duchesne, petit-fils de l'auteur, manuscrit qui contient, en outre, un Voyage fait en 1762 en Normandie par Antoine Duchesne¹.

Antoine-Nicolas Duchesne, né à Versailles le 7 août 1747, appartenait à une vieille famille bourgeoise qui fait remonter sa filiation jusqu'en 1417 et parmi les membres de laquelle je citerai Denis Duchesne, serrurier du roi en 1607; Nicolas, prévôt des bâtiments du roi, né en 1663; Antoine, architecte, peintre et prévôt des bâtiments du roi, né en 1708. Ce dernier « était un homme éclairé, artiste et natu-

1. Ce *Voyage* a été publié, avec tirage à part, par la *Société de l'histoire de Normandie, Mélanges*, 4^e série (1898), par M. l'abbé Bernier qui doit prochainement publier un voyage fait par Duchesne en Champagne, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*.

» raliste....; la correspondance du peintre Ch.
» Natoire, directeur de l'École des Beaux-Arts de
» Rome, avec Antoine Duchesne (1751-1761), qui a
» été publiée dans les *Archives de l'Art français*
» (1851-1853), montre toute l'importance des fonc-
» tions de prévôt des bâtiments du Roi et la valeur
» personnelle de celui qui en était alors chargé »¹.

Antoine-Nicolas Duchesne, fils d'Antoine, avait obtenu la survivance des fonctions de son père, mais tout en s'occupant des bâtiments du roi, ainsi qu'on le verra dans la *Tournée en Gâtinais*, son séjour à Versailles « lui avait permis de cultiver ses goûts » pour la botanique. Avec son compatriote et ami » Richard², il fit des expériences sur la natura- » lisation des plantes et sur la physiologie végétale » dans les jardins de Trianon, sur lesquels son père » exerçait une inspection administrative. Là, il suivit » les leçons et les herborisations de Bernard et d'An- » toine-Laurent de Jussieu, s'initia à la méthode » naturelle qui a fait leur gloire et, à dix-sept ans, » publia sous les auspices de Bernard un *Manuel de » botanique* contenant les caractères et les propriétés » des plantes des environs de Paris, avec les noms » vulgaires plus propres à les faire connaître (1764). » En 1766 parut son *Histoire naturelle des frai- » siers* et, un peu plus tard, son *Essai sur l'histoire*

1. L'abbé Bernier, *Notice sur Antoine Duchesne et sur Antoine-Nicolas Duchesne, son fils*, pp. 3 et 4. — Cf. Notice sur Jean Duchesne, conservateur du département des estampes à la Bibliothèque impériale (fils d'Antoine-Nicolas), dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, no de mai 1855.

2. Louis-Claude-Marie Richard, botaniste, membre de l'Institut, né à Versailles le 4 septembre 1754, mort à Paris le 7 juin 1821.

› *naturelle des courges*¹.... Ce fut à deux autres
› écrits de Nicolas, composés après un voyage d'étu-
des en Angleterre et intitulés *Considérations sur la*
› *formation des jardins* (1775), *Considérations sur*
› *le jardinage* (1779), que Delille emprunta le fond
› de son *Poème des jardins* ›².

Antoine-Nicolas Duchesne ne s'occupa pas seu-
lement de botanique. « Le premier, peut-être, il
› essaya de remplacer les informes petits almanachs
› qui, depuis des siècles, répandaient dans les cam-
› pagnes tant de vieilles et dangereuses erreurs, par
› une sorte de Calendrier horticole et agricole ›,
dont il publia plusieurs volumes à six sous, sous le
titre du *Jardinier prévoyant* : ce fut le point de
départ du *Bon jardinier*.

La Révolution supprima son emploi de prévôt des
bâtiments du roi, mais, grâce à Fourcroy, il fut
nommé professeur d'histoire naturelle à l'École cen-
trale de Versailles, puis au Prytanée de Saint-Cyr, et
plus tard censeur au lycée de Versailles. C'est lui
qui créa la Société d'agriculture de cette ville et
rédigea, de 1802 à 1822, l'*Annuaire du département*
de Seine-et-Oise; enfin, on lui doit un *Guide* ou
Cicérone de Versailles qui, depuis 1805, a eu de
nombreuses éditions. Il mourut presque octogénaire
le 18 février 1827³.

1. Ces deux ouvrages devaient être accompagnés de plus de trois cents
dessins exécutés par l'auteur et aujourd'hui conservés dans la Bibliothèque
du Muséum d'histoire naturelle.

2. L'abbé Bernier, *op. cit.*, pp. 4 et 5.

3. Nous empruntons tous ces détails biographiques à l'excellente *Notice*
de M. l'abbé Bernier.

*
* *

La *Tournée en Gâtinais* est d'octobre 1773, mais l'auteur n'a rédigé définitivement les notes prises par lui, au cours de son voyage, qu'en septembre 1779, ainsi qu'il l'écrit en tête de son manuscrit : *Époque du mémoire en septembre 1779*, et qu'il le répète un peu plus loin : « Le soir (à Fontainebleau), j'y dessine » à la lumière un champignon dont je viens cette année » même, 1779, de donner l'histoire à l'Académie des » Sciences ».

Le petit travail d'Antoine-Nicolas Duchesne est écrit couramment, sans prétention; c'est évidemment l'œuvre d'un débutant, mais, tel qu'il est, il renferme quelques observations et certains détails qui sont, je crois, de nature à plaire à tous ceux qui s'intéressent au Gâtinais¹. Je le publie donc tel quel et en me contentant d'ajouter quelques notes sur certains personnages cités par l'auteur.

PAUL QUESVERS.

1. L'intérêt de ces notes peut encore être augmenté pour qui voudrait les rapprocher des relations consacrées par divers auteurs aux plantations de Denainvilliers (Voir notamment : *Voyages d'Arthur Young en France pendant les années 1787, 1788 et 1789*; un *Projet présenté à la Convention nationale par l'abbé Grégoire pour l'établissement d'une maison d'économie rurale dans chacun des départements de la République*; et *Les plantations de Duhamel : Vrigny, Le Monceau, Denainvilliers*, par Charles de Sourdeval, publié dans les *Annales de la Société d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire* de 1846).

TOURNÉE EN GATINOIS

(OCTOBRE 1773)

*Séjournant à Fontainebleau, Puiseaux, Malesherbes,
Denainvilliers, Malesherbes et Fontainebleau.*

9 octobre, samedi. — Messe entendue à N. D. à 4 heures et demie ; nous montons sur le Valvin à 7 heures et demie¹. J'étois accompagné de Jacques Hollande, dit Chavenay, domestique de mon père. Des œufs durs faisoient notre provision. Comme la Cour étoit depuis peu de jours à Fontainebleau et que le dimanche attire toujours du monde où le roi se trouve, le coche d'eau étoit beaucoup trop plein pour qu'on y fût à l'aise². Un brouillard épais presque continuel nous ôtoit la ressource d'être sur le pont autant que nous l'aurions souhaité, et nous effrayoit pour le reste du voyage ; le lendemain, il plut à Fontainebleau presque tout le jour, mais les deux semaines suivantes devinrent aussi belles que le pouvoient souhaiter des voyageurs fantassins comme nous et des vendangeurs comme les gens que nous allions visiter.

Nous apercevons cependant rapidement cette superbe suite de terres décorées qui bordent la Seine : Choisi, Petit-Bourg rebâti,..... Croixfontaine,..... etc.

1. On savait qu'au siècle dernier il existait entre Paris et Fontainebleau un service régulier de coches d'eau ; *Le Valvin* paraît être le nom générique sous lequel il étoit désigné, et non point l'appellation d'un bateau déterminé.

2. Comme on le voit, les Parisiens avoient dès cette époque pris l'habitude d'aller, le dimanche, visiter Fontainebleau. De Valvins à Fontainebleau étoit organisé un service de voitures dont le bureau se trouvoit à l'hôtellerie du *Grand-Louis*, Grande-Rue, 67 (F. Herbet, *Les Enseignes de Fontainebleau*, p. 57).

Le territoire de Morsan-sur-Seine est si célèbre pour sa mauvaise qualité que le proverbe du canton dit des gens dépourvus : *Il est comme les poules de Morsan qui jeunent pendant l'août.*

Dimanche 10. — A Fontainebleau, je descends chez M. Raimond qui m'avoit arrêté gîte dans l'auberge voisine de la Surintendance¹. Il me mène souper chez son voisin M. . . .

Séjour à Fontainebleau. Les missionnaires Lazaristes desservent la paroisse ; j'y retrouve grand-messe et prône et, en sortant, j'y retrouve deux Versailliennes bien surprises de leur vision, M^{me} Guillois, nouvellement mariée et plus nouvellement encore dépaysée pour la première fois par son arrivée à Fontainebleau, avec M^{me} Chupin sa sœur. On me fait promettre de dîner chez eux à mon retour. J'étois engagé chez M^{me} Le Moine notre voisine depuis quelques années ou chez M^{me} Ville-neuve notre plus ancienne voisine, si l'on veut, car les deux ménages vivoient ensemble, ce qui est assez ordinaire dans les séjours de Compiègne et de Fontainebleau, pour éviter les transports de cuisine².

M. Martin étoit un autre azile plus intime : j'y vins passer l'après-dîner ; pendant une pluie effroyable, j'y copie un état que je voulois remettre à M. l'abbé Terray, Contrôleur général et, depuis peu, à la tête des bâtimens par la réunion de la place de Directeur et Ordonnateur à sa charge³. Le soir, j'y dessine à la lumière un champignon dont je viens cette année même, 1779, de donner l'histoire à l'Académie des sciences. Enfin, j'y soupe avec Mademoiselle sa fille, l'esprit occupé de

1. L'hôtel de la Surintendance des Bâtimens, bâti par Mansard, existe toujours en façade sur la place Solférino, au coin de la rue Denecourt et de la rue de Ferrare. Je n'ai pu découvrir dans quelle auberge Duchesne étoit logé, car cette auberge pouvait être soit dans l'une, soit dans l'autre de ces deux rues. Le nom du voisin est resté en blanc.

2. Il est probable que toutes les personnes citées par Antoine-Nicolas Duchesne étoient des Versaillais attachés à la Cour, qu'ils suivaient dans tous ses voyages.

3. L'abbé Joseph-Marie Terray, contrôleur général des finances de 1769 au 24 août 1774.

la quitter pour aller lier connaissance avec la nymphe de Puisieux¹.

Lundi 11. — L'affaire finie le matin avec M. le Contrôleur général et un dîner fait en bref, le cabriolet que M. de Mai m'envoyoit de Puisieux m'emmène lestement à La Chapelle-la-Reine sur une route pavée qui traverse la forêt de Fontainebleau de ce côté². Rien de si triste que de voir à la sortie de ce village la chaussée coupée court, et un bournier affreux lui succéder. Un relais nous y attendoit : c'étoient des chevaux de labour accoutumés aux terres grasses du Gâtinois, mais ne s'accomodoient guères mieux des énormes ornières toutes remplies de l'eau de la veille.

J'arrive à la chute du jour. M^{me} de Mai avoit avec elle Madem^{lle} Chevillard et M. Masson, son oncle³. Peu après arrive dans une courtine, c'est-à-dire dans une petite charrette ouverte, M^{me} de Savoies, amie de la maison, qui venoit d'une campagne auprès de Montargis⁴. On fait des charades.

La 1^{re} partie désigne l'immensité, la 2^{me} la clarté, l'ensemble l'éternité⁵. Autre : la 2^{me} partie passe sous la 1^{re} en présence du tout qui est le nom d'une ville⁶. Les deux ont été célèbres dans tout Paris. Les nôtres étoient moins brillantes. Une voiture, une qualité estimable et le tout sert à faire la cuisine⁷.

1. Par la Nymphe de Puisieux, l'auteur ne doit faire allusion à aucune source ni à aucun ruisseau. Ce ne peut être qu'une plaisanterie sur le nom de cette petite ville, en latin *Puteolus*, petit puits.

2. Pierre Jean-Baptiste Demay, écuyer, sieur du Mée près de Puisieux, conseiller du roi; il habitoit d'ordinaire Paris, rue de l'Échelle, paroisse Saint-Roch.

3. M^{lle} Chevillard étoit fille de M^e Pierre-Claude Chevillard, conseiller du roi, lieutenant-général, commissaire enquêteur et examinateur du bailliage royal d'Yevre-le-Châtel, en résidence à Pithiviers, époux de Marie-Madeleine-Sophie Duchesne. M. Masson, son oncle, est M^e Remy Masson, lieutenant du bailliage de Puisieux, époux de Marie-Anne-Geneviève Chevillard.

4. Un M. de Savoies fut nommé, en 1775, prieur-curé de Gironville-sous-Charmont, près de Pithiviers.

5. Toujours.

6. Pontoise.

7. Charbon.

Une sorte de tourte de province ou une partie du corps, une qualité brillante, le tout une pièce d'argenterie¹. Un animal à quatre piés, une partie du corps, ensemble une pièce de notre habillement².

Un autre animal, une partie d'un livre³, un arbrisseau à fleurs, etc. Il s'en trouve de galantes. Une pièce nécessaire à la charpente, la 2^me partie ce dont les hommes se vantent et les femmes se défendent, mais qui ne convient nullement à la personne dont le tout fait le nom⁴.

A soupé, on plie tous les serviettes en mouchoir sans épingles, chacun marque la sienne avec une faveur. On me donne la bleue : la rose étoit comme de raison pour la demoiselle que M. de Mai et moi nous conduisons chez M^me Masson qui étoit restée chez elle. On traverse pour cela un petit jardin faisant face de l'autre côté de la rue à la maison de M. de Mai. Son quartier se nomme les Chaumes⁵.

Mardi 12. — Le matin, visite des possessions de M. de Mai jusqu'à Bardilly⁶. Dîné avec le Prieur⁷, M^{ell}e Chevillard et ses deux oncles⁸. Promenade aux jardins de M. de Mai, du Prieur, ceux de M. Masson et dans les dehors de la ville. Mademoiselle Chevillard y nomme beaucoup de plantes en noms françois de campagne.

Mercredi 13. — Promenade avec M. de Mai aux dehors de la ville, du côté du midi.

Visite au Prieur, à M. Masson, etc.

-
1. Flambeau.
 2. Chapeau.
 3. Fantôme.
 4. Chevillard.
 5. La place des Chaumes existe encore à Puiseaux.
 6. Hameau de la commune de Puiseaux.
 7. Le prieur-curé de Puiseaux étoit alors Jean Franger.
 8. M. Masson et M. Duchesne ci-après.

Le soir à cheval seul avec Chavenay à Beaumont, terre appartenant à M. de Boyne¹.

Le château ancien ; les jardins commencent à être traités à l'anglaise et ne marquent encore aucun caractère. Quelques plantations d'arbres étrangers : entre autres, un sapin baumier réservé au milieu d'une coupe et qui, ainsi isolé, donnoit quelques gouttes de térébentine ou baume blanc d'une gracieuse odeur.

Le grenil rampant très abondant sur un rivage de ruisseau dans un bois coupé depuis peu.

En chemin, rencontre de deux croix, l'une peinte en rouge, l'autre en vert. Un cavalier qui nous croise soupçonné normand ne peut nous apprendre si ce sont des reposoirs de processions servant de limites à deux paroisses.

Le soir, visite à M. Masson : et à la rentrée force charades.

Jeudi 14. — Promenade avec M. Masson à sa maison de Mainville qui procure beaucoup de notes de culture².

En rentrant visite à M^{lle} Chevillard et son père.

Après dîner, avec les Dames, promenade à La Roche-Guibert et tour du boulevard.

Le soir, jeu chez M. Duchesne de Petivier³.

Vendredi 15. — Déjeuner chez M. Masson et congé pris.

Après dîner, départ pour Malesherbes en passant par Boulancour ; l'avenue d'Augerville, une tourbière, Trezan, Pinçon.

Observé à cette avenue d'Augerville combien les peupliers d'Italie sont sujets à être versés par les vents du couchant.

1. L'auteur veut certainement parler de Pierre-Étienne-François Bourgeois de Boynes, qui allait devenir ministre de la marine. Mais il commet une erreur. Beaumont appartenait, ainsi que le duché-pairie dont cette terre était le chef-lieu, au prince de Tingry, un Montmorency-Luxembourg.

2. Mainville, commune de Bromeilles.

3. M^e Étienne Duchesne, d'abord marchand de drap à Pithiviers, puis, de 1768 à 1790, conseiller en l'élection de cette ville, qui fut aussi premier échevin de Pithiviers en 1770 et membre de l'assemblée provinciale de l'Orléanais en 1787.

La tourbière étoit abandonnée¹ : la plupart des fosses remplies d'eau : fours ayant quelque rapport aux fours à chaux destinés à réduire cette tourbe en charbon pour lui faire perdre sa mauvaise odeur.

A Trezan, une petite fille rencontrée nous nomme son pays en paroissant nous dire son âge.

Chez M. de Malesherbe² : nombreuse et grande compagnie, M^{me} d'Orillac sa sœur³, sa fille M^{me} de Rosambeau⁴, M. de Rosambeau devenu de président colonel depuis les troubles de la magistrature, M^{me} de La Luzerne⁵ et sa sœur M^{lle} Daleret⁶, le président Bernard⁷, la brillante comtesse de La Blache⁸, M. de Farcheville, M. de Sarcefiel, homme très instruit revenant d'un voyage d'observateur fait dans les Vôges.

Conversation légère et instructive avant et après souper.

M^{me} de Rosambeau nous vante sa petite sœur chaude⁹; son père en rit : mais elle nous dit sérieusement son projet d'élever des fruits étrangers pour multiplier les jouissances et satisfaire la curiosité, plutôt que de s'adonner aux primeurs de fruits du

-
1. Cette tourbière étoit évidemment exploitée dans les marais de Trézan.
 2. Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, né le 6 décembre 1721 et guillotiné le 22 avril 1794.
 3. Marie-Louise de Lamoignon, née le 7 juillet 1719, mariée à Guillaume Castanier d'Auriac, maître des requêtes, qui, dans la suite, devint premier président du Grand Conseil.
 4. Marie-Thérèse de Lamoignon, née le 17 février 1756, mariée le 30 mai 1769, à Louis Le Pelletier, seigneur de Rosambo, président à mortier au Parlement de Paris; elle fut guillotinée le 22 avril 1794, avec son père, son mari, sa fille, Aline-Thérèse Le Pelletier, et le mari de cette dernière, Jean-Baptiste-Auguste de Châteaubriand, comte de Combours.
 - 5 et 6. Marie-Adélaïde Angran d'Alleray, femme de César-Henri, comte de La Luzerne, brigadier et colonel au corps des grenadiers de France; il étoit le cousin-germain de Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes. Quant à M^{lle} d'Alleray, la sœur de M^{me} de La Luzerne, qui épousa Antoine-Nicolas Duchesne, nous n'avons pu trouver son prénom.
 7. Probablement Anne-Gabriel-Henri Bernard, dit le président de Boulainvilliers, petit-fils du fameux financier Samuel Bernard, seigneur de Coubert.
 8. Peut-être Charlotte-Marie Baillard de Beaumanoir, femme d'Alexandre-Joseph Falcoz, comte de La Blache.
 9. Sœur est parfaitement lisible, mais il faut évidemment lire *serre*.

pays qui sont si connues dans leur saison et toujours préférables.

Samedi 16. — Promenade de trois heures tête à tête avec M. de Malesherbe. Visité les jardins et la petite maison qu'il s'étoit fait construire du vivant de son père¹ et dans laquelle il logeoit encore pendant son exil², laissant son château à ses amis et se retirant ainsi dans le bourg, chaque soir, dans sa maison de philosophe.

Vu sa pêche noire, sa vigne élevée de graine venue de la Camargue, près Montpellier, etc....

On revient dîner à midi et demi afin d'avoir plus de tems pour la cavalcade d'âne. Nous retournons le maître et moi seuls visiter à pied les plantations extérieures. Vu en passant un petit massif de magulots formé sur une côte aride et jusqu'alors nue, aucune autre plantation n'ayant pu prendre dans les terres crues élevées à bras d'homme pour soutenir le plein pied de la terrasse. Pour faire réussir celle-ci, M. de M. avoit eu soin de planter des pommes de terre dans des paquets de fumier, puis de les renfourir toutes vertes dans l'été précédé (*sic*).

Vu aussi un jeune tulipier planté au sec et bien portant, poussant même vigoureusement au milieu de jeunes sicomores le protégeant de leur ombre.

Vu des troncs de platanes plongés dans l'eau depuis trois ans avec projet de les y laisser se durcir : c'étoit sous une eau courante.

Dimanche 17. — Départ de Malesherbe. Messe à Pethiviers dans une petite chapelle dont la rue fait le porche et contient 20 fois plus de monde que la chapelle³. Je vais à la poste mettre

1. Guillaume de Lamoignon, chancelier de France.

2. Lors de la dissolution des Parlements (janvier 1771), Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes embrassa leur cause et adressa au roi (18 février) d'énergiques remontrances qui amenèrent sa disgrâce et son exil dans sa terre de Malesherbes le 6 avril suivant.

3. D'après notre ami Jules Devaux, consulté à ce sujet, la chapelle en

une lettre et retirer les miennes, une de mon père¹ et celle de M. Duhamel qui m'annonce qu'il m'attend à Denainvilliers². Nous nous remettons donc en route et nous arrivons à l'entrée du village, ou, si l'on veut, des dehors du château, à midi et quelques minutes. Toilette complète derrière une meule de foin. J'entends tinter une cloche, je disois, c'est arriver bien juste... voilà le dîner qui sonne : c'étoit celui des gens. J'ignorois encore que les mœurs anciennes se fussent conservées jusqu'à ce point dans cette maison : le séjour de trois nuits m'a suffi pour l'apprendre avec édification. M. Duhamel de Monceau me présente à M. de Denainvilliers son frère³; M. Fougeroux de Bondaroi leur neveu étoit absent, mais j'y trouve Madame Fougeroux que j'avois assez entrevue chez elle pour en avoir conçu la plus haute estime⁴. Il y avoit du monde de Petivier :

question ne peut être que la chapelle de La Charité, fondée en 1631 par M. et Mme de Morville dans la rue qui en a pris le nom de rue de la Charité.

1. Antoine Duchesne, architecte, peintre et prévôt des bâtimens du roi.

2. Henri-Louis Du Hamel, seigneur du Monceau et de Vrigny, célèbre agronome et botaniste, né à Paris en 1700, mort le 22 août 1782; il fut membre de l'Académie des Sciences (1728) et inspecteur de la marine. — Cf. dans les *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, t. VII (1889), pp. 169 et ss., un très bon article de M. P. Martellière : *L'agronome Duhamel du Monceau*. — M. Sosthènes du Hamel de Fougeroux, qui a bien voulu nous fournir quelques petites notes biographiques sur ses ancêtres, nous disait que l'intimité entre les frères Du Hamel étoit si grande, que Du Hamel du Monceau, qui habitait le plus souvent Paris, se regardoit comme chez lui chez son frère et que chaque visiteur s'y trouvoit aussi bien reçu par l'un comme l'autre. Cette observation est justifiée par le texte de Duchesne, à qui Du Hamel du Monceau annonce qu'il l'attend à Denainvilliers, c'est-à-dire chez son frère.

3. Alexandre Du Hamel, seigneur de Denainvilliers, frère aîné d'Henri-Louis; ils étoient fils d'Alexandre Du Hamel, seigneur de Denainvilliers, et d'Anne Trottier.

4. Auguste-Denis Fougeroux, seigneur de Bondaroy, étoit fils de Pierre-Jacques Fougeroux, seigneur de Bluran, et d'Angélique Du Hamel; il devint membre de l'Académie des Sciences de Paris, de la Société royale d'Édimbourg, de l'Institut de Bologne et de la Société d'Agriculture de Paris; il mourut à Pithiviers le 1^{er} janvier 1790 et fut inhumé à Dadonville. — Sa femme, dont notre auteur fait un si grand éloge, s'appeloit Françoise-Henriette Verany de Varennes; elle mourut à Pithiviers le 6 août 1834 âgée de 89 ans, et fut inhumée à Dadonville.

M. de Nécars, chevalier de S. Louis, causant debout comme M. de Vienne; deux chanoines dont un avoit dit la messe dans la chapelle du château qui est paroisse.

Après le dîner, nous visitons les bosquets garnis de tous les arbres du Traité de M. Duhamel¹ :

Le beau cèdre du Liban se fait admirer² . . .

Souper avec M^{me} de Fougereux revenue de Petivier, femme charmante, mère vertueuse faite pour inspirer bien des désirs, des craintes et des espérances à un célibataire expirant.

Je vois dans cette respectable maison la nombreuse troupe des domestiques se rassembler et rester dans le corridor. M. Duhamel se donne la peine de me reconduire en hâte dans ma chambre, précédemment occupée par D. Bedos, le savant organiste de S. Denis³.

Traité ainsi comme un disculant, je ne puis pour cette pre-

1. Charles-Henri de Neufcartes, écuyer, chevalier de Saint-Louis, d'abord major du régiment de Champagne (1755), puis major-général, avait épousé Hélène Bernaud Mercier de La Tour, fille du bailli de Pithiviers, et mourut à Paris en 1783 (*Renseignement fourni par M. Jules Devaux*).

2. Duhamel du Monceau a écrit plusieurs traités; Antoine-Nicolas Duchesne fait évidemment allusion au *Traité des arbres et arbustes qui se cultivent en France en pleine terre*, lequel avait été publié en 1755. — Cf. la *Bibliographie des œuvres de Duhamel du Monceau*, que M. P. Martellièrre a jointe à la notice que nous avons citée plus haut.

3. Ce cèdre existe encore ainsi que ses deux frères, celui du Jardin des Plantes et celui de Montigny-Lencoup. On connaît leur origine : « De » Jussieu avait rapporté d'Angleterre une rareté : quelques graines de » cèdre du Liban, qui avaient levé en pot. L'un de ces minuscules arbres » fut planté dans le Jardin du Roi, l'autre fut donné à M. Trudaine pour » le parc de son château de Montigny-Lencoup, et un troisième à Duhamel, » qui le planta à Vrigny » (P. Martellièrre, *op. cit.*, p. 178). — Th. Lhuillier, dans un article paru dans l'*Almanach... du département de Seine-et-Marne* de 1902, rectifie un article paru dans le *Petit Journal* du 26 août 1901, mais notre ami Lhuillier paraît avoir ignoré que ce ne sont pas des cèdres que Bernard de Jussieu rapporta d'Angleterre, mais bien des graines, graines qui donnèrent naissance aux trois cèdres encore existants du Jardin des Plantes, de Vrigny et de Montigny-Lencoup.

4. Dom François Bedos de Celles, bénédictin de Saint-Maur, correspondant de l'Académie des Sciences, né à Caux (Languedoc) en 1706, mort le 25 novembre 1779. On a de lui : *Gnomonique patrique*, 1760, in-8°; et *L'art du facieur d'orgues*, 1776-1778, 4 vol. in-fol., faisant partie de la collection des Arts et Métiers, publiée par l'Académie des Sciences.

mière soirée m'unir qu'en esprit à la prière commune dont l'assistance m'a été accordée depuis¹.

Lundi 18. — Visite de Vrigny, la dernière des terres de MM. Duhamel dans le Gâtinois touchant à la forêt d'Orléans. Nous y dînons. Avant et après dîner, visite des jardins, des bosquets, ou plutôt jeunes bois, et surtout d'une merveilleuse pépinière formée dans un vieux potager.

On étoit en vendange : diverses notions prises de termes d'ustenciles de campagne, etc.

Le fruitier regorgeoit de la récolte abondante de fruits.

Visité entre autres un bois d'expérience planté en même tems suivant divers procédés, rayon par rayon ; sans différence dans le succès depuis qu'il est à hauteur.

Collection pour l'herbier.

Retour à Denainvilliers ; rangé et étiquette l'herbier ; revu les notes.

Mardi 19. — Promenade au Monceau, autre terre contiguë à Denainvilliers, tenant de l'autre côté...

Vu les belles plantations aquatiques : les divers Platanes et

1. Un éloge de Du Hamel de Denainvilliers, destiné à figurer dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences* et qui n'a jamais été imprimé, contenait ce détail, confirmé par notre voyageur : « M. de Denainvilliers avait » établi dans l'intérieur de sa maison un ordre conforme aux travaux de » la campagne ; il rassemblait tous les soirs ses domestiques et après avoir » rempli les devoirs de la religion, il leur donnait les ordres pour le len- » demain. Les heures du lever, du coucher, des repas, celles qui étaient » destinées aux travaux, aux actes de religion étaient fixées, et il s'étoit » fait une loi de ne point s'écarter de la règle ». Duhamel du Monceau n'étoit pas moins attaché à ses devoirs religieux que son frère de Denainvilliers ; aussi Condorcet a-t-il pu dire, dans *l'Éloge* qu'il a fait du savant botaniste : « M. du Hamel conserva toute sa vie les principes de religion » qu'il avait reçus dans son enfance ; il pratiquait ses devoirs religieux » avec exactitude, mais sans faste ». Enfin, M. Martellière a dit excellemment, dans la notice déjà citée qu'il a consacrée au savant Duhamel du Monceau, p. 181 : « Chose qui pourra paraître étrange à certaines per- » sonnes, cet homme à l'esprit positif, légèrement sceptique, l'ennemi des » systèmes préconçus, qui n'admettait un fait qu'autant qu'il étoit contrôlé » par l'expérience personnelle, étoit resté un fervent chrétien, conservant » la foi vive et sincère de son enfance ».

Peupliers : de jeunes ciprès (*cypressus dysticha*) de la Louisiane, bien vigoureux : un bois tout inondé planté sur des berges entourées d'eau : tout en Tuyaer de Canada¹ prospérant singulièrement et très agréable en quinconce, tandis qu'isolé dans nos bosquets à sec, il est très laid. Bel espalier de câpriers au pied d'une petite terrasse au midi.

Avenues de frênes et noyers, etc., etc.

Diné au retour avec M^{lles} Chartier de Petivier : vendange à Bourneuf et promenade dans les environs : retour avec M^{me} de Fougeroux à qui son oncle demande du clavessin.

Mercredi 20. — Messe au château dite par le capucin arrivé la veille. Amusement de la chambre obscure pratiquée en grand dans une portière de corridor au rez-de-chaussée bien fermé par deux portes : un panneau du lambris réservé sans boiserie, recevant le tableau du verre placé dans un des carreaux de la croisée, de sorte que toute la cour et l'avenue s'y trouve rendue très agréablement.

Le vol des pigeons effarouchés faisoit une nuée mouvante vraiment plaisante. La surprise de Chevenay réjouit beaucoup les maîtres du logis. On discute qui a dû avoir plus de plaisir, de lui pour qui la chose étoit inconcevable, ou de moi qui trouvois l'exécution d'une merveille dont toute la théorie m'étoit connue.

Diné avec le curé de Pluvier².

Départ pour Malesherbe.

Vu en passant la paroisse, la place et une partie de la ville de Pétivier. Revu l'obélisque de la méridienne de l'Observatoire à 33764⁺ de Paris³.

Revu les muriers blancs bordant le chemin.

Arrivée à Malesherbe à la brume en cherchant un peu notre

1. Le thuya du Canada.

2. Le curé de Pithiviers étoit Louis Regnard, l'oncle et le père adoptif du poète Colardeau, lequel étoit un familier des Duhamel.

3. L'obélisque de la méridienne existe encore sur la route de Pithiviers à Malesherbes, un peu au nord du village de Manchecourt.

chemin, et bien juste pour souper à sept heures et demie, attendu que toute la compagnie se préparoit pour le jeudi à un bal à Dourdan, et devoit être en voiture à 6 heures du matin.

Jeudi 21. — Congé pris en effet à 6 heures du matin.

Visité dans le grenier divers bois, de l'érable, frêne, etc.

Déjeuné au bourg : puis route pour Fontainebleau.

Vu un des plus beaux alisiers ciriers, ramassé du fruit, etc., nommées baguenaude dans la forêt.

Arrivé chez M. Guillois ; dîné un peu tardif ; toilette ; promenade au parterre du Tibre comme un courtisan passager ; visite à M. Martin.

Brevet de femme de chambre de M^{me} Dartois future en faveur de M^{lle} de Fontenay, retiré du bureau de M. de La Vrillière.

Soupe chez M. Le Moine.

Retourné coucher auprès de M. Guillois.

Vendredi 22. — Matinée de Cour et d'affaires bâtimens.

Dîner chez M. Martin.

Promenade à Tomerie avec M. de Gilet.

Vu les beaux espaliers de chasselas sur les murs des maisons, tous conduits par cordons d'étage en étage de deux en deux pieds et non par syons montans.

Les pêcheurs de vigne dont le fruit se porte par batteaux à la place Maubert et autres marchés de Paris.

Soirée chez les voisins Chupin : souper chez M. Martin.

Samedi 23. — Route jusqu'à Melun dans un coche : visité rapidement la pépinière de la Rochette : beaucoup de fruitiers : quelques arbres étrangers des moins rares¹.

1. François-Thomas Moreau de La Rochette, né le 4 novembre 1720 à Rigny-le-Ferron, était directeur des fermes à Melun, lorsqu'en 1751 il acheta le domaine de La Rochette, près de Melun. Il défricha, créa dans ce domaine d'un revenu presque nul des pépinières qui donnèrent d'excellents résultats, et y établit une école d'agriculture dans laquelle des enfants des hôpitaux de Paris étaient élevés pour faire des jardiniers et des pépiniéristes. François-Thomas Moreau de La Rochette, qui avait été anobli en 1769, devint inspecteur général des pépinières royales et mourut à La Rochette le 20 juillet 1791. Le domaine resta dans la même famille;

Retour à Paris par le Valvin : puis ensuite le 25 à Montreuil¹, où les notes prises dans le voyage sont complétées et mises en ordre.

voici deux extraits d'un journal contemporain qui compléteront utilement cette note :

• MM. Moreau de La Rochette viennent de faire imprimer le catalogue de leur belle pépinière de la Rochette près Melun. Ce catalogue contient en arbres fruitiers, en arbres d'alignement, d'agrément et en arbustes, tout ce qu'il y a de plus curieux. La pépinière formée il y a 40 ans sur un sol ingrat par le père des propriétaires actuels, homme de génie, a cet avantage qu'on y est sûr des espèces. Le sénateur François (de Neufchâteau), après avoir visité avec soin cet établissement, a cru lui devoir la justice d'en rendre un compte avantageux dans une *Notice* lue en l'an 10 à la Société d'agriculture. Il y mit sous les yeux de cette compagnie savante les travaux de M. Moreau le père, par les soins duquel une magnifique forêt s'est élevée et de riches moissons croissent sur un sol disgrâcié de la nature. Voltaire, malgré l'extrême éloignement, tiroit des pépinières de la Rochette des arbres pour ses plantations de Ferney et entretenoit avec M. Moreau une correspondance épistolaire que les fils de celui-ci conservent précieusement ». (*Journal de Paris* du 18 décembre 1803, p. 532). —

• L'agriculture vient de faire une perte dans la personne de Jean-Étienne Moreau de La Rochette, propriétaire avec M. Moreau d'Olibon son frère, des belles pépinières et du domaine de La Rochette près Melun. Par son intelligence, leur père sut couvrir ce sol des plus beaux bois; de magnifiques moissons y croissent. Une belle et grande maison y a été construite sur les plans du célèbre Louis. Elle a de vastes granges, des écuries commodes, de grandes bergeries. Des bestiaux nombreux, des troupeaux de race choisie fournissent des engrais aux terres; d'immenses jardins sont plantés d'une quantité prodigieuse d'arbres fruitiers. Les plus belles treilles, garnies de raisins rares, tapissent les terrasses et les murs; et c'est dans une plaine stérile il y a 40 ans que l'on peut admirer aujourd'hui ce luxe de culture. Jean-Étienne Moreau de La Rochette avoit partagé avec son père les soins et la gloire de cette sorte de création. Quoique fort jeune alors, c'étoit lui qui étoit chargé de l'exécution des plans, des détails de culture, de la surveillance des ouvriers, de l'établissement des pépinières. Il travailla avec son père jusqu'à la mort de celui-ci, arrivée en 1791. Depuis, il continua avec le même zèle à améliorer ses établissements de culture et ses pépinières. M. Moreau n'étoit pas seulement un excellent agriculteur, c'étoit un bon citoyen, un bon mari, un bon père, un ami fidèle et un homme aimable. Il étoit né à Melun le 17 novembre 1750; il est mort à La Rochette dans sa 54^e année, le 18 floréal an XII (8 mai 1804). Heureusement le dommage que cette perte apporte au bel établissement de La Rochette n'est pas sans ressources. M. Moreau d'Olibon et son neveu, frère et fils du défunt, se proposent de continuer ces mêmes travaux agricoles qui sont le patrimoine et la gloire de leur famille ». (*Journal de Paris* du 14 mai 1804, p. 1528).

1. Il s'agit de Montreuil aux portes de Versailles.



EXTRAITS DES MINUTES
DES
NOTAIRES DE FONTAINEBLEAU

(XVII^e-XVIII^e SIÈCLES)

Étude de M^e Gaultry (suite).

1671.

- 31 août. — Hélié du Fresnoy, sieur de Glatigny, premier commis de M. Letellier, conseiller d'État, s'engage à payer les 2000 livres dues à divers par Marie de Brun, séparée de biens d'avec son mari Remy Simony, sieur de la Neufville, écuyer et gendarme de la reine, ladite Marie de Brun demeurant en la terre de Petit-bois, paroisse de La Genevraye en Gâtinais.
- 31 août. — Nicolas Dupont de Compiègne, écuyer, lieutenant de la capitainerie des chasses de Fontainebleau, loue à Jean Bazin, maître paumier à Paris, pour trois ans, le jeu de paume couvert sis au château de Fontainebleau, avec la chambre ancienne où de tout temps ont logé les paumiers, pour le prix de cent vingts livres par an.

1672.

- 22 janvier. — Hugues Grastereau, chevalier, seigneur d'Uzÿ, maître d'hôtel ordinaire du duc

- d'Orléans, baille moyennant 200 livres à Pierre Jamin, concierge de la cour du Cheval Blanc, le moulin de la Grande Roue, près d'Héricy, avec des terres y attenantes.
- 30 juin. — Du commandement exprès de messire Louis-Philibert de La Croix, chevalier, seigneur de Chailly-en-Bière, les notaires de Fontainebleau se sont transportés au château de Chailly pour assister aux cérémonies accomplies par les chanoines de Notre-Dame de Melun, avec musique, comme ils le font chaque année à pareil jour, à savoir une messe d'actions de grâces et un de profundis en mémoire des seigneurs anciens dudit lieu, et pour faire reconnaître officiellement ses droits.
- 20 décembre. — Louis-Philibert de La Croix, seigneur de Chailly-en-Bière et du fief du Godet, se présente au château de Montgermont, pour prêter le serment de foi et hommage à messire Jacques de Bernard, chevalier, seigneur de Montgermont, Pringy et Brézainville¹ (le fief du Godet étant situé dans ce dernier hameau) : il était accompagné de Balthazar Dauthier, curé de Pringy.
- 29 décembre. — Catherine Brunet, veuve de Jacques Cheval, receveur de la seigneurie d'Herbeauvillers pour l'abbesse de Montmartre lès Paris, vend 1715 boisseaux d'avoine, à raison de sept sous l'un, à Louis Dorchemer de la Tour, garde à cheval de la capitaine des chasses de Fontainebleau.

(Sera continué.)

V^{te} DE GROUCHY.

1. Aujourd'hui *Brainville* (commune de Saint-Sauveur-sur-École).



CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE GATINAISE

M. MAXIME LEGRAND continue ses promenades archéologiques et historiques dans l'arrondissement d'Étampes. Le tome II¹ de son *Étampes pittoresque; Guide du promeneur dans la ville et l'arrondissement* (Étampes, Humbert-Droz, 1902; in-8 de iv-460 p.), nous fait mieux connaître la contrée voisine de la Beauce et du Hurepoix, qui s'étend à l'ouest de la ville, et nous fait successivement pénétrer en détail dans les communes de Saint-Hilaire, Boutervilliers, Boissy-le-Sec, Villeconin, Brières-les-Scellés, Chauffour, Souzy-la-Briche, Mauchamps, Torfou, Chalo-Saint-Mars, Chalou-Moulineux, Pussay, Congerville, Angerville, Monnerville, pour ne parler que des plus rapprochées. Chacune d'elles fait l'objet d'une notice approfondie où l'auteur a utilisé tous les travaux antérieurs et parfois quelques sources inédites : on s'y promène agréablement à la suite de M. Legrand, guide excellent et informé; chaque description est d'ailleurs agrémentée de nombreuses figures d'après nature par M. René Ravault, dessinateur dont nous avons déjà eu l'occasion d'apprécier le talent souple et gracieux : beaucoup de petits monuments, bien conservés ou en ruines, sont reproduits ici pour la première fois, et ce n'est pas le moindre attrait de ce livre qui à d'autres égards aussi mérite de prendre place dans la bibliothèque de tout homme de goût.

* * *

Un superbe ouvrage, intitulé *Villeroy, son passé, sa fabrique de porcelaine, son état actuel* (Paris, Picard et fils, 1901;

1. Le tome I^{er} date de 1897.

in-4 de iv-99 p. avec fig. et 47 pl.), et splendidement illustré, a été publié comme tome III des « Mémoires et Documents de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix ». L'auteur, AYMÉ DARBLAY, propriétaire du domaine de Villeroy, est malheureusement décédé avant d'avoir pu terminer son manuscrit; mais une main pieuse a tenu à ce que les recherches faites ne fussent pas perdues complètement. L'ouvrage comprend une notice sur chacun des plus anciens possesseurs de Villeroy, les de Neufville et d'Alincourt, le maréchal de Villeroy (avec portraits, armoiries, uniformes, etc.); puis un mémoire très étendu sur la fabrique de porcelaine créée à Mennecey-Villeroy vers 1737 (avec plans et jolies reproductions d'objets), d'où sont sorties beaucoup de pièces de céramique à décor camaïeu ou polychrome que les collectionneurs se disputent aujourd'hui à prix d'or¹.

* * *

Au Congrès des Beaux-Arts de l'an dernier, M. EUGÈNE THOISON a fait une communication sur *Les Vernansal* (Paris, Plon-Nourrit, 1901; in-8 de 32 p.) qui continue la série de ses « Notes sur des artistes se rattachant au Gâtinais ». Il ne lui a pas été très facile de s'orienter dans cette dynastie d'artistes, d'origine méridionale sans doute, mais qu'on trouve établie à Avon dès la fin du xvi^e siècle; le plus connu de tous est le peintre Guy-Louis Vernansal, baptisé à Fontainebleau le 12 juillet 1648 et dont il existe un portrait au Musée du Louvre (par Pierre Leboutoux). M. Thoison a retracé toute la carrière de cet académicien un peu oublié, et dressé un catalogue critique de celles de ses œuvres qui ont été conservées. Il res-

1. M. Darblay a étudié cet atelier de céramique à l'aide de sa propre collection et de la collection du Musée de Sèvres. Il n'a d'ailleurs pas cherché à dresser un catalogue, singulièrement difficile à établir en vérité, ces objets étant généralement entre les mains de particuliers. A l'Exposition Universelle (Exposition rétrospective de l'art français) de 1900 (nos 1519-1540) on pouvait admirer de très beaux spécimens de la fabrication de Mennecey-Villeroy. De même en 1901, à Bruxelles, une exposition a fait surgir un objet de même provenance, dont la propriétaire habite Mons.

tera sans doute bien peu de choses à dire désormais sur le compte des Vernansal.

* *

Une première série de *Documents sur les guerres de religion dans l'Orléanais* a été mise au jour récemment par MM. G. BAGUENAUT DE PUCHESSE, L. AUVRAY et BERNARD DE LACOMBE (Orléans, 1902, in-8; extr. des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*); elle s'étend de 1560 à 1565 seulement et intéresse plus particulièrement Orléans. Nous ne voyons à en retenir, pour nous, qu'une lettre des échevins de la ville de Gien à M. de Sipierre, gouverneur de la province, datée du 12 avril 1563 [n° L], et où ils se plaignent des trop fortes garnisons qu'ils ont à subir.

* *

C'est encore de Gien, ou plutôt du séjour que fit à Gien, au couvent des Clarisses, Sophie de Monnier, maîtresse de Mirabeau, qu'il est question dans plusieurs publications récentes de M. PAUL COTTIN, notamment dans la *Nouvelle Revue rétrospective*, n° 93 (1^{er} mars 1902) où sont publiés des souvenirs du docteur J.-F. Ysabeau, chirurgien à Gien et beau-frère de l'abbé Vallet, député de cette ville aux États-Généraux de 1789, le procès-verbal d'autopsie de la marquise de Monnier (retrouvé au greffe du tribunal civil de Gien), et son testament (extrait des minutes de M^e Pérot, notaire à Gien); — et dans la *Revue hebdomadaire* des 19 et 26 avril 1902, avec tirage à part sous ce titre : *Le roman d'amour de Sophie Monnier et Mirabeau d'après des documents inédits* (Paris, Plon-Nourrit, 1902; in-8 de iv-44 p. et fig.), où M. Cottin a agréablement tiré parti des documents précités; le couvent des Saintes-ClaIRES de Gien, grâce à Sophie de Monnier, reste célèbre¹.

Rappelons en même temps que la *Nouvelle Revue rétrospective* a également fait connaître des souvenirs de Legrain, valet

1. M. Paul Cottin vient d'ailleurs de faire paraître un livre intitulé : *Sophie de Monnier et Mirabeau*, qui sera définitif sur la matière.

de chambre de Mirabeau (n° du 1^{er} décembre 1901), et des fragments des Mémoires de l'abbé Vallet précité (n°s d'avril et mai 1902).



Les archives de l'évêché de Salisbury, inventoriées dans un récent volume : *Report on manuscripts in various collections* (London, 1901, in-8), possèdent une lettre d'un évêque de Salisbury, chargé d'une mission en France par le roi d'Angleterre Édouard I^{er} et qui est datée de Château-Landon, mai 1292.



Une visite à l'abbaye de Fleury-sur-Loire (*Revue de l'art chrétien*, XLV, 1902, pp. 291-305) donne à M. ALBERT MARI-GNAN l'occasion d'affirmer qu'on a vieilli d'un siècle au moins l'église de Saint-Benoît-sur-Loire, et de conclure que son beau porche n'est pas antérieur à 1170 environ. Cette appréciation méritera d'être examinée de près.



Une singulière mésaventure vient d'arriver à un historien allemand qui a reproduit naguère, avec commentaire, une liste (déjà publiée en 1869) de noms de lieux, trouvés sur un feuillet de manuscrit à la Bibliothèque du Vatican ; il s'est exercé à retrouver ces localités aux environs de Metz, pensant que le titre *De ministerio Arnulfi* indiquait des paroisses dépendant de l'église Saint-Arnoul de Metz. Or, cet Arnoul n'est autre qu'un archidiaque de Pithiviers au x^e siècle, et la liste une suite de noms de lieux tous compris autrefois dans l'archidiaconé de Pithiviers et très aisément identifiables, comme l'a péremptoirement montré M. L. Delisle dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, XXXVII (1876), p. 487-488 ; cf. une note de Maurice Prou dans *Le Moyen-âge*, 1902, p. 190, où la méprise est relevée comme il convient.

HENRI STEIN.

TABLE DES MATIÈRES

I

COLLABORATEURS

MM.	Pages
BÉRNOIS (abbé C.). — Histoire de Méréville [fin]	259
BLOCH (Camille). — La justice du canal de Briare au XVIII ^e siècle . .	241
CHARRON (Alfred). — Gondreville-la-Franche (Loiret); étude d'histoire locale [fin].	24
DEROY (Léon). — La décoration des trumeaux de la chapelle de la Sainte-Trinité au château de Fontainebleau.	217
FORTEAU (Ch.). — Les registres paroissiaux de Pussay, canton de Méréville [fin].	138
GROUCHY (V ^{ie} de). — Extraits des minutes des notaires de Fontainebleau [suite]	375
HERBET (Félix). — Les graveurs de l'École de Fontainebleau; — V. Les eaux-fortes anonymes.	55
HUGUES (Ad.). — Le droit de champart en 1790 et la révolte des paysans du Gâtinais.	113
MARQUIS (Léon). — Passage du duc de Parme à Étampes en 1636. .	93
QUESVERS (Paul). — Une tournée en Gâtinais (par Ant.-Nic. Duchesne) en octobre 1773	358
STEIN (Henri). — Recherches sur quelques fonctionnaires royaux des XIII ^e et XIV ^e siècles originaires du Gâtinais (Henri de Godonvilliers, Galeran et Jean d'Escrennes, Guillaume de Pontchevron, Philippe et Pierre de Lândreville, Arnoul et Geoffroy de Courfraud, Baudouin de Dannemois, Jean de Chaintreaux, Robert de Châteaulandon, Guillaume de Bagneaux, Guillaume et Renaud de Villethierry, Thibaut et Aubert de Nangeville, Philippe de Corquilleroy)	1, 192
— Chronique bibliographique gâtinaise	109, 235, 377
THOISON (Eugène). — Liste alphabétique des personnes inhumées en l'église Saint-Jean-Baptiste de Nemours aux XVII ^e et XVIII ^e siècles	97, 225, 346
— Documents inédits sur les paroisses du Gâtinais (Chailly-en-Bière, Dannemois, Fontainebleau, Moret, Nanteau-sur-Essonne, Ury).	185
VITRY (Paul). — Le Saint-Michel du musée de Montargis (XV ^e siècle). .	87

II

GRAVURES

	Pages
Tête casquée de saint Maurice (musée archéologique d'Orléans).	88
Saint Michel, statue du xv ^e siècle du musée de Montargis (<i>hors texte</i>).	89
Château de Méréville (Seine-et-Oise), d'après une ancienne lithographie	267
Le temple de Bacchus à Méréville, d'après une photographie	271

III

ADMINISTRATION

Séance de la Société à Fontainebleau, le 17 mars 1901	III
Excursion de la Société au Mez-le-Maréchal (Loiret), le 30 juin 1901.	V
Séance de la Société à Briare (Loiret), le 6 octobre 1901, avec excursion à Ouzouer-sur-Trézée, Pontchevron et Arrabloy	VI
État des finances de la Société au 31 mars 1902	X
Nouveaux membres de la Société inscrits en 1901.	XI
Bureau de la Société pour l'année 1902.	XI

IV

BIBLIOGRAPHIE

1^o) LIVRES

MM.

ARDOUIN-DUMAZET (M.). — <i>Voyage en France</i> ; 25 ^e série, Basse-Bourgogne et Sénonais (Paris, 1901, in-18)	111
AUVRAY (L.) et autres. — <i>Documents sur les guerres de religion dans l'Orléanais</i> (Orléans, 1902, in-8)	379
BAGUENAUT DE PUCHESSE (G.). — Voir L. AUVRAY.	
BAUDOT (A. DE) et PERRAULT-DABOT (A.). — <i>Archives de la Commission des Monuments historiques</i>	240
CHAMBRIER (M ^{me} Al. DE). — <i>Naturalisation des réfugiés français à Neuchâtel</i> (Neuchâtel, 1900, in-8)	238
COTTIN (Paul). — <i>Le roman d'amour de Sophie de Monnier et Mira-beau</i> (Paris, 1902, in-8).	379
DARBLAY (Aimé). — <i>Villeroy, son passé, sa fabrique de porcelaine, son état actuel</i> (Paris, 1901, in-4)	378

MM.	Pages
DURAND (Alcxis). — <i>Chronologie des fastes de Fontainebleau</i> (Fontainebleau, 1901, in-12)	109
ENGERAND (Fern.). — <i>Inventaire des tableaux du Roy rédigé en 1709 et 1710 par N. Bailly</i> (Paris, 1899, in-8)	109
— <i>Inventaire des tableaux commandés et achetés par la Direction des bâtiments du roi de 1700 à 1792</i> (Paris, 1900, in-8)	109
LACOMBE (B. DE). — Voir L. AUVRAY.	
LEGRAND (Max.). — <i>Étampes pittoresque; guide du promeneur</i> , II (Étampes, 1902, in-8)	377
MADELEINE (Jacques). — <i>Denys Feret, avocat à Moret près Fontainebleau</i> (Fontainebleau, 1901, in-12)	237
PERRAULT-DABOT (A.). — Voir BAUDOT.	
PRIEUR (Ch.). — <i>La patrie d'Eustache Deschamps</i> (Paris, 1901, in-8)	239
QUESVERS (Paul) et STEIN (Henri). — <i>Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens</i> , III (Paris, 1902, in-4)	235
— — <i>Essai de généalogie de la famille des Barres</i> (Fontainebleau, 1901, in-4)	236
— <i>Usages locaux du canton de Montereau-fault-Yonne</i> , 2 ^e édit. (Montereau, 1901, in-12)	240
<i>Report on manuscripts in various collections</i> (London, 1901, in-8)	380
SADLER (Mlle F.). — <i>Promenade archéologique à Grez-sur-Loing</i> (Fontainebleau, 1901, in-12)	110
STEIN (Henri). — Voir P. QUESVERS.	
THOISON (Eugène). — <i>Les Vernansal</i> (Paris, 1901, in-8)	378

2°) PÉRIODIQUES

Briard [Le], almanach de Seine-et-Marne (1900)	240
Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais (1901)	111, 112
Bulletin de la Société des sciences historiques de l'Yonne (1900-01)	239
Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix (1900)	112
Bulletin de la Société nivernaise (1901)	239
Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais (1901)	379
Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France (1901)	240
Nouvelle Revue Rétrospective (1901-02)	379
Revue de l'art chrétien (1902)	380
Revue des études historiques (1901)	239
Revue hebdomadaire (1902)	379
Semaine religieuse du diocèse de Meaux (1901)	110

3°) JOURNAUX

Abeille de Fontainebleau	109, 227
------------------------------------	----------

4°) NOMS CITÉS

MM.	Pages	MM.	Pages
Delisle	380	Prou	380
Drot	239	Ravault	377
Dufour	112	Schybergson	239
Forteau	112	Tartarin	112
Hugues	240	Thoison	110
Marignan	380	Vallet (abbé)	379
Pinson	112	Vidier	240

